REVUE AFRICAINE

VOLUME 70 ANNÉE 1929

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1929

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE



SEPTANTIÈME ANNÉE

Vol. 70

Alger 1929

KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1971



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

Liste des Membres de la Société

Président d'honneur : M. le Gouverneur Général de l'Algérie.

BUREAU

Président : M. Luciani, directeur honoraire au Gouvernement général, délégué financier.

Vice-présidents MM. Yver, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Albertini, directeur du service des antiquités de l'Algérie, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Secrétaire général : M. Esquer, administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger, archiviste bibliothécaire du Gouvernement général.

Secrétaire général adjoint :

Trésorier : M. Berque, administrateur de commune mixte, détaché au Gouvernement Général.

Membres MM. Carcopino, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.
Marçais, directeur du Musée des Antiquités algériennes, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Alazard, conservateur du Musée des Beaux Arts, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Massé, professeur à l'Ecole des Langues Orientales.
Lespès, professeur agrégé au Lycée d'Alger.
Larnaude, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Membre correspondant : M. Douel, inspecteur général des Finances

MEMBRES A VIE

Général **Azan** (Paul), chef du service historique à l'État Major général de l'armée, 37, rue général Foy, Paris (viiiᵉ).

Boulogne (Gaston), conseiller de Gouvernement honoraire, 143, chemin du Télemly, Alger.

Joleaud (L.), professeur à la Faculté des Sciences, 143, boulevard St-Michel, Paris (vᵉ).

Luciani (J.-D.) directeur honoraire au Gouvernement général de l'Algérie, délégué financier.

Monchicourt (Ch.), docteur ès lettres, contrôleur civil, Tunis.

Pallary (Paul), instituteur en retraite, Eckmühl (Oran).

Poinsot, directeur des antiquités tunisiennes, 75, rue de l'Eglise, Tunis.

Sergent (Edmond), directeur de l'Institut Pasteur, Jardin d'Essai, Alger.

MEMBRES

Abd El Wahab, professeur à l'Ecole supérieure d'arabe, Tunis.

Aboudou, chez Janmamode Hacham, Diégo-Suarez (Madagascar).

Mˡˡᵉ **Abria** (Yvonne), palais Khéredine, la Manouba (Tunis).

Alazard (Jean), conservateur du Musée des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres, 8, rue de Strasbourg, Alger.

Albertini (Eugène), directeur du Service des Antiquités, professeur à la Faculté des Lettres, 36, rue de Lyon, Alger.

Alquier (Prosper), archiviste départemental, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de Constantine.

Archives départementales, Constantine.

Archives départementales, Oran.

Asher, Buchandlung, W. 8. Behrenstrasse, 17, Berlin.

Ballu (Albert), inspecteur général des Monuments historiques, 30, rue Blanche, Paris (ixᵉ)

Barrelier, directeur de la Compagnie des pétroles de l'Afrique du Nord, El-Biar (Alger).

Basset (André), professeur à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).

Basset (Paul), avocat, 5, rue Dumont-d'Urville, Alger.

Bataillon (Marcel), maître des conférences à la Faculté des Lettres, Alger.

Bel (Alfred), directeur de la Médersa, Tlemcen (Oran).

Bel (Georges), commerçant, avenue de la République, Batna (Constantine).

Benet, avocat à la Cour d'Appel, 3, rue Feuillet, Alger.

Bernard (Augustin), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 10, rue Decamps, Paris (xviᵉ).

Bernard, contrôleur général honoraire des Chemins de fer, Villa Montigny, au Ruisseau-Kouba, Alger.

Bernard (L.-M.), sociétaire au Salon d'Automne, boulevard Victor Hugo, Bandol (Var).

Berque (Augustin), administrateur de Commune mixte, détaché au Gouvernement Général de l'Algérie, 10, rue Lacépède, Alger.

Bessière, professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée de Mustapha, Alger.

Bévia (Jean), architecte, 16, rue Michelet, Alger.

Bibliothèque populaire, Aïn-M'lila, Constantine.

Bibliothèque de la Société des Anciens Elèves des Ecoles Laïques Aïn-Temouchent (Oran).

Bibliothèque municipale, Alger.

Bibliothèque nationale, Alger.

Bibliothèque des Assemblées Algériennes, Alger.

Bibliothèque publique, Aumale (Alger).

Bibliothèque publique, Beni-Saf (Oran).

Bibliothèque populaire, Blida (Alger).

Bibliothèque pédagogique, Bône (Constantine).

Bibliothèque publique, Boufarik (Alger).

Bibliothèque de la Ligue de l'Enseignement, Bougie (Constantine).

Bibliothèque publique, Bou-Sfer (Oran).

Bibliothèque populaire, Burdeau (Alger).

Bibliothèque publique, Canrobert (Constantine).

Bibliothèque publique, Chateaudun du Rhummel (Constantine).

Bibliothèque publique, Coléa (Alger).

Bibliothèque royale, Copenhague (Danemark).

Bibliothèque populaire du Belezma, Corneille (Constantine).

Bibliothèque populaire, Damiette (Alger).

Bibliothèque populaire, Descartes (Alger).

Bibliothèque publique, Douéra (Alger).

Bibliothèque municipale, Duperré (Alger).

Bibliothèque populaire, El-Biar (Alger).

Bibliothèque publique, El-Milia (Constantine)

Bibliothèque populaire, Fontaine du Génie (Alger).

Bibliothèque publique, Fort-de-l'Eau (Alger).

Bibliothèque municipale, Fort-National (Alger).

Bibliothèque populaire, Frenda (Oran).

Bibliothèque publique, Guelma (Constantine).

Bibliothèque populaire, Hammam-bou-Hadjar (Oran)

Bibliothèque publique, Inkermann (Oran).

Bibliothèque publique, Khenchela (Constantine).

BIBLIOTHÈQUE publique, Lapasset (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Laveyssière (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Lourmel (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Malherbe (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Marengo (Alger).
BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Mascara (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Ménerville (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique du Djurdjura, Michelet (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Miliana (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Mouzaïville (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Palikao (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Perrégaux (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Prudhon (Oran).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Rabelais (Alger).
BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole des Langues orientales vivantes, 2, rue de Lille, Paris (VII[e]).
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, la Sorbonne, rue des Ecoles, Paris (V[e]).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Robertville (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Saïda (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Saint-Cloud (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Saint-Leu (Oran).
BIBLIOTHÈQUE de la Société Populaire de Lecture, Sétif (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Sidi-bel-Abbès (Oran).
BIBLIOTHÈQUE de l'Université Populaire, Sidi-bel-Abbès (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Staouéli (Alger).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Tabia (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Taher (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Le Télagh (Oran).
BIBLIOTHÈQUE de la Ligue de l'Enseignement, Ténès (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Téniet-el-Haâd (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Tlemcen (Oran).
BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Tlemcen (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Trumelet (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Uzès-le-Duc (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Valée (Constantine)
BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).
BIBLIOTHÈQUE générale du Protectorat, Rabat (Maroc).
BIBLIOTHÈQUE de la Résidence de France, Tunis.
BOBÉRIÉTHER, professeur au Collège, Blida (Alger).
BOSSOUTROT, interprète judiciaire, 28, rue d'Italie, Tunis.
BOUJOL, administrateur-adjoint de la commune mixte, Aflou (Oran)
BOULIFA (Saïd), chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger.

BOURGEOIS (H.), avocat, Souk-Ahras (Constantine).
BOURLON (Henri), chef de gare, La Mare-d'Eau (Oran).
BOUZAR (Mohamed), interprète judiciaire, Miliana (Alger).
BRAUDEL, professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée, Alger.
BRITISH MUSEUM. Londres.
BRUNOT (L.), chef de bureau à la direction de l'Enseignement, Rabat,
BUREAU des Affaires civiles de la Région de Fez (Maroc).
BYÈRE, capitaine au 15[e] régiment de Tirailleurs Algériens, Fès (Maroc).
CABINET CIVIL du Résident Général de France, Rabat (Maroc).
R. P CALLENS (Maurice) des Pères Blancs, Ighil-Ali (Constantine).
CARBONEL (Jules), imprimeur-éditeur, 11, rue Livingstone, Alger.
CARCOPINO (Jérôme), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 13, rue Marie-Dony, Paris (XV[e]).
D[r] CASSARD, 35 *bis*, rue Es-Sadikia, Tunis.
CAURO, administrateur de Commune mixte, Port-Gueydon (Alger).
CAUVET, Chef de Bataillon en retraite, villa du Bois, Birmandreïs (Alger).
Conte professore CAVAZZA (Filippo), direttore di colonizatione, Tripoli.
CAZENAVE (Jean), professeur agrégé d'espagnol au Lycée d'Alger, 1, avenue de la Bouzaréa, Alger.
CECCALDI (Charles), ingénieur du corps de l'Aéronautique, 39, rue Ribéra, Paris (XVI[e]).
CERCLE ALGÉRIEN, 7, Place de la République, Alger.
CHAMBRE DE COMMERCE DE MARSEILLE.
CHAMPION (Edouard), libraire, 5, quai Malaquais, Paris (VI[e]).
CHARLES (Raymond), juge de paix suppléant, Tébessa (Constantine).
CHARLÉTY (Sébastien), recteur de l'Académie de Paris.
Baron CHASSERIAU (A.), 12, rue de la Néva, Paris (XIII[e]).
CHEF du Service des Affaires Indigènes à la Résidence générale de France, Tunis.
CHEMOUL, professeur au Collège, Oudjda (Maroc).
CHRISTOFLE (Marcel), architecte du Gouvernement général, Palais d'Hiver, Alger.
CLERRE (Mlle), libraire 37, rue Michelet, Alger.
COGNARD, 10, boulevard Général Farre, Alger.
COLLÈGE de jeunes filles, Bône (Constantine).
COLLÈGE franco-musulman Moulaï Idriss, Fez.
COLLÈGE de Garçons, Philippeville (Constantine).
COLLÈGE de Garçons, Sidi-bel-Abbès (Oran).
COMMUNE d'El-Biar (Alger).
COMMUNE d'Er-Rahel (Oran).
COMMUNE MIXTE d'Aflou (Oran).
COMMUNE MIXTE d'Aïn-Bessem (Alger).

Commune mixte d'Aïn-el-Ksar-El-Mahder (Constantine).
Commune mixte d'Aumale (Alger).
Commune mixte des Bibans, la Medjana (Constantine).
Commune mixte de l'Aurès, Arris (Constantine).
Commune mixte de l'Edough, Bône (Constantine)
Commune mixte du Bélezma, Corneille (Constantine).
Commune mixte du Cheliff, Orléansville (Alger)
Commune mixte des Eulma, St-Arnaud (Constantine).
Commune mixte de Fedj-Medzela (Constantine).
Commune mixte de Fort-National (Alger).
Commune mixte de Géryville (Oran).
Commune mixte de La Calle (Constantine).
Commune mixte de Guergour (Constantine).
Commune mixte de La Mina (Oran).
Commune mixte des Maadids, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).
Commune mixte de Beni-Mansour, Maillot (Alger).
Commune mixte de Morsott, Tébessa (Constantine).
Commune mixte de Nedroma (Oran).
Commune mixte de l'Oued-Cherf (Constantine).
Commune mixte de l'Oued-Marsa (Constantine).
Commune mixte d'Oued-el-Bouaghi (Constantine).
Commune mixte de Palestro (Alger).
Commune mixte de Sedrata (Constantine).
Commune mixte de Sidi-Aïssa (Alger).
Commune mixte de Tébessa (Constantine).
Consul général de Grande-Bretagne, Alger.
Contencin, juge au Tribunal mixte, 4 bis, rue Bou-Chnack (Tunis).
Controle civil de Béja (Tunisie).
Controle civil de Bizerte (Tunisie).
Controle civil de Djerba (Tunisie)
Controle civil de Gabès (Tunisie).
Controle civil de Gafsa (Tunisie).
Controle civil de Grombalia (Tunisie).
Controle civil de Kairouan (Tunisie).
Controle civil du Kef (Tunisie).
Controle civil de Moctar (Tunisie).
Controle civil de Medjez-el-Bab (Tunisie).
Controle civil de Sfax (Tuuisie).
Controle civil de Souk-el-Arba (Tunisie).
Controle civil de Sousse (Tunisie).
Controle civil de Tabarca (Tunisie).
Controle civil de Teboursouk (Tunisie).

Controle civil de Souk-el-Arba (Tunisie).
Controle civil de Sousse (Tunisie).
Controle civil de Tabarca (Tunisie).
Controle civil de Teboursouk (Tunisie).
Controle civil de Thala (Tunisie).
Controle civil de Tozeur (Tunisie).
Controle civil de Tunis (Tunisie).
Controle civil de Zaghouan (Tunisie).
Cour, docteur ès lettres, professeur à la chaire d'arabe, place Négrier, Constantine.
Cours secondaire de jeunes filles, Blida (Alger).
Cours secondaire de jeunes filles, Philippeville (Constantine).
Cros (Contre-Amiral), 26, rue de Naples (Paris).
Couteil, rue Nationale, Philippeville (Constantine).
Darbéda, Architecte du Gouvernement Général, 18, rue Elie de Beaumont, Alger.
Darimont, 15, rue des Saints-Pères, Paris (VIe).
Delmer (R. P.), des Pères Blancs, Beni-Yenni (Alger).
Deny (G.), professeur à l'École des langues orientales, 2, rue d'Ulm, Paris (V^e).
Derendinger (Colonel), 20, quai de Passy, Paris (XVe).
Desparmet (J.), professeur agrégé d'arabe au Lycée, 14, rue Berthelot, Alger.
Destaing, professeur à l'Ecole des Langues orientales, 2, route de Choisy, L'Hay (Seine).
Directeur de *La Quinzaine Coloniale*, 17, rue d'Anjou, Paris (VIIe).
Direction de l'Enseignement à la Résidence de France, Rabat (Maroc).
Dolcemascolo (Docteur), Kalâa-Djerda (Tunisie).
Douel (Martial), inspecteur général des Finances, 23, rue Gay-Lussac, Paris (V^e). *membre correspondant.*
Dournon (A.), directeur de la Médersa, Constantine.
Dubosq (Abbé), curé de Tipaza (Alger).
Droit, administrateur de Commune mixte, Chateaudun du Rhummel (Constantine).
Dumas (Charles), directeur de l'Ecole Normale, Bouzaréa (Alger).
Ecole normale, Bouzaréa (Alger).
Ecole normale de filles (Constantine).
Ecole normale d'institutrices, Oran.
Ecole régionale berbère, Azrou (Maroc).
Esquer (Gabriel), administrateur de la Bibliothèque Nationale, archiviste-bibliothécaire du Gouvernement Général, 12, rue Emile Maupas, Alger, *secrétaire général.*
Essemiani (Mohammed), instituteur, Téniet-el-Haâd (Alger).
Fabregoule, secrétaire du Conseil de Gouvernement, Palais des Assemblées algériennes, Alger.
Fabri (de), inspecteur général des Finances, Alger.

Gardel (Capitaine), chef de bureau aux affaires indigènes, Biskra (Constantine).

Garteiser (Commandant), 32, avenue de la Bourdonnais, Paris (VIIe).

Gasser (Docteur), conseiller général, Les trois Epis, Oran.

Gaudefroy-Demombynes, professeur à l'Ecole des Langues orientales, 9, rue Joseph Barra, Paris (VI).

Gauthier (Commandant), commandant le territoire des Oasis, Ouargla.

Gautier (E.-F.) professeur à la Faculté des Lettres, institut de géographie, Alger.

R. P. Giacobetti, des Pères Blancs. Ghardaïa.

Glénat (Jean), conservateur au Musée des antiquités, Alger-Mustapha-Supérieur.

Grandchamp (Pierre), chef de service à la Résidence Générale, 20, avenue Garros, Tunis.

Grellet (Ch.), propriétaire, 9, rue Edmond-Adam, Alger.

Gsell (Stéphane), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 92, rue de la Tour, Paris (XVIe).

Guiauchain (Pierre), 4, rue Bourlon, Alger.

Harvard, College library, Cambridge, Massassuchets (U. S. A.).

Herber (docteur), 10, rue des Postes, Cette (Hérault).

Hilbert, Vétérinaire, 4, rue de l'Artillerie, Oran.

Hognon (chef d'escadron au 3e régiment de spahis), Batna (Constantine).

Houel, chef des services municipaux, Safi (Maroc).

Howard (E. L.) Hôtel Beauséjour, Alger.

Immarigeon, proviseur du Lycée Regnault, Tanger (Maroc).

Julien (André), professeur agrégé d'histoire au Lycée Janson de Sailly, 1, square de Port-Royal, Paris (XIIIe).

Kest (Docteur), 12, rue Richelieu, Alger.

Labouthière (G.), sous-directeur des affaires indigènes au Gouvernement Général, Alger.

Ladreit de Lacharrière (Jacques), professeur à l'Ecole Coloniale et à l'Ecole des Sciences Politiques, 20, rue Vaneau, Paris (VIIe)

Larnaude (Marcel), professeur à la Faculté des Lettres, 123, rue Michelet, Alger.

Larroque, directeur de l'école El-Hamma, contrôle de Gabès (Tunisie).

Laurens (Docteur), avenue de la République, Batna (Constantine).

Lebar (S.), 23, rue Bab-Azoun, Alger.

Le Boul, commissaire de police hors classe en retraite, El-Biar (Alger).

Lefrancq (Paul), archiviste départemental, Oran.

Leschi (L.), professeur agrégé des Lettres au Lycée, 113, rue Michelet, Alger.

Lehocq, administrateur de la commune mixte, Cassaigne (Oran).

Lespès (René), professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée, 15, boulevard Laferrière, Alger.

Lestrade-Carbonel, administrateur de la commune mixte, Bordj-bou-Arréridj, (Constantine).

Levé (général), 21, rue Cassette, Paris (VIe).

Lévi-Provençal (E.), directeur de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).

Mgr Leynaud, archevêque d'Alger.

Liaras (docteur), 20, boulevard Bugeaud, Alger.

Lorenzi (Claude), 133, rue de Constantine, Alger.

Lorion, 5, rue de Constantine, Alger.

Lotte (Lucien), ingénieur en chef des C. F. R. A., 21, rue Alfred de Musset, Alger.

Loups (Léo), juge au Tribunal de première instance, Batna (Constantine).

Lovichi, préfet honoraire, Villa Josette, El-Biar (Alger).

Lutherreau, officier interprète, Tiznit, par Agadir (Maroc).

Lung (Frédéric), négociant, 1, rue du Laurier, Alger.

Lycée de jeunes filles, Alger.

Lycée de garçons, Alger.

Lycée de garçons, Constantine.

Lycée de jeunes filles, Oran.

Lycée de garçons, Oran.

Maglione et Strini, libraires, 88, via due Macelli, Rome.

Mahdi Sadok, interprète judiciaire, Fedj-M'Zala.

Marçais (Georges), directeur du Musée des Antiquités algériennes, professeur à la Faculté des Lettres, Alger-Mustapha Supérieur.

Marçais (William), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 99, boulevard Péreire, Paris (XVIIe).

Marguet (Gaston), rédacteur en chef du *Sémaphore Algérien*, 187, rue de Constantine, Alger.

Martin, professeur au Collège, Sétif (Constantine).

Martino (Pierre), Doyen de la Faculté des Lettres, 131, rue Michelet, Alger.

Massé, (Henri), professeur à l'Ecole des Langues Orientales, 2, rue de Lille, Paris (VIIe).

Massiera, professeur au Collège, Sétif (Constantine).

Massignon, professeur au Collège de France, 21, rue Monsieur, Paris (VIIe).

Maury (E)., directeur des Contributions diverses, adjoint au contrôleur des dépenses engagées du Gouvernement Général, Alger.

Maury (F.), conseiller de Gouvernement, Villa Léger, Chemin Yusuf, Alger.

Mercier (Gustave), avocat à la Cour d'Appel, commissaire général du Centenaire de l'Algérie, délégué financier, parc Gatlif, Alger.

Merlin (Alfred), conservateur des Antiquités grecques et romaines au musée du Louvre, Paris.

Meunier (A.), bâtonnier de l'Ordre des Avocats, 28, boulevard Carnot, Alger.

Minet (Pierre), contrôleur civil stagiaire, Résidence générale, Tunis.

Mirante (J.), directeur des Affaires indigènes au Gouvernement Général, Alger.

Mispoulet, contrôleur civil, Berkane (Maroc).

Moisy (Mlle), professeur au Collège, Sétif (Constantine).

Montaland (Charles), architecte du Gouvernement général, 10, rue Michelet, Alger.

Morand (Marcel), doyen de la Faculté de Droit, 137, rue de Constantine, Alger.

Moulias (Capitaine), chef de bureau des Affaires indigènes, 51 *bis*, rue Michelet, Alger.

Musée Demaeght, Oran.

Nessler, boulevard de l'Industrie, Oran.

Nick, administrateur de C. M., détaché à la Sous-Préfecture, Bône (Constantine).

Olivier (Mme), Haouch el Bey, Rouïba, Alger.

Oppetit, sous-préfet, Orléansville (Alger).

Parker (J.) libraire, 27, Broed Street, Oxford (Angleterre).

Patté, professeur au Collège, Blida (Alger).

Pérès, professeur agrégé d'arabe au Lycée d'Alger, Maison-Carrée, (Alger).

Philippar, directeur du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, Paris (Ier).

Pitaud, fabricant de Tapis, Tlemcen (Oran)

Poullet, contrôleur civil, Gabès (Tunisie).

Rattier, architecte en chef des Monuments historiques, 72, avenue Victor-Hugo, Paris (xvie).

Ravenet, chef de service à la Direction des Territoires du Sud du Gouvernement général, Alger.

Raynaud (Dr Lucien), inspecteur général des services d'hygiène de l'Algérie, villa Labladji, chemin de Gascogne, Alger.

Rey (Rodolphe), bâtonnier de l'Ordre des avocats, 16, boulevard Bugeaud, Alger.

Reygasse (Maurice), directeur du Musée d'Etnographie. chargé de cours à la Faculté des Lettres, Alger.

Ricome (Jules), négociant, 11, boulevard Carnot, Alger.

Robert, administrateur principal honoraire de commune mixte, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).

Rolland (Edouard), avocat, 66, avenue Mers-Sultan, Casablanca (Maroc).

Rols (Denys), attaché au Cabinet du Gouverneur Général, Alger.

Rouvier (Paul), professeur à la Médersa, Tlemcen (Oran).

Rozis (A.), sous-directeur des Territoires du sud au Gouvernement Général, Alger.

Sabatier (J.), directeur de l'Intérieur au Gouvernement Général, Alger.

Sagot (François), docteur ès lettres, juge au tribunal de 1re instance, Batna (Constantine).

Saint-Calbre (Charles), directeur de la Médersa, Alger.

Salenc, directeur du Collège Moulay-Idriss, Fez (Maroc).

Samboeuf (Louis de), avocat à la Cour d'Appel, 11, rue de Constantine, Alger.

Saurel (Jules), avoué, conseiller général, 1, rue de Belleville, Oran.

Section historique du Maroc, 101, rue du Bac, Paris (viie).

Serres (Jean), chef de Cabinet civil du résident général de France, Rabat (Maroc).

Simoni (L.), drogman à la Résidence générale, Tunis.

Soualah (M.), docteur ès lettres, professeur d'arabe au Lycée, Alger.

Steckert, libraire, 16, rue de Condé, Paris. (VIe)

Supérieur de la Société des Missionnaires d'Afrique, Maison-Carrée, Alger.

Tailliart (Charles), recteur de l'Académie, Alger.

Teissier, conseiller de Gouvernement, 3, boulevard de la République, Alger.

Torrès Balbas, directeur de l'Alhambra, Grenade (Espagne).

Valat (Georges), professeur agrégé d'arabe au Lycée, Alger.

Vallois, professeur à la Faculté des Lettres, Bordeaux (Gironde).

Viallat, conseiller à la Cour d'appel, 10, rue de la Merci, Montpellier (Hérault).

Mme Vincent, Sidi Chami (Oran).

Vonderheyden (Maurice), docteur ès lettres, professeur à la Médersa, Alger.

R. P. Weichmachter, des Pères Blancs, Beni-Yenni (Alger).

Yver (Georges), professeur à la Faculté des Lettres, 28, rue Michelet, Alger.

Assemblée générale

du 6 janvier 1929

La *Société Historique Algérienne* a tenu son Assemblée générale annuelle le 6 janvier 1929 à dix heures, dans la grande salle de la Faculté des Lettres, sous la présidence de M. Luciani, président, assisté des Membres du bureau.

M. le Gouverneur Général de l'Algérie, absent d'Alger, s'était fait représenter par M. Richard, attaché à son Cabinet.

Le Président a adressé les remerciements de la Société au Gouverneur Général, au Directeur des Affaires indigènes, au Conseil de l'Université, pour l'intérêt effectif qu'ils lui portent et les subventions qu'ils lui ont allouées. Il indique ce qui reste à faire pour stabiliser la situation de la Société. Parlant des études arabes, dans lesquelles la France a longtemps exercé la suprématie, il montre l'intérêt qu'elles présentent dans ce pays, et la place qu'elle tiennent dans la *Revue Africaine* qui s'est toujours honorée de les accueillir libéralement.

Le Secrétaire Général passe en revue les améliorations promises il y a un an et réalisées depuis dans la présentation de la *Revue Africaine*. La principale est la part faite à l'illustration qui sera aussi abondante que le permettront les finances de la Société. Il note l'augmentation du nombre des adhérents inscrits, qui a plus que doublé en moins de deux ans.

Le Trésorier donne lecture de son rapport sur la situation financière qui s'établit ainsi :

RECETTES

Excédent de l'actif (1927)	8.234 90
Subvention du Gouverneur Général	5.000 »
Subvention de l'Université d'Alger	3.000 »
Ventes de collections et de numéros	1.450 »
Cotisations perçues	3.636 20
Total des Recettes	21.321 10

DEPENSES

Frais d'administration (correspondance, envoi des numéros de la *Revue Africaine*, gratification aux personnes chargées du classement, de la conservation des collections, de l'expédition des numéros). Frais d'encaissement	1.593 30
Acompte donné à l'Imprimeur	5.000 »
Total des Dépenses	6.593 30

RECAPITULATION

Recettes	21.321 10
Dépenses	6.593 30
Reliquat de l'exercice 1928	14.727 80
Recettes à récupérer (cotisations en retard et collections non encore payées)	6.960 »
Total	21.687 80
Dû à l'Imprimeur	8.136 »
Reliquat créditeur	13.551 80

Les comptes du Trésorier sont approuvés par l'Assemblée Générale.

Le Président fait observer que, malgré l'amélioration réalisée dans la situation financière, celle-ci n'apparaît pas sous un jour aussi satisfaisant qu'il serait à désirer, en raison du retard apporté par nombre de sociétaires au versement de leur cotisation. Il fait un pressant appel pour que les retardataires se mettent en règle sans plus attendre et pour que les cotisations soient régulièrement versées sitôt après réception du premier fascicule de l'année en cours.

Il est ensuite procédé au vote pour le renouvellement du bureau. Sont réélus :

Président : M. J. D. Luciani.

Vice-Présidents : MM. G. Yver et E. Albertini.

Secrétaire Général : M. G. Esquer.

Secrétaire Général adjoint : M. Ben Cheneb.

Trésorier : M. Berque.

Membres : MM. Carcopino, G. Marçais, Alazard, Massé, Larnaude, Lespès.

Membre correspondant à Paris : M. Douel.

La séance est levée à 11 heures 30.

L'ANCIENNETÉ de la FABRICATION DE L'HUILE D'OLIVE DANS L'AFRIQUE DU NORD

L'indigénat de l'Olivier en Berbérie. — L'indigénat de l'Olivier (*Olea europæa* L.) en Berbérie, souvent contesté par les auteurs, est évident pour les botanistes qui ont spécialement étudié l'Afrique du Nord (1).

Au Maroc cet arbre a même été choisi par R. Maire (2) pour définir, dans le Haut Atlas occidental, l'un des facies de l'horizon supérieur de l'étage méditerranéen, c'est-à-dire de la zone végétale naturelle comprise entre 1.000 et 1.300 m. : ce milieu apparaît aujourd'hui sous la forme d'un maquis, résultat de la dégradation d'une forêt.

Le caractère autochtone de l'Olivier est tout aussi indiscutable dans le Sud-Ouest du Maroc (pays de l'Arganier), depuis la Doukkala jusqu'au Sous : l'Olivier sauvage est ici étroitement associé à *Argania sideroxylon* R. et Sch., dans les forêts-parcs (3). Au Sous notamment, l'huile d'argan est préférée par les Indigènes à l'huile d'olive : l'Olivier est donc là indiscutablement un végétal normal du pays.

Plus au Nord, dans le bassin du Sebou, la forêt natu-

(1) Battandier et Trabut, *Flore de l'Algérie*, Alger, Jourdan, [illegible] p. 581. — Bonnet et Barratte, *Catalogue raisonné des plantes vascu-laires de la Tunisie*, Imp. Nat., 1896, p. 282, etc.

(2) Études sur la végétation et la flore du Grand Atlas et du [illegible] Atlas marocains (*Mém. S. Sc. Nat. Maroc*, VII, 1924, p. [illegible]).

(3) Études sur la végétation et la flore marocaines (*Mém. S. Sc. Nat. Maroc*, VIII, 1, 1924, p. 83, 89-95).

relle a partout disparu et, à sa place, s'est installée la broussaille à Palmiers nains ((*Chamœrops humilis* L.). L'arbre fruitier le plus commun de la région qui s'étend aux abords de Meknès, Fez, Taza, est l'Olivier, dont les peuplements cultivés représentent, au moins partiellement, l'ultime témoignage d'anciens domaines forestiers (1). Dans un récent voyage au Nord de Fez jusqu'à la frontière espagnole, j'ai été frappé de la très large extension des peuplements d'Oliviers, l'unique arbre de la zone prérifaine. Les compagnons habituels de l'Olivier sauvage au Maroc atlantique, sont : *Pistacia lentiscus* L. (Lentisque), *P. atlantica* Desf. (Betoum) et *Callitris articulata* Murb. (Thuya) : comme *Chamœrops humilis*, ces arbres sont des végétaux méditerranéens pliocènes, demeurés plus ou moins à l'état de reliques en territoire chérifien.

Actuellement au Maroc, les centres de culture de l'Olivier se trouvent aux alentours de Marrakech, El Kelaa, Kasba Tadla, Meknès, Fez, Ouezzan, Taza, Oudjda ; mais des olivettes à peuplement moins dense débordent largement des environs de ces centres, occupant le rivage de l'Atlantique, du Sud de Safi au Sud d'Agadir, le revers nord du Haut Atlas et sa région de soudure au Moyen Atlas, puis tout le pays d'Ouezzan à la Moulouya, très au Sud de Taza (2).

L'Olivier caractérise aussi, suivant R. Maire (3), l'association végétale naturelle la plus répandue en Algérie-Tunisie ; il voisine généralement avec *Pistacia lentiscus* L., tantôt sous l'aspect de forêts basses, tantôt avec le facies de hautes broussailles. Ce peuplement s'étendait jadis du niveau de la mer jusqu'à 1.000 mètres d'altitude dans le Tell ; on ne trouve plus sa trace, sous la forme originelle, qu'à l'état de boqueteaux protégés par la vénération des Indigènes à l'entour des marabouts. Ce boisement a été l'un des plus profondément modifiés par l'homme dans l'Afrique du Nord. En Oranie, comme au Maroc, le stade de dégradation habituel d'une telle formation phytogéographique est constitué par la brousse à Palmiers-nains (*Chamœrops humilis* L.), plus ou moins mêlée de Jujubiers (*Zizyphus lotus* L.) ; dans les départements d'Alger et de Constantine, ainsi qu'en Tunisie, à la place de la forêt s'est installée une broussaille claire d'Oliviers rabougris, de Lentisques et de Jujubiers.

(1) R. Maire, *loc. cit.*, VIII, 1, 1924, p. 39, 47-8.

(2) E. Payen et J. Ladreit de Lacharrière. L'Olivier richesse de l'Afrique française du Nord (*Bull. Com. Afrique Française, Rens. Colon.*, juin 1928, p. 371-408).

(3) Notice de la Carte phytogéographique de l'Algérie et de la Tunisie, Alger, Braconnier, 1926, p. 22-24.

Subsidiairement l'Olivier fait partie intégrante des associations végétales des forêts littorales et sublittorales de Pin d'Alep (*Pinus halepensis* Mill.) et de Thuya de Barbarie (*Callitris articulata* Murb.), ainsi que de l'horizon inférieur de la forêt tellienne du Chêne vert (*Quercus ilex* L.). Essentiellement caractéristique en Algérie, de la zone littorale et sublittorale, limitée au Sud par une ligne passant vers Tlemcen, Sidi-bel-Abbès, Mascara, Médéa, Constantine, son domaine, de facies méditerranéen, se développe en Tunisie jusqu'à Mactar et Monastir.

Les grands centres de culture de l'Olivier en Algérie s'étendent aux abords de Sidi-bel-Abbès, Dellys - Tizi-Ouzou, Bougie - Sétif, Sud de Philippeville, Guelma-Souk-Ahras. Les peuplements oléicoles débordent de ces régions, allant de Tlemcen à Sidi-bel-Abbès, du Sud d'Oran et de Mostaganem à Mascara, entre Ténès et Cherchell, de l'Est d'Alger à l'Ouest de Djidjelli, à Palestro, à Beni-Mansour et à Sétif, de Constantine et de Philippeville à l'Ouest de La Calle et à Souk-Ahras. En Tunisie, les centres de culture comprennent les environs de Tunis, Sousse, Sfax (de Medhia à Maharès) ; les olivettes exten-

sives forment une nappe continue, largement développée en bordure de la côte, de l'Ouest de Bizerte au Nord de Gabès, puis dans les oasis de Gafsa, Tozeur, Djerba, Zarzis (1).

Avec les steppes à Alfa des Ksour tunisiens, au Sud de Gabès, commence un secteur libyen aux broussailles d'Oliviers, de Jujubiers, de Romarins, de Betoums, etc. (2). Là où s'étendaient récemment encore un vrai désert, par exemple à Ben Gardan, dans l'Extrême-Sud tunisien, les oliveraies plantées par nos soins, prospèrent suffisamment pour éveiller aujourd'hui la notion d'un milieu végétal naturel.

Dans toute la Libye et la Cyrénaïque, la région de l'Olivier borde d'une façon continue le littoral, sur une profondeur de 50 kilomètres en moyenne ; en outre, cette zone végétale s'étend à tout le plateau de Barca, où l'Olivier, extrêmement commun, est associé au Pin d'Alep, au Chêne vert, au Lentisque, au Thuya, et, vers le littoral, au Palmier nain. A côté des Oléastres ou Oliviers sauvages, existent des arbres assez bien soignés par les Indigènes et qui fournissent une bonne huile.

Dans les vallées des djebels Fassato, Yffren, Gharian, l'Olivier est le principal végétal cultivé, surtout le long du versant nord ; il apparaît également dans les oasis tripolitaines (Djofra, Fezzan, Koufra, mais non à Aoudjila (3) ; ici comme là ses plants sont peu fructifères.

En Marmarique, des groupements isolés d'*Olea europœa* L. s'observent au voisinage de la côte.

Dans le désert libyque, l'Olivier se rencontre maintenant au milieu des oasis de Sioua, Baharieh, Farafrah, Dakhel, Khargeh, tandis qu'en Égypte, les plantations de cet arbre sont seulement notables au Fayoum.

---

(1) E. Payen et J. Ladreit de Lacharrière, *lot. cit.*

(2) R. Maire, *loc. cit.*, p. 39.

(3) P. Vinassa de Regny, *Libya italica*, Milano, Hoepli, 1913, p. 71-79, etc.

L'aire de dispersion d'*Olea europœa* L. embrasse, dans son ensemble, Madère, les Canaries, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine, la Nubie, l'Arabie, la Syrie, l'Anatolie, la Mésopotamie, la Perse, le Beloutchistan, le Punjab et l'Europe méridionale (1). Espèce tertiaire ayant survécu jusqu'à nos jours, *O. europœa* L. est le descendant d'*O. proxima* Saporta, découvert dans l'Oligocène d'Aix-en-Provence (2).

L'indigénat de l'Olivier au Sahara. — Un Olivier sauvage, *Olea Laperrinei* Battandier et Trabut (3), subsiste sous la forme de relique dans le Hoggar, entre 1.400 et 2.000 m. : il caractérise là une zone de végétation de type méditerranéen, avec le Laurier-rose. A côté de lui a été signalé le *Tafeltast*, nom tamahak d'un arbre encore indéterminé au point de vue botanique, mais dont la feuille est odorante lorsqu'on l'écrase (4).

Tout dernièrement vient d'être découvert au Hoggar, par C. Kilian (5), un des compagnons habituels de l'Olivier dans les forêts méditerranéennes barbaresques, le Betoum (*Pistacia atlantica* Desf.) : trois ou quatre pieds de cet arbre existeraient encore dans les ravines bord ouest de l'Ilaman, vers 2.150 m. Toujours du Hoggar, a récemment été signalé, à l'altitude 1.600 m., dans l'oued Tin Tarabin (Est de Tazerouk), un tronc mort de Cyprès (*Cupressus Dupreziana* Camus), le Tarout des montagnes du pays des Touaregs Azdjer, dont quelques arbres isolés, pour la plupart également morts sur pied, marquent l'emplacement de la forêt, aujourd'hui dépour-

---

(1) M. Clerget, La géographie de l'Olivier en Méditerranée (*Bull. Soc. Roy. Géographie d'Égypte*, XIV, mai 1924).

(2) G. de Saporta, *Origine paléontologique des arbres cultivés ou utilisés par l'homme*, Paris, Baillière, 1888, p. 230.

(3) Contribution à la flore du pays des Touaregs (*Bull. Soc. Botan. France*, LVIII, 1911, p. 626, 672-3).

(4) Conrad Kilian, *Au Hoggar*, Mission de 1922, Paris, 1925, p. 180.

(5) R. Maire, *Bull. Soc. Hist. Nat. Afrique du Nord*, XX, 1929, p. 66.

vue de tout semis naturel, que jadis repéra H. Duveyrier, entre Rhat et Djanet. Ainsi la rencontre de ces nouveaux éléments de la végétation forestière naturelle à facies méditerrannéen du Hoggar confirme pleinement l'opinion de l'indigénat de l'Olivier dans cette contrée.

L'Olivier de Laperrine ne fleurit et ne fructifie que tous les quatre, cinq, six ou même huit ans, seulement lorsque les pluies ont été suffisamment abondantes (1). Ses baies viennent d'être enfin découvertes par la mission Augieras, sans doute à la faveur de l'année extrêmement pluvieuse que nous venons de traverser. S'accommodant ainsi, plutôt mal que bien, du dessèchement sans cesse plus accusé du Sahara, ce curieux arbre découvert par H. Duveyrier (2), présente d'étroites affinités avec *Olea europœa.* « Les deux espèces ont une origine commune ; mais l'olivier du Hoggar doit être maintenu comme espèce distincte, restée pure de toute hybridation avec l'olivier cultivé, qui manque totalement dans les cultures du Hoggar » (3).

Olea Laperrinei est désigné par les Touaregs sous le vocable *âleo*. Ce nom n'est pas sans rappeler le dernier élément du mot *asemllalay*, du dialecte berbère des Ntifa de la région de Demnat, dans le Haut Atlas marocain (4), terme qui sert à désigner une variété d'Olivier à fruit de petite taille donnant peu d'huile : il s'agit donc là d'une race qui chez nous serait qualifiée de « sauvage ».

Aleo est presqu'identique au mot chamitique *ola*, qui désigne en saho, un autre Olivier sauvage d'Afrique, *Olea chrysophylla* d'Abyssinie, appelé en sémitique éthiopien (guèze et tigrina) *aoula*. Ces mots sont évidemment apparentés, sans lien de dérivation, au grec *elaifa*, lui-

(1) L. Lavauden, Les forêts du Sahara *(Revue des Eaux et Forêts*, juin 1927*)*.

(2) *Les Touaregs du Nord*, Paris, Challamel, 1864, p. 212.

(3) R. Maire, *Bull. Soc. Hist. Nat. Afrique du Nord*, XX, 1929, p. 110.

(4) E. Laoust, *Mots et choses berbères*, Notes de linguistique et d'ethnologie, dialectes du Maroc. Paris, Challamel, 1920. p 447.

même en rapport avec l'égyptien ancien *nehh* et le vieil arménien *el*, *ewl* (venant sans doute du mitannien asianique, mais ayant persisté dans l'arménien moderne sous la forme *eg*). Il est tout à fait invraisemblable que les Touaregs, comme les autochtones d'Abyssinie, aient acquis des Grecs, des Égyptiens ou des Arméniens, un nom pour désigner les Oliviers sauvages de leurs pays.

Ces mots arméniens, grecs et égyptiens sont des emprunts faits, indépendamment les uns des autres, à une langue très ancienne égéo-asianique, ayant étendu son aire de dispersion sur l'Anatolie, la Crète et les îles de la mer Egée (1). La toponymie antique révèle la présence d'un terme, rappelant le grec *elaia*, à Chypre, en Cilicie, en Lycie, à Rhodes, en Carie, en Mysie, en Bithynie, en Thrace, en Épire, en Béotie, en Arcadie, en Phénicie, sans parler de la Libye (2).

D'autre part, le mot éthiopien signalé ci-dessus remonte à l'époque chamitique et a été adopté subsidiairement par les Sémites (3). Il me suffira de rappeler enfin à ce propos que le tamahak est le dialecte qui présente le facies le plus archaïque de l'ensemble des langues berbères.

Le nom égéen de l'Olivier aurait donc pu être emprunté à un mot chamitique ; il est plus vraisemblable que l'égéo-asianique et le très ancien chamitique nous présentent, en la circonstance, des formes tardivement persistantes d'une appellation méditerranéenne excessivement archaïque, peut-être même néolithique, qui aurait eu une consonnance telle que *elahh*.

(1) A. Meillet, *Aperçu d'une histoire de la langue grecque*, 1re édition, 1913, 2e éd., 1920, p. 41. *Les noms du vin et de l'huile*. Linguistique historique et linguistique générale, 1921, p. 302-308.

(2) C. Autran, *Phéniciens*, Paris, Geuthner, 1920, p. 47 (cf. p. 30), n° 1 et p. 22, n° 3 de la p. 21.

(3) Marcel Cohen, *in* Ch. Dubois, L'Olivier et l'huile d'olive dans l'ancienne Égypte, *Rev. Philologique*, n. s., XLIX, 1925, p. 68, n. 5 et p. 69.

L'ancienneté de la fabrication de l'huile d'olive en Berbérie. — A l'origine, les Libyens durent extraire l'huile de l'Oléastre. Cette opération était encore pratiquée au IV[e] siècle av. J.-C. par les habitants de l'île de Djerba, dans la Tunisie méridionale, d'après le Périple de Sylax (§ 110). Le faible rendement en huile des baies de l'Oléastre éveille l'idée que Djerba était alors particulièrement riche en olivettes (1). Peut-être en était-il de même, comme on le verra par la suite, en Cyrénaïque et en Marmarique, au temps des Egyptiens pharaoniques. Il ne faut pas oublier, en tous cas, que l'huile donnée par les fruits de l'Olivier sauvage, si elle est peu abondante, a du moins la réputation en Berbérie d'être d'excellente qualité (2).

Généralement les auteurs qui se sont occupés de ces questions ont lié l'origine de la fabrication de l'huile à la culture de l'Olivier : ce sont cependant là deux questions bien distinctes. Ne voyons-nous pas aujourd'hui, dans des régions où les habitants sont demeurés à un stade de civilisation relativement archaïque, parmi les Marocains, au Sous, la confection de l'huile d'argan très développée, alors que les indigènes n'ont jamais songé à cultiver cet arbre.

L'ancienneté de la fabrication de l'huile d'olive en Marmarique. — *Olea europæa* L. semble d'ailleurs avoir joué un rôle important chez les Indigènes de la Marmarique avant Ménès. A. Moret estime que la palette protohistorique, dite « du musée de Gizeh » représente au-dessous de files de Bœufs, d'Anes et de Moutons, des

(1) Ce fait est à rapprocher de la désignation *Elaiônes*, donnée par Ptolémée (IV, 3, 6) à une tribu indigène vivant près de la côte, au fond des Syrtes, immédiatement à l'Ouest de l'autel des Philènes.

(2) A. Julien, *Flore de la région de Constantine*, Constantine, Marle, 1894, p. 183.

(3) A. Moret, Le Nil et la civilisation égyptienne, L'Évolution de l'humanité, Paris (*La Renaissance du livre*, 1926, p. 86-87, 133 4).

lignes d'Oliviers coupés. L'ensemble correspond au butin ramené du pays de *Tehen* (Marmarique) par un roi prédynastique d'Hiéraconpolis, peut-être le Scorpion ou Nârmer (vers 3.300 av. J.-C.).

Une source de ravitaillement en huile d'olive de l'Égypte prédynastique a été indiquée comme se trouvant dans l'Asie antérieure. Les gens de la vallée du Nil auraient importé de l'huile de Palestine dans des vases de même provenance aux temps énéolithiques. Un tel raisonnement est basé sur la très vieille localisation, en Égypte et en Palestine, de la céramique à anses ondulées, avec, dans les deux contrées, le même décor peint (filet rouge-brun) et le même galbe de vases : les plus anciens de ceux-ci remontent à 5.000 environ av. J.-C. ; ils renferment, à Négadah notamment, une matière grasse qui a été considérée comme de l'huile d'olive. Mais, ainsi que vient de le faire remarquer A. Moret (1) « les vases d'Égypte poursuivront, jusqu'à la première dynastie, une évolution indépendante, différente de celle qu'on observe en Palestine, ce qui indique une fabrication propre à l'Égypte... L'hypothèse, développée surtout par Frankfort, se heurte à des difficultés : ignorance des moyens de transport commercial employés, absence totale de documents archéologiques dans l'isthme désertique qui sépare l'Égypte de la Palestine, incertitude sur la nature du contenu des vases et sur l'absence réelle de l'Olivier en Égypte. »

Ce serait en tous cas de la Marmarique que proviendraient les plus anciennes mentions historiques et même protohistoriques de l'Olivier et de l'huile d'olive (2). L'huile d'olive, *hatet*, *hati*, qui servait à oindre le front des dieux et des rois, serait qualifiée, dans les textes des

(1) A. Moret, Histoire de l'Orient, fasc. 1, 1929, p. 81-82 (cf. p. 58 et 62), (*Histoire générale*, Histoire ancienne, 1[re] partie). Paris, Les Presses universitaires.

(2) A. Moret, Le Nil et la civilisation égyptienne, p. 86-9.

Pyramides (§ 450) de *tehent*, c'est-à-dire de produit originaire de la Marmarique, région située à l'Ouest du Delta, entre la Méditerranée et la latitude du Caire : l'apport de cette huile aux Pharaons thinites, pour le repas, non seulement des rois, mais aussi des dieux et des morts divinisés, est attesté sur de nombreuses palettes royales. K. Sethe a signalé l'analogie du nom égyptien de l'huile d'olive, *hati*, et du mot *hatiou*, qui servait à désigner les chefs libyens (1). Ce dernier terme pourrait donc éveiller l'idée que l'onction d'huile d'olive était, chez les Berbères, la consécration du pouvoir.

L'Olivier n'est pas un arbre spontané dans la vallée du Nil, où sa culture ne s'est même propagée que très localement, sous le Nouvel Empire ; comme il est, au contraire, évident que ce végétal est indigène en Marmarique, il faut admettre que le nom égyptien de l'huile d'olive, *hati*, *hatet*, n'est pas d'origine locale.

V. Loret (2), conteste la présence dans les textes des Pyramides du mot *tit*, qui y a été relevé par Hommel (3) De même l'égyptologue lyonnais nie l'existence d'un mot égyptien *det*, donné par Brugsch (4) comme signifiant huile d'olive. Pour V. Loret, le nom de l'Olivier, qui apparaîtrait pour la première fois sous le règne de Ramsès II (1292-1225), dans le papyrus Anastasi III, serait incontestablement dérivé du sémite *zaït*. En égyptien ce mot aurait pris la forme *daïdit* (prononcez *zaïti*) et serait devenu en copte *djoeit*, *djôit*.

La double dénomination *zaït*, Olivier, *enhh*, huile d'olive, constatée en vieil égyptien, se retrouve, comme il a été dit ci-dessus, en tamahak du Hoggar, sous les

(1) A. Moret, *loc. cit.*, 1926, p. 88. (Cf. *Des clans aux empires*, 1923, p. 201).

(2) *In* Ch. Dubois, *loc. lit.*, p. 64, n. 1 et p. 66, n. 2.

(3) *Aufsätze und Abhandlungen arabisch-semitische Inhalts*, 1892, p. 99, note.

(4) *Hierogl. Wörterbuch*, t. IV, p. 1672.

formes *âleo*, Oléastre, *ahatim*, huile d'olive. On a vu que le premier de ces termes démontre l'existence d'un très vieux mot chamitique lié linguistiquement à des vocables égéen et arménien. Le second a été rapproché par E. Laoust (1) des noms égyptiens, contestés d'ailleurs, *tat* « Olivier », *heh*, *té*, *tét*, *hati* « huile d'olive ». Le mot touareg *ahatim* donne au féminin *tehatimt*, *tahatimt*, *tamahinet* et au pluriel *ihutam*. Il désigne à la fois, dans le Hoggar, l'huile d'olive, le fruit de l'Oléaster sauvage et le fruit de l'Olivier cultivé.

Le professeur de Rabat, influencé sans doute par la tradition ethnologique orientale, voit dans la désinence *im* de ce mot tamahak, un pluriel hébraïco-phénicien (2) : les Libyens, dit-il, ont adopté le nom sémitique importé par les Phéniciens et ce nom s'est conservé sous sa forme pluriel seulement chez les Touaregs. Un tel fait est impossible, les gens du centre du Sahara n'ayant jamais eu des contacts suivis avec les Phéniciens. Cependant dans une autre partie de son important mémoire, E. Laoust donne une explication différente des lettres finales du mot touareg, voyant dans la terminaison *im* une particule berbère post-formative éveillant l'idée de pluralité (3). D'ailleurs dans le berbère de Rhat, le mot *ahatim* se retrouve sous la forme *azatsim*, qui éveille des analogies plus étroites avec le chamito-sémitique *zaït*. Le même rapprochement doit être valable pour les vocables désignant l'huile d'olive dans l'oasis de Rhadamès (*udi*) et dans le djebel Nefousa (*di*). L'usage de tous ces mots dans l'Afrique du Nord doit être excessivement ancien et remonte sans doute aux temps protohistoriques.

Dans le berbère du Haut Atlas marocain, la forme *zzûtin*, dans celui de l'Anti Atlas, le vocable *zît*, *zzit*,

(1) *Loc. cit.*, p. 444-448.

(2) E. Laoust, *loc. cit.*, p. 445 (cf. p. 273, n. 4).

(3) *Id.* p. 496 (cf. p. 273, n. 4).

et dans l'andalou, la consonnance *aceytuno*, désignent l'Olivier cultivé. Il faut remarquer enfin que les mots *ztt, zzit*, servent à nommer l'huile d'olive dans toute la Berbérie, sauf en Tripolitaine et en pays touareg. Il est admis généralement que la fabrication de l'huile d'olive aurait été développée en Tunisie, en Algérie et au Maroc, par les Sémites phéniciens, qui ont propagé le mot *zeitun*, commun à l'hébreu, au phénicien, à l'araméen, à l'arabe, au persan moderne, au kurde, au turc et au tatare de Crimée. Mais le fait qu'un mot purement berbère *zemmur* désigne l'Oléastre greffé dans le Rif, la Kabylie, l'Aurès, la Tripolitaine et Sioua, indique, semble-t-il, un commencement de mise en valeur des oliveraies de l'Afrique du Nord par les Indigènes, avant que ne se développe la colonisation phénicienne, sauf dans le Sud marocain, où c'est l'Oléastre sauvage qui est appelé *zemmur*. Pline parle d'ailleurs d'un procédé de greffe de l'Olivier particulier à l'Afrique.

Cependant, les Phéniciens firent des plantations dans le Sud de la Tunisie, notamment vers Zarzis, puisqu'ils appliquèrent à un de leurs comptoirs et à un cap de cette zone, les appellations de *Zita, Zeitha*, empruntées au nom de l'huile dans leur langue. La tradition nous montre l'île de Kerkenna, au large de la côte tunisienne, pleine d'Oliviers cultivés, au temps d'Hérodote (V[e] siècle) ; la Zeugitane était couverte d'Oliviers, lors de l'invasion d'Agathocle (fin du IV[e] siècle) et la Byzacène aurait à son tour été partiellement transformée en une vaste olivette par Hannibal (fin du III[e] siècle).

Le terme *zaït*, désignant très anciennement l'Olivier dans les langues sémitiques, en égyptien, en éthiopien et en berbère, est considéré comme présémitique par Ch. Dubois (1). Nous aurions donc dans ce mot, de même que dans *elahh* arménien, égyptien, couchique et touareg, des noms méditerranéens de l'arbre produisant les olives.

(1) *Loc. cit.*, p. 70, n. 4.

La question de l'ancienneté du greffage de l'Olivier en Berbérie. — La civilisation de l'antiquité où, à notre connaissance, l'Olivier a joué le rôle le plus considérable, est certainement la civilisation égéenne. Au plus tard dès l'époque de la I[re] et de la II[e] dynastie, des relations commerciales se nouèrent entre l'Égypte et la Crète (1) : G. Glotz (2) pense que jusque vers la fin de la VI[e] dynastie (vers 2.390), les Kefti importèrent, par grande quantité dans la vallée du Nil, de l'huile d'olive. Tandis que l'Égypte est toujours restée un très médiocre pays producteur de cette marchandise, les celliers de Phaistos et de Cnosse étaient abondamment pourvus de cette denrée, dès le Minoen ancien III (2.400-2.100). Des vases pleins de noyaux d'olives ont été exhumés dans un grand nombre de maisons de Crète. Des feuilles et des ramelles d'Oliviers ont été découvertes dans la cité préhistorique de Théra. Malgré une forte consommation locale, la production était néanmoins suffisante pour permettre une exportation dont témoigne, sur certains sceaux, l'association du rameau d'Olivier à un navire, Sans doute l'Égypte fut parmi les pays qui reçurent de l'huile d'olive de Crète.

L'Olivier, dont l'indigénat à Candie est évident, y fut de bonne heure greffé, étant donnés les rendements dont témoignent les rangées de récipients retrouvés à Cnosse ou à Phaistos. La fabrication de l'huile, demeurée longtemps un travail familial, y prit très tôt un caractère presqu'industriel.

(1) Auparavant, à l'époque de la civilisation énéolithique d'Abousir el Meleq (5.000-3.500 av. J.-C.) des relations commerciales existaient déjà entre le Delta et les îles de la mer Égée (Samos, Mélos) (A. Moret, *Histoire de l'Orient*, 1, p. 61).

(2) La Civilisation égéenne, L'Évolution de l'humanité, Paris (*La Renaissance du livre*, 1913, p. 234, 243-4.)

Il serait permis de supposer que les Crétois, grands producteurs d'huile, s'intéressèrent aux olivettes de la côte d'Afrique. Toutefois, il faut remarquer que les Égéens ne semblent pas s'être spécialement attachés à la mise en valeur des contrées situées à l'Ouest du Delta ; cependant ils ne manquaient pas d'aller chercher en Cyrénaïque, dès le Minoen moyen I (2.100 à 1.900), au temps de la XII[e] dynastie égyptienne, une essence, le silphion, extraite d'un végétal demeuré, pour les botanistes, indéterminé jusqu'à aujourd'hui. Un vent favorable poussait, en effet, les navigateurs insulaires vers la Libye et le chemin de cette contrée était depuis longtemps familier aux Crétois, lorsque des colons grecs vinrent chercher un indigène de cette île comme guide pour gagner l'îlot de Platea, point d'origine de la puissance hellénique sur la terre d'Afrique (1).

Des rapprochements ont été indiqués entre les appareils de fabrication de l'huile d'olive, servant jadis en Crète, et ceux employés encore aujourd'hui en Tripolitaine. La presse à huile, remarquable par son archaïsme, qui est toujours en usage chez les Indigènes de la Libye et de la Cyrénaïque, demeure moins perfectionnée que les ustensiles déjà utilisés à Cnosse au II[e] millénaire : Evans a, en effet, décrit une presse à huile, découverte dans cette dernière ville, et comparable aux presses antiques de Tripolitaine ; le même type d'outil se retrouve d'ailleurs en Carie et dans les îles égéennes, Mélas, Théra (époque mycénienne la plus reculée) (2).

---

(1) Des peintures découvertes par M. Solignac sur le paroi d'une haouanet de Mekna (Tunisie septentrionale) apporteraient la confirmation archéologique des relations maritimes des mondes égéens et barbaresques : un navire, bas sur l'eau, y figure, portant un mât central, avec voile trapézoïdale. G. Glotz a évoqué, devant les photographies de ces figurations, les images de peintures de Delphes (*Académie des Inscriptions*, 28 novembre 1928).

(2) Bertholon et Chantre, *Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale*. Lyon, Rey, 1913, I, p. 527.

De cet ensemble de données, il semble permis de conclure qu'une certaine influence a dû être exercée en Libye par les Crétois égéens, au point de vue de la mise en valeur des olivettes naturelles. Toutefois, l'action de ces populations maritimes ne se fit guère sentir profondément en ce pays et ce furent des usages purement indigènes, de forme très archaïque, qui dominèrent constamment dans l'intérieur de l'Afrique les processus de la fabrication de l'huile et sans doute aussi de la greffe des Oliviers.

Le tamahek *âleo*, résidu du stock méditerranéen, qui ne désigne aujourd'hui qu'un Oléastre du Hoggar, se présente comme plus archaïque que les termes libyco-berbères *ahatim*, *azatsim*, *udi*, *di*, qui désignent spécialement l'huile d'olive, matière assez abondante jadis pour être exportée de Tripolitaine, comme produit de luxe il est vrai. Dans de telles conditions, ce liquide, fourni en quantité notable, dut être assez tôt extrait du fruit d'*Olea europœa* greffé ; du moins telles sont les données qui semblent se dégager d'une étude linguistique critique, amenant à la conception du greffage de l'Olivier en Tripolitaine, fait d'origine locale ou tout au moins nord-africaine. Par la suite, l'usage du mot libyco-berbère se restreignit au Hoggar, à Rhat, à Rhadamès, au djebel Nefousa, et d'autres radicaux furent employés, comme on va le voir, par les Indigènes nord-africains pour désigner l'huile d'olive et l'Olivier.

Indépendamment des mots *ahatim*, *âleo*, les Berbères ont encore, en effet, deux séries de noms pour désigner l'Oléastre : 1° *zebbuz*, *azebbuz*, *tazebbudjt*, *zenbuz*, *zembuz*, mots employés dans le Rif, la Kabylie, l'Aurès, le djebel Nefousa, à Rhadamès et à Sioua, aux confins de l'Égypte ; 2° *azemmur* (pl. *izemran*), en usage dans le Haut Atlas marocain, et *azibur*, connu du pays de Cherchell (Algérie).

Le premier de ces mots, répandu de l'Égypte au Rif,

s'est propagé jusqu'en Ibérie, où l'Olivier sauvage est appelé *acebuche* en castillan, *acebuig* en valencien, *azambujo, zambujo*, en portugais. Le terme *zebbuz*, qui se trouve aussi en arabe moghrebin, a été considéré par E. Laoust comme étranger à la fois au berbère et à l'arabe. G. Colin (1) y voit un dérivé d'un mot latin, ne figurant dans aucun texte connu, *aquifolium*, arbre à feuillage piquant, Houx. En effet, *Rhamnus lycioides* et *R. eleoides* s'appellent, en Algérie, *zebbuz krami* « faux Oléastre ». De même, en castillan, se trouvent les mots *acebe*, Houx, *acebuche*, petit Houx, et en portugais, *azevinho*, Houx.

Le vocable *azemmur*, qui a un facies nettement berbère est passé, comme nom de l'Olivier greffé, dans les pays où l'Oléastre est désigné par une des formes du type *zebbuj :* par conséquent la coutume du greffage de l'Oléastre s'était propagée dans toute la Berbérie, alors que cet usage demeurait inconnu dans le Haut Atlas marocain.

Ainsi les mots qui aujourd'hui sont presque partout en usage dans la Berbérie pour dénommer l'huile d'olive et l'Olivier, se trouvent être, l'un purement berbère, *zemmour*, l'autre d'origine latine, *zebbuz*. Fait remarquable, c'est le vocable d'origine berbère qui sert généralement à désigner l'Olivier et celui de provenance latine qui s'applique spécialement à l'Oléastre. Une double notion semble se dégager de cette observation : 1° la confirmaton d'une coutume d'essence berbère, du greffage de l'Olivier ; 2° la substitution d'un mot étranger à la terminologie indigène pour la désignation de l'Oléastre. Ce dernier changement se concevrait assez bien si les mots berbères qui s'appliquaient auparavant à l'Oléastre étaient devenus tabous.

---

(1) Étymologies magribines, I, *Hespéris*, 1926, 1er trimestre, p. 89.

Résumé. — La linguistique, d'accord avec les documents ethnographiques, révèle donc quatre étapes chronologiques et géographiques se liant à la mise en valeur progressive de l'Olivier en Afrique du Nord : 1re étape très reculée dont la trace est conservée au Hoggar par le mot méditerranéen *âléo ;* 2e étape encore fort ancienne, réalisée en Libye et au Sahara où elle se lie à l'expansion du libyque *ahatim ;* 3e étape ayant sans doute quelque peu précédé le développement de la colonisation phénicienne et même contemporaine de celle-ci, dans la zone littorale de la Byzacène, de la Zeugitane, de la Numidie et de la Mauritanie, mais non dans le Sud marocain, en tous cas concommittante à la propagation du mot *zemmur*, passant du sens « Oléastre sauvage » au sens « Olivier cultivé » ; 4e étape plus récente, peut-être contemporaine de la colonisation romaine, marquant la pénétration du greffage de l'Olivier dans le Sud marocain : un dérivé latin, *zebbuz*, remplace les noms libyens de l'Olivier devenus tabous.

Il faut remarquer que la partie occidentale de cette dernière région est celle où se fabrique l'huile d'argan, beaucoup plus appréciée localement que l'huile d'olive. Sans doute l'huile d'argan était-elle autrefois l'objet d'un commerce s'étendant au minimum à tout le Maroc méridional.

Ainsi l'utilisation par l'homme du fruit d'un arbre nettement indigène, l'Olivier, pour la fabrication de l'huile, remonte, en Afrique du Nord, aux temps protohistoriques de l'âge du cuivre, pour le moins. C'est à l'extrême-Est des pays berbères, en Marmarique, que les plus anciens documents égyptiens semblent mentionner pour la première fois cet arbre.

Les Crétois égéens, que l'archéologie nous révèle avoir été les grands industriels de l'huile d'olive dans la très haute antiquité, eurent de fort bonne heure d'étroites relations avec les Tehenou de Marmarique, puis avec les

Libou et les Mashaouasha de Cyrénaïque, d'après les textes pharaoniques. Il serait invraisemblable qu'à l'époque où une véritable cohésion politico-militaire s'établissait entre les peuples de la mer et les Libyens, les premiers n'aient pas contribué à la mise en valeur économique de l'Afrique et notamment propagé chez les seconds la notion de la greffe de l'Olivier, au moins en Tripolitaine.

Mais l'expansion de la coutume du greffage de l'Olivier ne se répandit largement que beaucoup plus tard en Berbérie, aux temps des Carthaginois, puis des Romains, en Tunisie, ensuite en Algérie et dans le Maroc septentrional.

Au Maroc sud-occidental, un autre arbre, l'Arganier, fournit une huile bien plus appréciée des Chleuhs que l'huile d'olive : aussi dans cette région l'utilisation par l'arboriculture des Oliviers sauvages est-elle relativement récente.

L. Joleaud,
Professeur à la Sorbonne.

Quelques peintres de la Conquête d'Algérie (1)

I

LES PEINTRES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

S. FORT - Th. JUNG - A. GENET

Après 1830, le ministre de la Guerre fit exécuter une série de peintures représentant les batailles, combats et sièges livrés par l'armée française, de manière à compléter la collection des aquarelles et gravures de Bagetti sur les campagnes de la Révolution et de l'Empire. En même temps, il commençait une série moderne qui devait comprendre les campagnes d'Afrique. De 1830 à 1848, cette série forme un ensemble de 44 aquarelles (combats, vues, uniformes) pour l'Algérie seule (2)

La Direction du Dépôt de la Guerre s'adressa à ses peintres ordinaires, en particulier à Siméon Fort (1793-1861) et Théodore Jung (1803-1865), le maître et l'élève, tous deux Strasbourgeois (*Fig.* 1 à 4).

(1) Ces pages sont extraites de *l'Iconographie historique de l'Algérie (XVI[e] siècle-1871)*, 3 albums in-folio de 354 planches en noir et en couleurs, donnant la reproduction de 1.012 documents (peintures, dessins, estampes, images populaires, médailles etc.), avec une introduction et des notices explicatives. A paraître en 1929 dans la *Collection du Centenaire de l'Algérie* (Paris, Plon, édit.).

(2) Voir le détail dans : Ministère de la guerre. Etat-Major de l'armée. Section historique. *Liste chronologique des tableaux formant la Collection du Ministère de la guerre représentant les batailles, combats et sièges livrés par l'armée française (1628-1887)*. Paris, 1901, in-8°.

D'après des croquis pris sur les lieux par des officiers de l'armée d'Afrique était établie une maquette du sujet. Ainsi les tableaux de Fort sur les campagnes de Mascara et de Constantine ont été faits d'après les esquisses des capitaines Genet et Pajol. Cette maquette était soumise à des témoins des événements qui indiquaient les modifications à faire. Elles portaient sur l'aspect du terrain, l'architecture des constructions, la végétation, l'atmosphère, l'éclairage d'après la position du sol, l'ordre de marche des troupes, les détails des uniformes et de l'armement, etc. Cette minutie qui tendait à obtenir l'exactitude absolue fait de ces tableaux de véritables documents. Leur valeur artistique n'est d'ailleurs pas négligeable. Ce sont là œuvres de peintres sincères et connaissant leur métier. L'*Artiste* a pu louer avec raison le talent hardi et vigoureux de Siméon Fort, à l'occasion du *Siège d'Anvers* et de la *Vue générale de l'itinéraire suivi par le maréchal Valée depuis Constantine jusqu'à Alger* « œuvre de science fort remarquable... peinte avec une hardiesse et une solidité peu communes » (1).

Lors de l'expédition du maréchal Clauzel contre Mascara en 1835, le capitaine Genet (2) fut « chargé de dessiner les vues des principaux camps et de l'attaque de la ville ».

Alexandre Genet avait fait en 1830 la campagne d'Alger comme lieutenant au 30e de Ligne. Capitaine à la Légion Etrangère, puis au 51e de Ligne il a séjourné en Algérie du 14 juin 1830 au 30 octobre 1831, de 1833 à juin 1835 et de novembre 1835 au 22 mai 1837.

Durant l'expédition de Mascara, raconte le futur maréchal Canrobert, on le vit « par n'importe quel temps, accroupi sur une pierre et prenant des notes sur un grand album. Il était toujours accompagné d'un affreux moricaud monté sur un mulet et dont les longues jambes, maigres et velues, pendaient négligemment à terre. Il tenait le cheval du capitaine lors de ses arrêts et lui servait de guide » (1).

(1) *L'Artiste*, 1841, 2e série t. VII, p. 302.

(2) *Dossier* (Guerre. Archives administratives).

Genet se proposa de composer un *Atlas de la province d'Oran* qui devait comprendre « 300 planches lithographiées en trois teintes à la manière d'Harding et quinze feuilles de texte ». Dix vues étaient déjà exécutées en septembre 1838 et l'ouvrage dédié au Roi devait paraître dans le courant de l'année 1839. La publication resta à l'état de projet et c'est dans l'*Algérie pittoresque* de Berbrugger, parue en 1844, que Genet utilisa quelques-unes de ses études, aussi bien celles de Mascara et d'Oran que celles de Bône et de Constantine. Lors de la première expédition contre cette ville en 1836, il avait été chargé en effet, comme à Mascara, de « dessiner les vues des principaux points qui seront occupés par nos troupes et celles des actions les plus importantes qui pourront avoir lieu ».

Genet a exposé aux salons en 1839 : *L'entrée du prince royal à Mascara ; la Fontaine de la grande Mosquée à Oran ; Rue et porte de Constantine, à Bône ;* en 1840 : *Vue d'Alger* (1830) *prise des ruines de l'ancien fort Bab-Azoun ;* en 1844 : *Vue du môle et d'une partie d'Alger :* le *Marabout de Sidi Yacoub et la Salpétrière ; Tombeaux maures et mosquée de Sidi Abd er Rahman ;* en 1845 : *Vue générale de Tlemcen et de ses environs prise en 1836*.

On est loin de connaître toute l'œuvre algérienne de cet artiste dont le talent, suivant la juste expression du

(1) Bapst : *Le maréchal Canrobert. Souvenirs d'un siècle.* Paris, 1908-1913, 6 vol. in-8°, t. I, p. 220.

général Pelet « se distingue par la prestesse, l'exactitude et l'originalité de ses croquis ». En août 1839, il fut chargé d'exécuter pour le Roi un certain nombre d'aquarelles représentant les combats de 1814 et quelques-unes des campagnes de la République (*Fig.* 5).

II

THÉODORE LEBLANC

L'armée qui marchait sur Mascara comptait dans ses rangs un autre peintre que le capitaine Genet. Claude-Théodore Leblanc, capitaine du génie, avait été élève de Charlet en même temps que Raffet. D'un séjour de trois ans en Grèce et dans le Levant, il avait rapporté *32 croquis d'après nature* publiés en 1834 chez Gihaut.

Employé en Algérie à la suite du duc d'Orléans (27 octobre 1835 au 18 janvier 1836), puis attaché à l'Etat-Major du maréchal Clauzel (16 août 1836), il fut blessé mortellement à Constantine, le 10 novembre 1837 (1). Son ami Raffet a immortalisé sa mort, et il figure, son crayon à la main, dans un des tableaux de Vernet (*Constantine. Départ des colonnes d'assaut*).

Son album, *Expédition de Mascara* (Gihaut éditeur), comprend douze lithographies dont il existe des tirages en noir et en couleurs : 1. *Retraite de Mascara.* — 2. *Ibrahim, bey de Mostaganem.* — 3. *Yusuf-bey.* — 4. *Abdallah au combat de Sidi-Embarek.* — 5. *L'armée emmène la population juive.* — 6. *Marche de la 4e brigade.* — 7. *Combat de l'Habra.* — 8. *La négresse du camp de Boufarik.* — 9. *Arabe d'Alger.* — 10. *Détachement d'avant-garde de zouaves.* — 11. *Marche sur Mostaganem.* — 12. *Le lieutenant-colonel Marey, agha des Arabes.*

(1) *Dossier* (Guerre. Arch. administratives).

Les tableaux correspondant aux lithos nos 5 et 7 ont figuré au salon de 1836. L'année suivante Leblanc exposait une aquarelle, *Distribution de burnous aux chefs des tribus arabes, avant la campagne de Mascara. Le bey Ibrahim vient de recevoir l'investiture.* Il avait également exécuté à Alger et dans les environs nombre d'aquarelles (1) représentant des vues et des types locaux grâce auxquelles nous ont été conservés l'aspect de bien des monuments, des intérieurs de maison, des costumes indigènes et juifs aujourd'hui disparus.

Il y a dans les lithographies de Leblanc, aussi bien que dans ses aquarelles, des gaucheries, mais aussi beaucoup de mouvement et de verve ; ses portraits, notamment celui de Yusuf, ont de l'allure. Aussi peut-on s'étonner avec Burty que l'artiste fasse partie de la grande tribu des inconnus de talent (*Fig.* 6 à 11).

III

AUGUSTE RAFFET (2)

Juqu'à la première expédition de Constantine, Raffet n'avait consacré à la guerre et à l'armée d'Afrique que

(1) Bibliothèque Nationale, Estampes Q f 2 a.

(2) *Raffet, sa vie et ses œuvres*, par Auguste Bry. Paris, 1874, in-8°. Œuvre d'un ami, ce livre est la biographie la plus complète de l'artiste. *Raffet, son œuvre lithographique et ses eaux-fortes, suivie de la bibliographie complète des ouvrages illustres de vignettes d'après ses dessins*, par H. Giacomelli Paris, 1862, in-8°. Cet ouvrage est complété par les *Notes, additions, rectifications*, de Aug. Raffet fils (Dactylographié. Bibl. Nation. Est Y b 3 385 (2) pet. in-4° — *Notes et croquis de Raffet*, mis en ordre et publiés par Auguste Raffet de la Bibliothèque Nationale, *avec 257 dessins inédits gravés en relief* par Aman-Durand, Paris, 1878, in-fol. Ouvrage important en raison de reprodutions de dessins inédits et du journal de l'artiste. *Raffet* dans *Les graveurs du XIXe siècle*, par H. Béraldi, t. XI, p. 61 et sq. — *Raffet*, par F. Lhomme *(Les artistes célèbres)*, Paris, s. d. in 8°. — Delaborde (H.), *La lithographie dans ses rapports avec la peinture*, (Revue des Deux Mondes, 1er octobre 1883, p. 554 et sq. Voir aussi les différents catalogues de ventes d'œuvres de Raffet.

trois lithographies. D'abord en 1831 un *Episode de la prise d'Alger :* « Des troupes d'infanterie française donnent l'assaut à une redoute défendue par des Arabes et des Turcs ; les assaillants escaladent les embrasures, chargent à la baïonnette, luttent corps à corps, ou fusillent l'ennemi ; à droite, un soldat tombe mort sur l'affût d'un canon. Les premiers plans de cette composition ne sont pas remplis et les fonds sont à peine indiqués ». Un second état de la même planche en est la « répétition réduite, complétée et presque terminée. Dans le fond, à droite, la flotte française cannonne la côte d'Alger » (1). L'autre lithographie, *Alger* (1830) dont il existe un tirage en couleur, représente des soldats d'infanterie de ligne dont l'un fait feu sur les Arabes qui s'enfuient. Cette lithographie fait partie des *Illustrations de l'armée française depuis 1789 jusqu'en 1832, d'après MM. Léon Cogniet et Raffet, et lithographiées par Llanta et Ad. Midy*, Paris (1837, publié par Victor Delarue. Impr, lithographique de Lemercier). Enfin, dans un autre genre, deux tambours marchant suivis de deux Arabes sur le dos desquels on a entassé instruments et bagages. Légende : « *Nous civiliserons ces gaillards-là* ».

En 1836, Auguste Raffet a trente-trois ans. Il a déjà publié quelques-unes de ses plus belles lithographies : *Waterloo, le Vieux Caporal ; la Charge des lanciers rouges ; Ils grognaient et le suivaient toujours ; la Revue Nocturne*. Au moral, un modeste, d'une grande délicatesse de cœur, dévoué à ses amis, désintéressé, travaillant pour satisfaire ses éditeurs avec une ardeur qui délabre sa santé, ne songeant qu'à son art, ennemi du bruit, encore plus du cabotinage et rarement satisfait de lui-même. De l'une de ses œuvres maîtresses, le *Combat d'Oued el Alleug*, il dira : « Ce n'est pas encore ça. »

Sous l'impression de l'échec que le maréchal Clauzel

(1) Giacomelli, *op. cit.*, p. 69.

venait de subir devant Constantine, Raffet composa un premier album qui parut en février 1837 chez Gihaut. La *Retraite de Constantine* comprend six sujets. Si deux d'entre eux : *Trait d'humanité du capitaine Peyronny* (un capitaine conduisant, par la bride, sous la pluie battante, son cheval sur lequel est monté un soldat blessé) et l'*Embuscade* (des cavaliers arabes se précipitent, croyant surprendre une sentinelle sans apercevoir un détachement d'infanterie embusqué) ne dépassent pas la valeur d'anecdotes, les autres représentent en traits émouvants les souffrances de la campagne : la *Marche sur Constantine* sous la neige qui courbe les têtes et recouvre les cadavres (*Fig.* 12). — *A nous, deuxième léger !* appel désespéré de blessés chargés sur des prolonges embourbées, les Arabes, dont l'un tient à la main une tête coupée, s'enfuyant devant une colonne qui arrive au pas de course — le *Bataillon Changarnier* formé en carré, brisant sur la pointe de ses baïonnettes l'élan de la cavalerie ennemie, tandis que le sol est jonché de cadavres décapités — la brillante *Charge des Chasseurs d'Afrique* (*Fig.* 13). La couverture de cet album était illustrée d'un frontispice : un groupe de fantassins, dont l'un, la tête enveloppée d'un mouchoir dit, en étendant le bras vers la ville : « Nous reprendrons ça au printemps. »

Cette même année, Raffet suivit le comte Anatole Demidoff dans le voyage scientifique qu'il entreprenait en Russie méridionale et en Crimée. Au retour, il apprit que Constantine était prise et dès le 24 novembre il écrivait de Marseille où il purgeait sa quarantaine à ses éditeurs les frères Gihaut : « J'ai appris en passant à Syra que les Français étaient entrés vainqueurs dans Constantine. Je vais profiter de ma quarantaine pour me procurer tous les renseignements sur l'expédition et j'ajouterai six sujets à ceux que j'ai déjà faits. J'ai vu et dessiné des Arabes et des Bédouins » et il ajoutait avec la mo-

destie qu'il le caractérisa toujours : « J'espère mettre plus de vérité dans mes dessins. Du reste, ils ne sont pas autrement que je les ai faits ; il y a seulement plus de variété dans les physionomies ».

Parmi les compagnons que la quarantaine procurait à Raffet se trouvaient des officiers qui précisément venaient de faire la campagne. Il se lia plus particulièrement avec le chef d'escadron Richepance (1) dont il a tracé plusieurs fois le portrait et qui lui fournit les renseignements qu'il cherchait. Et Raffet commence aussitôt ses croquis, en recommandant aux Gihaut, dix jours après sa première lettre, de lui faire tenir des pierres toutes prêtes, car il se propose de se mettre au travail dès son arrivée à Paris, de manière à avoir terminé un nouvel album de six planches le 20 janvier.

Il avait déjà arrêté une première liste des sujets qu'il se proposait de traiter : 1° *Marche sur Constantine* (frontispice). — 2° *Mort du général Damrémont.* — 3° *L'armée devant Constantine ; Combat dans la nuit du 12 au 13.* — 4° *Assaut donné à la ville.* — 5° *Combats dans les rues.* — 6° *Les soldats ramènent au général Valée et au duc de Nemours des drapeaux et des prisonniers. Retour.* Il traita les quatre premiers et ajouta huit autres planches « Il y a bien d'autres sujets, disait-il en effet, mais je crois que ce sont les principaux. J'ai déjà trouvé plusieurs d'entre eux. Je n'aurai donc qu'à les exécuter aussitôt mon arrivée. Je brûle de faire une peu de lithographie, il y a si longtemps que je n'en ai vu ni touché. »

Raffet rentra à Paris le 15 janvier 1838. A peine arrivé, raconte Bry, « il me demanda des pierres et des crayons et fit pour le frontispice de la *Prise de Constantine* un

(1) Richepance (Adolphe, Antoine, baron), 1800-1862, chef d'escadron au 2e chasseurs à cheval (1837), se distingua à la prise de Constantine, passa aux chasseurs d'Afrique et quitta l'Algérie en 1851 comme général de brigade. Divisionnaire en 1859 (v. *Fig.* 19).

soldat en faction auprès d'un drapeau mutilé par la mitraille et arboré sur la brèche de la ville. Il avait fait dire au voltigeur blessé du frontispice de la *Retraite de Constantine :* « Nous reprendrons ça au printemps ! » il inscrivit sous celui-ci la réplique : « Ils ont tenu parole !»

Il avait retrouvé Richepance à Paris et ce dernier répondant aux questions minutieuses de Raffet, lui donna sur les événements dans lesquels il avait joué un rôle actif des indications aussi précises que le désirait l'artiste. Le fils de Raffet les a rapportées dans le précieux ouvrage qu'il a consacré à son père.

« Quant au drapeau du 47°, je ne puis rien vous dire, à ce sujet, de positif, mais je serais porté à croire qu'il ne pouvait être sur la brèche, puisque la première colonne dont je faisais partie n'était composée d'aucun homme de ce régiment et vous savez que le drapeau ne marche qu'avec la partie la plus nombreuse.

« La tenue de M. le duc de Nemours était un frac bleu, broderie aucune, pantalon garance, képi couvert d'une toile cirée.

« Au moment de l'arrivée de la seconde colonne sur la brèche, il y avait effectivement un drapeau, mais celui-ci avait été fait par un capitaine de zouaves et planté par lui sur le rempart. »

Un jour, dans l'atelier de Raffet, Richepance a noté sur les marges d'un dessin (*Fig.* 24) au hasard des souvenirs, les détails qui répondaient au désir d'exactitude de l'artiste et ces phrases hachées, sans ordre, sont toute l'évocation du combat :

« Constantine. Intérieur d'une maison défendue par les Arabes et près de laquelle le colonel (*sic*) Leblanc a été tué. Batterie de brèche : 4 pièces, trois de 24, une de 16. A gauche de la brèche, la compagnie du génie du capitaine Potier tiraillant avec les Arabes. Le haut de la brèche avait été garni de sacs de laine rayés, entremêlés de morceaux de bois, de chaînes de fer. Beaucoup de débris

de maisons et de terrains. Près du colonel Combes, M. Froissard, chef de bataillon de la Garde Nationale (Etat-Major) : képi toile cirée, pas de favoris, moustaches noires. Costume de la Garde Nationale d'Alger : pantalon bleu, bande rouge. Le colonel Combes, belle taille 5 pouces (*sic*), des favoris bruns, moustaches idem. Costume de Lamoricière, capote ; par dessus, un caban doublé de rouge. Il était coiffé du tarbouche ; le sabre : pantalon garance, sans bandes. Le colonel Combes sur la brèche fait battre la charge aux tambours des zouaves avec un clairon du 2e léger — Le colonel Lamoricière, une canne à la main, parlant au colonel Combes — le capitaine du génie Potier, blessé à mort et soutenu par le capitaine Richepance — Le général Damrémont fut tué au moment où il regardait la place avec une longue-vue — Le général Perrégaux fut blessé en jetant son manteau sur le corps du général Damrémont. Le général Rulhière était près de lui. Le duc de Nemours vint après. — Le général Valée, petit, maigre, cheveux blancs et courts. Tenue : capote, pantalon bleu, képi bleu, épaulettes d'officier, l'épée, le ruban rouge — Capitaine Potier, la capote du génie. Les aides de camp du général Rohault de Fleury, avaient un frac — Général Rohault de Fleury, grand, le frac tout bleu, sans broderies, pantalon bleu, képi idem — Costume des officiers de zouaves : le képi, capote boutonnée droit, les épaulettes — En arrivant sur la brèche le colonel Sérigny fut englouti sous les décombres d'une maison, avec deux carabiniers de son régiment — Le capitaine Richepance, arrivé sur la brèche, ploya son manteau, prit le fusil d'un caporal de zouaves tué et ses cartouches — Le capitaine Potier supporté par le capitaine Richepance, sur la gauche. Il faisait face à la brèche — A tout le monde beaucoup de boue — Mort du capitaine Leblanc ; il ne portait plus son burnous au moment de l'assaut. »

Ces renseignements, Raffet les a utilisés. Voici par

exemple la planche n° 7 : *Arrivée de la deuxième colonne sur la brèche*. Les fantassins escaladant la brèche pénètrent dans la place par un étroit passage au milieu de décombres sur lesquels flotte un drapeau tricolore Le capitaine Richepance, armé d'un fusil, soutient le capitaine Potier, mortellement blessé. Le lieutenant-colonel Lamoricière coiffé d'une chéchia donne des ordres.

Dans le n° 9 : *Le capitaine Leblanc blessé mortellement*. Raffet a retracé d'après les indications de Richepance la mort de son ami. Leblanc, l'épée à la main, se tient arc-bouté contre la porte d'une maison que de l'intérieur des Arabes essaient d'ouvrir. L'un d'eux, un bras passé à travers les barreaux d'une fenêtre décharge son pistolet sur l'officier (*Fig.* 22).

Les douze planches de la *Retraite de Constantine* terminées de mars à juin 1838 parurent chez Gihaut à cette dernière date. Elles comptent parmi les plus belles lithographies de l'artiste, Nul n'a mieux montré le harassement d'une armée au soir d'une marche que dans le n° 3 (*Fig.* 14). *L'armée prend position devant Constantine.* Sur une hauteur qui domine la ville les chapeaux à plumes et les grands shakos de l'Etat-Major se profilent sur le ciel gris. Une pièce d'artillerie à moitié enlisée dont l'attelage s'efforce à gravir la rampe. Au premier plan, les fantassins lourds de pluie et de boue donnent l'impression d'une troupe recrue de fatigue.

N° 4 : *Batterie couverte servie par des Arabes et des Turcs* (*Fig* 17). Des tirailleurs qui manient une lourde pièce tandis qu'un autre tiraille par une embrasure, Immobile, un servant tient une mèche allumée — N° 5 : *Mort du Général Damrémont* (*Fig.* 18). Le corps du général est étendu à terre et couvert d'un manteau, tandis que le duc de Nemours écoute les explications que lui donne un chirurgien. — N° 8 : *Explosion de la mine préparée par les Arabes*. La terre s'entr'ouvre, un tourbil-

lon de fumée et de flammes, un soldat retombe les bras en avant.

Nulle tendance à la sensiblerie, ni à l'exagération dramatique. L'intensité de l'effet est obtenue par les moyens les plus sobres.

Si l'on compare les croquis de Raffet avec les lithographies on voit de quelle façon il arrivait à réaliser l'œuvre définitive. Dans la *Mort de Damrémont*, (*Fig.* 15), le croquis donnait au corps du général une place hors de proportion avec le reste de la scène. Dans la lithographie, au contraire, il s'estompe et disparait presque sous les plis du manteau qui le recouvre. Pour la *Mort du Capitaine Leblanc* (*Fig.* 20-22), Raffet a commencé par revêtir celui-ci du burnous qu'il portait d'habitude, puis Richepance lui ayant indiqué que ce jour-là précisément Leblanc avait quitté ce vêtement il l'a fait disparaître. Dans le premier croquis, Leblanc semble se cramponner à la porte d'un geste lourd, forcé et qui ne traduit pas l'attitude vraie. Puis, d'une étude à l'autre, celle-ci se dégage, la pose devient plus exacte, jusqu'à son expression dernière.

Le 30 novembre 1840 parut le *Combat d'Oued el Alleug* (*Fig.* 23). Cette affaire lui avait inspiré au mois de janvier précédent pour M. de Bussy un dessin représentant *le 2e léger au combat d'Oued el Alleug*. Il avait reçu en échange le livre de prières d'Ahmed, bey de Constantine, rapporté de cette ville en 1837. Suivant son habitude il s'était documenté comme le prouvent ces notes : « au bord de la rivière, petits saules, lauriers roses, 100 cavaliers arabes, 1000 fantassins, 70 arabes tués. Français : 75 chasseurs ont chargé, 3 sont tombés. un gendarme maure tué. Le terrain est couvert d'herbes. Au fond les montagnes ».

De bons juges tiennent cette lithographie pour l'œuvre maîtresse de Raffet. « Les tambours résonnent. les clairons retentissent, les chasseurs s'élancent au pas de course, traversent la plaine immense et culbutent les masses de l'infanterie arabe qui n'apparaissent au loin qu'à travers une mêlée confuse de crosses en l'air et de baïonnettes étincelantes. C'est là tout le sujet, aucun épisode ne vient distraire l'attention, la pensée tout entière se concentre sur l'énergique action que l'artiste a voulu représenter. » (1) Il ne paraît guère possible de mieux représenter l'élan et de mieux rendre l'impression massive des compagnies lancées au pas de course.

Avec les croquis pour le combat de Béni-Méred (*Fig.* 26-27) et celui de M'chounech (*Fig.* 25), ces lithographies représentent la série des campagnes d'Algérie par Raffet. On sait d'autre part qu'au lendemain de Mazagran il s'était préoccupé d'avoir une vue de la place « afin de composer un dessin sur ce sujet » et que le duc d'Orléans lui avait fait remettre un croquis.

Un autre aspect de l'œuvre algérienne de Raffet apparaît dans ses portraits et ses dessins d'uniformes.

Au début de septembre 1841, lit-on dans ses notes, « le roi me fait demander un dessin du 17e léger. Ce régiment dont le duc d'Aumale était le colonel venait de rentrer d'Afrique. Je vais voir le régiment à Corbeil. Le 13, je vais à la revue du régiment et le soir j'assiste au banquet qui lui est donné à Neuilly dans le parc. Je compose un groupe du 17e avec son drapeau. » C'est *Le drapeau du 17e léger*.

Ces fantassins qui défilent d'un pas ferme, mais sans raideur, avec je ne sais quel laisser aller dans l'allure, ne sont pas les grognards épiques de l'empire, mais les soldats de l'armée nouvelle, les conquérants de l'Algérie qui s'immortaliseront dans les victoires de Crimée, d'Italie, du Mexique et dans les revers de 1870, bonnes têtes

(1) Giacomelli, *op. cit.* p. xi.

de paysans et d'ouvriers français, frondeurs, débrouillards, héroïques.

Très peu d'aquarelles de Raffet représentant les uniformes de l'armée d'Afrique ont été lithographiées. Parmi celles-ci un chasseur d'Afrique, avec la chapska et la lance, au galop. Ces aquarelles sont de 1842-1843. Les officiers d'Algérie qui venaient chez lui lui donnaient sur leurs troupes des renseignements dont il prenait note en même temps qu'il faisait des croquis. Ils se rapportent aux années 1831 à 1833, époque de la formation des Chasseurs d'Afrique et des Tirailleurs indigènes. On jugera de la minutie de ces explications que Raffet provoquait pour arriver à l'exactitude absolue. « Costume des tirailleurs indigènes (Turcs et Arabes) — Turban blanc. Caban, veste, gilet, pantalon bleu de ciel. Passepoils et soutaches jaunes. Fusil d'infanterie, pas de sabre, la giberne sur le ventre, ceinture jaune — Officiers : capote-tunique comme les chasseurs à cheval d'Afrique, bleu de ciel. Boutons grelot jaunes. Epaulettes d'or. Passepoils jaunes. Patte blanche au collet avec un bouton grelot jaune. Cette capote est maintenant vert dragon. Ils portent le sabre de cavalerie légère. La barbe quelquefois entière, les moustaches. Il y a des nègres. Les tambours sont habillés comme les soldats. Le tambour-maître, même forme, seulement beaucoup d'ornements en passementerie jaune. Les guêtres en drap bleu comme le reste. Il a une canne. »

Ces études d'uniformes ont été souvent pour Raffet l'occasion de tracer des effigies sommaires mais vivantes : le général Galbois, le capitaine Desvaux, le colonel Eynard, le général Marbot, le capitaine Pourcet, Mustapha Bonnemain (*Fig.*29). D'autres portraits sont des œuvres achevées. Ils sont tantôt en couleurs, tantôt la figure seulement est rehaussée d'aquarelle, le reste du corps étant simplement indiqué. Quatre ont été lithographiés : *le colonel du 17ᵉ léger* (le duc d'Aumale, à cheval, suivi du lieutenant-colonel Levaillant et du chef d'escadron Jamin, édité trois mois après *Le Drapeau du 17ᵉ léger* auquel il fait pendant — *le Duc d'Aumale à pied*, lithographie terminée en juin 1843 — *le maréchal de Saint-Arnaud*, 1853 (*Fig.* 31) — le *maréchal Baraguey d'Illiers* (*Fig.* 28). Aucun procédé, mais la compréhension complète de ce qu'il y a derrière l'extérieur du personnage. On n'oublie plus pour les avoir vus une fois les portraits que le crayon de l'artiste a tracés du maréchal Valée, du duc d'Aumale, du colonel de la Rue, du capitaine Dargent (*Fig.* 32), du général Morris, ni surtout son extraordinaire Saint-Arnaud (*Fig*, 31), redoutable et racé. Il y a là mieux qu'une effigie ressemblante. La volonté de fer, la passion ambitieuse desséchante, la distinction aussi, en un mot la personnalité du modèle sont exprimées avec une vérité intense.

Raffet a collaboré à l'illustration du *Journal de l'Expédition des Portes de Fer* dont il sera parlé plus loin et il a exécuté presque en entier celle de *l'Histoire de l'Algérie ancienne et moderne par* Léon Galibert. Ce dernier ouvrage qui parut en 80 fascicules, chez Furne, en 1843, n'a plus d'intérêt que par ces illustrations.

La part de Raffet (1) consiste dans quatre planches hors texte (sur 24) gravées sur acier par Rouargue, douze bois coloriés, gravés sur les dessins de Raffet et représentant des uniformes, enfin soixante-six vignettes intercalées dans le texte, comme têtes de pages, têtes de lettres et fin de chapitres, gravées par Quartley, Lavieille, Lavoignat, Hébert, Bernard et Pollet, Piaud, Pisan. Le tout d'un mouvement et d'une couleur admirables.

Pour cet ouvrage, il avait exécuté une affiche, agrandissement de la vignette de la page 577 : un soldat du

(1) GIACOMELLI, *op. cit.* p. 294, en a donné le détail.

17ᵉ léger et un tirailleur indigène se tenant par la main ; au second plan, des Arabes et des soldats français.

Raffet n'est jamais allé en Algérie. Le seul point de la terre africaine où il ait passé quelques heures est Tanger, au cours de son voyage en Espagne en 1847. Il en a rapporté une vue de la ville et de sa casbah. Cependant il est l'artiste qui a rendu avec le plus d'exactitude et de vie la geste de l'armée d'Afrique.

Cela tient d'abord au soin avec lequel il se documentait. Puis, il avait suivi les opérations du siège d'Anvers et les manœuvres du Camp de Compiègne qui l'avaient familiarisé avec les évolutions d'une armée. Surtout il avait le don de créer la vie. Suivant le mot de Béraldi, « il a été extraordinaire dans l'improvisation de ce qu'il n'a pas vu : les événements de la Révolution, les batailles de l'empire, la guerre d'Afrique ».

Dans la représentation des batailles, l'œuvre de Raffet occupe une place bien à part. Il a rompu avec la formule classique qui consistait à reléguer dans les fonds hors de la vue, précisément ce qui est intéressant dans un com bat : les combattants. Raffet a pris le combattant, le soldat, et le grandissant, le plaçant en évidence, a résolument concentré sur lui l'intérêt. Individuellement, il l'a peint au vrai, rompant avec le poncif davidien qui faisait du soldat français une manière d'antique. Et quand il s'agit de faire mouvoir ce soldat par masses, nul n'a su comme lui donner l'idée du nombre dans une armée, nul n'a su donner surtout le sentiment du coude à coude, de l'effort collectif, de l'absorption de milliers d'individualités dans un être d'ensemble, un courage, un dévouement. Les armées ont une âme : Raffet sut la voir et l'exprimer (1).

Bracquemond a écrit ces lignes qui caractérisent très

(1) Béraldi, *op. cit.*, t. XI, p. 72.

exactement le génie de Raffet. « C'est un grand maître. Parce que l'accentuation et l'ampleur, signes caractéristiques des œuvres de ceux qu'il semble naturel d'appeler grands, se trouvent dans l'ensemble de sa composition. Raffet ordonne et compose avec la grandeur et la simplicité qui marquent les grandes œuvres, et dans cette composition, son dessin prend dans l'émission des ensembles une valeur capitale... Il est certain que dans l'art, la production du « morceau » est le signe qui donne le rang, la mesure de la force et de la puissance. Chez Raffet, le morceau c'est tout l'ensemble de la composition » (1).

IV

LE PASSAGE DES PORTES DE FER :

Adrien DAUZATS

Le nom de Raffet est associé à celui de son ami Dauzats dans l'illustration du *Journal de l'Expéditon des Portes de Fer*, paru en 1844.

Le passage du défilé connu sous le nom de Bibans ou Portes de Fer, en établissant pour la première fois la liaison par terre entre Constantine et Alger eut un retentissement conforme aux désirs du Gouvernement et du Roi. La présence du duc d'Orléans aux côtés du maréchal Valée, le fait qu'un peintre de talent tel que Dauzats avait été attaché à l'expédition en sont la preuve

Charles Nodier fut chargé d'écrire la relation de la campagne d'après les notes du prince et les documents officiels ; il mourut avant d'avoir terminé sa tâche. L'impression du livre fut confiée à l'Imprimerie Royale et l'illustration à Dauzats, Raffet et Decamps. M. Asseline,

(1) Cité par Béraldi, *op. cit.* p. 82, n.

secrétaire des commandements de la duchesse d'Orléans assurait la direction de l'ouvrage dont le premier chapitre fut lu le 30 mai 1840. Ce volume tiré à 1.520 exemplaires coûta plus de 91.000 francs.

Adrien Dauzats, né à Bordeaux en 1804, était déjà apprécié comme illustrateur et comme peintre. Il avait collaboré aux *Voyages pittoresques de l'ancienne France* que le baron Taylor, Charles Nodier et Alphonse de Cailleux publiaient depuis 1820. Les critiques rendaient justice à la vérité de ses architectures ainsi qu'à son talent pour saisir le caractère des paysages. Avant d'aller en Algérie il avait visité l'Espagne, l'Egypte et la Palestine. L'homme fut comme Raffet un modeste, ne vivant que pour son art.

Dauzats a utilisé pour le *Journal de l'Expédition des Portes de Fer* l'essentiel des études qu'il avait prises en Afrique. Sa part et celle de ses collaborateurs s'établit ainsi. Decamps a fait trois hors-texte et dix vignettes. A Raffet, chargé de l'illustration militaire on doit vingt-trois planches hors-texte (surtout des portraits équestres) et soixante-neuf vignettes dans le texte. Dauzats à qui incombait la partie pittoresque du livre composa quatre-vingt-huit dessins dont quatorze hors-texte. Ce sont là des documents (vues, sites, monuments, types) saisis d'après nature, d'une grande fidélité et dont l'exécution à la fois sobre et poussée est d'une rare maîtrise. Dauzats eut aussi à fournir à Decamps et à Raffet des renseignements sur un pays qu'il était le seul des trois à avoir parcouru. (1) Cette triple collaboration et l'exécution de l'ouvrage font de celui-ci une des plus belles éditions du XIX siècle.

Dès 1840, Dauzats avait exposé un *Passage des Portes de Fer* qui fut acquis par le duc d'Orléans, et l'année

(1) V. le croquis de La Maison Carrée qu'il envoya à RAFFET, (*Fig.* 35).

suivante cinq aquarelles représentant les étapes successives de la marche des troupes. Acquises par la Maison du Roi, ces aquarelles sont à Versailles. A ce même salon Siméon Fort exposait une *Vue générale des Bibans d'après les dessins de M. Dauzats* (*Fig.* 4). Sur les cinq envois de ce dernier, le catalogue donnait les notices suivantes :

« 1° Aspect des Portes de Fer, soulèvement vertical des trois couches calcaires qui dominent la rive gauche de l'Oued Biban.

« 2° Les soldats atteignent la seconde muraille calcaire.

« 3° Parvenus à la troisième muraille calcaire, les soldats descendent par une pente abrupte au fond du ravin.

« 4° Défilé formé par les couches calcaires qui se resserrent tellement à leur base qu'elles ne laissent qu'une étroite issue à l'oued Biban qui coule au fond du ravin. Les sapeurs du génie indiquent par une inscription la date du passage.

« 5° Fin du défilé. — En partant du bivouac de l'oued Biban, le premier obstacle à franchir est une crête de calcaire avec de nombreuses veines de calcaire spathique ; on y remarque des trous de mine faits par les Turcs : la route suit les rochers de la rive gauche ; on redescend ensuite dans le lit du torrent d'eau salée que l'on suit jusqu'à la sortie du défilé.

« Les portes sont fermées par des alternances de marne d'un bleu foncé et de calcaire compact ; les couches sont verticales et dirigées de l'est à l'ouest ; beaucoup de pyrites en nodules ou disséminées en grains presque imperceptibles ajoutent à la facilité de décomposition de ces roches ; ces débris sont entraînés par les pluies dans le fonds du torrent et laissent debout comme des murailles les couches de calcaire compact. Le défilé n'a que 1.500 mètres en ligne droite. Aussitôt après, la val-

lée s'ouvre et l'on retrouve la plaine dès que l'on a atteint le confluent de l'oued Moutailou ».

« Les cinq aquarelles de Dauzats, écrivait l'*Artiste* (1), sont de magnifiques études du genre le plus grave et le plus sérieux, un entassement effrayant de murailles calcaires, de rochers superposés, de pentes abruptes et désolées, un abîme sans fin de ravins et de précipices au fond desquels on voit les soldats français se mouvoir comme des fourmis de la petite espèce, une longue série de défilés étroits et perfides dont on comprend encore mieux l'immensité lorsque l'on jette ensuite les yeux sur la *Vue générale des Portes de Fer* (*Fig.* 4), exécuté par M. Siméon Fort d'après les dessins de M. Dauzats. L'impression est profonde ; l'ensemble dénote une puissance, un relief, une chaleur de ton, qui font le plus grand honneur au pinceau de M. Dauzats ».

De celui-ci il existe, se rapportant au même sujet : à Chantilly quatre aquarelles (deux sont reproduites *Fig.* 33 et 36) et un tableau, au musée de Lille une aquarelle, enfin un tableau appartenant à la famille du maréchal Valée et une eau-forte donnée par le comte de Paris au Cercle militaire d'Alger. Cette dernière représente le moment où les soldats gravent sur un rocher la date de leur passage.

Son séjour en Algérie a inspiré à Dauzats d'autres œuvres : *Intérieur de la tente du caïd Ali, province de Constantine avec ce personnage et le scheick de la Medjana* (Salon de 1840). — *La grande mosquée d'Alger*, reproduite dans le Journal de l'expédition des Portes de Fer à la page 54 » et le *général Galbois, commandant la province de Constantine, recevant la soumission d'El-Mokrani, Khalifa de la Medjana* (Salon de 1844). Ce tableau qui n'a pu être retrouvé, présentait en dehors de sa valeur propre, un intérêt documentaire de premier ordre en raison du grand nombre de personnages représentés. Enfin le Musée de Chantilly possède, avec des portraits au crayon (*Fig.* 34) une *place de Blidah* (1) et une *Place d'Alger*. La présence dans ce dernier tableau de la statue du duc d'Orléans, inaugurée en 1845, tendrait à prouver que Dauzats est venu à deux reprises en Algérie (2).

(1) *L'Artiste*, 1841, 2e série, t. VII, p. 348.

G. Esquer

(1) Dauzats a exposé en 1841 *Les environs de Blidah*.

(2) Nous n'insistons pas sur la valeur picturale de l'œuvre de Dauzats, ce sujet ayant sa place dans un ouvrage de Jean Alazard, *L'Afrique du Nord et les artistes*, qui paraîtra dans la *Collection du Centenaire de l'Algérie*.

UN MANUSCRIT ARABE

de la Bibliothèque Nationale d'Alger

(L'IRCHAD)

La Bibliothèque nationale d'Alger possède un manuscrit arabe (n° 616) que le catalogue dressé par M. Fagnan classe avec raison en tête de la série des ouvrages de théologie musulmane. C'est la copie d'un livre célèbre d'Imam El Harameïn, qui vivait au XI° siècle à Nissapour, dans le Khorassan.

Ce livre, qui est très fréquemment cité par les auteurs arabes, surtout par les théologiens et les juristes, est désigné sous le nom de l'*Irchad* (le guide). Le titre exact, tel qu'il figure sur la première page du manuscrit, est : *Guide vers les preuves décisives des fondements de la croyance* (1) ; et le nom complet de l'auteur : *Abou el mâali Abd El Melek ben Abdallah ben Youssouf El Djouaïni Ennissapouri* (2).

Le titre est suivi d'une note d'après laquelle le même volume contiendrait en outre un commentaire de l'Irchad par El Moqtarah. En réalité il ne contient que le texte de l'*Irchad*, et l'aspect de la reliure, qui est ancienne, permet d'affirmer qu'il n'a jamais contenu autre

(1) الارشاد الى قواطع الادلة في اصول الاعتقاد

(2) On lui donne aussi le surnom de Dhia Eddin. L'Encyclopédie de l'Islam le désigne par l'ethnique *El Djouaïni*, qui risque de le faire confondre avec d'autres personnages. Mais l'appellation la plus communément adoptée par les écrivains arabes est celle d'Imam El Harameïn.

chose. Le commentaire d'El Moqtarah, qui se trouve aussi à la même bibliothèque, est d'une autre écriture et d'un format plus grand (n° 617). Une autre note, qui précède le titre, indique que le manuscrit devint, par achat régulier, la propriété *du plus humble des serviteurs de Dieu*. Ce pieux acquéreur a poussé l'humilité et la modestie jusqu'à laisser ignorer son nom, ainsi que la date et le lieu de son achat.

Le manuscrit n° 616 est daté du lundi, sans mention du quantième, du mois de doulqâda de l'an 854 de l'hégire, c'est-à-dire du mois de décembre 1450 de l'ère chrétienne. Il a donc aujourd'hui l'âge respectable de 479 ans, et a été écrit antérieurement à l'ocupation d'Alger par les Turcs, qui furent appelés dans cette ville par Selim Toumi en 1515.

Aucun indice n'a pu être relevé sur sa provenance. Il ne semble pas faire partie des ouvrages arabes qui furent recueillis par Berbrugger à Constantine en 1837, au moment de la prise de cette ville, et transportés à la Bibliothèque d'Alger.

La copie du commentaire d'El Moqtarah est datée du lundi, 22 rabiâ thani 871 (10 novembre 1466), par conséquent de 16 ans après celle du texte de l'*Irchad*. Elle est reliée avec un traité de syntaxe anonyme et acéphale, et s'arrête au milieu du chapitre concernant les miracles du Prophète. Une note finale d'un copiste inconnu précise que c'est tout ce qui a été trouvé de ce commentaire. El Moqtarah, dont le nom exact est Taqi Eddin El Moudhaffer ben Abdallah ben Ali ben El Hossein, vivait à Alexandrie, en Egypte, où il s'adonnait à l'enseignement. Il mourut au Caire au mois de chaâban 612 (25 novembre-24 décembre 1215) (1).

Sur la première page du manuscrit 617 on lit la note : *donné par le colonel Cavaignac*. Or on sait que Cavai-

(1) Ibn Sobki, Biographies des chaféites, V, p. [illegible]

gnac fut nommé colonel des Zouaves en 1841, et que la majeure partie de sa carrière militaire se passa dans les provinces d'Oran et d'Alger. C'est peut-être à Tlemcen, où il avait commandé en 1836, comme capitaine, et où il était devenu très populaire, qu'il découvrit le manuscrit d'El Moqtarah. Encore un fait qui prouve l'inexplicable légèreté avec laquelle Sédillot, dans son *Histoire générale des Arabes* (1), affirme que les Français en Algérie ont brûlé comme des barbares les manuscrits arabes qui leur tombaient sous la main.

Mais revenons à l'*Irchad*. Le manuscrit, d'une jolie écriture très régulière, sur du papier excellent, enrichi de nombreuses notes marginales qui corrigent les erreurs de copie, donnent des variantes ou des explications, serait encore très utilisable, malgré son grand âge, si des mouillures n'en avaient dégradé toutes les pages au point de les rendre en partie illisibles. Sa détérioration est d'autant plus à déplorer que les parties demeurées intactes, heureusement les plus étendues, révèlent l'importance de l'ouvrage, au double point de vue historique et théologique. Ce que l'on sait d'Imam El Harameïn donne d'ailleurs à ses écrits un intérêt particulier. Ibn Khaldoun notamment, dans ses Prolégomènes, le signale comme un des principaux théologiens qui ont propagé et fait triompher dans le monde musulman la doctrine d'El Achâri. « Après le cadi Abou Bekr El Baqil-
« lani, dit-il, parut un docteur de l'école achârite, Imam
« El Harameïn, qui dicta à ses élèves son livre le *Cha-*
« *mil*, où il développait longuement la doctrine de cette
« école. Il en donna ensuite un résumé, sous le titre
« de l'*Irchad*, et il fut reconnu comme la plus haute
« autorité en matière religieuse (2). »

(1) Tome 1, p. 156. V article de M. Laloé, *Revue Africaine*, 1925, p. 95 sq.

(2) Cette traduction diffère un peu de celle de de Slane (Prolégomènes, III, p. 60). Aussi paraît-il nécessaire de reproduire ici le texte arabe d'Ibn Khaldoun.

ثم جاء بعد القاضي ابى بكر من ائمة الاشعرية امام الحرميين
ابوالمعالى واملى فى الطريقة كتاب الشامل واوسع القول فيه ثم
لخصه فى كتاب الارشاد واتخذه الناس اماما لعقائدهم

De longs articles également très élogieux sont consacrés à Imam El Harameïn dans les biographies d'Ibn Khallikan et d'Ibn Sobki.

D'autre part les ouvrages d'Imam El Harameïn sont peu répandus. Peut-être même ont-ils disparu pour la plupart. En dehors d'un petit traité très abrégé de la théorie du droit, *El Ouaraqat*, les exemplaires de ceux que l'on trouve sont extrêmement rares. Carl Brockelmann, dans son *Histoire de la littérature arabe* (11, page 388) ne mentionne que trois exemplaires de l'*Irchad* : l'un à la Bibliothèque de Leyde, l'autre au British Museum, le troisième à la Bibliothèque nationale d'Alger, précisément celui dont nous nous occupons ici.

Enfin le commentaire d'El Moqtarah, dont nous avons parlé, outre qu'il est incomplet, ne reproduit pas les passages qu'il explique du texte de l'*Irchad*. Il ne peut pas servir à restituer ceux de ces passages qui sont devenus indéchiffrables dans le manuscrit d'Alger.

Ces diverses raisons avaient conduit à entreprendre des recherches pour trouver un autre exemplaire de l'Irchad. Pendant de longues années toutes les investigations effectuées tant en Algérie que dans divers autres pays restèrent infructueuses. Cependant, grâce à l'aimable intervention du général Bel Khodja, de Tunis, on put un jour obtenir communication d'une copie en très bon état, appartenant au cadi malékite de cette ville, qui permit, bien qu'elle n'ait pas suffi à éclaircir complètement le texte du manuscrit d'Alger, d'en reconstituer les parties illisibles.

On réussit par la suite, par l'intermédiaire de M. Bel-

kassem El Hafnaoui, mufti malékite d'Alger, à découvrir et à consulter un commentaire de l'*Irchad*, dont l'auteur, Abou Mohammed Abdelaziz ben Ishaq (ou Ibrahim) ben Baziza Teïmi, habitait Tunis en 644 de l'hégire, et mourut dans cette ville le 4 rabiâ Ier 659 (8 janvier 1261) (1). Ce manuscrit daté du mois de djoumada 2e 1202 (mars 1788), fut confié à un copiste qui après avoir fait attendre son travail pendant près d'un an, déclara avoir perdu à la fois l'orginal et la copie. Les promesses de récompense et les menaces ne parvinrent à lui faire *retrouver* le manuscrit qu'après plusieurs mois. Mais on sait que les amateurs de textes anciens ont eu parfois à subir de plus graves tribulations.

Le commentaire d'Ibn Baziza a pour titre : *le don du bonheur* (2). Il est très complet, et, comme on pouvait s'y attendre, il reproduit souvent textuellement des passages de celui d'El Moqtarah. Pourtant il n'en accepte pas toujours les explications ; parfois même il les critique sévèrement ; mais pas plus que lui il ne donne le texte de l'*Irchad*.

Comme des divergences assez nombreuses avaient été relevées entre le manuscrit d'Alger et celui de Tunis, il y avait encore intérêt à poursuivre les recherches, pour arriver à fixer le texte arabe avec toutes les garanties d'exactitude désirables. Or certaines particularités semblaient indiquer que le manuscrit n° 1266 de la Bibliothèque nationale de Paris, catalogué sous le titre *Qaouatiâ fi qaouaïd el âqaïd* (3), n'était pas sans analogie avec l'Irchad, si même il n'en était pas une copie Le savant auteur du catalogue, de Slane, l'y a inscrit com-

(1) Mahmoud ben Saïd Meqdich, *Nozhat El Andhar*, 1, p. 218. — Tunis, 1321 (1903).

(2) الاسعاد في شرح الارشاد

(3) قواطع في قواعد العقائد

me un traité anonyme de théologie, ajoutant que le titre inscrit sur le frontispice, et qu'il n'a pas reproduit, est faux. « Le véritable titre, dit-il, se trouve à la fin de « l'ouvrage. Hadji Khalifa donne le même titre, en y « ajoutant la phrase

يستغل بها المبتدى ويتشوق اليه المنتهى (1)

« Or cette phrase se retrouve, à une variante près, « dans notre manuscrit n° 1266), à la suite du titre. f° « 112, V° ».

Il avait d'abord paru singulier que de Slane eût admis si facilement le rejet du titre à la fin de l'ouvrage. C'est une pratique inusitée chez les écrivains arabes, à moins qu'ils ne répètent à la fin du livre le titre déjà inscrit au commencement. De plus la citation du passage de Hadji Khalifa semblait fautive, puisque deux pronoms se rapportant au même substantif y étaient mis l'un au féminin بها, l'autre au masculin اليه (1).

L'incipit du manuscrit de Paris, reproduit dans le catalogue, concordait d'ailleurs avec celui du manuscrit d'Alger, الحمد لله بارى النسم ومحيي الرمم

La phrase empruntée par de Slane à Hadji Khalifa se lit également à la fin du manuscrit d'Alger ; mais elle y est complétée par d'autres phrases, qui en précisent le sens :

فهذه رحمكم الله واصلح بالكم قواطع في قواعد العقائد يستغل بها المبتدى ويتشوق بها المنتهى الى جلة المصنعات

« Voilà, que Dieu vous fasse miséricorde et éclaire « votre esprit, des preuves décisives des fondements de « la croyance. Le débutant s'en contentera, et l'homme

(1) Littéralement : « *elles* suffiront au débutant, et *il* sera désiré par l'homme déjà instruit. ». Hadji Khalifa, dans le texte imprimé à Constantinople en 1310 (1892-03), porte يستغل به, *il* s'en contentera.

(2) L'erreur existe bien dans l'édition de Fluegel.

« instruit y puisera le désir (de consulter) les ouvrages « plus importants » (1).

Enfin, autre indice non moins suggestif, d'après le catalogue de Paris, le volume qui porte le n° 1266 contient, après l'ouvrage prétendu anonyme, un second ouvrage, qui est précisément un commentaire des *Ouaraqat* d'*Imam* El Harameïn, par Ibn Ferkah. Or rien n'est plus fréquent que de trouver réunis en un seul volume deux ou plusieurs ouvrages du même auteur. On était donc porté à penser que le premier ouvrage était d'Imam El Harameïn comme le second.

Cet ensemble de circonstances précises et concordantes équivalait presque à une signature. Ce n'était pourtant pas une preuve matérielle et directe. Pour écarter toute incertitude, une demande de communication du manuscrit 12666 fut adressée à la Bibliothèque nationale de Paris. Des règlements administratifs, dont la rigueur est vraiment peu favorable aux études scientifiques, firent échouer cette demande. C'était du reste pendant la guerre, et le manuscrit risquait d'être torpillé dans la traversée de la méditerranée. On a hélas ! torpillé des choses plus précieuses. Il aurait donc fallu affronter soi-même le torpillage, et s'imposer un déplacement coûteux. On eut recours alors à un moyen assurément moins héroïque, mais qui semblait pourtant suffisant pour tirer la question au clair. M. A. Lechâtelier, professeur au collège de France, et M. Lucien Bouvat, voulurent bien faire prendre, pour les envoyer à Alger, les photographies de quelques pages du manuscrit, qui franchirent la mer courageusement au nez des sous-marins ennemis. Leur confrontation avec le manuscrit d'Alger vint

(1) Dans son édition de Hadji Khalifa, Fluegel a non seulement imprimé un texte incorrect et tronqué, mais l'a encore traduit inexactement : argumentatio peremtoria de fundamentis articulorum fidei. Volumen ad quod tiro *recurrere cupit*, et cujus desiderio provectus afficitur. L'édition de Constantinople porte
ويتشوف اليه المنتهى .مجلد يستغل به المبتدى

confirmer les présomptions qu'on avait déjà : le manuscrit 1266, que de Slane a pris pour anonyme, est bien une copie de l'*Irchad*.

C'était déjà un résultat des plus appréciables. Toutefois, pour un collationnement sérieux, six pages d'un manuscrit qui en compte 224, c'était un peu court. De nouvelles démarches furent encore tentées pour obtenir l'envoi du texte complet. On pouvait penser que, la guerre étant finie, cet envoi ne serait pas refusé. Mais les mêmes règlements s'y opposèrent encore une fois. Le manuscrit, dont on connaissait désormais la valeur, était trop précieux pour être exposé aux dangers d'un long voyage ; d'où un nouveau refus ; et le bienheureux manuscrit continue à dormir à Paris son long et paisible sommeil, que personne ne troublera plus. Personne ne le troublera parce qu'une photographie complète en a été prise pour la Bibliothèque nationale d'Alger, et on espère que l'ouvrage, dûment collationné, sera prochainement imprimé avec une traduction française.

L'identification du manuscrit de Paris n'a pas été la seule surprise éprouvée au cours des recherches dont on vient de parler. Si on a longtemps ignoré à Paris qu'on possédait un document précieux, la bibliothèque du British museum, de son côté, a passé pour plus riche qu'elle ne l'est. Au cours d'un séjour à Londres, M. Malrieu, professeur au Lycée d'Alger, a bien voulu faire photographier le manuscrit de cette bibliothèque ; et la photographie montre qu'il se réduit à un court fragment de l'*Irchad* : 22 pages de 17 lignes, correspondant aux sept premières pages du manuscrit d'Alger, dans lequel l'ouvrage remplit 175 pages de 27 lignes.

Le manuscrit de Paris est daté du vendredi, 6 djoumada Ier de l'an 847 de l'hégire (1er septembre 1443), c'est-à-dire de sept ans avant celui d'Alger (1). Le titre

(1) D'après les tables de Wustenfeld, le 1er septembre 1443 est un dimanche.

inscrit à la première page, et que de Slane n'a pas jugé utile de donner dans son catalogue, parce qu'il l'a reconnu faux, est le suivant :

كتاب الارشاد فى اصول الدين للامام الطوسى

Livre de l'Irchad, sur les principes de la religion par l'Imam Toussi. Or Toussi, dont le nom exact est Abou Djâfar Nacir eddin Toussi, surnommé aussi Khouadja, s'est surtout spécialisé dans les études purement scientifiques. Il a bien composé quelques ouvrages de théologie, notamment le *Tadjerid*, mais on ne lui connaît pas d'ouvrage portant le nom de l'*Irchad*. Cependant, à la dernière page du manuscrit, on lit encore la même mention erronée :

آخير كتاب خواجا نصير الطوسى رحمه الله

« Fin du livre du Khouadja Nacir Toussi. »

Il est facile, maintenant, de voir comment de Slane a été conduit à déclarer le manuscrit anonyme. Certain que Nacir Eddin Toussi, auteur de très nombreux ouvrages, n'en a publié aucun sous le nom de l'*Irchad*, il en a conclu qu'il y avait erreur à la fois sur le nom de l'auteur, et sur le titre du livre, très lisiblement inscrit cependant à la première page. En réalité le nom de l'auteur est seul inexact. Quant au titre, il figure bien dans la bibliographie de Hadji Khalfa, avec le vrai nom de l'auteur, Imam El Haramein. Mais de Slane ne devait pas s'y arrêter. Trompé par Hadji Khalfa, il a rejeté le titre *Irchad* pour adopter celui de *Qaouatiâ fi Qaouatd el âqaïd*, parce que non senlement Hadj Khalfa mentionne ce dernier titre sans nom d'auteur, mais que de plus il le fait suivre de la phrase que nous avons rappelée plus haut (p. 63), et que de Slane trouvait reproduite à peu près textuellement dans le manuscrit 1266.

Il est d'ailleurs bien certain que cette mention de Hadji Khalifa est le résultat d'une erreur. Il a dû prendre une première note portant le titre de l'ouvrage, le sujet et le nom de l'auteur (n° 255 de l'édition Flugel), puis une seconde reproduisant une phrase de la fin de l'ouvrage (n° 9598 de la même édition), et il a ensuite classé ces deux notes séparément, comme si elles concernaient deux livres différents, au lieu de les réunir ensemble. En d'autres termes, il a tout simplement brouillé ses fiches.

Comme conclusion, la Bibliothèque nationale d'Alger possède maintenant, avec le texte de l'*Irchad*, et le commentaire d'El Moqtarah (n°ˢ 616 et 617) :

1° une nouvelle copie de l'*Irchad*, complétée et collationnée avec le manuscrit de Tunis ;

2° une copie de l'*Issâad* d'Ibn Baziza ;

3° une photographie complète du manuscrit n° 1266 de la Bibliothèque nationale de Paris, texte de l'*Irchad ;*

4° une photographie du manuscrit fragmentaire du British museum.

J.-D. Luciani.

INVENTAIRE

DU FONDS DE L'ALGÉRIE

AUX ARCHIVES NATIONALES

(F80, suite) (1)

1743 Affaires militaires : milices (1859-71).

1744 Affaires militaires : troupes spéciales ; bâtiments et écoles :

I. Gendarmerie (1892-1906).

II. Troupes spéciales : tirailleurs algériens ; tirailleurs sénégalais ; spahis ; travailleurs militaires ; gardiens de batteries ; projet d'un corps de pupilles algériens (1831-1904).

III. Zones de fortification à borner, forts et batteries (1862-1904).

IV. Académies militaires en Algérie (1872) ; Ecole régimentaire des tirailleurs algériens à Paris (1864).

V. Elèves indigènes à l'Ecole d'Alfort (1868-75).

1745 Affaires militaires : musique, tir, trophées :

I. Participation de l'armée aux fêtes et cérémonies publiques (1894-95).

II. Société de tir et de gymnastique ; Société hippique ; détentions autorisées d'armes de guerre (1897-1908).

III. Trophées-panoplies ? (pour les bureaux des divisions) (1878).

(1) Voir *Rev. Afr.*, nos 335-336, 2e et 3e trimestres 1928, p. 249 et suiv.

1746 Affaires cultuelles :

Culte catholique :

Organisation générale ; situation des communautés de femmes ; rapports de l'évêque d'Alger (1845) ; Sœurs de la Doctrine chrétienne ; Sœurs trinitaires ; mémoire du clergé en faveur de Mgr Dupuch (1852) ; création de l'archevêché d'Alger et des évêchés d'Oran et de Constantine ; conflit entre le Gouverneur général, maréchal de Mac-Mahon, et l'archevêque d'Alger, Mgr Lavigerie (1868) ; sœurs de St-Vincent de Paul et du Bon Pasteur ; sœurs hospitalières de Saint-Joseph ; affaires diverses 1891-98 (bâtiments cultuels, loyer, indemnité de logement) ; missions (1843-1902) ; patronage de Saint-Joseph (1870) ; promulgation en Algérie du décret du 15 février 1862 sur les dons et legs ; désordres suscités à Oran par la prédication d'un missionnaire espagnol (1885-86).

1747 Affaires cultuelles :

Culte musulman :

Pèlerinages de la Mecque (1864-98) ; confréries et corporations religieuses ; consultation des chorfas de la Mecque sur l'obligation des musulmans d'obéir aux roumis ; cérémonies religieuses à Alger (1837-1907).

1748 Affaires cultuelles :

Culte israélite :

Exécution de l'ordonnance du 9 novembre 1845 ; législation concernant les juifs ; demande de secours pour la synagogue de Bône (1862) ; affaires diverses, 1891-1903 (logement du grand rabbin d'Alger, plaintes du consistoire d'Oran contre la municipalité de cette ville ; discours du rabbin Netter ; question antijuive à Alger).

1749 Affaires cultuelles :

Culte protestant :

I. Indemnités de logement aux pasteurs protestants (département d'Alger (lacunaire)) (1874-1904).

1750 Affaires cultuelles :

Culte protestant :

I. Indemnités de logement aux pasteurs protestants (département d'Oran) (1886-1905).

II. Pourvoi de la ville d'Alger contre un arrêté du gouvernement au sujet du budget du Conseil presbytéral de cette ville (1881).

III. Activité des méthodistes en Algérie (correspondances avec le Ministre des Affaires Etrangères) (1885-1901).

1751 Statistique :

I. Travaux de statistique de 1875.

II. Dénombrement de 1891.

1752 Travaux publics :

I. 1836-1859 : rapport sur les travaux exécutés depuis l'organisation du service des Ponts et Chaussées (1836) ; rapport du 25 décembre 1839 sur les desséchements des marais ; projet de 1842 pour le port d'Alger, notes et états pour la réalisation du projet (1845) ; application du montant d'amendes légalement ou illégalement perçues à des travaux divers (pont sur l'Oued Bou-Merzoug ; sur la Medjerdah ; travaux de Bou-Hadjar ; routes de Sétif à Djidjelli et à Bougie ; route de Souq-Harras à Mdjaz-Sfa); état des principaux travaux nécessaires (1859) ; projet de chemin de fer Alger-Blidah (1859) ; état des travaux exécutés par le génie pour l'organisation des routes et l'installation des postes en Kabylie (1856-57) ; itinéraires dans la province de Constantine.

II. Ports algériens (second Empire) : travaux à Djidjelli, Taza, Alger, Mostaganem, Oran, Bône, Philippeville : travaux, jetées, bassins, dunes ; phares et fanaux.

III. Hydroscopie et puits : note sur le service des eaux (s. d.) ; sondages exécutés dans la subdivision de Batna en 1858-59 ; forages artésiens à la date du 18 septem-

1752 bre 1859 ; rapport sur les forages artésiens exécutés dans la province de Constantine en 1859-60 ; offres de l'abbé Richard pour recherches d'eau (1861) ; mise en adjudication de lacs salés de la province de Constantine (1861-62) ; location de salines (1863) ; note sur les forages artésiens en Algérie (1864) ; projet de l'exploitation des lacs salés (1865).

IV. Canaux et chutes d'eau : chute de l'Oued Deheb (1859) ; affaire du Syndicat des canaux de Bouffarik (1861-63) ; demandes de concessions de chutes d'eau (1858-65) ; usines (1859-68) ; subventions de l'Etat pour l'établissement de barrages (1866) ; projet de concession de la construction des barrages-réservoirs de l'Algérie à la Société Générale Algérienne (1868-70).

1753 Travaux publics :

Procès-verbaux et rapports de la « Commission chargée de donner son avis sur les programmes des grands travaux d'utilité publique à exécuter en Algérie » (1865-70).

Note sur les travaux exécutés avec l'aide de la Société Algérienne au 31 décembre 1868. — Délibérations des conseils généraux (1867-68). — Convention entre le ministère de la guerre et la société financière (Société Générale algérienne) (1865). et travaux exécutés en vertu de cette convention (1865-70) ; comptes rendus au nom du Conseil d'administration de la Société Algérienne (1869-70).

1754 Travaux publics :

I. Routes et ponts : tableau et carte des routes ; nomenclature des routes impériales (18 juillet 1864) ; lettre du général Randon à l'empereur (septembre 1861) ; délibération des Conseils généraux ; exécution des travaux (1864-70) ; demandes d'indemnités et de remboursements.

II. Vente de 24.100 hectares de terres domaniales dans

1754 la plaine de l'Habra et de la Macta à charge de l'exécution des travaux d'assainissement et de mise en valeur (1863-67).

III. Construction du boulevard de l'Impératrice à Alger (1859-70).

1755 Travaux publics :

I. Rapports et projets de la Commission des travaux extraordinaires de l'Algérie ; exécution des programmes avec l'aide de la Société Algérienne (1870-72) ; exécution des programmes arrêtés sur les budgets de 1873 et 1874 ; renseignements envoyés par le gouverneur général au ministre de l'intérieur (1876).

II. Réclamations et pétitions (1872-1900).

III. Tramways et chemins de fer (1894-1905).

IV. Travaux hydrographiques ; pont sur le Chélif (1900) ; barrages (Kiss, Tabbia, Oued-Fodda, Harrach, Hamiz, Djidionia (1873-97) ; forages et puits artésiens (1885-97) ; utilisation des lacs salés (1870-87) ; travaux d'irrigation de la plaine de Remchi (1898) ; dessèchements (1877-91) : lacs Fetzara, Oubésïa, marais de Draben-Kedda, grand lac salé d'Oran, lac Halloula ; contentieux (1875-1904).

V. Ports : Beni-Saf, Bône, Alger (1873-1900).

1756 Travaux publics :

I. Personnel : états, rapports et correspondance (1846-74).

II. Service topographique (1890-1900) : envoi de documents géodésiques ; signaux trigonométriques ; suppression du Service central de la topographie.

1757 Travaux publics :

Travaux mixtes (1880-93).

1758 Travaux publics :

Travaux mixtes (1894 1901) [lacune 1895-1898].

1759 Travaux publics :

I. Travaux départementaux (1890-95) ; voirie départementale (1898-1900).

II. Hommages publics [administration communale] : noms de rues (ampliations de décrets) (1901-1905).

1760 Commerce et industrie :

I. Affaires générales, avant 1870 ; mémoires sur le commerce avant la conquête ; renseignements généraux (1844) ; rapport du commandant du génie Carette, secrétaire de la Commission scientifique d'Algérie, sur les mémoires de M. Subtil, concernant le commerce de l'Afrique centrale et les relations entre le Soudan et l'Algérie (1846) ; prix courants des denrées dans les principaux centres algériens en août 1850 ; assurances maritimes (1858) ; courtage ; Alger port franc (1870) ; mise à exécution de la convention commerciale conclue en (1862) avec les Touaregs (1870) ; application en Algérie de textes métropolitains (fabrication et établissement de machines et chaudières à vapeur ; classement des établissements insalubres, dangereux et incommodes ; commerce des huiles minérales) (1865-68).

II. Affaires générales, 1871-1906 ; opérations commerciales tentées à Oran par les insurgés de Carthagène ; abrogation de l'arrêté de 1831 sur les dettes du vendeur d'un fonds de commerce à Alger ; commerce des laines ; courtage sur les navires étrangers ; crise financière à Constantine ; opérations commerciales dans le port de Beni-Saf ; application de la loi de 1885 sur l'industrie de l'écorçage du tan ; vins algériens ; concurrence des cotonnades anglaises par celles de France, élection des membres des tribunaux de commerce ; accaparement des blés dans le département d'Oran ; situation économique

1760 et commerciale de la métropole ; prud'hommes et syndicats ; taxe sur les alcools dénaturés ; tarif des minerais de fer ; conditions du travail ; ports francs algériens ; utilisation de la plage de Kiss pour embarquements ; dénonciation par la Chambre de commerce de Constantine des abus de la loi du 19 juillet 1890, autorisant l'exportation en franchise en France de l'excédent de la production tunisienne des céréales ; encombrement du port d'Alger ; liquidation de la Société des Chargeurs algériens réunis ; pétition et demandes diverses ; rapport non signé non daté et incomplet, sur un voyage d'enquête technique dans les exploitations industrielles d'Algérie.

III. Brevets d'invention ; poids et mesures (1899-1905).

1761 Commerce et industrie :

I. Régime commercial et douanier de l'Algérie ; législation ; états statistiques ; recettes des douanes ; zone de douanes à tracer sur la frontière du Maroc ; commerce des céréales algériennes dans la résidence de Tripoli ; importation de bœufs marocains ; convention de navigation italo-française (1880) ; importations de Malte ; commerce spécial avec l'Italie ; débouché du marché suisse aux produits algériens (1906) (1850-1906).

II. Octroi de mer : application et réforme (1830-97).

III. Communications maritimes avec la France ; projet d'organisation d'un service maritime entre Alger et les ports anglais et méditerranéens ; organisation et travaux de la Commission de Port-Vendres, et ligne de Port-Vendres à Alger et Oran (1862-1906).

IV. Communication par caravanes de l'Algérie avec l'intérieur de l'Afrique (1873).

1762 Commerce et industrie :

I. Chambres de commerce et bourses du travail : Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce de

1762 Bône en 1853 ; avances téléphoniques des chambres ; emprunts et péages (1862-1906).

II. Question de l'usure en Algérie : état des tribus à cet égard en 1860 ; préparation de la promulgation en Algérie des lois sur l'usure et répression du délit (1894-98).

III. Questions bancaires : création de la Banque algériennes (1844) ; projet d'établissement d'un comptoir de la Banque de France en Algérie (1847) ; institutions de crédit foncier en Algérie (1852) ; projet Juillet Saint-Léger et E. Robert d'une Compagnie générale de l'Algérie (1855) ; projet Lamarre d'une banque de Crédit agricole (1859) ; statuts de la Banque de l'Algérie (1858) ; Banque agricole de l'Algérie (1861) ; Banque de colonisation algérienne (1863) ; projet Baruys de Comptoir agricole (1863) ; projet de Compagnie anglaise de Crédit agricole (1864) ; projet Du Prat de dotation franco-arabe pour l'Algérie (1865) ; projet Ricordeau de Banque agricole de l'Algérie (1865) ; Société Générale Algérienne (1866-74) ; encaissements opérés en Algérie par le Crédit mutuel des marchés de Paris ; travaux de la Commission de surveillance des Banques coloniales (1867) ; Société de crédit agricole algérien ; Société indigène de crédit et de secours (1869) ; Comptoir colonial algérien (1873) ; Compagnie Algérienne (1883) ; Crédit foncier de France et opérations en Algérie (1852-1906).

IV. Caisse spéciales : Caisse d'épargne (1873-76) ; Caisse des dépôts et consignation (1876).

1763 Commerce et industrie :

Ecole d'apprentissage d'arts et métiers de Dellys :

I. Règlement de l'école : règlement général de 1880, arrêtés, décrets, lettres du gouverneur général de 1880, délibérations du Conseil d'administration et de la Commission de réorganisation modifiant le règlement (1880-1894).

II. Conseil d'administration : composition ; procès-verbaux des séances (1884-91).

1764 Commerce et industrie :

Ecole d'apprentissage d'arts et métiers de Dellys :

Rapports généraux sur les services de l'école (1883-99) ; rapports trimestriels (1884-91) ; rapports de l'Inspecteur général de l'Enseignement technique (1882-96).

1765 Commerce et industrie :

Ecole d'apprentissage d'arts et métiers de Dellys :

Réorganisation de l'école (1880-83) ; Commission extra-parlementaire chargée d'examiner la situation de l'école (1888) ; admission des élèves indigènes ; création d'un externat indigène (1888-99) ; logement des professeurs ; service médical ; dispenses du service militaire accordées aux fonctionnaires (1885-87) ; réclamations des patrons et ouvriers de Dellys contre la concurrence de l'Ecole d'apprentissage (1884-90) ; projets de transfert à Philippeville (1882), à Alger (1884) ; vœu du conseil général d'Alger pour le maintien de l'école à Dellys (1897).

1766 Commerce et industrie :

Ecole d'apprentissage d'arts et métiers de Dellys :

Budgets, demandes de crédits (1888-98) ; traitements du personnel, gratifications, indemnités, secours, bourses, masse d'entretien des élèves ; adjudication de fournitures.

1767 Commerce et industrie :

Ecole d'apprentissage d'arts et métiers de Dellys :

I. Bâtiments et matériel : dépenses de construction, réparation et entretien ; assurance ; droits de voirie.

II. Plans et photographies de l'établissement.

1768 Commerce et industrie :

Ecole d'apprentissage d'arts et métiers de Dellys :

Concours d'admission : organisation (1880-95), sujets (1883-91) ; programme des cours et emploi du temps

1768 (1883-90) ; enseignement de la musique ; voyage d'études ; expositions ; certificat de fin d'études ; bibliothèque ; musée scolaire.

1769 Commerce et industrie :

Ecole d'apprentissage d'arts et métiers de Dellys :

Etat du personnel (1882-88) ; candidatures et nominations : directeur ; personnel d'administration, d'enseignement, de service ; dossiers du personnel (Auger—Solacroup).

1770 Commerce et industrie :

Ecole d'apprentissage d'arts et métiers de Dellys :

Elèves : admissions (1887-97) ; dossiers des nouveaux élèves (1893-96).

1771 Commerce et industrie :

Ecole d'apprentissage d'arts et métiers de Dellys :

Elèves : répartition dans les ateliers ; classement (1893-98) ; état sanitaire, accidents, décès ; emplois occupés par les anciens élèves (1888).

1772 Commerce et industrie :

I. Ecole d'apprentissage d'arts et métiers de Dellys :

Incidents divers : actes d'indiscipline (1881-82) ; affaire Lamouche et Pécaud (1873) ; mutineries (1895-98).

II. Ecoles professionnelles diverses : Ecole d'arts et métiers de Fort-Napoléon ; Ecole professionnelle pour la fabrication du tapis indigène, à Alger (1903-1905) ; projets de fondation d'école de tissage (1868), de dessin industriel (1868).

1773 Commerce et industrie :

I. Marine marchande : budget (1875) ; fixation des droits de pilotage (1874-75) ; extension des limites du cabotage algérien (1874) ; mémoires sur l'emploi des indi-

1773 gènes dans la marine et le service de la pêche ; affaires diverses (1863-1901) ; service de navigation postale (1875-1903).

II. Postes et Télégraphes : administration générale : projet de rattachement à la métropole ; budgets (1875-76), participation de l'Algérie à certaines dépenses du service (loi du 19 décembre 1900), remboursements à la métropole (1902-1903) ; plaintes et réclamations (1874-96) ; personnel (1861-1906) ; affaires diverses (1869-1908) ; service des postes : carte, législation (1860-99) ; télégraphes ; organisation générale : projet de rattachement (1865), inspection générale (1866), projet de décret (1867), budget (1867) ; crédits affectés au personnel (1871) ; établissement et entretien de lignes télégraphiques : crédits, remboursement d'avances (1877-93) ; établissement de câbles sous-marins : communications télégraphiques directes avec la France (1868-1908), autres lignes (1865-71) ; affaires diverses (1861-81) : résumés télégraphiques du Moniteur universel, réorganisation de l'inspection, taxes, dépêches officielles, correspondance chiffrée, télégrammes de presse.

1774 Commerce et industrie. Expositions :

I. Exposition universelle de Londres (1851) : envoi d'échantillons de bois indigènes de l'Algérie, tableau de rendement des variétés de cotons envoyées à l'exposition ; envoi de soieries.

II. Exposition universelle de Paris (1855) : Commission algérienne : désignation des membres, crédits ; rapport sur les produits de l'Algérie à l'exposition ; tissus de coton d'Algérie, soies et tissus de soie : rapports et correspondance ; rapport sur les bois d'Algérie destinés à l'exposition ; envoi d'échantillons de bois et de liège ; travaux d'ébénisterie : emploi du bois de thuya.

III. Exposition permanente des produits algériens à Paris (1861-74) : produits exposés ; coton, produits fores-

1774 tiers, collections minéralogiques ; soieries ; affaires diverses.

IV. Exposition universelle de Paris (1867) : notices : soies, cotons, tissus, vêtements indigènes, richesses forestières, meubles indigènes.

V. Exposition universelle de Lyon (1872) : catalogues des produits agricoles et industriels de l'Algérie, culture et récolte du liège.

VI. Exposition universelle de Vienne (1873) : concours préparatoire du Comice agricole d'Alger ; envoi d'échantillons de produits algériens.

VII. Ecole d'horticulture de Versailles : collection de produits algériens (1875).

VIII. Exposition générale du département d'Oran (1877) : catalogue ; liste des exposants et des produits exposés ; notices ; exposition scolaire ; prix décernés.

1775 Commerce et industrie. Expositions :

Exposition universelle de Paris (1878) :

Commission scientifique de l'exposition d'Alger ; Palais algérien au Trocadéro : projets, travaux, mobilier d'installation, ordre de service ; parc algérien, exposants extérieurs ; listes et fiches d'exposants ; admissions ; visite des chefs indigènes ; affaires diverses ; articles de journaux.

1776 Commerce et industrie. Expositions :

Exposition universelle de Paris (1878) :

Tableau des groupes d'objets exposés ; questionnaires remplis par les exposants ; renseignements statistiques sur les diverses industries de l'Algérie ; plans de villages ruraux envoyés à l'exposition ; exhibition spéciale de coraux ; notices diverses.

1777 **Mines :**

I. Législation : liste des décrets, autorisations, permis de recherches (1855-58), textes, notes et rapports (1840-75) ; documents statistiques et rapports techniques (1850-65) ; construction des usines (1847) ; affaires diverses (1864-1501) ; personnel du service des mines de l'Algérie (1862).

II. Concessions. Mines de fer (province de Constantine); Aïn-Mokhra, près de Bône (1845-77) ; concession Talabot, modification du périmètre ; Compagnie de Mokhta-el-Hadid, pourvoi Jumel de Noireterre (1876-77) ; Mont Belelicta (1845-59) ; région du lac Fetzara (1846) ; Fort-Gênois (1848) ; la Meboudja (1845-51) ; concessions Bassano (1845), Ogier et Latena (1851) ; établissement d'usine à fer dans la plaine de l'Alelik (1845-49); Le Salut (1848); gisements entre le Ras-Toukouch et le Cap de Fer (1846); gisements du Mont Skikda (1847-52).

1778 Mines, carrières, sources thermales et minérales. Concessions :

I. Mines de cuivre, plomb et zinc : Territoire des Beni-Akil (cercle de Ténès, Alger), mines de cuivre et de plomb argentifère, établissement d'usine pour le traitement des minerais de cuivre ; Mouzaïa (Alger) : cuivre et fer (1848-69) ; Oued-el-Kébir (cercle de Blida, Alger) : cuivre (1864-5) ; recherches de la Société des fonderies de Romilly, minerai de cuivre (1845-7) ; concessions diverses dans le cercle de La Calle (Constantine) : cuivre et plomb (1847-8) ; Aïn-Barbar (Constantine) : cuivre, plomb et zinc (1863) ; Aïn-Arko et Hammam N'Bail (Constantine) : zinc (1869-74).

II. Mines de fer, cuivre, argent et autres métaux associés : Soumah, province d'Alger (1865) ; les Gourayas, cercle de Cherchell, province d'Alger (1865).

III. Mines de houille ou de lignite terreux (province

1778 de Constantine), camp de Smendou (1840), Condé-Smendou (1871) ; mines d'antimoine (1846) à Aïn-Babouch (Constantine) ; mines de mercure (1861) : Ras-el-Ma (Constantine) ; mica jaune (1846).

IV. Carrières : marbre : Filfila (1865), cap Chénoua (1869) ; chaux hydraulique (1861-67), environs de Constantine ; gypse (caïdat des Beni-Miscera).

V. Sources thermales et minérales : promulgation en Algérie de la législation sur la conservation et l'aménagement des sources d'eaux minérales (1864) ; concessions (1863-82) : sources minérales de Berrouaghia, sources thermales d'Hammam Rhira, d'Hammam Melouan (Alger) ; sources minérales de l'Oued Atmenia, d'Hammam Meskoutine (Constantine), d'Aïn Nouissy (Oran) ; affaires diverses.

1779 Carrières. Phosphates de chaux :

Affaire des phosphates de Tébessa :

Etude de la question des phosphates ; suspension des concessions, nomination de commissions, projets de règlement (1894-5), interpellations ; annulation de concessions, séquestre ; décrets du 12 octobre 1895 et du 25 mars 1898 relatifs à la recherche et à l'exploitation des phosphates.

1780 Carrières. Phosphates de chaux.

Affaire des phosphates de Tébessa.

Instance judiciaire (1895-99) ; articles de journaux.

1781 Pêche :

I. Service de la pêche ; projet de budget (1875) ; rapport sur la pêche du corail et du poisson dans l'arrondissement de Bône (1860) ; surveillance de la pêche côtière ; armement des bateaux pêcheurs italiens. Affaires diverses (1867-79).

1781 II. Pêche du corail : prestation des bateaux corailleurs (1861) ; exemptions de l'appel au service de la flotte (1864) ; intention du gouvernement italien d'envoyer un croiseur sur les côtes (1873) ; sécurité de la pêche sur la côte tunisienne (1874) ; protection des intérêts français (décret du 19 décembre 1876) ; ajournement de l'application du décret pour les pêcheurs italiens (1876-81) ; affaires diverses : exemptions de patentes, autorisations, personnel (1861-69).

1782 à 1784 Forêts :

Exploitation des forêts de chênes-lièges (1849-1904) : législation, cahier des charges, modes d'amodiation (concession, adjudication aux enchères publiques) ; demandes de concessions, affaires diverses (classement chronologique) :

1782 Années 1849-69.

1783 Années 1870-75.

1784 Années 1876-1904.

1785 Forêts :

Statistique forestière : distribution du sol forestier, état des concessions de chênes-lièges ; tableau de la législation forestière ; rapport du garde-général des forêts à Oran sur la forêt de Mouley-Ismaïl (1845) ; procès-verbaux des inspecteurs du service des forêts ; reconnaissances et évaluations (1845-46) ; examen de la question forestière dans la subdivision de Bône (1846) ; projet de colonies forestières (1852) ; forêts limitrophes de la Tunisie (1854) ; rapports divers ; essences et produits : chênes-lièges, cèdres, oliviers ; bois, liège ; incendies (1854-77) : responsabilité collective des tribus (1863) ; indemnités (1867-98) ; personnel du service forestier (1861-77).

1786 Forêts :

Concessions de forêts de chênes-liège : liste des concessions (1860-70) ; dossiers des concessionnaires, nos 1 à 15.

1787 Forêts :

Concessions de forêts de chênes-lièges : dossiers des concessionnaires, nos 16 à 44.

1788 Agriculture :

Mémoire intitulé : « Agriculture de l'Algérie », par L. Moll (1844); culture des plantes et arbres indigènes (1847-99) ; amélioration de la culture : mémoires, projets, concours ; acclimatation de plantes et arbres exotiques ; cotons : projets, notes diverses sur la culture, le marché des cotons, la fabrication des tissus, la Société anonyme des cotons algériens ; textiles divers ; pépinières : extrait du rapport de la Commission consultative de Mostaganem « sur l'utilité de créer une forte pépinière sur le territoire mixte de la subdi[illegible] » (1847) ; rapport du directeur de la Pépinière centrale (vers 1858), affaires diverses (1861-58) ; tabacs ; viticulture : statistique (1864-1901), vignes de Sidi-Moussa (1905) ; sériciculture : récolte de 1850 ; introduction en Algérie du ver à soie du vernis du Japon (1859), notice sur la culture du mûrier et sur l'élève du ver à soie en Kabylie (1866) ; affaires diverses (1867-1906).

1789 Agriculture et élevage :

Code rural (loi du 28 sept.-6 oct. 1791 déclarée applicable à l'Algérie) ; enquête agricole (1861-66), enseignement agricole à Alger : projet (1860) ; admission des indigènes à l'Ecole de Grignon (1864-6) ; établissement de fermes-écoles dans les smalas (1865) ; sociétés d'agriculture : projet d'association internationale (1867), comices agricoles (1887) ; Société de climatologie algérienne

1789 (1864), Société d'agriculture d'Alger (1861-97) ; élevage : questions ovine et bovine ; question chevaline : exportation des chevaux ; dépôts d'étalons (1846) ; projet de haras à Blida (1862) ; remonte dans les tribus ; création d'un haras à Sidi-bel-Abbès (1865) ; pisciculture et ostréiculture.

1790 Agriculture. Evénements calamiteux :

Grêles et orages (1887-1905) ; invasions de sauterelles (1891-7) : ouverture de crédits pour combattre les invasions, rapports sur l'emploi des subventions (1888-93), souscriptions privées (1888-91) ; appareils pour la destruction des sauterelles ; affaires diverses.

1791 Colonisation. Projets, rapports, mémoires divers :

I. Généralités : instructions données aux colons d'Alger (1835) ; instructions d'ensemble pour le développement de la colonisation (1847) ; rapport sur la colonisation de l'Algérie (1852-58) ; envoi de projets divers (1862-69).

II. Projets de colonisation militaire : projet du général Bugeaud de colonie militaire (1841) ; notes sur la colonisation militaire d'après le système du duc d'Isly (1845); analyse du projet de colonisation militaire du duc d'Isly et des contre-projets du lieutenant-colonel général Bedeau (colonisation mixte) et du lieutenant-général de Lamoricière (colonisation civile) ; projets divers de colonisation militaire (1845-70).

III. Projet de colonisation civile pour une portion du territoire de la province d'Oran, par le lieutenant-général de Lamoricière : emploi exclusif de colons civils et de capitaux privés (1846).

IV. Projets de colonisation par des compagnies : projet de création d'une compagnie de colonisation (vers 1845); projet de compagnie pour l'exploitation agricole et indus-

1791 trielle (1860); projets de sociétés financières ; mention du projet du comte de Maynie, système rappelant celui des « associations agricoles du moyen-âge » (1864) ; projet d'association philanthropique (1865) ; projet d'exploitation du territoire de Tabarque par une société française (1869-70) ; projet-type de la ligue des travailleurs du département d'Oran pour une société française de colonisation (1893).

V. Projets de colonisation départementale (1853-64) : formation de villages départementaux.

VI. Projet de colonisation par les ordres religieux (1861).

VII. Projets de colonisation étrangère : mémoire du *Père* Enfantin « Sur les relations nouvelles que la colonisation de l'Algérie peut et doit établir entre la France et la Suisse, les Etats allemands du Rhin et la Belgique » (1845) ; projet Brayer et Pecquet du Bellet (1861-62) : colonisation allemande, méthode américaine ; colonisation italienne et espagnole pour l'exploitation rurale (1860).

VIII. Projets d'exploitations agricoles ; fermes-modèles, établissements agricoles divers (1860-68); main-d'œuvre agricole : orphelins et enfants trouvés : projets de fermes-écoles, d'asiles agricoles, de maisons d'apprentissage et d'orphelinats agricoles (1862-67).

IX. Projets de colonies pénitentiaires : projet du Dr Gouré (1848) : correspondance ; projet de pénitencier agricole à Lambèse (1850) ; mentions de divers projets de colonisation à l'aide des détenus.

X. Projets divers pour favoriser l'émigration et assurer le recrutement de la main-d'œuvre (1862-72) : concessions gratuites ; assistance aux immigrants : caisse pour la création de colonies agricoles, caisse de prêt ; emploi des indigents comme ouvriers ; rachat des esclaves (1868).

XI. Mémoires sur les questions indigènes, mémoire

1791 sur Alger (1835) ; exposé de la situation des indigènes (1865) ; impressions sur l'Algérie (1868).

XII. Défense militaire : mémoire sur l'urgence de fortifier la ligne du Tell (1865); projet d'établissement de colonies militaires indigènes sur les frontières (1861-63).

1792 Colonisation :

Colonies agricoles :

I. Projets : devis de colonisation du directeur général des affaires civiles (1848) ; examen du projet de colonisation de A. Bourla (1848).

II. Législation : rapport concernant la demande de crédits pour les camps agricoles de l'Algérie (1847) ; décret de l'Assemblée Nationale du 19 septembre 1848 et arrêté ministériel du 27 septembre : projets, critiques, notes diverses ; circulaire adressée aux préfets sur les conditions d'installation des colons (1851).

III. Départ des convois : instructions, correspondance, notes relatives au départ des seize premiers convois (1848); rapport sur le voyage et l'installation du dix-septième convoi (1849); état sommaire des centres de la division d'Oran ; renseignements divers sur ces centres.

IV. Rapports : Commission des Colonies agricoles de l'Algérie : rapport sur les opérations de 1848 ; rapport de la Commission d'inspection des Colonies agricoles (1849); observations sur la situation de l'Algérie, par le Comité de Paris de la Société Algérienne (1849) ; exposé des principaux griefs des habitants des Colonies agricoles (1849); notice sur les Colonies agricoles, 1re partie (19 sept. 1848-31 décembre 1849); rapport à la Commission des Colonies agricoles (1849) ; fragment de mémoire.

1793 Colonisation. Immigration et création de centres :

I. Immigration : mémoires sur l'immigration ; demandes de passage et de concessions (1838-41); statisti-

1793 que des immigrants ; professions exercées ; mode d'instruction des demandes ; correspondance entre le ministère de la Guerre et le gouverneur général au sujet de la lettre du général Yusuf au préfet du Tarn en vue de provoquer des émigrations en Algérie (1858) ; agents d'émigration (1861-70); départ de colons algériens pour l'Amérique (1868-69).

II. Organisation de la colonisation : création d'un service de colonisation (1872) ; création de commissariats d'émigration et de peuplement (1872) ; pétition du Conseil général d'Oran pour la formation d'une commission parlementaire pour la colonisation ; états des concessions de terres, mines, forêts (1845-46) ; état des concessions (1859) ; fonctionnaires titulaires de concessions (1859) ; zone de colonisation (1866) ; cartes et tableaux ; état des villes, villages et centres européens relevés ou édifiés par l'administration militaire depuis 1830 ; carte relative aux établissements de villages sur les routes de la chefferie de Philippeville (1846) ; centres de population de la division d'Oran (1848) ; liste de décrets portant création de centres (1855-58) ; projet d'emprunt pour la création de nouveaux villages dans le Tell algérien (1869) ; notice sur diverses exploitations agricoles ou industrielles du district de Marengo (1866).

1794 Colonisation. Sociétés financières et affaires diverses.

Société Générale Algérienne : convention du 1er mai 1865, statuts, états de situation, travaux entrepris, avances à l'Etat pour les travaux extraordinaires de l'Algérie (1874-75) ; liquidation (1878-79) ; Compagnie pour l'exploitation de la plaine d'El-Outaïa (1865) ; Société de Mons Djemilah et Compagnie des Colonies de Sétif à Genève (1866) ; Société belge (1868-69) ; affaires diverses (1899-1905).

1795 à 1797 Colonisation. Dossiers individuels des titulaires de concessions.

1795 Années 1873-74 et 1879-80.

1796 Années 1889-1900.

1797 Années 1901-1905.

1798 Colonisation. Alsaciens-Lorrains. Organisation :

Projet du Dr Warnier (1871) ; Commissions des Alsaciens-Lorrains : institution de la Commission et des Comités (colonisation, secours, instruction), correspondance et notes diverses ; Comité de colonisation : convocations, minutes, procès-verbaux (1873-75), résumé des travaux; Commissions de Belfort et de Nancy : nomination des membres, affaires diverses (1871-75) ; Commission Wolowski.

1799 Colonisation. Alsaciens-Lorrains :

Affaires diverses (1872-74) : demandes, admission, départs, attribution de lots.

1800 Colonisation. Alsaciens-Lorrains :

Emigrants alsaciens-lorrains ; demande en réintégration dans la qualité de Français (1873-76) ; dossiers individuels (A — R) : demandes de participation aux secours de la Commission Wolowski, permis d'embarquement, prise de possession de concessions de terres.

1801 Colonisation. Alsaciens-Lorrains.

Concessions de terre et secours : renseignements, statistiques sur les familles admises par la Commission Wolowski ; crédits attribués par la loi Wolowski (1872-75) ; travaux des Commissions de Belfort et de Nancy ; admissions, état des renonciataires et des remplaçants, attributions de terres, secours.

1802 Colonisation. Alsaciens-Lorrains.

Création de centres : affaires générales (1871-5) ; installation des immigrants en Algérie, caisse d'émigration,

1802 mesures prises pour assurer le culte religieux et l'instruction primaire, fondation de nouveaux centres, crédits pour la construction de maisons et les travaux d'utilité collective ; département d'Alger : statistique des familles alsaciennes-lorraines installées dans le département, rapports d'inspection (1871), état des centres nouvellement créés ou agrandis, état nominatif des familles installées dans chaque centre, situation au 1er mars 1875, projet de déplacement du centre de l'Alma (1873), construction des maisons définitives ; département d'Oran : statistiques, rapports, fonds alloués aux colons de Zemmorah ; département de Constantine : statistiques, rapports, colonie alsacienne entre Constantine et Molah ; villages de la Société de protection des Alsaciens-Lorrains : rapports (1873-77), affaires diverses (1873-74), colonies alsaciennes de Tizi-Ouzou (Alger), Aïn-Tinn (Constantine), Azib-Zamoun (Alger).

1803 Colonisation. Alsaciens-Lorrains.

Maisons : travaux de l'inspection des finances : état des maisons à construire sur les fonds de la Commission Wolowski, situation des travaux et relevé des dépenses (1873-74).

1804 Colonisation. Immigrants étrangers :

I. — Projet d'introduction de travailleurs européens au moyen d'une agence centrale établie à Alger (1863) ; mission confiée à I. P. Léonard pour le recrutement de colons en Irlande (1869) : crédits, charte-partie, départ de cent trente colons pour Bône ; émigration allemande : proposition de subvention pour des publications allemandes sur l'Algérie (1847), agents d'émigration, affaires diverses (1865-7), réfugiés hanovriens (1867-70) ; projet de fondation de colonies suisses (1865) ; colonisation espagnole (1869-70) ; projets de colonisation russe : demande de renseignements (1865), délégués russes à Alger (1905);

1804 immigrants polonais (1864) ; maltais (1872) ; maronites (1867) ; projet d'introduction en Algérie de cultivateurs asiatiques engagés (1857-63), de coolies chinois (1870).

II. — Projet de décret relatif aux étrangers en Algérie (1848) ; naturalisation (1900-1906) ; service des étrangers dans la milice (1868).

1805 Propriété :

I. — Régime foncier (domaine, terres de colonisation, propriété indigène) : législation, notes et rapports (1844-61) ; concessions de terres domaniales à des indigènes (1853-60) ; régularisation de concessions faites à des indigènes de la province de Constantine (1862).

II. — Cantonnement des indigènes : mémoire sur le cantonnement des tribus en Algérie ; notes, projets et rapports relatifs au cantonnement des tribus (1859-62) ; projets de décret et rapport sur les travaux des Commissions de cantonnement (1861-62).

1806 Propriété. Sénatus-consulte du 22 avril 1863 :

Travaux préparatoires faisant suite au retrait du projet de cantonnement : projet de décret sur la constitution de la propriété dans les tribus (dernière rédaction du 6 janvier 1863) ; lettre de l'Empereur (6 février 1862) ; projet de sénatus-consulte relatif à la constitution de la propriété en Algérie ; documents à l'appui du s. c. (1861-63) ; lettres et rapports sur le rôle de l'élément arabe dans la colonisation ; critiques du projet antérieur de cantonnement ; modifications au projet de s. c. ; avis des généraux-divisionnaires et des préfets (mars 1863) ; délibération sur le projet (Sénat, 11 et 13 avril 1863) ; sénatus-consulte du 22 avril 1863 et règlement d'administration publique du 23 mai ; instructions générales du 11 juin 1863.

1807 Propriété. Sénatus-consulte du 22 avril 1863 :

Application du s. c. : chronologie des actes adminis-

1807 tratifs ; circulaires du gouverneur général (sept.-nov. 1863) ; distribution de documents; institution de commissions chargées de l'application du sénatus-consulte ; formation d'une commission pour chaque subdivision de l'Algérie (1864) ; interprétation du s. c. relativement à diverses questions : transcription, reconstitution des anciens territoires, situation des travaux d'application du s. c. (1865-1870) ; état des tribus pour lesquelles les travaux sont terminés ; état des tribus restant en dehors des travaux ; suspension des opérations par ordre du Gouvernement de Bordeaux (1871).

1808 Propriété. Sénatus-consulte du 22 avril 1863 :

Application du s. c. : opérations de délimitation et de constitution en douars du territoire des tribus :

Bornage des territoires (1863) ; contribution des tribus aux dépenses de délimitation (1863-65) ; constitution des circonscriptions communales dans les tribus ; annulation des effets du séquestre en faveur des tribus maintenues sur les territoires (1863-66) ; tableau statistique des tribus soumises aux opérations (ordre chronologique des décrets) ; dossiers des tribus ayant fait l'objet de mesures de délimitation et de répartition (Abids-Zenakha-Mahoucha).

1809 Propriété. Sénatus-consulte du 22 avril 1863 :

Application du s. c. : opérations pour la constitution de la propriété individuelle dans les tribus :

Régularisation d'attributions territoriales antérieures au s. c. (provinces d'Alger, Oran et Constantine) ; réclamations individuelles de propriété adressées à l'empereur par les indigènes (1863-5) ; proposition du maréchal Pélissier de constituer immédiatement la propriété individuelle dans les cantons forestiers (1863) ; instruction sommaire sur la constitution de la propriété individuelle à propos du décret du 28 décembre 1867, concernant les

1809 douars d'Aïn-Bessem et Sidi-Khalefa (tribu des Azib, cercle d'Aumale) ; opérations de constitution de la propriété (1867-70) ; douars des Khorfan, des Souadek, des Eulma El Medjabria (cercle de Constantine), douars des Tilmouni (cercle de Sidi-bel-Abbès, province d'Oran), Azels (province de Constantine) (1872) ; plaintes de colons contre l'administration militaire (bureaux arabes) au sujet du retard dans la constitution de la propriété individuelle (1868) ; projet d'établissement de la propriété individuelle dans les douars délimités dans toute la zone indiquée par la circulaire du 21 mai 1866 (1869) ; mutations d'immeubles entre indigènes et Européens (1869-71) ; projet de décret relatif à l'établissement de la propriété individuelle dans les territoires *arch*, et à la délivrance des titres de propriété : modèle de titre.

1810 **Propriété** :

I. Séquestre collectif territorial à la suite de l'insurrection des tribus (1871-74) : délibérations du Conseil supérieur sur le séquestre (1872) ; interprétation de l'ordonnance du 31 octobre 1845 ; projet d'expropriation immédiate des indigènes des terres séquestrées ; recouvrement des soultes de rachat des terres séquestrées ; mesures proposées pour désintéresser les créanciers des indigènes séquestrés nominativement.

II. Loi du 26 juillet 1873 : projet de loi sur la constitution de la propriété en Algérie ; travaux de la Commission, notes et rapports (1870-2) ; documents remis à la Commission : tableaux statistiques sur la population et la superficie des douars et des communes ; questions diverses se rattachant au projet de loi : affaire Bleuze, de Sidi-Brahim, acquisitions prohibées en territoire *arch*, 1873 ; loi du 26 juillet 1873 et règlement d'administration publique ; carte de l'Algérie pour l'exécution de la loi sur la propriété indigène ; application de la loi : questions diverses (1873-88).

1811 Propriété :

Pétitions et réclamations relatives à la propriété indigène (1865-1904) : terres séquestrées ou réunies au domaine, dépossessions, expropriations.

1812 Domaine :

Recherches sur le domaine de l'Etat en Algérie ; extrait d'une dépêche du général de Lamoricière au chef du service des domaines à Oran (1847) ; note sur les concessions de biens domaniaux ; tableau des propriétés de l'Etat (1874-6) ; révision des affectations d'immeubles domaniaux en Algérie (1875-6) ; produits des aliénations d'immeubles domaniaux (1883) ; terrains domaniaux à Alger réservés pour un palais impérial (1865) ; projet d'aliénation de biens domaniaux pour la construction d'un palais de justice à Alger (1876) ; vente par le domaine de biens provenant du domaine privé de l'empereur (1874-6) ; cession et transformation d'immeubles militaires à Oran (1894-99) ; domaine communal ; situation en 1876 ; régime des eaux : jurisprudence, (1890).

1813 et 1814 Domaine :

Acquisition d'immeubles domaniaux par les départements et communes : concessions, ventes, échanges :

1813 Années 1873-74, 1901-2.

1814 Années 1903-7.

1815 Domaine :

Etat des ventes et échanges d'immeubles domaniaux (1861-72) ; acquisition de biens domaniaux par les particuliers : locations, ventes, échanges (1864-1908) ; demandes d'exonération du prix de vente de terres (1856-67) ; concessions et amodiations : législation nouvelle ; ventes et échanges d'immeubles domaniaux entre particuliers.

1816 Affaires indigènes.

Note sur l'esclavage en Algérie (1847) ; note sur l'achat d'esclaves noirs pour les ateliers de Cayenne (s.d.) ; emprunt des tribus destiné à des achats de grains (1867-9) ; affaires diverses (1870-1904) ; administration des indigènes : extrait d'un rapport du gouverneur général civil de l'Algérie (1871) ; note sur l'administration des indigènes dans les territoires civil de plein exercice, mixte et militaire ; création d'une direction des affaires indigènes au gouvernement général de l'Algérie (1901) ; projet de convention pour la naturalisation tunisienne à accorder aux émigrants algériens (1876).

1817 Affaires indigènes. Justice.

Répression des infractions au code de l'indigénat : projet d'organisation de commissions disciplinaires en territoire civil (1894-98) ; pouvoirs disciplinaires des administrateurs de communes mixtes : législation (1874-90).

1818 Affaires indigènes. Justice :

Répression des infractions au code de l'indigénat ; pouvoirs disciplinaires des administrateurs de communes mixtes : rapports sur l'application de la loi du 25 juin 1890 (1891-97) ; loi du 21 décembre 1897 et rapports sur son application (1897-98).

1819 Affaires indigènes. Justice.

Répression des infractions au code de l'indigénat : vœux des conseils municipaux demandant l'emploi à des travaux d'utilité publique des indigènes condamnés à l'emprisonnement (1896-7) ; Arabes internés ou déportés (1864-68) ; condamnation à la déportation d'indigènes des Bractas coupables d'assassinats et de pillage, internement en Corse d'indigènes condamnés pour participation à l'insurrection (1864), transfert à l'île Sainte-Marguerite du dépôt des Arabes internés à Corte.

1820 Régime financier :

I. Note sur le régime financier de l'Algérie (1869) ; modifications de l'organisation financière (1881) ; législation financière : divers.

II. Budgets, état des produits et revenus, projets d'impôts (1830-92) ; budgets provinciaux : attribution du produit de la vente des terres domaniales (1866) ; comptes d'administration des recettes et des dépenses par province (1872) ; crédits extraordinaires (1847) ; répartition des crédits ouverts au budget de l'Algérie (1881) ; pensions civiles (1870-1903) ; dépenses secrètes (1879-98) ; services financiers : personnel (1865-1900).

1821 Régime financier :

Comptes de gestion : observations de la Cour des comptes (1888-99).

1822 Régime financier. Impôt :

I. Réorganisation du service des contributions en Algérie (1867-85) ; aperçu des charges pesant sur chaque Européen et chaque indigène.

II. Contributions directes. Impôt arabe :

Résumé des recherches sur l'impôt, particulièrement dans le Tell, par le docteur Warnier (1841) ; législation, textes, rapports, notes diverses (1847-82) ; tableau des revenus en impôts indigènes (1847), projets relatifs à l'impôt arabe (1852-72), assiette et perception, projet de transformation de l'impôt arabe par le Directeur central des contributions directes en Algérie (1872), projets de décret (1874-75) ; affaires diverses (1856-57, 1873) ; pourvois en Conseil d'Etat (1904-5).

1823 Régme financier. Impôt. Contributions directes :

Impôt foncier et contribution personnelle mobilière. Décision impériale relative à l'établissement de l'impôt

1823 foncier en Algérie sur les propriétés non assujetties à l'impôt arabe ; renseignements sur le produit de l'impôt arabe (1865) ; sur les opérations relatives à la formation de matrices foncières (1866) ; projet d'établissement d'un impôt foncier provisoire (1869) ; application dans les territoires cadastrés des communes de plein exercice des contributions foncière et personnelle-mobilière ; projet d'impôt foncier (1873); projet de loi relatif à l'application et à la réglementation des contributions directes en Algérie (1874-76) ; rapports et correspondance concernant ce projet de loi et le projet de décret sur la transformation des impôts arabes ; projet de loi en vue d'un impôt foncier sur les propriétés bâties en Algérie (1883); projet de taxe foncière sur les propriétés non bâties (1884); loi du 23 décembre 1884 ; établissement d'une contribution foncière sur les propriétés bâties ; session extraordinaire des conseils généraux de l'Algérie (1885) en vue de l'application de la loi : emploi des centimes additionnels.

1824 Régime financier. Impôt et ressources diverses :

I. Contributions directes : patentes (1881) ; service des contributions directes et des recensements ; décret d'organisation du 8 mai 1872 ; contentieux ; pourvois en Conseil d'Etat (1870-81).

II. Contributions diverses : projet de décret réglant les attributions du gouverneur général (1898) ; relevé des articles à recouvrer (1875).

III. Domaine, enregistrement et timbre : affaires diverses (1864-1900) : législation, état des recettes.

IV. Fonds de concours (1899-1901); ressources extraordinaires : contribution de guerre (1872) ; razzia (1856).

1825 Administration municipale : Affaires générales :

Législation : régime muncipal (1846-74) ; législation : matières diverses (1872-1905); note sur la constitution des

1825 communes en Algérie (1859); tableau des communes de plein exercice (1866); circulaire concernant les demandes de création de communes nouvelles (1880); organisation municipale des territoires militaires ; protestation des conseils municipaux contre les rattachements à la métropole (1881) ; syndicats de communes pour l'organisation du service d'assistance médicale gratuite (1892-7) ; adresses de félicitations au gouvernement (1900-02) ; finances communales : situation financière des communes des trois départements (1872), octrois, taxes municipales.

1826 Administration municipale :

I. Voirie vicinale et urbaine : application des décrets sur les rues de Paris du 26 mars 1852 et du 26 août 1859 aux communes de Bône et de Constantine (1867-71) ; de Mustapha et de Saint-Eugène (1891-97) ; expropriations urbaines (1844-51) ; personnel du service vicinal (1899) ; affaires diverses (1889-1905).

II. Travaux communaux (1875-99).

III. Affaires diverses : communes de plein exercice et communes mixtes (1877-1905).

1827 Administration municipale. Contentieux :

Pourvois en Conseil d'Etat (1873-1906).

1828 Administration municipale : Ville d'Alger :

Dérasement partiel des fortifications : convention entre l'Etat et la ville d'Alger (1891); étude et avant-projet ; du chef du service des travaux communaux (1892); loi du 29 mars 1893 ; affaires diverses (1893-94) ; traité Péretmère : étude, délibérations du Conseil municipal, projet de loi, divers (1895-98) ; traité Petit (1897) ; caserne Lemercier (1896-98).

1829 Administration municipale : Ville d'Alger :

Dérasement partiel des fortifications : emprunts. Projets d'emprunt (1892), examen de pièces justificatives

1829 projet de loi autorisant un emprunt pour l'utilisation des terrains (1896-97), remise gracieuse des intérêts moratoires (1898-99).

1830 Administration municipale : Ville d'Alger :

Projet de réannexion de Mustapha et de Saint-Eugène : projet d'extension de la ville d'Alger dans les quartiers de l'Agha et de Mustapha (1858) ; enquête de 1890-91 : pièces de l'enquête ouverte à Alger (délibérations, budgets, registre d'enquête) ; registre d'enquête de Saint-Eugène.

1831 Administration municipale : Ville d'Alger.

Projet de réannexion de Mustapha et de Saint-Eugène : pièces de l'enquête à Mustapha (1890-1) : registres d'enquête, signatures recueillies sur des pétitions, protestation du Conseil municipal de Mustapha (1891).

1832 Administration municipale : Ville d'Alger :

Projet de réannexion à Alger des communes de Mustapha et de Saint-Eugène : nouvelle demande de démembrement ; pièces concernant Saint-Eugène et les communes voisines (1891-94) ; enquête, plans, délibérations, protestations ; état de l'actif et du passif de la commune d'Alger (1894) et projet de partage des biens et des dettes; plans d'Alger; limites nouvelles (1894); annexion de Mustapha : Conseil général (séance du 24 avril 1891); projet de démembrement de Mustapha et de rectification des limites d'El-Biar et de Saint-Eugène, vœux des municipalités, procès-verbaux du Conseil de gouvernement, décisions du Conseil d'Etat rendues sur pourvoi de Mustapha (1893 et 1898), décret du 10 avril 1904 ; réunion à Alger de la commune de Mustapha et d'une fraction du

1832 territoire de Saint-Eugène ; institution d'une délégation spéciale pour remplacer les conseils municipaux dissous d'Alger et de Saint-Eugène.

1833 Administration municipale : Ville d'Alger :

Conflit Alger-Mustapha : question des eaux : dossiers de l'enquête administrative (1902-04). — Affaires diverses (1872-1905).

1834 Administration municipale : Ville de Constantine :

Dérasement du Coudiat-Aty : projets, emprunts, contrats (1886-98). — Affaires diverses (1893-1900).

1835 Administration municipale : Personnel :

I. Conseils municipaux : mutations (1873-95); dissolutions (1873-95).

II. Personnel des communes mixtes (1881-1905

1836 Administration municipale : Personnel :

Plaintes contre le personnel (1874, 1895-1900

1837 et 1838 Administration municipale : Personnel :

Peines disciplinaires : suspensions et révocations :

1837 Années 1873, 1892-97.

1838 Années 1897-1903.

CARTES ET PLANS

2029 Carte générale par le général Pelet ; par Carette ; cartes des provinces d'Oran, Alger et Constantine, par le général Pelet ; cartes des étapes de la province de Constantine (1851); cartes du Sud-Algérien (4) (1846-51).

2030 Plan de la plaine du Sig (en 9 feuilles), par Darbout 1856.

2031 Province d'Oran : plans de lotissements, de concessions, de cantonnements de douars.

2032 Province d'Alger : projets de constructions de bâtiments pour le chemin de fer.

2033 Province d'Alger : plan du territoire d'Orléansville, par Bériat (11 f.) ; plans de lotissements et de concessions; plans divers de Boufarik, Ben-Nehoud, Alger ; plan des circonscriptions judiciaires de Boufarik, El-Goléah, Blida, Douéra.

2034 Province de Constantine : plans d'assemblage de communes diverses : Barral, Djebelaïn R'Rérab, Bou-Far, El-Ajar, Ahmed-ben-Ali, Dréan, El-Arrouch, Bou-Hamera ; plan de Philippeville, Vallée du Safsaf, pépinière de Constantine.

2035 D° : plans d'assemblage de communes diverses : Mondovi, Nechmeya, Kerma-ben-Mouktar, Oued-el-Tergou, Tallel, Duzerville, Lambèse, Oued-Addarah ; plan de Philippeville, de Constantine, lotissement du Safsaf.

2036 Cartes manuscrites, ou imprimées et portant des adjonctions ms., ou d'une importance spéciale.

Cartes s. d. — Pays limitrophes d'Alger, de Constantine et de Titeri, par le commandant Saint-Hippolte ;

2036 arrière-pays de Ténès ; plan parcellaire d'une partie de territoire de la commune d'El-Biar à annexer à la commune d'Alger ; plan parcellaire... à annexer à la commune de Mustapha ; plan des annexions à opérer à la commune d'Alger ; terrain compris entre l'oued Chiffa et l'oued Kadara, avec les limites des cercles ou districts projetés (Koubba, Douera, Bou-Farik, Hamise, Atlas) ; routes dans l'Aurès et le Sahel par le capitaine E. M. Fornier ; carte hypothétique du Sahel au nord de l'Ouennougah, par le capitaine Dargent ; Algérie, avec les territoires civils, pour la Commission de l'Algérie ; carte hypothétique du Sahel au nord de la Medjanah ; Sahara, par le lieutenant Cournac, lieutenant à la Cie de Tidikelt.

1831. — Environs d'Alger jusqu'à la ligne des avant-postes.

1843. — Canevas de la partie S. des Régences d'Alger et de Tunis par le capitaine du génie Carette, membre de la Commission scientifique d'Alger.

1844. — Colonisation du territoire d'Alger (Dépôt de la Guerre).

1845. — Colonisation et travaux publics d'une partie de la province d'Alger ; croquis de la province d'Oran par le lieutenant Gellez ; carte des tribus par le capitaine d'E.-M. de Valdan ; itinéraire de la colonne Géry dans le Petit Désert par le chef d'escadron de Martimprey.

1847. — Carte de la province de Constantine (sous la direction du lieutenant-général Pelet).

1848. — Projets de chemins de fer Alger-Blidah.

1851. — Etapes de la province d'Alger ; de la province de Constantine ; carte topographique des environs de Bône (avec les communications); itinéraire de la route de Bordj Bou-Ghni à Akessadon par le capitaine du génie Arnaudeau.

2036 *1853.* — Limite du nouvau territoire civil d'Alger par le chef du service topographique ; projet de délimitation des arrondissements d'Alger et de Blidah pour être annexé au projet préfectoral, par le chef du service topographique ; pays du Babor, par le commandant de Scoffer ; arrondissement de Mostaganem (annexe du décret du 12 septembre); d'Oran (d°).

1854. — Annexe au décret du 17 juin instituant sept communes nouvelles (territoire de Mascara) ; carte topographique des environs de Constantine ; Sahel et plaine de la Mitidja (ordonnance du 21 juillet 1846); plan, annexé à la délibération du Conseil du gouvernement, du territoire de Milianah.

1856. — Environs d'Alger avec limite des concessions de la Société Générale Algérienne ; environs d'Alger avec voies de communication ; commune de Blidah (annexe au décret du 31 décembre); minéralogie et géologie de la province d'Alger.

1857. — Projet Mac-Farlane d'un chemin de fer Constantine-Méditerranée.

1859. — Terrains faisant partie de l'avant-projet de colonisation.

1860. — Etapes de la province de Constantine.

1863. — Situation des travaux exécutés par application du sénatus-consulte.

1865. — Etapes de la province d'Alger ; d'Oran.

1867. — Grande Kabylie et partie de la Medjana.

1869. — Tafilala, par le lieutenant-colonel Dastugue.

1875. — Plan de Constantine, faubourgs et abords, par V. Roger, géomètre.

1895. — Itinéraire de Haci Mailey Guendany à Tabel-Loza, par le Lieutenant Falconetti.

2037 Cartes imprimés, officielles et non officielles (en assemblage ou générales) :

Algérie : Service géographique de l'armée (50.000° ; 200.000°) ; Jourdan (200,000°).

Extrême Sud ; au 800.000°, sous la direction de M. Jonnart, Gouverneur de l'Algérie (1902-1903).

Sahara et Soudan ; Sahara (Monrocq) ; Esquisse du Sahara, au 2.500.000°; sous la direction de M. Jonnart ; Sahara, Soudan, Sénégal (Erhardt).

Maroc ; Service géographique de l'armée, 1894 ; de Roquevaire, 1904.

Carte archéologique et historique du diocèse d'Alger, sous la direction de Chasseloup-Laubat et Rouland

Carte arabe des possessions françaises en Afrique.

2038 Photographies établies à l'occasion des travaux effectués et à effectuer à Constantine.

2039 Cartes manuscrites, cartes de détail et plans urbains ; cartes imprimées avec adjonctions.

S. d. — Service télégraphique ; centres de population, postes militaires, colonies agricoles de la province d'Oran ; arrondissement d'Oran ; villages créés dans la division d'Oran sous l'administration du général Pélissier (par Sioult, chef du service topographique) ; Aurès (capitaine d'Etat-major Fournier) ; Kabylie (capitaine d'Etat-major de Valdan) ; douar-commune d'Adelia.

1847. — Colonisation de la province d'Oran ; carte de la province d'Oran (Dépôt de la guerre), avec les routes ; la même avec les centres, postes et colonies agricoles.

1848. — Commune d'Alger (annexe à l'ordonnance du 1er janvier 1848) Division des propriétés comprises dans les Krachna et les Issers (capitaine Pichon).

2039 *1853.* — Arrondissement d'Oran (annexe au décret du 12 septembre 1863) ; de Bône (id.)

1854. — Communes de l'arrondissement de Mostaganem (annexe du décret du ~~14 juin~~).

1855, — Commissariat civil de Marengo (annexe au décret du 13 janver).

1857, — Plan de la terre arch Wagram (arrondissement de Bône).

1861, — Commune de Sidi-Moussa (annexe au décret du [ ] août 1861).

1860. — Commune de Rouïba (annexe au décret du [ ] août 1860).

1863. — Tribu des Hannencha ; vallée de la Seybouse et territoires des Bou-Ghergar, Bou-Zorra, Oued-Harrid.

1864. — Territoires domaniaux à vendre dans les plaines de l'Habra et de la Macta.

1869. — Communes du département de Constantine (périmètre de colonisation : limite des communes)

1871. — Topographie des environs de Constantine et marche de la colonisation (application du décret du 16 octobre 1871).

1895. — Ksours de la Sebkha du Gourara (lieutenant Falconetti).

2040 Cartes imprimées, générales ou en assemblages, officielles ou non officielles.

S. d. — Fragment d'une carte générale, d'E. Schwaerdé ; province de Constantine et Tunisie (Dépôt de la guerre, gravé par F. Chardon aîné) ; Algérie, avec territoires

2040 civils, douars-communes et communes mixtes, et annexe au rapport de la Commission de l'Algérie (plusieurs exemplaires).

Algérie.

1835. — Théâtre des opérations militaires dans le centre de la province d'Oran sur les ordres du comte Clauzel, gouverneur général.

1842. — Province d'Oran (Dépôt de la guerre).

1843. — Algérie (Dépôt de la guerre).

1844. — Province d'Oran (Dépôt de la guerre).

1846. — Province de Constantine (Dépôt de la guerre).

1847. — Algérie par L. Bouffard (Hachette).

1849. — Organisation militaire et politique de l'Algérie (2 exemplaires, dont un en couleurs.)

1851. — Etapes de la province d'Oran (Dépôt de la guerre) ; Algérie, sur l'ordre du général Randon, ministre le la guerre, sous la direction du général Daumas, directeur des affaires d'Algérie, par Charles de La Roche.

1855. — Algérie militaire et politique, par le bureau topographique d'Alger, par ordre du général Randon, gouverneur général ; environs d'Oran par le colonel Blondel ; environs d'Orléansville, par le même.

1856. — Algérie au 1.600.000e, Algérie, Tell, Kabylie et Sahara algérien, par ordre du maréchal Vaillant, ministre de la guerre, sous la direction du général Daumas, directeur des affaires d'Algérie, par C. Delaroche ; essai d'une carte minéralogique et géologique de la province d'Oran par Ville, ingénieur des Mines.

1663. — Algérie, pour l'application du sénatus-consulte, avec un tableau des tribus par provinces et subdivisions militaires.

2040 *1865.* — Service postal, par Betsellere, commis de direction des postes à Alger.

1868. — Juridictions civiles de la cour impériale d'Alger, par I. Rigaud.

1869. — Algérie (Atlas Bonnefont).

1870. — Algérie (Atlas Bonnefont) ; Algérie au 3.000.000e par O. Mac Carthy.

Sud, Sahara et Soudan. — Eléments d'une carte en assemblage pour le Sahara ; Sud Algérien, par ordre du général Randon (1855) ; Sud Oranais (Dépôt de la guerre, 1855 ; tirage Ehrhardt, 1883) ; Mauritanie saharienne, d'après les renseignements de la mission Coppolani (édition Challamel, 1902).

REGISTRE

2041* Commission de la Constitution de l'Algérie. Procès-verbaux (incomplets) avec, en tête, rapport à l'empereur du maréchal Niel sur l'institution de la Commission.

INDEX

Comptes rendus

Gustave GAUTHEROT. — *La conquête d'Alger*, 1830, *d'après les papiers inédits du maréchal de Bourmont.* Préface de M. Louis Bertrand, de l'Académie française. — Paris, Payot, 1929 In-8° de 208 pages avec 9 planches hors-texte.

Dans son livre : *Un gentilhomme de grand chemin, le Maréchal de Bourmont* (Paris, 1926, in-8°), l'auteur avait fait tenir en un bref chapitre le récit des événements dont la prise d'Alger fut le terme. Il se réservait, en effet, « de consacrer à la question un livre spécial » et il ajoutait : « Les renseignements concernant la conquête d'Alger sont nombreux et importants dans les archives de Bourmont ».

L'ouvrage annoncé vient de paraître. Son titre indique qu'il s'agit d'une étude générale d'après des documents inédits. La bande qui l'entoure le présente comme « *le premier ouvrage complet* sur la plus belle conquête de la France. » On est donc fondé à penser que nous sommes en présence d'une œuvre définitive qui annule les travaux antérieurs.

En réalité nous sommes loin de compte. Sur l'expédition ellemême le livre ne renferme rien que l'on ne sût déjà. Les préparatifs, la traversée, les opérations militaires sont résumées avec une brièveté et une sécheresse de procès-verbal. Le pittoresque et la vie sont absents d'un récit dont l'indigence s'efforce parfois au style noble en des phrases de ce goût : « Si les ombres de la barbarie couvrent encore les profondeurs du continent noir, le soleil de la civilisation latine, voilà deux mille ans, avait jeté son manteau de pourpre sur toutes les régions méditerranéennes » (p. 11) — « Si les aigles impériales au bout de leurs étendards immobilisés, saluent frissonnantes l'aube de nouvelles conquêtes, on peut dire aussi que le drapeau blanc va par sa suprême victoire frayer la voie au drapeau tricolore ». (p. 48)

Sur les origines, sur les causes de l'expédition, ce qui s'appelle rien. La rocambolesque affaire Bacri est évoquée (après le récit de la prise d'Alger) dans une note (p. 122) dont les dix lignes sont aussi inexactes qu'insuffisantes. L'exposé des discussions entre les gouvernements français et britannique, celui des attaques de l'opposition contre le ministère Polignac sont bloqués sous un titre tendancieux : « L'opposition libérale et britannique » (p. 24) en un chapitre unique de neuf pages dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont très superficielles.

Le lecteur qui n'aurait pour se renseigner que le livre de M. Gautherot continuerait à ignorer les faits essentiels et notamment dans quelles conditions la France a été amenée à s'établir en Afrique. En revanche il acquerrait un certain nombre de notions erronées dont les unes qui n'ont plus cours ont été reprises par notre auteur et dont les autres lui sont personnelles.

On sait que le gouvernement de Charles X s'est résolu à s'emparer d'Alger uniquement parce qu'il n'existait pas d'autre moyen de mettre fin à une situation qui durait depuis plus de deux ans. Le Dey Hussein s'obstinant à refuser des excuses pour avoir molesté le consul Deval et le blocus d'Alger étant aussi coûteux qu'inopérant, la seule manière de venir à bout de l'entêtement du pacha était de l'expulser. On ne s'y résolut toutefois qu'après que le vaisseau parlementaire *la Provence* eût subi l'insulte des canons algériens. Encore Polignac songea-t-il à faire intervenir Méhémet-Ali aux lieu et place de la France. Puis, Alger tombé entre nos mains devint un embarras. Non sans hésitations il fut décidé que la France garderait sa conquête, mais cette décision fut considérée par Polignac et ses collègues comme un pis-aller, comme la solution la moins avantageuse de celles que l'on avait envisagées (1).

Cette simple réalité n'a point paru convenable à M. Gautherot. Il a imaginé que l'expédition d'Alger a été la réalisation d'un dessein longuement médité, le résultat de la politique prévoyante de Charles X lequel aurait eu « le mérite de voir très loin ». Une semblable entreprise, explique l'auteur, sans rire, était devenue chose aisée avec les progrès de la navigation à vapeur et l'Angleterre possédant sur ce point une supériorité marquée sur la France, il devenait urgent, pour la devancer, de tenter cette grande aventure (2) (p. 22-23). On croirait lire un scénario de film historique, goût américain.

De ce que les instructions données au général en chef, le 18 avril 1830, lui recommandaient « d'éviter tout ce qui pourrait gêner plus tard la liberté d'action que la France doit se réserver pour l'organisation et la disposition définitive du pays », M. Gautherot conclut : « Il est donc bien établi que Charles X voulait conquérir Alger » (p. 43-45). — Evidemment, l'expédi-

(1) Notamment la remise d'Alger à la Porte.

(2) C'est pourquoi, sans doute, la France (après trente-quatre mois de tergiversations) entreprit et réussit l'expédition avec seulement sept bateaux à vapeur contre près de six cents navires à voiles.

tion décidée deux mois auparavant n'ayant pas d'autre but — et la déduction de l'auteur paraît assez naïve. Mais cela n'implique pas que le Gouvernement français fût dès ce moment décidé à conserver Alger.

A ce sujet, M. Gautherot fait état (p. 45) d'un mot de Bourmont : « Il ne fut point question dans le Conseil de Charles X de rendre Alger à la Porte après en avoir fait la conquête ». Cela prouve seulement que Bourmont ignorait ce qui s'était passé au Conseil des Ministres après son départ de Paris, et que son historien ne le sait pas davantage, — ce qui est moins excusable.

« L'Angleterre, écrit M. Gautherot (p. 34) était prête à défendre par la force la souveraineté du grand turc ». Cette opinion que l'Angleterre n'aurait pas reculé devant la guerre n'est plus soutenable. La politique du cabinet anglais tendit à faire croire qu'il n'hésiterait pas à faire la guerre alors qu'il ne la voulait pas. Son attitude fut un simple bluff. Si en 1830, certains ont pu s'y tromper, à l'heure actuelle il n'est plus permis de soutenir cette opinion.

A l'étrange projet de Polignac tendant à charger Méhémet-Ali de soumettre Alger, M. Gautherot consacre quelques lignes sommaires et erronées (p. 45). A l'en croire, l'initiative des pourparlers aurait appartenu au gouvernement français : « Méhémet-Ali n'avait pas donné suite à nos ouvertures ». En réalité les premières propositions émanèrent du pacha d'Egypte. Adoptées par Polignac, elles furent modifiées par le Conseil des Ministres et réduites finalement à une subvention financière de la France, l'intervention du pacha devant se produire seulement contre Tunis et Tripoli. C'est cette dernière combinaison que Méhémet refusa d'accepter.

Sur l'action personnelle de Bourmont dans le gouvernement, rien ; sur son rôle comme Général en chef, des formules vagues. M. Gautherot parle (p. 13) de « son habileté énergique et victorieuse ». Il assure (p. 72) qu'il « eut le mérite de s'imposer, même à Duperré, par l'ascendant d'une volonté supérieure et par l'habileté victorieuse (déjà nommée) de ses opérations ». Cette « habileté », surtout cette « volonté », cette « énergie », qui jusqu'ici ne ressortaient pas précisémment des faits, il eût convenu que M. Gautherot les fit apparaître mieux que par de simples affirmations. De même il cite un mot de Bourmont en 1838 : « Mon opinion personnelle a toujours été de conserver l'Algérie et de la coloniser » (p. 45). On aurait aimé quelques précisions qui se seraient ajoutées à ce que nous savons par Bartillat des idées du maréchal sur la colonisation de la Régence.

Le rôle personnel de Duperré est maintenant bien connu. De même que les autres officiers généraux de la marine, il voyait dans l'expédition d'Alger une aventure dans laquelle il était

peu disposé à risquer sa réputation. Ce souci le poussa à considérer plutôt les chances contraires de l'entreprise que ses chances favorables. Sa responsabilité n'était d'ailleurs pas médiocre ; il s'agissait de conduire à bon port une masse de 600 bâtiments de marche inégale et dont la cohésion était à la merci du vent. Il exposa franchement ses objections au Ministre de la Marine et au Dauphin, puis ayant libéré sa conscience, il consacra sa puissance de travail et son activité à organiser l'expédition. Mais il entendit ne rien risquer et ne rien laisser au hasard. Aussi lorsque le 30 mai, deux jours après qu'il eut donné l'ordre de rallier Palma au convoi dispersé par un coup de vent, l'état de la mer lui eut fait juger impossible de tenir ralliée et en bonne route une telle masse de bâtiments (la réserve composée de bateaux de qualité inférieure avait été entrainée par le vent et n'était plus en vue), ne vit-il d'autre parti à prendre que de gagner les Baléares et de maintenir l'armée sous le vent des îles en attendant que le beau temps permit de la regrouper. De même, craignant l'encombrement qui pourrait résulter de la réunion d'un trop grand nombre de voiles dans la rade de Sidi-Ferruch, il donna l'ordre aux sections du convoi sur lesquelles étaient embarqués les chevaux et la plus grande partie du matériel de quitter Palma deux à quatre jours après les escadres de bataille et de débarquement. On peut estimer que Duperré fit preuve d'une prudence excessive. Il n'en faut pas moins reconnaître qu'il accomplit avec un plein succès la lourde mission qui lui était confiée de transporter et de débarquer sans encombre une armée de 37.000 hommes avec son matériel.

En 1830, Duperré fut accusé par la Cour et dans la presse ultra de pousser par passion politique au retard et peut-être à l'échec de l'expédition. A la nouvelle de la relâche à Palma un ministre, Guernon Ranville, se demande sérieusement : Duperré trahirait-il ? » Cette opinion explicable à une époque où les esprits étaient pour des motifs différents surexcités pareillement par la révolution proche, mais que rien ne justifie, M. Gautherot l'a reprise à son compte. « Candidat aux élections de juin 1830, écrit-il, ce futur ministre de Louis-Philippe (Duperré) chercherait évidemment à louvoyer, à attendre les événements graves dont son ambition espérait beaucoup » (p.70). Il n'est pas inutile d'éclairer l'obscurité de cette dernière proposition par un passage d'une étude de M. Gautherot, *L'amiral Duperré et le maréchal de Bourmont* (Revue de l'Histoire des colonies françaises, 1922, 2e sem. p. 192) : « Attendant beaucoup de l'imminente révolution, Duperré comprenait évidemment le parti que pourrait tirer la Restauration d'une rapide victoire et pour lui Bourmont était d'abord un ennemi politique ».

Ainsi, suivant M. Gautherot, la conduite de Duperré pendant l'expédition aurait été dictée par le dessein bien arrêté de nuir

a un adversaire politique — nous allions écrire un concurrent — et d'empêcher que la prise d'Alger survint assez tôt pour avoir sur le corps électoral l'influence que le gouvernement en espérait.

Voilà donc Duperré mué en traître de mélodrame. Nous sommes ici en plein dans le répertoire de la polémique électorale plutôt que dans le domaine de l'histoire.

Les documents que M. Gautherot publie sur l'administration de Bourmont à Alger sont intéressants. Ils montrent quelles étaient alors sur leur conquête les illusions et l'ignorance des vainqueurs. Suivant aveuglément l'intendant général Denniée et le lieutenant de police d'Aubignosc qui ignoraient tout du pays, le général en chef s'imagina qu'il pouvait compter sur la reconnaissance et le concours de la population que nous avions délivrée du joug despotique des Turcs — Loyale collaboration avec les indigènes répète M. Gautherot (1) — Bourmont donna sa confiance aux éléments les plus suspects de la population. La municipalité d'Alger fut composée des indigènes qui s'étaient jetés les premiers à sa tête. Il fut dupe de leurs flagorneries dont M. Gautherot qui moins excusable que Bourmont les prend lui aussi pour argent comptant, donne un exemple (p. 180).

En fait, les vainqueurs furent cornichonnés. Ils se firent exécuteurs aussi involontaires qu'aveugles des vengeances d'un çof. Sur des rapports qu'il eut le tort d'accepter sans contrôle, le général en chef expulsa les Turcs de la milice dont la plus grande partie ne demandait qu'à passer au service du roi de France lequel, disaient-ils, devait bien avoir un trésorier tout comme le dey d'Alger.

Bourmont poussa l'erreur jusqu'à nommer agha des Arabes, c'est-à-dire l'intermédiaire entre les Français et les tribus, un épicier maure, donc un homme doublement discrédité aux yeux des Arabes et des Kabyles pour son origine et sa profession. Sur ce point M. Gautherot garde le silence ainsi que sur l'exploitation des Turcs expulsés par les Maures et les Juifs, sur le pillage des magasins du Beylick et la dilapidation des produits de l'octroi par la municipalité, sur la dissolution de l'armée causée par les maladies, le manque de discipline, la carence du commandement.

M. Gautherot ne s'explique pas qu'après avoir accepté l'investiture qui lui fut donnée au nom de Charles X, le bey de Titteri se soit quelques jours après tourné contre nous. « Mustapha était-il alors sincère ? Si oui, on eut bientôt la preuve que d'autres influences l'avaient décidé au parjure » (p. 118). Voilà qui est bien chercher midi à quatorze heures.

(1) Pages 14, 172, 178.

D'abord il ne faut pas parler de parjure. La première chose, lorsqu'on a affaire à des personnages d'une autre race et d'une autre religion, est d'essayer de comprendre leur état d'esprit. Le devoir de tout bon musulman est de combattre l'infidèle. Tous les moyens d'atteindre ce but sont légitimes parce que la volonté d'Allah les justifie. C'est être agréable à Allah que d'anéantir l'adversaire lorsqu'on est le plus fort. Il est également licite de conclure une trêve avec l'arrière-pensée de retirer d'un accord des avantages qui permettent de reprendre la lutte dans des conditions plus avantageuses. Tant que la force française imposa aux vaincus, ceux-ci parurent se soumettre. Mais après qu'ils eurent vu, à Blida, les vainqueurs de la veille battre en retraite, ils ne crurent plus à cette force et ce sentiment se renforça à la nouvelle de la révolution de juillet qui parut le prélude de l'abandon de leur conquête par les Français. Le revirement du bey de Titteri n'eut pas d'autre cause. De même la population d'Alger fit mine de se soulever. Il fallut recourir à la rigueur. La ville n'en fut pas moins bloquée et il n'y eut plus de sécurité pour nos soldats passés les avant-postes.

Voici maintenant quelques erreurs et quelques lacunes sur des points de détail.

P. 13 et 153. Quoi qu'en dise l'auteur, Bougie n'a pas été occupée en 1830, mais seulement trois ans plus tard. De même (p. 148) ce n'est pas Berthezène commandant en 1831 la division d'occupation d'Alger, qui a rendu définitive l'occupation d'Oran. Cette mesure fut l'effet d'une décision du Gouvernement et réalisée par l'envoi de troupes de France.

P. 48. Aux futurs maréchaux de France qui ont fait la campagne de 1830, dans des grades subalternes, il conviendrait d'ajouter le nom de Forey ; aux futurs généraux de division, ceux de Marey-Monge, Feuchères, Mangin, de Bourjolly, d'Arbouville, Corbin, Renault, Camou, Gastu, Maissiat, Vinoy, de Laveaucoupet, Aupick.

P. 80. Le débarquement à Sidi-Ferruch fut loin de présenter le bel ordre du simulacre qui en avait été fait à Toulon, un mois avant. Des chalands chargés de détachements appartenant à des unités différentes se croisèrent en route et répandirent de la confusion. Aussi les premières troupes furent-elles assez longues à se former dans leur ordre normal.

Quelques lignes plus loin, on lit : « Vers cinq heures (le 14 juin) toute la première division avait pris possession sans combat de la presqu'île de Sidi Ferruch ». Il faut rectifier : « de la tour et les bâtiments de Torre-Chica ».

P. 96. M. Gautherot passe discrètement sur la pagaille qui se mit dans l'armée le 29 juin, pendant la marche sur Alger, à la suite des ordres contradictoires qui furent donnés : « Erreur

d'optique que l'ignorance des lieux ne pouvait corriger » ; c'est bientôt dit. Ces fausses manœuvres qui éreintèrent l'armée et manquèrent la compromettre furent le résultat de l'entêtement apporté par l'État-Major général à ne pas vouloir reconnaître son erreur au sujet de la position exacte du Fort l'Empereur.

P. 153. M. Gautherot parle du mufti « d'Anéfie » et du mufti « de Malékia ». Voilà des localités que l'on aurait peine à identifier. Il n'est cependant pas nécessaire d'avoir une connaissance approfondie des questions nord-africaines pour savoir qu'il s'agit ici des rites hanéfite et malékite.

P. 169. Qu'est-ce au juste que le « langage musulman » dans lequel furent écrites les proclamations adressées aux indigènes ? On aimerait aussi savoir pourquoi M. Gautherot attribue à d'Aubignose qualifié « spécialiste » des textes que l'on avait jusqu'ici de bonnes raisons d'attribuer l'un à Zaccar, Bianchi et Silvestre de Sacy, l'autre à Ascelin Riche.

P. 200. Bourmont tint-il, le 12 août, un grand conseil de guerre auquel il proposa de laisser 12.000 hommes et de partir avec le reste au secours du roi ? » demande M. Gautherot qui donne comme référence : « d'après Camille Rousset », sans plus (1). Et il ajoute : « Il n'en est aucunement question dans les papiers du maréchal ». Soit, mais le rôle de l'historien est-il de se borner à une source unique d'information ? Il y eut bien une réunion tumultueuse à la Casbah, le 12 juillet, et d'autres la suivirent. M. Gautherot aurait pu en trouver le récit très circonstancié dans les *Annales Algériennes* de Pélissier de Raynaud (1re édit. T. I, p 365 et sq.).

Nous saisissons ici clairement le procédé dont l'auteur a usé pour écrire son livre. De parti-pris, il a limité sa documentation aux seuls papiers « inédits » du maréchal de Bourmont. Or ces archives privées dont il n'y a pas de raison de douter que M. Gautherot les ait utilisées en entier, apparaissent comme bien incomplètes sur l'expédition d'Alger. Pour des motifs qui nous échappent mais qui dénotent une incuriosité et une négligence singulières, il s'en est tenu à cette documentation lacunaire et il a écarté systématiquement tout ce qui aurait été de nature à compléter son information.

---

(1) Les rares références de M. Gautherot sont en général incomplètes.

(2) Inédits, tous ne le sont pas. Les rapports du général en chef du 19 juin et du 8 juillet, l'ordre du jour du 6 juillet, dont M. Gautherot donne seulement des fragments (p. 88, 108, 114), figurent in extenso dans Bartillat, *Coup d'œil sur la campagne d'Afrique*, p. 118, 108, 114, et dans Pascal, *Bulletin de l'Armée d'Afrique*, 1842, p. 28 55, 75. L'ordre du jour de Bourmont du 20 juillet (p. 89), sa lettre au Ministre de la Marine du 22 juin (p. 91) sont publiées dans Nettement, *Histoire de la Conquête d'Alger*, 1856, p. 359 et 367. Nettement reproduit aussi l'ordre du jour du 6 juillet et le rapport du 8 juillet.

Des histoires générales de l'expédition, il ne veut connaître que la plus médiocre, celle de Camille Rousset à qui il a pris jusqu'au titre de son livre, *la conquête d'Alger* — Il ne nous déplaît pas d'ailleurs que ce vieux pillard de Rousset ait été détroussé à son tour — Que M. Gautherot n'a-t-il consulté au préalable M. Louis Bertrand qui a préfacé son livre. L'éminent académicien lui aurait donné le bon conseil de négliger « l'ennuyeux Camille Rousset » et de s'en tenir à « Alfred Nettement dont le livre reste toujours capital en la matière » et à « Gabriel Esquer dont *La prise d'Alger* est si curieuse, si documentée et si complète » (préface p. 7).

M. Gautherot est si peu au courant de ce qui a été publié sur son sujet qu'il en est par exemple à citer (p. 30 et 31) d'après Nettement (1) le « *Carnet ministériel du baron d'Haussez et du comte de Guernon-Ranville* », ignorant que les notes prises par ce dernier au cours de chaque séance du Conseil ont été publiées en 1873 sous le titre de *Journal d'un Ministre*.

Enfin, il suppose les faits connus du lecteur, afin sans doute de s'éviter la peine élémentaire de les exposer, procédé commode pour composer un livre à bon compte.

Telle est cette nouvelle *Conquête d'Alger* dans laquelle fourmillent erreurs et lacunes, mais qu'un bluff puéril aussi peu digne de quiconque se prétend historien que d'une maison d'édition réputée sérieuse, présente comme « le premier ouvrage complet ». Un candidat au baccalauréat qui connaîtrait aussi mal le sujet courrait à un échec certain. Pareille mésaventure n'adviendra pas, il est vrai, à M. Gustave Gautherot qui fait profession d'enseigner l'histoire et qui donc fait passer les examens mais ne les subit pas (2).

G. Esquer.

La carte reproduite p. 33 n'a pas été « dressée pour » mais à l'occasion de l'expédition d'Alger. M. Gautherot n'en donne ni le titre exact (3) ni les noms de l'auteur, A. M. Dufour, ni

---

(1) Non pas d'après l'*Histoire de la conquête d'Alger*, mais d'après l'*Histoire de la Restauration*.

(2) Page 159, au lieu de « Vanjaver, négociant français », lire : Van Gever, négociant hollandais, — p. 175, au lieu de « les interprètes Gérard et Lassalle », lire : Gérardin et de Salle – p. 194, au lieu de « le capitaine Momet ». lire : Maumet, etc. Nous n'insistons pas sur les mauvaises transcriptions des noms indigènes dont certains sont cependant connus. P, 178, n. 1, au lieu de « Mahomet ben Abdutrit » et « Amdan ben Comman Coggia », lire : Mohammed ben Abi el Til et Hamdan ben Othman Khodja.

(3) « *Carte de la Régence d'Alger et du bassin de la Méditerranée donnant le rapport qui existe entre la France et les Etats barbaresques*, par A. M. Dufour, 1830 ». — M. Gautherot a reproduit seulement de cette carte la Régence d'Alger et les environs de cette ville.

ceux des graveurs, Flahaut pour la typographie, Abel Malo pour la lettre. De même il aurait fallu indiquer que la lithographie reproduite p. 113 est de Raffet — que celle de Morel-Fatio (p. 80) est extraite de *l'Algérie Pittoresque et monumentale de Berbrugger.*

G. E.

Charles FÉRAUD. — *Annales Tripolitaines* publiées avec une introduction et des notes par Augustin Bernard. Tunis, librairie Tournier ; Paris, librairie Vuibert, 1927, 8°, 478 pp.

Ch. Féraud avait profité de son séjour à Tripoli en qualité de consul général (1878-84) pour rassembler les matériaux d'une histoire de la Régence de Tripoli. L'ouvrage auquel il se proposait de donner le nom d'« Annales tripolitaines » était à peu près achevé en 1883. « Je n'ai plus, écrivait Féraud à M. de Grammont, le 30 mars 1883, qu'à le polir et à le repolir, selon les expressions que vous savez. » Cependant le livre ne parut pas et serait sans doute resté inédit, si la restitution des papiers de Ch. Féraud enlevés par les Allemands pendant la guerre de 1914-1918, n'eût fourni au général Féraud l'occasion de publier l'œuvre de son père.

Celle-ci méritait d'être tirée de l'oubli. Comme tous les écrits de Féraud, les « Annales tripolitaines » mettent en effet en œuvre une documentation abondante et variée. L'auteur a utilisé les archives du consulat de France à Tripoli, celles de la mission catholique de cette ville, de la Chambre de commerce de Marseille, du ministère des Affaires étrangères, du ministère de la marine ; il a compulsé des mémoires inédits, comme celui de Fromont, vice-consul à Tripoli (1791-1794), comme l' « Histoire chronologique de Tripoli » de Girard, « le chirurgien inconnu ou « l'Histoire navale » de Hocques de Monsécourt. Il a aussi, grâce à sa connaissance du turc et de l'arabe, tiré largement parti des sources indigènes, en particulier du « Trahoulons Gharb Tarikhi » (Histoire de Tripoli de Barbarie) de Mohammed Behid ed Din, traduction turque du livre arabe d'Ibn Khalil Ghalboume (al Tadkhira fi man malaka Tarabolos ». Cette chronique s'arrête à l'année 1739 mais le traducteur turc l'a conduite jusqu'en 1867, en mettant à profit diverses sources locales ainsi que les notes de personnages officiels et les documents d'archives turcs. Féraud a consulté en outre nombre d'ouvrages imprimés, en particulier les mémoires de Mme Clifford van Breughels, veuve d'un consul néerlandais à Tripoli ; il a enfin recueilli sur bien des points les souvenirs des indigènes ou des résidents européens.

Conformément au plan tracé dans la lettre à M. de Grammont, les deux premiers chapitres du livre ne constituent guère qu'une introduction. L'auteur y résume en quelques pages l'histoire de la Tripolitane pendant la période arabe. (642-1510) et la période espagnole (1510-1551). Durant cette dernière période, la ville fut administrée par des lieutenants du vice-roi de Sicile, puis, à partir de 1530, par les chevaliers de Malte, auxquels elle avait été cédée par Charles-Quint. Sur les événements dont Tripoli et la région voisine furent alors le théâtre il convient de compléter les renseignements de Féraud par ceux qu'on pourra trouver dans l'histoire de Bosio et dans les travaux de Motylinski, de Monchicourt, d'Aurigemma, de Rossi, de Borgno, etc... Le seul événement exposé avec quelques détails est le siège de 1551 qui rendit les Turcs maîtres de la ville et marque le début de la domination ottomane.

Celle-ci se maintint pendant 150 ans (1551-1711) mais demeura toujours assez précaire. Elle ne fut reconnue d'une façon effective et permanente qu'à Tripoli même et dans les environs immédiats. Dans le Sahel les révoltes sont fréquentes ; dans l'intérieur le Djebel Gharian échappe le plus souvent à l'action des représentants de la Porte ; la Cyrénaïque, où les Turcs prennent pied au XVIIe siècle est imparfaitement soumise ; le Fezzan, objectif de fréquentes expéditions demeure en fait à peu près indépendant. D'autre part, phénomène commun à toutes les Régences barbaresques, l'autorité de la Porte va sans cesse en s'affaiblissant. Les pachas envoyés de Constantinople doivent, à Tripoli comme à Alger et à Tunis, lutter contre l'insubordination des janissaires et ne tardent pas à en être victimes. Dès 1609, le pacha Ali est remplacé par un dey, créature de la milice. Pendant un siècle (1609-1716), le gouvernement de la Régence est aux mains des deys. La Porte essaye bien de réagir contre cette usurpation, mais les pachas qu'elle expédie à Tripoli ne sont pas acceptés par leurs administrés. Aussi finit-elle par s'incliner devant le fait accompli, quitte à sauver les apparences, en décernant au dey en exercice le titre de pacha. Ce régime, est d'ailleurs, comme au siècle suivant celui des deys algériens, singulièrement instable. Les 26 deys qui se succèdent de 1609 à 1771, périssent pour la plupart victimes de séditions militaires ou d'intrigues de palais, que complique encore la rivalité coutumière des janissaires et des reïs. Tripoli est, en effet, à cette époque, un repaire de corsaires dont les déprédations provoquent, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, les représailles des puissances chrétiennes (expéditions de Ruyter (1662), de Narborough (1676), de d'Estrées (1685)). Les « Annales » fournissent de copieux renseignements sur ce sujet.

Au début du XVIIIe siècle, une nouvelle révolution se produit. En 1711, le bach agha Ahmed Karamanli prend le titre de bey et s'empare du gouvernement de la Régence. Il parvient à faire reconnaître son usurpation par la Porte et transmet son pou-

voir à son fils. Ainsi se fonde une dynastie, dont les représentants, au nombre de six, se succèderont jusqu'en 1835. La Tripolitaine se trouve ainsi affranchie de la domination turque, la Porte se contentant d'une suzeraineté toute nominale. Bien qu'ils descendent d'un corsaire turc, les Karamanli se sont arabisés au point de ne plus même comprendre la langue de leurs ancêtres ; ils apparaissent aux populations comme des souverains nationaux. L'évolution politique de la Régence de Tripoli est, à cet égard, analogue à celle de la Tunisie, où l'établissement de la dynastie hosseïnite, qui a lieu à la même époque, marque également une réaction de l'élément arabe contre l'élément turc. Cette circonstance explique que, malgré l'incapacité de certains de ses représentants la dynastie ait duré plus d'un siècle. Les Karamanli, toutefois, n'ont pas profité de ces conditions favorables pour améliorer la condition matérielle ou morale de leurs sujets. La situation de la Régence reste aussi misérable que sous le gouvernement des deys. Les révoltes des tribus, les rivalités des princes de la famille régnante, les intrigues des agents européens, entretiennent le désordre. L'abdication de Yousouf bey (1832) à la suite d'un soulèvement des gens de la « Menchia » détermine une guerre de trois ans entre les deux compétiteurs qui se disputent la succession. Les Turcs mettent fin à la crise en expédiant un corps de troupes qui enlève, sans coup férir, Tripoli au dernier des Karamanli, Sidi Ali (1835).

La Tripolitaine perd alors son autonomie et redevient un simple vilayet de l'empire ottoman. La restauration de l'autorité turque ne modifie guère, toutefois, l'état de choses antérieur. Obligés de réprimer des soulèvements sans cesse renaissants, incapables d'imposer l'obéissance aux montagnards de Gharian et du Djebel Nefousa, les gouverneurs ne parviennent même pas à rétablir la tranquillité dans le Sahel. Les Senoussia disputent aux Turcs la Cyrénaïque et le Fezzan ; les tentatives de pénétration saharienne n'aboutissent qu'à l'établissement de garnisons à Ghadamès et à Ghat où elles sont étroitement bloquées. Aucun effort sérieux n'est tenté d'autre part pour favoriser le développement économique et mettre le pays en valeur. Les fonctionnaires à tous les degrés ne songent qu'à exploiter leurs administrés et se soucient fort peu d[illegible]rêt général. La situation de la Tripolitaine en 1879, [illegible] se terminent les « Annales » ne s'améliorera guère pen[illegible]s années suivantes, ainsi qu'il ressort des quelques pages où M. A. Bernard a résumé les événements survenus de 1879 à 1911. La domination turque était d'ores et déjà condamnée à disparaître ; l'occupation italienne n'a fait que porter le dernier coup à un édifice depuis longtemps vermoulu et chancelant.

Sur les diverses périodes de la domination turque, qu'il s'agisse des événements ou des hommes, le livre de Ch. Féraud abonde en renseignements de toute espèce. A la vérité, les « Annales tripolitaines » ne sont pas et n'ont pas d'ailleurs la prétention d'être une histoire complète et méthodique de la Régence, mais elles seront indispensables à ceux qui se proposeront d'écrire un jour cette histoire. Elles rendront, à cet égard, des services d'autant plus précieux que la publication en a été faite avec un soin minutieux. M. A. Bernard a pris, en effet, la peine non seulement d'indiquer les sources d'information de Féraud, mais encore d'enrichir chaque chapitre de notes abondantes et de références bibliographiques indiquant les ouvrages ou les articles les plus récents. Un index des noms propres facilite les recherches. On regrettera toutefois l'absence d'une carte même sommaire, permettant au lecteur de situer exactement les localités mentionnées dans le corps de l'ouvrage.

Georges Yver.

Raymond Kœchlin. — *Les céramiques musulmanes de Suse au Musée du Louvre*, 111 pp., 13 pl. in-4° (*Mémoires de la Mission Archéologique de Perse*, t. XIX. — *Mission de Susiane*). Paris, Leroux, 1928.

La même vitrine du Louvre réunit depuis peu les fragments de céramique musulmane rapportés de Suse par Dieulafoy et de Morgan, qui avaient longtemps été dispersés dans divers « départements » du Musée. On y a joint les trouvailles de même provenance données plus récemment par M. de Mecquenem. M. Raymond Kœchlin, qui en avait déjà parlé dans deux articles de *Syria*, vient de publier sur ce bel ensemble une excellente étude, clairement ordonnée et riche en remarques judicieuses. Il y passe successivement en revue : la poterie sans émail ; celle qui porte des motifs tracés au pinceau directement sur la terre — notamment des caractères d'écriture qui constituent une correspondance amoureuse assez déconcertante ; la poterie émaillée monochrome ; le petit groupe des pièces à décor émaillé sur cru, apparenté au genre que j'ai nommé, faute de mieux, « céramique à réserve » ; les pièces à décor peint sous couverte, où s'affirme parfois l'influence de la Chine, et celles qui, soumises à la même influence extrême-orientale, portent un fin relief moulé et s'enrichissent de lustre métallique, enfin les faïences à reflets, avec leurs deux groupes : polychrome et monochrome.

Chaque famille donne lieu à une étude d'ensemble suivie d'un catalogue, qui renvoie à des planches d'une très bonne exécu-

tion. La classification est d'une logique rigoureuse. Je ne contesterai à l'auteur que l'attribution à la famille décorée sous couverte d'un vase (n° 107 pl. XIII) dont les motifs floraux très stylés, se détachant sur la terre d'un gris jaunâtre, apparaissent cernés d'un trait violet. Je crois y reconnaître un représentant de cette technique archaïque du « décor à cloison isolante » que les Espagnols nomment la « cuerda seca ».

Entre toutes les séries, si bien étudiées par M. Kœchlin, celles où intervient le lustre métallique sont d'un puissant intérêt, et, parmi elles, les poteries à relief émaillées de vert ou de jaune portant par places un lustre doré. M. Kœchlin les désigne sous le nom « Céramique à décor en relief sous couverte plombeuse parfois lustrée » ; F. Sarre (*Die Keramik von Samarra* p. 32 ss.) les avait définies « Reliefkeramik mit einfarbirger Goldlüster-Glasur ». Nous en connaissions déjà des spécimens, mais nous avions tendance à les méconnaître. Il y a une huitaine d'années, Maurice Pézard, qui venait de publier son beau livre sur la *Céramique archaïque de la Perse* (1920), nous présentait des pièces de cette famille et affirmait l'existence d'un lustre peint là où nous étions tentés de ne voir qu'une irisation accidentelle. Les séries de Suse témoignent sans conteste en faveur de Pézard. Ces pièces ne sont pas aussi archaïques qu'il le voulait — et certes sa chronologie est en grande partie à réviser — ; mais elles n'en sont pas moins d'un caractère complexe et troublant. Indiscutablement musulmanes — un des plus beaux fragments (n° 141) porte une inscription coufique, elles présentent parfois (n°s 126, 130) des analogies évidentes avec la céramique chinoise des Tang — qui d'ailleurs ignore le lustre métallique — ; parfois elles rappellent les formes sassanides (n° 134), et elles nous offrent par surcroît les premiers exemples connus de l'entrelacs géométrique (n°s 132, 135, 139) que la décoration architecturale semble ne pas connaître encore. De l'emploi de ces entrelacs — qui donne aux pièces un caractère byzantin — M. Butler a conclu à une ascendance copte ; ce qui ne s'impose pas. Il n'empêche que cette famille, où voisinent les souvenirs chrétiens, des survivances sassanides, des influences chinoises, et où le lustre métallique est posé, non sur l'émail blanc, mais sur une couverte plombeuse, constituent une singulière énigme archéologique.

Cette série, comme toutes celles que l'on a exhumées de Suse, se retrouve à Samarra. Samarra vécut de 836 à 889. L'histoire de Suse, qui avait déjà un long passé lors de l'apparition de l'Islam, se prolonge bien au delà de la vie éphémère et brillante de la cité 'abbâsite. Des monnaies d'or trouvées à Suse par M. de Mecquenem ont été reconnues comme datant des environs de l'an 1000 (Article de R. Kœchlin paru dans *Syria*, 1928, p. 270). Mais il n'est pas du tout évident que les monnaies et

fragments céramiques soient contemporains, ni surtout que ces monnaies fixent la date de *tous* les tessons. Certaines trouvailles de Suse sont évidemment postérieures à Samarra ; il est très possible que plus d'une leur soient antérieures. On ne peut au reste en déduire que l'industrie de Samarra ait été fournie précisément par Suse. Baghdâd, la grande cité, d'où l'on sait que venaient au IXe siècle les faïences du mihrâb de Kairouan, figurerait comme un centre de rayonnement plus admissible. Mais rien ne prouve qu'il ne faille chercher ailleurs M. Kœchlin paraît prêt à admettre la thèse de la priorité de Rhagès, dont M. Viguier s'est fait le défenseur ; et je n'ai pas de peine à incliner vers des opinions aussi autorisées.

Georges Marçais.

Mohammed Abd-el-Gawad. — *L'exécution testamentaire en droit musulman*. Paris, Paul Geuthner, 1926, in-8°, 165 p.

M. Mohammed Abd El Gawad, docteur en droit, avocat près des tribunaux indigènes d'Egypte, a publié dans la collection des *Travaux du Séminaire oriental d'études juridiques et sociales*, un très intéressant ouvrage sur l'exécution testamentaire en droit musulman d'après le rite hanafite.

Bien que cet ouvrage ait surtout un caractère d'érudition historique et de discussion théorique, plutôt que d'utilité pratique, il ne manquera pas d'intéresser, en même temps que les savants qui se consacrent à l'histoire du droit, tous ceux, professeurs ou magistrats, qui sont appelés à s'occuper de la liquidation des successions musulmanes, liquidation toujours délicate et singulièrement compliquée.

A première vue, on pourrait croire que, basée sur les règles du rite hanafite, l'étude de M. Abd El Gawad n'offre pas d'intérêt en Algérie et dans l'Afrique du nord en général, où prédomine le rite malékite, et où d'ailleurs les traductions de Perron et de Seignette, et surtout les savantes études de M. Morand, doyen de la Faculté de droit d'Alger, répondent à tous les besoins. Mais il ne faut pas oublier que les divergences des rites orthodoxes ne portent que sur des questions d'observance pratique sans toucher aux principes fondamentaux, et qu'il y a d'ailleurs dans notre pays des groupes importants de musulmans soumis au rite hanafite. D'autre part, quelque distincts qu'ils soient, ces rites s'éclairent l'un par l'autre, ce qui permet au magistrat de se former, par leur comparaison, une opinion plus précise sur les questions qu'il est appelé à résoudre ; et il n'est certainement pas de matière, dans le droit musulman, où la lumière et la préci-

sion soient plus nécessaires que dans celle du statut successoral, la moitié de la science, dit un hadith, et la première science qui disparaîtra de la terre(1).

L'ouvrage est accompagné d'une préface de M. Edouard Lambert, directeur de l'Institut de droit comparé de Lyon, ancien directeur de l'Ecole Khédiviale de droit du Caire, qui se plaint un peu, de la manière la plus flatteuse, il est vrai, de l'indépendance d'esprit de son élève Abd el Gawad. Il lui reproche notamment une table de transcription des caractères arabes, table dont l'auteur n'a cependant fait que fort peu d'usage. Le reproche fera donc peut-être sourire, pour cette raison d'abord, et ensuite parce qu'il est à partager entre M. Abd el Gawad et son complice, M. Jacques Lambert, fils.

Il lui fait en outre un grief d'avoir cédé au mouvement qui entraîne, dit-il, tous les jeunes savants musulmans à tourner plus volontiers leurs regards vers l'avenir que vers le passé, *et à rouvrir la porte de l'effort*, fermée par les compilations du moyen âge.

Nous sera-t-il permis de pencher ici pour l'élève plutôt que pour le maître ; de rappeler que des auteurs musulmans, d'une grande autorité, contestent non seulement la réalité, mais la possibilité même de cette prétendue fermeture de la porte de *l'effort juridique*. On peut consulter notamment sur ce sujet le petit livre de Djalal Eddin Abderrahman ben Abou Bekr Soyouti, qui a pour titre

الرد على من اخلد الى الارض وجهل ان الاجتهاد في كل عصر فرض

L'auteur y démontre que *l'idjtihad*, l'effort juridique, constitue une obligation canonique pour les musulmans à toute époque.

M. Abd El Gawad doit donc, d'après nous, être félicité et non blâmé, de s'être refusé à penser que les musulmans sont condamnés, suivant la forte expression coranique, à s'attacher, à se fixer à la terre, pour ne plus en bouger. L'Islamisme, comme toutes les organisations sociales, reste soumis aux lois de l'évolution, sous peine de se détruire lui-même et de disparaître.

Sans doute il serait hasardeux de trancher une pareille question par des arguments métaphysiques mais qu'en pensent les musulmans eux-mêmes ?

C'est un grand mystique musulman du XVI[e] siècle, Châranî, qui a écrit : « Les modifications se succèdent dans le monde. « La loi de Jésus a été annulée par la loi de Mahomet. Il y a

(1) Qastallani, *Irchad Essari*, commentaire du Çahih d'El Bokhari, Boulaq, 1305 hég. = 1887-1888, X, p. 433. Cf. *Prolégomènes d'Ibn Khaldoun*, trad. de Slane, III, p. 138-139.

« donc obligation d'observer la loi de Mahomet et d'abandonner ce qu'elle a abrogé de la loi de Jésus... Des savants éminents qui, pendant longtemps, avaient scrupuleusement suivi « tel principe, s'aperçurent qu'un autre principe sur le même « point était fondé sur les bases plus droites et plus saines. « Ils ont alors abandonné le premier et se sont conformés au « second, tenant le premier pour abrogé, bien que les savants « qui les avaient précédés l'eussent suivi pendant longtemps. Ces « modifications ou rectifications s'expliquent. Quand Dieu veut « que ses créatures se soumettent à d'autres règles, sous d'autres manières, il montre aux grands savants qu'ils ont à « apprécier des données différentes de celles qu'ils avaient acceptées. Et ils s'empressent d'agir selon les nouveaux principes. Puis leurs continuateurs suivent leur exemple avec joie ; « et il en sera toujours ainsi jusqu'au perfectionnement final des « rites, jusqu'à la fin des siècles... Ce qui le confirme, c'est « cette parole d'Omar ben El Khattab : Dieu fera surgir, parmi « les hommes, des événements décisifs, selon le temps où ils « vivront et les conditions d'existence où ils se trouveront... « Il y a là certainement une vue de la bonté divine pour les « peuples musulmans... On est donc autorisé à affirmer que ces « choses se sont accomplies par la volonté divine, afin que s'opérât, à l'endroit des oulamas de l'islamisme, ce qui s'est « opéré à l'endroit des envoyés ou des prophètes de Dieu, dont « ils sont les héritiers, c'est-à-dire qu'ils proclamassent, *à quelque époque que ce fût*, des aperçus ou des principes qui paraîtraient nouveaux et sembleraient abroger et annuler une loi « antérieure, sans cependant l'abroger et l'annuler en réalité (1) ».

Inutile d'insister sur ce sujet, puisque M. Edouard Lambert reconnaît que le problème ne se pose plus dans les cercles musulmans auxquels appartient M. Abd El Gawad. Contentons-nous d'ajouter que, si M. Edouard Lambert a formé beaucoup d'élèves de la valeur de M. Mohammed Abd El Gawad, il a droit à la reconnaissance de quiconque étudie ou applique le droit musulman.

J.-D. Luciani.

(1) Châranî, trad. Perron, *Balance de la loi musulmane*, Alger, 1898, p. 88.

BOUVAT (Lucien). — *L'empire mongol* (2e phase). (*Histoire du monde*, tome VIII, 3. Paris, de Boccard, 1927, in-8, 364 p.)

En 1206, un chef mongol, originaire de la région du lac Baïkal, réunit à Karakoroum les chefs des tribus qu'il a soumises et prend le titre de Tchinguiz-Khân (Gengis-Khan) ; puis il détruit l'empire du Kharezm (Khiva) et commence la conquête de la Chine, tandis que ses lieutenants, à la tête d'infatigables cavaliers, ravagent le nord de la Perse, la Géorgie, le sud de la Russie et la Bulgarie.

Son troisième fils, Ogotaï, lui succède en 1227 : nouvelles incursions en Bulgarie et en Russie ; il faut trois campagnes pour briser l'héroïque résistance des Polonais ; alors l'invasion se répand jusqu'aux frontières d'Autriche et de Bohême. Les Mongols, n'osant attaquer Vienne, ravagent Hongrie et Dalmatie. Ils s'arrêtent aux portes de l'Allemagne, intimidés par les préparatifs de Frédéric II (vers 1240), et battent en retraite. Mais l'Europe a compris la menace : l'Université de Paris demande au Pape l'autorisation d'organiser un enseignement du grec, de l'*arabe* et du *tartare* ; après le Concile de 1245, Plan Carpin et d'autres missionnaires sont envoyés en ambassade auprès de l'Empereur mongol.

Sous les successeurs d'Ogotaï, le centre de gravité de l'Empire se déplace : la capitale est transportée en Extrême-Orient (Pékin). D'autre part, une branche de la famille impériale, après avoir détruit le Califat de Bagdad (1258), fonde en Perse une dynastie.

Vers le milieu du XIVe siècle, cet empire démesuré se disloque : les Khans de Russie et de Perse se sont rendus indépendants ; en 1368, une réaction nationale arrache la Chine aux descendants de Gengis Khan et porte au pouvoir les Ming ; en Asie Mineure grandit un état fondé naguère par une tribu turque : ces sultans ottomans, à leur tour, menacent l'Empire byzantin ; le cinquième d'entre eux, Bajazet, après la bataille de Nicopolis (1396), tient pour ainsi dire en ses mains les destinées de l'Europe.

Mais soudain l'on a vu surgir du fond de l'Asie un nouveau Gengis-Khan : Timour-Leng (Tamerlan), qui fera de Samarcande la capitale d'un empire aussi éphémère que redoutable, retarde d'un demi-siècle la prise de Constantinople par les Ottomans, en battant ces derniers à Ancyre (1402) ; de même, les Mongols de Russie — la Horde d'or — ultimes représentants de cette première époque mongole, arrêteront durant près de deux siècles le développement de la Russie. Néanmoins, avec cette journée d'Ancyre, commence la seconde phase de l'hégémonie mongole, sujet de l'ouvrage de M. Bouvat.

En fait, Timour substituait l'ordre à une anarchie déjà ancienne, en balayant les dynasties locales qui, après s'être partagé

l'Asie, s'usaient dans les guerres civiles. Il avait commencé par celles de la Perse, puis s'était emparé d'Alep et de Damas ; la malheureuse Bagdad avait été de nouveau saccagée. Il se préparait à conquérir la Chine lorsqu'il mourut de maladie en 1405 : il avait 69 ans.

Sa fin subite replongeait l'Asie dans le chaos : les successeurs de Timour maintiennent quelque temps son empire ; mais la formation de l'unité chinoise, puis celle de l'unité russe, l'ébranlent violemment ; d'autre part, un nouvel empire s'organise en Transoxiane ; enfin, en Perse, après des années de guerres civiles, l'unité nationale est rétablie par les Séfévides, à l'aube du XVIe siècle.

Les descendants de Timour cherchent alors un dernier refuge : renonçant à Samarcande, Baber — grand prince et grand écrivain — conquiert l'Inde après une série de rudes campagnes (qu'il a relatées dans ses admirables *Mémoires*) ; il meurt, épuisé ; mais son empire durera plus de deux cents ans ; après des souverains tels qu'Akbar, Djéhanchah et surtout Aurengzeb, le déclin commence à la fin du XVIIe siècle ; au siècle suivant, les luttes des Afghans et des Mahrattes, des Français et des Anglais, ne laissent à l'Empire qu'une existence nominale sous la tutelle de l'Angleterre ; en 1857, le dernier des Timourides, à la suite d'une révolte, meurt en exil.

A considérer les plus grands de ces princes mongols du XIIIe siècle au XVIIe siècle, on constate que certains traits de caractère leur sont communs : une intelligence vaste et concrète les pousse uniformément d'une part à la tolérance religieuse, d'autre part à l'amour des lettres, des arts et des sciences ; en effet, ils n'hésitent pas à choisir des ministres chrétiens ou juifs, ils se tiennent en rapports diplomatiques avec l'Occident, et il est superflu (pour ne citer qu'un exemple) de rappeler la tentative syncrétiste d'Akbar ; ils appellent à leur cour les hommes de talent, font écrire des histoires générales, inspirent des travaux scientifiques, collectionnent les manuscrits et les peintures : bref, des gens de goût — parfois ivrognes — et de véritables hommes d'Etat. Ces six siècles de domination, dont la première période atteint son apogée au XIIIe siècle et la seconde au XVIIe siècle, nécessitaient vraiment les deux volumes prévus par M. E. Cavaignac pour l'*Histoire du monde*, volumes dont le premier paraîtra dans quelque temps.

Henri MASSÉ.

Pierre Salet. *Omar Khayyam, savant et philosophe.* (Paris, Maisonneuve, 1927, in-8, 165 p.).

Omar Khayyam est un des quelques poetes qui représentent la littérature persane au delà des monts et des mers. Ses quatrains — ou plutôt les quatrains qui lui sont attribués — lui ont valu en France une notoriété solide, grâce à quelques traductions et adaptations dont la première fut la traduction de Nicolas (1867). En Angleterre, Khayyam est célèbre depuis l'admirable adaptation en vers due à Fitz-Gérald (1858) ; on sait qu'une société, organisée sous le nom de Khayyam, réunit ses admirateurs d'outre-Manche ; et il n'est pas téméraire d'affirmer que ce poète, auteur de quelques vers immortels, est aussi célèbre en Grande-Bretagne que dans sa patrie même. Mais l'Europe ne voit en Khayyam qu'un poète ; on oublie trop que Khayyam opéra une réforme du calendrier, antérieure de cinq siècles à la réforme grégorienne et se distingua comme algébriste et géomètre : on lui doit en effet la première étude systématique des équations du troisième degré ; et son traité d'algèbre fut traduit par Frantz Woepke, l'ami de Taine.

Or, de ce grand poète, de ce savant éminent, la vie et l'œuvre restent mystérieuses. Sa biographie — il vécut au XI-XII[e] siècle — repose sur des témoignages contradictoires. Libre-Penseur ? Mystique ? Les avis sont partagés. Et cette incertitude s'étend à son œuvre poétique en laquelle alternent le sarcasme impie et l'effusion panthéiste. Au reste, depuis une trentaine d'années, les philologues ont constaté qu'un certain nombre des quelque 1.200 quatrains attribués à Khayyam appartenaient en réalité à d'autre poètes ; M. Christensen, tout récemment, après avoir étudié de près les manuscrits de Khayyam, réduisait à 121 le nombre des quatrains à considérer comme authentiques.

Nicolas trouva dans les quatrains de Khayyam une inspiration mystique. Par contre, Renan, qui lut la traduction de Nicolas considéra Khayyam comme « le plus étonnant poète nihiliste qui jamais ait écrit ». Plusieurs lettrés persans s'accordent à ne retenir de son œuvre que les quatrains où s'exprime un scepticisme désabusé : un composé d'Ecclésiaste et d'Henri Heine, pourrait-on dire. De fait, c'est par les quatrains de cette espèce que Khayyam se montre vraiment original ; il suffira de les rechercher dans la traduction de Nicolas pour s'en convaincre. (Noter, en passant, que la citation de Khayyam faite par Jean Richepin — *Chanson des gueux* : Maudissons Bourget — correspond au quatrain 170 de la traduction Nicolas).

Je traduis à titre d'exemples, cinq quatrains considérés comme authentiques ; les deux premiers, empruntés à l'édition Christensen, ne figurent pas dans Nicolas ; les trois autres offrent un texte différent.

(*Christensen : 32*) : « *Ma venue en ce monde ne m'appartint pas, dès le premier jour : — mon départ est irrévocablement fixé contre mon gré. — Debout donc, et à l'œuvre, ô léger échanson — je veux me laver dans le vin les chagrins de ce bas-monde* ».

(*Christ. : 96*) : « *Le soleil a lancé sur la terrasse son lasso matinal ; le roi du jour a versé le nectar dans la coupe. — Bois ! car le héraut de l'aurore, se dressant, — a jeté parmi les jours son appel : « Buvez ! » (Qu'on songe au « Trinch » de Rabelais).*

(*Christ. : 34 ; Nicolas : 450*) : « *Si ma venue en ce monde avait dépendu de moi, je ne serais pas venu ; — de même, si mon départ dépendait de moi, quand donc partirais-je ? Ne valait-il pas mieux qu'en cette existence troublée — ni ma venue ni mon départ ni mon séjour ne fussent ?* »

(*Christ. : 37 ; Nicolas : 22*) : « *Comme l'eau dans le fleuve et le vent dans la plaine — un jour encor de mon temps d'existence a passé. — Il est deux jours dont je ne me tourmenterai jamais : — celui qui n'est pas venu, celui qui est passé* »

(*Christ. : 93 ; Nicolas 105*) ; « *Lorsque la vie s'en va, que sont Bagdad et Bactres ? — Quand la coupe est emplie, quoi de doux, quoi d'amer ? — Bois ! après notre mort, la lune, bien des fois, ira de sa première à sa dernière nuit* ».

M. Salet admet toutes les contradictions de la totalité des quatrains attribués à Khayyam ; ils lui content l'histoire « d'une âme inquiète cherchant partout le calme des certitudes consolantes » ; cette histoire, M. Salet la commente en une dizaine de chapitres où il insère la traduction des quatrains (ou des fragments de quatrains) qu'il considère comme typiques. Ces citations nombreuses suppléeront en quelque mesure à la traduction de Nicolas qui devient une rareté.

H. Massé.

Julien Franc. — *La colonisation de la Mitidja* (Collection du Centenaire de l'Algérie). — Paris, Champion, 1928, in-4°, 758 pages, XLV illustrations et cartes.

La collection du Centenaire de l'Algérie, si heureusement inaugurée par l'ouvrage de M. Schefer : *La Politique coloniale de la Monarchie de Juillet*, vient de s'enrichir d'une œuvre au caractère spécifiquement algérien : *La colonisation de la Mitidja*. Tel est le titre de la thèse qui, soutenue en Sorbonne, vient de valoir à son auteur M. Julien Franc, le titre de docteur ès lettres.

Dans l'histoire de notre occupation du sol algérien, la Mitidja s'offre comme un des meilleurs exemples, mieux même comme le plus parfait symbole des difficultés rencontrées et surmontées, d'un labeur héroïque et fécond, enfin d'une surprenante réus-

site. Cette plaine, à l'origine malsaine et inculte, a été à la fois le berceau et la ferme-école de la colonisation française. M. Franc, à chaque page de son livre, a eu le légitime souci de montrer comment s'est poursuivie contre toutes sortes d'adversaires, l'œuvre de peuplement et de mise en valeur, et, par de nombreuses confrontations, de dégager le sens symbolique des deux dates rapprochées 1830-1930 (1).

Bien qu'il soit écrit de la façon la plus évidente sous le signe du Centenaire, l'ouvrage n'a rien d'une œuvre de vulgarisation hâtive ou de publicité chauvine. C'est une enquête scientifiquement et de longue date poursuivie dans les archives et sur le terrain, dont les renseignements même surprennent au premier abord par le nombre et l'importance, mais dont l'ensemble constitue bien cet enseignement fort et solide qui est l'apanage des thèses françaises.

Paru dans la section géographie, le livre donnera toute satisfaction au géographe et à l'économiste. Les premiers chapitres exposent en une synthèse très complète et très heureuse, la géologie, la climatologie et l'hydrographie de la plaine.

Plaine dont l'altitude ne dépasse pas 200 mètres, la Mitidja se développe en demi-croissant sur 100 kilomètres de Marengo à l'ouest jusqu'à l'Alma à l'est. La largeur maxima est seulement de vingt kilomètres à la hauteur de Blida. Sauf dans sa partie nord-orientale, sur 35 kilomètres de littoral, les hauteurs l'enserrent, la dominent de toutes parts : au nord collines du Sahel, au sud chaîne de l'Atlas. La pente du sud au nord n'est pas régulière ; plus forte au sud, elle va diminuant au pied du Sahel, de sorte que le fond de la plaine est plus proche des collines que de l'Atlas, ce qui, en 1830, ajoutait au mauvais drainage de la plaine : celle-ci était occupée alors sur 1/5 environ par les marécages et elle présentait un visage hostile à quiconque venait d'Alger ; terre promise, vue de Blida, « la Mitidja, au pied du Sahel, paraissait marécageuse, inculte et inhabitée » (p. 67).

Sur ces 130.000 hectares, le sol est fait d'alluvions, alluvions caillouteuses au pied de l'Atlas jusque vers le milieu de la plaine, ensuite limoneuses jusqu'à la lisière du Sahel.

Il en résulte trois alignements parallèles qui fixeront les centres de peuplement (p. 616). La ligne du Sahel et des marécages aujourd'hui desséchés est jalonnée par quelques rares agglomérations : Montébello, Attatba, Birtouta. Puis une deuxième ligne suit au centre la limite des zones caillouteuse et limoneuse ; c'est la ligne des sources, bien définie par l'ingénieur Aymard, de Réghaïa à Oued-el-Alleug en passant par Maison-

(1) Voir les plans de Maison-Carrée en 1834 (p. 40) et de nos jours (p. 574); de même pour Birtouta en 1844 (280) et de nos jours (596).

Blanche et Boufarik ; là prédominent les villages de création tardive (p. 382). Enfin la troisième et la plus importante est au pied de l'Atlas : « au débouché d'oueds ou de sources aux eaux faciles à capter »; elle comprend entre autres localités l'Alma, Fondouk, Rivet, Arba, Rovigo, Bouïnan, Souma, Blida, la Chiffa, Mouzaïaville, El-Affroun, Ameur-el-Aïn, Bourkika et Marengo.

Telles sont les directions principales déterminées par des facteurs éminemment géographiques : nature du sol et fourniture de l'eau.

L'étude des vents, des températures et des pluies n'a pas moins d'importance pour l'occupation et la mise en valeur de la plaine. M. Franc y consacre une enquête consciencieuse et précise, dont quelques éléments pourtant paraissent sujets à révision. N'exagère-t-il pas avec Thévenet, la hauteur d'eau annuellement reçue par Blida : 1.028 mm. Angot pour la période 1860-79 ne donnait que 855 et Lasserre pour 1914-1924 indique 892 seulement. L'ensemble des renseignements présentés n'en demeure pas moins excellent et permet d'apprécier toutes les nuances du labeur agricole.

Vers la fin du volume, l'agronome, l'économiste et le géographe retrouveront avec plaisir la même formation d'esprit, le même sens descriptif, le même souci d'explications. Chiffres et statistiques sous les yeux, hectare par hectare, nous est révélé le trésor des richesses de toutes sortes qui au 20e siècle couvrent la Mitidja, et, à chaque occasion, M. Franc souligne heureusement les liaisons de l'homme et du milieu naturel.

Par ces importants chapitres où se reconnait l'examen attentif du terrain, par le dessein constant de localiser les évènements, de les situer sur la carte, par le choix aussi de ses photographies très expressives, la thèse peut donc se ranger parmi les bonnes monographies de l'école géographique française. Par là sa place se justifie dans la section géographie de la Collection du Centenaire.

Cependant l'enquête historique nous parait l'emporter par l'ampleur de ses développements, les importantes recherches d'archives qu'elle a inspirées et qui ont permis à l'auteur de suivre dans le moindre détail, avec minutie même, les phases de l'occupation du sol, sous tous les aspects aussi bien militaire qu'administratif et économique. (1)

Les grandes divisions de l'ouvrage nous en préviennent tout d'abord. Deux dates permettent de les distinguer : 1839, année de la dévastation de la Mitidja par les troupes d'Abdel Kader (2);

(1) Les lecteurs de la *Revue Africaine* ont pu l'apprécier par un important extrait publié dans le n° 333, 4e trim. 1927, La Mitidja avant 1830 (p. 420-430).

(2) L'ouvrage du général Azan sur Abd el Kader bien que très connu, méritait d'être cité.

alors se termine l'ère douloureuse de l'insécurité, des colons sans cesse aux aguets, livrés à leur seule initiative ; alors va commencer la participation plus active des pouvoirs publics à l'œuvre de colonisation et de peuplement ; 1858 d'autre part, année à partir de laquelle les sacrifices ne paraissent plus vains car l'élément français s'est implanté, malgré le climat jusque là si meurtrier, malgré mille difficultés ; l'avenir est désormais garanti : les naissances l'emportent décidément sur les décès

Ce sont les trois grands chapitres du livre :

1830-41. La phase héroïque.
1842-1858. La phase militante et créatrice.
de 1858 à nos jours. La phase triomphante.

Cette ordonnance, d'une belle simplicité, au reste parfaitement admissible parvient difficilement à contenir l'extraordinaire abondance de documents et de renseignements que l'auteur a retenus malgré tout, répugnant de façon visible à de petits sacrifices qui parfois pourtant s'imposaient. Il en résulte un nombre impressionnant de subdivisions et de chapitres.

Sans doute le souci de l'érudition et du petit fait est en quelques passages poussé jusqu'au scrupule (1). Ce qui embarrasse davantage le lecteur, c'est la façon rigoureuse dont est suivi l'ordre chronologique, de sorte que des ensembles de faits, unis pourtant par un lien logique, se trouvent morcelés en quatre ou cinq chapitres. La description si vivante de Maison-Carrée aux pages 575-578 ne gagnerait-elle pas à être complétée en un seul et même développement par la page 305 consacrée aux origines et par les paragraphes ayant trait aux Instituts Agricole (p. 649) et Industriel (p. 692) ? L'index alphabétique certes est de quelque ressource : mais, consulté, à l'article Maison-Carrée, il renvoie à 92 passages du livre. Autre conséquence de cette règle de composition : l'auteur a quelque peine à échapper à l'inconvénient des redites. Ainsi, à la fin de l'ouvrage, le chapitre intitulé « le développement des anciens centres » en particulier pour la partie consacrée à Boufarik (p. 567) annonce de façon un peu trop précise le dernier tableau : l'essor économique de la Mitidja (654-693).

Cette conception particulière de l'exposé se défend au reste par mille bonnes raisons, dont la principale, à nos yeux, est la part prépondérante accordée à l'analyse, comme il convient dans tout travail original de recherches. L'équilibre, la valeur scientifique de l'ensemble ne sauraient donc être entamés par nos légers reproches.

---

(1) Entre autres exemples, nous connaissons à une unité près le troupeau de Béni-Mered de 1842 à 1844. Il nous est fourni d'année en année le chiffre précis de bêtes qui le composent : bœufs, brebis, chèvres, agneaux même et veaux (p. 241-243-244).

Afin de mieux dégager les réels mérites de l'ouvrage, suivons M. Franc dans les développements qu'il consacre à deux importantes études : celle des essais en Mitidja de cultures tropicales, celle aussi des types humains qui ont travaillé à la mise en valeur de la plaine.

Une mentalité coloniale ne s'improvise pas, il lui faut comme base solide l'expérience du milieu colonial. Or, cette expérience manquait à la France de 1830, ou si elle en possédait quelques traits, ils étaient inspirés non pas par le monde nord-africain, encore inconnu, mais par les pays neufs d'Amérique. Polémistes et hommes d'action ont trop souvent emprunté leurs idées, leurs exemples à nos vieilles colonies des Antilles. D'où, entre autres erreurs, l'illusion d'introduire en Afrique les plantes tropicales.

« Ce pays, disait déjà de Sismondi (1) avant la conquête, offre au choix les plus beaux climats de la Provence, de l'Italie et de l'Espagne, ainsi que les climats et le ciel des Antilles ». C'était une idée très répandue dans le public que l'on pouvait produire simultanément « les plantes d'Europe et celles des Tropiques » et par exemple « la soie, le lin, le chanvre, la garance, le pastel, le coton, la canne à sucre, le café, l'indigo, la cochenille, le cacao ».

En de nombreuses pages de son livre, M. Franc expose cette question, en souligne les différents aspects et suit l'évolution de ce jardin d'essais qu'a été la Mitidja de 1830 à 1930.

C'est tout d'abord Clauzel, l'ancien soldat de Saint-Domingue, l'exilé de la Louisiane, qui, dès octobre 1830 croit sur les conseils du botaniste Desfontaines que la Mitidja est « propre à toutes les productions des tropiques, le café excepté » (p. 85). Une ferme expérimentale poursuit des tentatives de culture du café, sur la recommandation d'Allard, de la canne à sucre sous le patronage de Montagne, du cacao, du thé, de la vanille, de l'indigo, du nopal à cochenille, du coton. Une concession faite en 1836 prévoit, outre le défrichement et parmi d'autres clauses, la culture obligatoire de l'indigo et du coton (p. 164). La même année, à la Reghaïa, un colon Mercier se livre à des essais de cultures tropicales : le riz et la canne à sucre échouent, mais le coton donne de superbes produits (p. 173). Les cultures sont poursuivies par Fortin d'Ivry qui achète la propriété de Mercier (p. 314).

Mais en 1840 une voix autorisée s'élève, condamnant ces tentatives, celle de l'économiste Blanqui : « Nos illusions doivent cesser en fait de cultures spéciales. L'indigo, le poivre et la cannelle ne peuvent figurer... qu'à titre de curiosité dans le catalogue de notre flore africaine... Il en est de même pour le coton. Le tabac seul s'est fait remarquer par la richesse de sa vé-

---

(1) Esquer, *La prise d'Alger* (p. 287 et 406).

gétation et au dire des connaisseurs par l'excellence de sa qualité » (p. 337).

Malgré ce cri d'alerte, une mesure administrative vint accentuer la politique des cultures tropicales : l'ordonnance du 16 décembre 1843 fixant le régime douanier de l'Algérie, frappait de droits très lourds à leur entrée en France les céréales d'Algérie « Les colons se tournent alors vers le tabac, le mûrier, le coton, cultures pour lesquelles ils n'étaient ni outillés, ni préparés » (p. 331).

Ce qu'il advint du sorgho, de la cochenille, de la garance, auxquelles s'ajoutèrent un instant l'arachide et le thé ? L'insuccès le plus complet obligea à les abandonner vers 1860 (p. 517).

Le climat ne s'y prêtait pas : l'été, les chaleurs sont insuffisantes. L'hiver, il est à craindre des excès de fraîcheur ou des extrêmes de froid (p. 30). Boufarik et surtout Blida, ne l'oublions pas, sont plus froids l'hiver qu'Alger (p. 18).

Le souci de faire paraître l'homme auprès des œuvres se retrouve à chacun des chapitres de la thèse, qu'il s'agisse de gouverneur au rôle prépondérant ou simplement des plus modestes agents de la colonisation. Quelle admirable galerie de portraits, tous dessinés d'un trait ferme et précis !

Voici tout d'abord les colons de la première heure.

Parmi eux, quelques aventuriers ou fantaisistes, tel ce comte de Raousset-Boubon qui abandonna ses terres de la Mitidja pour l'Eldorado californien, puis ces mines d'or pour une problématique couronne d'empereur mexicain ; tels aussi ces deux nobles émigrés, l'un polonais, le prince Sviatopolk de Mir Miski, l'autre espagnol le comte del Valle San Juan : aucun d'eux ne remplit les conditions exigées et après avoir vécu avec faste, le prince se donnait même des airs de seigneur féodal, ces deux grands seigneurs durent passer la main. Parmi eux aussi, nombre de spéculateurs, aimables viveurs, se préoccupant plus des chevaux, de la domesticité et de la table que de défrichements et de plantations.

Venus en Algérie avec quelques ressources personnelles ou des dettes, par leurs habitudes de vie élégante et mondaine ce sont les colons en gants jaunes et en chapeaux de soie.

Auprès de ces fantaisistes, d'autres heureusement surent faire preuve de caractère et d'énergie : de Vialar et de Tonnac par exemple. Ils furent les premiers européens à fréquenter le marché de Boufarik et dans leurs propriétés, en pleine Mitidja à trente kilomètres d'Alger, ils surent s'imposer aux indigènes par leur décision, leur fermeté et aussi leur attitude juste bienveillante. De Vialar, apôtre de la pénétration pacifique, voulut « faire la conquête morale des indigènes par les œuvres de charité » (p. 142). Dans ce but il ouvrit à Boufarik un hôpital

pour indigènes et il y fit venir sa sœur, Supérieure générale et fondatrice d'une Congrégation dévouée au service des pauvres et des malades. De Tonnac avait pris les habitudes du pays, il parlait parfaitement l'arabe, portait le burnous, mangeait le couscous. C'est lui « le roumi du Khadra » qui dès les premiers jours de son installation fit restaurer le marabout de Sidi Meurli qui tombait en ruine.

Période difficile et guerrière où le colon devait se doubler d'un soldat, gardant le fusil en bandoulière ou le cachant dans le champ qu'il laboure « on ne s'avançait qu'en nombre. Pour porter une charretée de matériaux, il fallait avoir à ses gages une petite armée... Jour et nuit il fallait avoir l'œil au guet ; on ne quittait pas le fusil. A chaque instant il fallait s'élancer à cheval pour surveiller les alentours, aller à la recherche de quelque bête de somme qui s'était égarée (1) » (p. 205)

Efforts laborieux que vint anéantir en 1839 la ruine de la Mitidja par les troupes d'Abd-el-Kader. Encore fut-ce pour ces colons l'occasion de faire preuve de valeur. De Tonnac, Clavé, Lapeyrière, Descroivilles, de Saint Guilhem, Montagne, Tobler, de Montaigu et Mercier n'évacuent leurs fermes que sur l'ordre exprès du maréchal Valée ; et à deux kilomètres du camp de l'Arba le colon Pirette résiste seul tout un jour contre un millier d'ennemis (p. 211).

Que de victimes en conséquence : à Boufarik de 1837 à 1840, 36 colons furent assassinés par les Arabes et 21 moururent en captivité.

Ces ruines et ces deuils n'ébranlent en rien la résolution des survivants, ils se disaient « disposés à risquer de nouveaux sacrifices, à courir de nouveaux dangers, impatients du moment où ils pourront relever leurs ruines et rétablir leurs cultures ».

Après que la sécurité est assurée, il reste encore bien des obstacles à vaincre. La thèse de M. Franc en impose une évocation saisissante : lutte contre les bureaux arabes hostiles à la colonisation (253-342-383-406) ; installation contestée sur un sol dont les titres de propriété sont ou trop obscurs (p. 66) ; ou inexacts (p. 149) ou même complètement faux (p. 334) ; menaces incessantes des animaux de toutes sortes : sauterelles aux terribles ravages, dès 1844, ou chacals amateurs de raisins ; enfin et surtout assaut meurtrier des fièvres, au cours des travaux de défrichement et d'assainissement : en 1845 le Fondouk détient le record de la mortalité avec 480 décès pour 1000 habitants. En 1857, le chiffre est encore de 222 pour 1000 à l'Alma. Les 9/10 des

(1) Ou qui avait été volée. Lire, p. 182, le récit pittoresque où l'on voit de Tonnac réclamer les armes à la main et obtenir 4 bœufs qui lui avaient été volés.

maladies de la Mitidja sont alors des fièvres paludéennes (p. 523) (1).

Plus près de nous, voici d'autres colons représentant cette génération triomphante à laquelle pourtant les soucis et les labeurs n'ont pas été non plus épargnés : Armand Arles-Dufour, type de l'administrateur méthodique, scientifique et désintéressé (p. 582) ; Pelegri, colon d'origine espagnole, qui, parti de rien, est arrivé à être un grand propriétaire : celui qui à l'âge de treize ans n'était qu'un pauvre berger illettré se trouve bientôt à la tête d'un domaine de 770 hectares dont 550 en vignes américaines, 150 en céréales, 46 en orangers et mandariniers, terres qui occupent normalement 60 européens, 5 à 600 indigènes (p. 595).

Enfin type tout à fait récent et qui eut bien surpris les pionniers de la phase militante « sont devenus « colons » des avocats, des médecins, des pharmaciens, des notaires, des avoués, des commerçants, des industriels, des fonctionnaires, délaissant leur carrière insuffisamment rétribuée, voire même des fils de famille qui, incapables d'arriver à une carrière libérale, ont été gratifiés par leur père d'une propriété dont ils confient souvent l'exploitation à un gérant, ce qui leur permet de continuer à mener leur vie de citadin oisif » (p. 595).

Ainsi en même temps que les différents modes de l'activité agricole et industrielle de la Mitidja, sont passés en revue de façon toujours vivante et souvent pittoresque les types humains qui sont à l'origine de cette remarquable mise en valeur.

Les résultats tiennent en quelques chiffres, mais combien éloquents : 126.000 habitants dont 46.000 européens, soit une densité de 98, chiffre très fort pour un pays surtout agricole ; or le 1er recensement sérieux en 1856 ne signale que 32.000 habitants, soit une augmentation en 70 ans de 400 % ; 38 villages nouveaux, des fermes par centaines ; 30.000 hectares de marécages livrés à la culture ; 3.000 hectares d'agrumes, autant de géranium rosat ; 9.000 hectares de tabacs ; 45.000 hectares de vigne, donnant une récolte de 3 millions d'hectolitres ; enfin un réseau très serré de routes et de voies ferrées, là où il n'y avait en 1830 que de mauvaises pistes.

Ainsi, commencée en chanson de geste, l'histoire de la colonisation de la Mitidja se ferme sur un bilan de banque.

Par cette thèse doctorale, monument de science, de labeur probe et méthodique, M. Franc a rendu, en toutes circonstances, au colon français l'hommage le plus complet en même temps que le plus flatteur : celui de la vérité.

Lucien Bessière

---

(1) La mention faite de la quinine, p. 194, n'est-elle pas un peu rapide et n'y aurait-il pas eu lieu de citer tout au moins le nom du docteur Maillot ? Bien que son ouvrage soit mentionné p. 715, son nom ne figure pas à l'Index.

Julien Franc. — *L'Histoire de la colonisation de l'Algérie. Les sources d'archives.* — Alger, imprimerie Pfeiffer et Assant, 1928, in-8°, 170 pages.

Cette thèse complémentaire tient plus que ne promet son titre. L'auteur ne s'est pas borné en effet aux sources manuscrites, il a consacré un chapitre aux sources imprimées. Ce travail rendra de grands services.

Cependant, dans l'énumération et l'analyse des ouvrages relatifs à la colonisation algérienne, on eût aimé trouver quelques indications sur la personnalité des auteurs, de Baudicour et Pellissier de Raynaud notamment, ainsi que sur leur documentation. De même, sur la valeur et l'intérêt des ouvrages analysés, des appréciations plus précises, avec les réserves nécessaires, eussent été de circonstance.

La partie de la thèse de M. Franc consacrée aux sources manuscrites est de beaucoup la plus importante. L'auteur reproduit les extraits concernant la colonisation de l'inventaire de la série F 80 aux Archives Nationales publié par M. Bourgin dans la *Revue Africaine*, de l'Inventaire sommaire (oh, combien !) des Archives historiques de la Guerre et du fonds Enfantin d'après le *Catalogue des Manuscrits* de la Bibliothèque de l'Arsenal, et dont une analyse détaillée eût été bien utile. Surtout il publie les inventaires et les répertoires numériques qui existent seulement à l'état de manuscrits aux archives du Gouvernement Général de l'Algérie et aux Archives départementales de Constantine, d'Oran et d'Alger.

Cet ouvrage qui réunit des renseignements jusqu'ici disséminés et dont beaucoup n'étaient pas encore publiés, sera bien accueilli des travailleurs. Nous souhaitons que M. Franc en mette dans le commerce une nouvelle édition, pour laquelle nous lui soumettons les observations suivantes. La liste des journaux devrait être complétée. Au lieu de donner le titre de 10 journaux qui « entre autres, renferment de nombreux articles intéressants », mieux vaudrait donner l'énumération complète des seuls journaux consacrés à l'Afrique du Nord et à la colonisation.

A la liste des feuilles locales existant aux archives départementales de Constantine, il y aurait lieu d'ajouter celles des dépôts d'Alger et d'Oran.

En plus des journaux indiqués comme existant à la Bibliothèque Nationale d'Alger, celle-ci possède *l'Algérie nouvelle* (1858-1860), le *Courrier de l'Algérie* (1861-1869), *l'Atlas* (1863-1871), *l'Africain de Constantine* (1851-1860), *L'Afrique Française* (1837-38, 1848, le *Zéramna* (1860-1867), le *Derbouka* (1856-1857), *l'Indépendant de Constantine* (1856-1869), le *Brûlot* (1848), la *France Algérienne* (1865-1866), le *Courrier d'Afrique* (1865-1866), la *Seybouse*

(1859-62, 1863-69), l'*Algérie* (1844-1846), l'*Echo d'Oran* (1856-59), le *Moniteur de la Colonisation* (1857).

D'autre part, on trouve à la Bibliothèque municipale d'Alger une collection de périodiques algérois.

Il faut ajouter : aux procès-verbaux des commissions, ceux de l'« l'Enquête agricole » présidée par le comte Le Hon ; aux études sur la colonisation algérienne, Garcin : *La colonisation officielle et la concession de terres domaniales* en Algérie (1913), Violard : *Les villages algériens* (1926), 2 fascicules ; aux sources manuscrites le manuscrit français 1273 nouvelles acquisitions de la Bibliothèque Nationale : « Mélanges sur la colonisation et l'administration de l'Algérie », recueillis par Genty de Bussy (1830-1834).

Gabriel Esquer.

Dépouillement des Périodiques

Afrique française. — 1928 *Septembre.* — Une française au Maroc. — V. Nohl : Le malaise du contrôle civil en Tunisie. — R. Thierry : Les aspirations italiennes et l'*Afrique française.* — H. D. Davray : Les progrès de la pacification du Maroc. — R. de Caix : Trois ambassades françaises à la veille de la guerre. — Rouard de Card : A propos du statut de Tanger. — A. Terrier : Les pillards de Lybie en territoire français. — P. Berne de Chavannes : L'Italie en Afrique. — C. Laigret : La conquête du Cameroun nord. — Une opinion sur les ports de l'estuaire du Congo. — La jonction routière de l'A. E. au Cameroun — Algérie : Les italiens d'Algérie. — *Renseignements coloniaux.* — Lt Naudin : Dans le Haut-Atlas. — Mahmadou Ahmadou Ba : Les tribus secondaires du Sahel mauritanien. — Ct Ballif : Le chemin de fer de Casamance. — E. Payen : Les primeurs et les fruits dans l'Afrique du Nord. — Général R. Normand : L'organisation de la T. S. F. dans le Sahara nord-africain. — Un Saharien : Les questions sahariennes devant la Conférence de Rabat. — L'organisme d'études du Transsaharien. — Autour du Transsaharien. — L'accord commercial franco-autrichien et les colonies françaises. — Les tribus berbères. — *Octobre.* — H. Bobichon : Au vieux Congo qui s'éveille. — Tingitanus : Le statut de Tanger. — H. Labouret : L'éducation des indigènes. — France et Ethiopie. — P. Berne de Chavannes : L'Italie en Afrique. — Les aspirations italiennes vers le lac Tchad. — C. Guy : Olivier de Sanderval. — Les richesses de l'A. O. F. le cacao. — Echos : Le Maroc se souvient. — La représentation des indigènes au Parlement. — Algérie : L'admission des indigènes à l'Ecole polytechnique. — Tunisie : Les Italiens et le Congrès international d'oléiculture. — La représentation des indigènes au Parlement. — Maroc : La guillotine et la sécurité. Le nouveau régime monétaire. — A. O. F. — Ethiopie. — Possessions belges. — Possessions italiennes. — *Renseignements*

coloniaux. — M. Etesse : Les grands produits africains. I. Les richesses de l'Afrique française. — Rinkenbach : La colonisation indigène dans la vallée du Niger. — Capitaine Vanègue : La pénétration routière du versant sud du grand Atlas. — G. G. Joutel : Le port de Djibouti. — E. Payen : Les chemins de fer en Afrique du Nord durant les cinquante dernières années. — La propagande communiste en Afrique du Nord. — La propagande destourienne. — Le congrès des docks et silos à céréales de l'Afrique du Nord. Le laboratoire de recherches du service de l'élevage au Maroc. — La cinquième Conférence Nord-Africaine. — Autour du Transsaharien. — La situation générale de la Tunisie. — La voie étroite dans la région N.-O. de Fez. — *Novembre*. — La solidarité européenne en Afrique. — P. Montfort : Quelques réflexions sur la mort de René Rozier. — H. Bobichon : Au vieux Congo qui s'éveille. — R. de Caix : La pacification de Madagascar. — C. Guy : L'essor et les problèmes de l'A. O. F. — P. Berne de Chavannes : L'Italie en Afrique. — Maréchal Lyautey : Le sens de l'Exposition coloniale. — Trois étudiants en A. O. F. — Echos. — C. Martin : La vie de René Caillé. — Tunisie. La propagande communiste et la grève des cheminots. — Maroc. Le drame d'Oued Zem. — Le chemin de fer de Marrakech. — A. O. F. : Le commerce exterieur en 1927. — Possessions belges. L'aménagement de l'estuaire congolais. — Possessions italiennes : Les opérations militaires en Cyrénaïque. — Possessions espagnoles : Le général Jordana, haut commissaire. — *Renseignements coloniaux*. — F. Charles-Roux : Allemagne, question d'Egypte et affaires coloniales de 1884 à 1887. — M. Etesse : Les grands produits africains. II. L'arachide. — P. Dusso : Un voyage dans le Rif. — La situation générale de l'Algérie. Discours de M. Pierre Bordes, gouverneur général. — C. Guy : Les problèmes de Madagascar. — La situation générale de l'A. O. F. Discours de M. Carde, gouverneur général. — M. Fontanilles : Introduction à l'étude du chemin de fer transsaharien. — E. Payen : Le commerce extérieur de l'Afrique du Nord en 1927. — H. Brenier : Les relations économies de Marseille et de la XI[e] région avec l'Afrique du Nord. Lt Schoen : Les institutions administratives, politiques, sociales et juridiques dans le groupe Imaziren. — Autour du Transsaharien : L'exportation de l'A. O. F. en 1927. — Les sources de l'automobile saharien. — *Décembre*. — La dernière tache de la dissidence africaine. — A. Terrier : les aspirations africaines de l'Italie. — France et Grande-Bretagne en Afrique. — G. Hardy : A propos de l'éducation des indigènes. — H.

Labouret : Le conflit des races dans l'Afrique du Sud. — P. Berne de Chavannes : L'Italie en Afrique. — Kada Ka Zo ! La vie du fonctionnaire colonial britannique. — Les richesses de l'A. O. F. le coton. — Echos. Colonel Paul Azan : Si M'Hammed ben Rahal. — Généralités : Nos troupes aux colonies. — Algérie : La représentation des indigènes algériens au Parlement français. — Le drame de Menouar-Rahr. — La session extraordinaire des Assemblées Algériennes. — Maroc : Le drame d'Oued Zem. — A. O. F. A propos du chemin de fer de la Casamance. — A. E. F. Lt Mathiasi : La route du Chari au Ouadaï. — Zone de Tanger. L'application du statut. Possessions espagnoles. Ceuta concurrente de Gibraltar. Le tunnel sous le détroit. — Guinée espagnole. — Possessions britanniques. Le port de Takoradi. — Le Somaliland en 1927. — *Renseignements coloniaux*. — C. Laigret : L'essor économique du Cameroun français. — P. Gamache : L'enseignement en A. E. F. — M. Etesse : Les grands produits africains. II. L'arachide (*suite*). — M. E. Denaeyer : La nouvelle carte géologique de l'A. E. F. du Cameroun et des régions voisines. — E. Philippar : La formation d'un peuple nouveau dans l'Afrique du Nord. — E. Payen : Le liège dans l'Afrique du Nord. — La situation générale de la Tunisie. Discours de M. Lucien Saint, résident général. — Autour du Transsaharien : Une causerie sur le Transsaharien. Une mission permanente d'études sahariennes. Le mouvement de l'opinion publique. — Général Paul Azan : L'énigme marocaine. — J. Vattier : Les juifs dans l'ancien Maroc. — Le communisme et l'Afrique du Nord.

Annales de Géographie. — 1928. *Septembre*. — J. Célerier : La pêche au Maroc. — *Novembre*. — A. Bernard : Quelques ouvrages sur l'Afrique du Nord.

L'Armée d'Afrique. — 1928. *Juin*. — Capitaine Burte : Reconnaissance du Ténéré et de l'Oued Tafassasset, entre In Afelalat et In Azaoua. — Lieutenant-Colonel Nicolas : Le camp de Bedeau. — Chef de bataillon A. Mellier : Les tendances du règlement d'infanterie allemande. — Questions musulmanes. — Le recensement de 1926 en Algérie. — Un pèlerinage à Moghar-Thatani. — Courrier des Territoires du Sud. Au camp d'instruction de Bedeau. Grandes manœuvres de division. — *Juillet-Août*. — Liteutenant-Colonel Doury : Le Tafilalet. — Chef de bataillon Libéros : La Conférence Nord-Africaine de Rabat. — Lieutenant-Colonel Morbieu et Lieutenant Legendre : La colonne de Wimpffen et le combat de l'Oued

Guir. — Question musulmanes. — Courrier des Territoires du Sud. — Informations. L'aviation d'Afrique en deuil. — *Septembre-Octobre.* — Chef d'escadron Chevrier : Trois reconnaissances d'auto-mitrailleuses sur la Hammada marocaine. — Commandant Cauvet : Histoire de la subdivision militaire de Médéa, 1852-1920 (*la fin en novembre*). — Capitaines Loustaunau-Lacan et Montjean : Au Maroc français en 1925 (*à suivre*). — Questions musulmanes. — Capitaine Duval : La dernière tentative d'évasion. — Courrier des Territoires du Sud. — *Novembre.* — J. Casenave : Organisation militaire d'Oran pendant l'occupation espagnole (*à suivre*). — Chef de bataillon Nabius : Un bataillon de chasseurs à l'Armée d'Afrique. — Questions musulmanes. — Courrier des Territoires du Sud. — Informations. Les pionniers du Sahara. — *Décembre.* — Numéro spécial consacré à l'A. O. F.

Le Correspondant. — 1928. — 25 *août.* — Comment sera célébré le centenaire de l'Algérie. — 25 *septembre.* — R. Dupuis : La conquête de l'Algérie et l'évolution de la colonisation française sous la monarchie de Juillet. — 25 *octobre.* — P. Sylvère : Les aspirations italiennes en Afrique.

L'Economiste français. — 1928. 7 *avril.* — O. Ménars : Le Maroc agricole. — 12 *mai.* — O. Pichot : La culture du coton en Algérie. — 19 *mai.* — L. G. Numile : A propos du transsaharien. — 4, 11, 18, 25 *août*, 8 *septembre.* — O. Pichot : La production agricole et industrielle de l'Algérie. — 22 *septembre.* — E. Payen : Au Maroc. Les ports et les voies ferrées. — 29 *septembre.* — O. Pichot : La production agricole en Tunisie.

Etudes. — 1928. 5 *janvier.* — P. Aviat : La politique indigène de la France en Afrique du Nord. — 20 *mars.* — H. Lammens : Croquis d'Islam. Les acteurs dans les événements actuels de l'Irak.

Europe. — 1928. 15 *février*, 15 *mars*, 15 *avril.* — F. Crucy : Maroc.

La Géographie. — 1928. *Mars-avril.* — G. Carle : Le Congrès de l'eau et la Journée du coton tenus à Alger du 9 au 17 janvier 1928. — *Juillet-août.* — Capitaine Augiéras : Mission Augiéras-Draper (1927-1928). Rapport d'ensemble.

Hespéris. — 1927. 4e *trimestre.* — Ed. Michaux-Bellaire : A propos d'une inscription mérinide à Al-Kasr al-Kabir (1 pl.). — R. Montagne et M. Ben Daoud : Documents pour servir à l'étude du droit coutumier du Sud-Marocain (4 pl.). — J. Célérier : L'Atlas et la circulation au Maroc (2 cartes). — Bibliographie marocaine (1926-1927). — 1928. 1er *trimestre.* — St. Gsell : Vieilles exploitations romaines dans l'Afrique du Nord. — P. de Cénival : La maison de Louis de Chénier, consul de France à Salé, 1767-1782 (1 fig.). — M. Ben Cheneb : La Fârisiya ou les débuts de la dynastie hafside par Ibn Qoufod de Constantine. — Dr Renaud : La première mention de la noix de Kola dans la matière médicale des Arabes (1 fig.). — L. Brunot : Proverbes et dictons arabes de Rabat. — *Numéro annexe :* Actes du sixième Congrès de l'Institut des Hautes-Etudes marocaines (10-12 avril 1928).

La Nature. — 1928. — 15 *avril.* — R. Viller : La téléphonie sans fil entre Paris et Alger.

Nouvelle Revue. — 1928. — 1er *et* 15 *avril.* — L. Pagès : L'œuvre de la France au Maroc.

Revue algérienne, tunisienne et marocaine de législation et de jurisprudence. — 1928. — *Juin-juillet.* — P. Chauveau : Le conflit des lois dans l'Afrique du Nord. — Burat : Les arbres généalogiques du M'Zab. — *Août-septembre.* — M. Gaffiot : Le régime douanier de l'Algérie avant l'occupation française. — *Octobre.* — Ali Hacène : La preuve testimoniale en matière musulmane. — Tassoni : Contribution à l'étude du régime coutumier des terres collectives (les terres de djemour au Maroc) (*suite en novembre*). — G. Rectenwald : Notice sur les travaux parlementaires de 1927 (*suite en novembre*). — *Décembre.* — L. Milliot : Le chef de l'Etat, législateur algérien. — F. Gay : Note sur la « Mazaka » dans ses rapports avec la « Guelsa » à Marrakech.

Revue des Deux-Mondes. — 1928. — 1er *avril.* — P. de la Gorce : Les dernières années de la monarchie traditionnelle. L'expédition d'Alger. — 1er, 15 *septembre*, 1er *octobre.* — Louis Bertrand : Du vieil Alger romantique à Fès la mystérieuse.

Revue des études islamiques. — 1928, n° 2. — **Abstracta** Islamica, seconde série. — Mémoires. Avertissement. — M. Gavrilov : les corps de métiers en Asie Centrale et leurs statuts (Tissala). — Nedjidé-Hanum. La législation ouvrière de la Turquie contemporaine. — Enquêtes. A. Sékaly : L'Université d'El-Azhar et ses transformations (*la fin au n° 3*). — N° 3. — Mémoires. F. de la Chapelle : Les tribus de haute montagne de l'Atlas occidental. Organisation sociale et évolution politique. — Enquêtes. La réforme agraire au Turkestan : *A*) Introduction par J. Castagné ; *B*) Exposé de M. Nemtchenko sur la réforme agraire en Turkmenistan. — Chronique. Les Tribus de coutume berbère au Maroc et l'arrêté viziriel du 16 avril 1928. — Le nouvel alphabet latin adopté par la République Turque pour transcrire le turc osmanli. — *N°* 4. — Enquêtes. Lieutenant-Colonel Justinard : Les Chleuh de la banlieue de Paris, avec deux cartes. — P. Monty : L'orf des Beni M'tir. — Mémoires. Contribution à la bibliographie de la musique turque au XX° siècle, avec cinq planches. — J. A. Waismann : L'économie rurale de la Turquie. — Chronique. J. Castagné : Le mouvement de latinisation dans les républiques soviétiques musulmanes et les pays voisins (documents de presse russe, choisis réunis et traduits).

Revue générale des sciences pures et appliquées. — 1928. 15 *janvier.* — G. Regelsperger : Une reconnaissance dans la région saharienne de Tummo. — 31 *janvier.* — M. Rigotard : Sur la géographie botanique de l'Algérie-Tunisie.

Revue Hebdomadaire. — 1928. — 23 *juin.* — Général Aubier : L'armée noire et le transafricain.

Revue de l'histoire des colonies françaises. — 1928. *Juillet-août.* — H. Dehérain : Les jeunes de langue à Constantinople sous le premier empire. — A. Depréaux : Troupes coloniales d'autrefois. XVIII° siècle. — M. Besson : La police des noirs sous Louis XVI en France. — Mélanges historiques. — *Septembre-octobre.* — A. Auzoux : L'affaire de Larache (1765). — Ch. Monchicourt : Notice sur Tunez et biographie du Bach Mamelouk Hassine de Louis Calligaris. — Mélanges historiques. — *Novembre-décembre.* — A. Depréaux : Norvins, l'historien de Napoléon, secrétaire général de la Préfecture de Saint-Domingue. — A. Martineau : Esquisse d'une histoire de Saint-Pierre et Miquelon. — Mélanges historiques.

Revue indigène. — 1928. *Mai-juin.* — P. Bourdarie : La paix italienne. — E. F. Gautier : Les siècles obscurs du Moghreb. Ibn-Khaldoun. — *Juillet-août.* — J. H. Probst : Les Juifs de Tunisie et la naturalisation collective — *Septembre-octobre.* — P. Bourdarie : Causerie sur le transsaharien. — Général Aubier : L'armée noire et le Transafricain (*la fin en novembre*). — *Novembre-décembre.* — J. Peyrat : La crise du Maroc.

Revue des Questions historiques. — 1928. — 1er *juillet.* — R. Gleizes : La France en Tunisie. Le consul Le Vacher.

———



M. BEN CHENEB (1869-1929)

Monsieur Ben Cheneb, professeur à la Faculté des lettres d'Alger, est mort le 5 février 1929 dans sa soixantième année après une très courte maladie. Nombreux ont été les parents, les amis, les représentants de l'Université, de la Société Historique Algérienne qui l'ont accompagné jusqu'au cimetière de Sidi Abd-er-Rahmân où il repose présentement. Au cours de la cérémonie, Monsieur Martino, doyen de la Faculté des lettres d'Alger, a prononcé les paroles suivantes, auxquelles notre Société tient à cœur de s'associer :

Les rites funéraires de France veulent que, sur la tombe des hommes qui ont rempli quelque haute fonction sociale, on vienne dire ce qu'ils ont été et ce qu'ils ont fait. C'est une marque de pieux souvenir ; c'est aussi la volonté d'affirmer que nous sommes tous attachés à de grandes œuvres durables, qui se réalisent lentement, en usant plusieurs vies d'hommes.

Au nom de la Faculté des Lettres d'Alger, au nom de l'Université d'Alger, j'accomplis ce rite sur la tombe de notre collègue, de notre ami, M. le Professeur Ben Cheneb.

Je viens de revoir ces feuilles de papier, avec leurs en-tête imprimés et leurs sceaux officiels, qui résument si brièvement et si durement une vie de fonctionnaire. Vraiment la carrière de M. Ben Cheneb est une de celles que notre démocratie française aime à proposer en exemple, comme témoignage de

ce que peuvent l'intelligence, la volonté, le travail, pour pousser un homme des plus modestes emplois aux plus hauts. Instituteur à vingt ans, professeur de Médersa à trente, — chargé de conférences d'enseignement supérieur à quarante ans, — docteur ès lettres et professeur d'Université à cinquante-cinq ans, Ben Cheneb a parcouru toutes les étapes de la plus belle des carrières universitaires et j'aimerais que, ici et en France, quelques jeunes gens voulussent bien la considérer, un moment, avec respect et admiration, car, si elle a été unique en Algérie, elle est rare encore en France.

Je ne sais si, le 18 juin 1927, quand il présenta à signer à M. le Président de la République le décret qui nommait M. Ben Cheneb, professeur d'arabe moderne à la Faculté des Lettres d'Alger, notre ministre de l'Instruction publique, M. Herriot, eut pleine conscience de la valeur du geste qu'il accomplissait. Pour nous, ses collègues, qui avions proposé le nouveau professeur, pourvu des titres requis, connu depuis longtemps par ses travaux, estimé des orientalistes de France, d'Europe, d'Amérique et d'Asie, nous savions non seulement que nous faisions le meilleur choix, mais aussi que nous interprétions une forte volonté française : celle de ne connaître aucune distinction d'origine, de classe sociale, de race ou de religion, quand il faut désigner ceux qui sont les plus dignes d'enseigner la jeunesse et de prendre part à cette recherche du vrai, qui est la passion des Universités françaises. Il y a quelques mois, ayant eu à choisir l'un de nous pour représenter la France au Congrès international des Orientalistes d'Oxford, c'est M. Ben Cheneb que le Conseil de l'Université a désigné, parce qu'il lui a semblé que sa double qualité de lettré musulman et de professeur français lui assurerait une autorité et un prestige difficilement égalables. M. le Gouverneur Général a bien voulu s'associer à cette désignation ; et M. Ben Cheneb, — ç'a été, je crois, une des dernières grandes joies de sa vie, — a été profondément touché des marques de sympathie et d'estime qu'il a reçues, à Oxford, de ses collègues orientalistes du monde entier.

Je voudrais pouvoir vous parler de ce qu'il a été comme professeur et comme savant. S'il n'a fait partie, de façon réelle, du personnel de la Faculté qu'en 1924, il nous était attaché depuis 1908, comme chargé de conférences ; et la liste considérable de ses travaux commence en 1895... Vingt ans d'enseignement supérieur, trente-cinq ans d'activité scientifique !... Je ne puis entreprendre cette revue, qu'il faudrait exacte et complète ; nos collègues orientalistes diront bien-

tôt, dans les revues auxquelles il collabora la somme et la qualité de son effort. Ils diront que M. Ben Cheneb offrit l'exemple remarquable d'un lettré musulman qui avait su sous la direction de son maître M. René Basset se mettre au courant des méthodes européennes de travail, sans rien perdre de ses qualités et de ses habitudes premières ; il avait appris le latin, l'anglais, l'italien, l'espagnol, l'allemand, le persan et le turc ; il savait les exigences de la critique scientifique et il tâchait de s'y plier, ayant bien compris que les travaux des savants ne peuvent avoir de durée et de valeur que dans l'obéissance à ces règles sévères. Il y a vingt ans, un de ses maîtres, M. William Marçais, pronostiquait qu'il serait bientôt un des plus instruits des musulmans de l'Afrique du Nord ; il était en train de s'affirmer, en outre, comme un des savants dont l'opinion compte dans le monde international des lettrés.

Les témoignages de sympathie et d'estime ne lui avaient point manqué ; je ne retiens que les plus considérables. En 1920, l'Académie arabe de Damas l'élut parmi ses membres ; en 1922, le Gouvernement de la République le fit chevalier de la Légion d'Honneur. Mais j'avoue qu'aujourd'hui toutes ces dignités me touchent assez peu. Plus que le savant, plus que le professeur, je revois l'homme, un homme que, tous, nous estimions profondément, que tous ceux qui le connaissaient bien aimaient, et dont j'avais un plaisir particulier à me savoir l'ami, dont j'ai contemplé, avec une grande tristesse, le bon et confiant sourire, la veille même de sa mort. Il avait les qualités qui permettent l'amitié, la générosité du cœur, la distinction de l'intelligence, la pudeur dans l'expression des sentiments et la parfaite loyauté. Nous le connaissions pour un strict musulman, très obéissant à sa règle, mais si ouvert aux idées de ses amis français, si largement compréhensif, que jamais, en s'entretenant avec lui, on n'avait la sensation qu'il pût y avoir entre les hommes de France et ceux d'ici d'infranchissables malentendus. Il ne songeait point à flatter par des faciles paroles la France qui lui réservait un si bon accueil ; et nous aurions été fâchés qu'il le fît. Il ne songeait point à offrir d'inutiles concessions et nous ne les lui demandions point. Sa finesse native devinait, sans beaucoup d'effort, nos pensées intimes et nos susceptibilités profondes ; il était reconnaissant qu'on comprît et qu'on respectât les siennes. Aussi, avec beaucoup d'aisance, il se faisait estimer et aimer dans les milieux les plus divers ; à Tunis, parmi des lettrés brillants et fleuris ; à Fez et à profondes ; il était reconnaissant qu'on comprît et qu'on res-

beaucoup d'effort, nos pensées intimes et nos susceptibilités nous les lui demandions point. Sa finesse native devinait, sans Rabat, parmi des savants et des religieux tout empreints de l'âpreté des anciens temps ; à Paris dans le milieu tout français de la Cité universitaire, où sa bonne grâce avait conquis la sympathie des jeunes ; à Constantine, à Oran, partout où l'avaient conduit ses fonctions de président des jurys de baccalauréat. Dès qu'on l'avait approché, on ne l'oubliait point ; on lui gardait un souvenir amical. Sa complaisance à aider était d'ailleurs inépuisable ; et nos collègues orientalistes pourraient seuls dire combien de fois il a ouvert pour eux sa bibliothèque ou remué les trésors de son admirable mémoire.

Je le sais, cette sorte de discours tourne facilement au panégyrique, et je voudrais ne point avoir l'air de prononcer un panégyrique. Du moins, je ne crains point de manquer à la simplicité en disant combien notre tristesse à tous est profonde, aujourd'hui, et quel souvenir nous garderons de notre collègue et de notre ami. A tous les siens, à ses fils, à l'aîné, qui a été l'élève de plusieurs d'entre nous, nous disons avec émotion le souci affectueux que nous avons de leur douleur ; le désir que nous avons de les aider de la meilleur façon que nous pourrons, maintenant que leur père n'est plus là.

Je songe en terminant que bientôt, dans peu d'années peut-être, il se trouvera un érudit de France ou d'Algérie pour vouloir retracer l'histoire de l'entente des Français et des Musulmans sur cette terre d'Afrique où longtemps s'entassèrent les motifs d'hostilité ou d'incompréhension. L'exemple de M. Ben Cheneb s'imposera comme un admirable symbole des meilleures possibilités. On pourra dire alors mieux et plus complètement que je ne le dis aujourd'hui, le bel enseignement de cette vie ; et qu'il a été facile à des hommes de travail et de science, venus de points fort éloignés et travaillant avec des desseins qui n'étaient pas toujours parfaitement semblables, de s'entendre, de se comprendre et de s'aimer ; car ils s'étaient rencontrés sur un terrain qui ne permet point les vraies luttes ni les longs dissentiments, et où le souci du clair et juste savoir unit fraternellement, dans une tâche qui devient vite commune, tous ceux qui sont de cœur pur et de bonne volonté.

La « Revue Africaine » perd en M. Ben Cheneb un de ses plus anciens et plus précieux collaborateurs ; la Société Historique Algérienne le comptait parmi les mem-

bres de son bureau. Son activité intellectuelle débordait sans doute les cadres de cette Revue ; les nombreux articles qu'il lui a envoyés marquent cependant avec exactitude les principales étapes de sa vie laborieuse. Dans la notice qui suit, M. Georges Marçais a bien voulu souligner les principaux moments d'une œuvre dont l'ampleur, l'importance et la solidité n'échapperont pas à tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'Islam et de l'Afrique du Nord.

***

S'il me fallait parler de l'ami que nous avons perdu, je renoncerais à tenter de mieux dire que ne le fit le Doyen de notre Faculté des Lettres dans l'enclos sacré de Sidi Abd er-Rahmân. Je n'évoquerai donc pas ici les raisons de l'affection profonde qui, depuis quelque vingt-cinq ans, n'avait cessé de me rapprocher de Si Mohammed Ben Cheneb ; j'essaierai seulement de rappeler sa carrière scientifique. C'est celle d'un musulman d'Algérie, qui, consciemment attaché à son pays et à ses traditions, s'était formé à l'école des maîtres français — parmi lesquels René Basset tint la première place —, qui avait su, par un effort de volonté très rare et grâce à des dons précieux d'intelligence, acquérir le maniement de nos méthodes et réaliser une œuvre dont notre école d'Alger avait lieu d'être fière.

Il semble, quand on examine la chronologie de ses travaux, que Ben Cheneb ait d'abord hésité sur le choix du domaine qui devait être le sien. Sa première publication date de 1895. Il donne à la *Revue algérienne de droit* la traduction d'un texte sur *la plantation à frais commun en droit malekite*. Mais il ne reviendra plus aux

questions de jurisprudence. Deux ans après, sa curiosité de bon instituteur et son désir de montrer ce qu'on doit aux Musulmans en matière d'éducation lui inspirent l'heureuse idée de faire connaître des *Notions de pédagogie musulmane* (1897), puis une *Lettre sur l'éducation des enfants* du philosophe Ghazzali (1901). Ces deux travaux paraissent dans notre *Revue Africaine*, dont Ben Cheneb restera désormais un collaborateur fidèle.

En 1898, il quitte l'Ecole des Lettres d'Alger pour occuper une chaire à la Médersa de Constantine ; il y passe trois années laborieuses, qui lui laisseront un peu le souvenir d'années d'exil. Il ne publie pendant ce temps qu'un *Itinéraire de Tlemcen à la Mekke par Ben Messaïb*, curieuse relation poétique du XVIII[e] siècle, dont il donne le texte et la traduction à la *Revue Africaine*.

En 1901 il est de retour — et pour le reste de sa carrière — à Alger ; il professe à la fois à la Médersa et à l'Ecole des Lettres. La nécessité de préparer un double enseignement va lui laisser peu de loisirs ; pourtant il accumule alors les matériaux d'un de ses principaux ouvrages. De 1905 à 1907 vont paraître les trois volumes de *Proverbes arabes de l'Algérie et du Maghreb*, texte, traduction et commentaire, répertoire aussi important pour le sociologue que pour le linguiste, seule collection de ce genre que nous possédions jusqu'à ce jour, et qui restera sans doute la plus complète.

Ces années sont au reste remplies par un labeur particulièrement fécond ; après la chasse aux proverbes, c'est la chasse aux biographies et aux références. Dans le *Recueil des mémoires et des textes* publiés à Alger en l'honneur du XIV[e] Congrès des Orientalistes (1906) il signe une étude *sur la transmission du recueil des traditions de Bokhari aux habitants d'Alger*. Du même ordre est sa communication au Congrès *sur les personnages mentionnés dans l'idjâza du cheikh 'Abd el-Qâdir el-Fâsî* (1907). Certes le document lui-même, qui motive cette

étude de près de cinq cents pages, peut sembler d'un intérêt assez limité ; mais ce qui ne l'est pas, ce qui fait de ce diplôme universitaire décerné à ses auditeurs par un savant marocain du XVIIe siècle un instrument de travail de grande valeur pour quiconque étudie la vie intellectuelle en Maghreb, c'est l'identification de tous les noms qui y figurent et l'énorme dépouillement des textes mis en œuvre.

Ces travaux de longue haleine ne le faisaient pas négliger sa collaboration à notre *Revue*. Dans la table de 1907 on relève un document assez savoureux de littérature algéroise : *La Guerre de Crimée et les Algériens par Mohammed ben Ismaïl*, et une note de lexicographie sur l'*origine du mot chachiya*.

La recherche des textes inédits et des exemplaires rares, amorcée par une *Notice sur deux manuscrits traitant des Cherifs de la zaouïa de Tameslouhet* (*Revue Africaine*, 1908), se poursuivait par le *Catalogue des manuscrits arabes de la Grande Mosquée d'Alger* (1909), dont le Gouvernement Général de l'Algérie l'avait chargé. De même une *Revue des ouvrages arabes publiés par les Musulmans en 1904-1905* (*Revue Africaine*, 1906), sera, pour le Maroc, complétée quinze ans plus tard par un *Répertoire chronologique des éditions de Fès*, établi en collaboration avec Lévi-Provençal (*Revue Africaine*, 1921).

Le fureteur infatigable de bibliothèques qu'était notre ami eut un jour une bonne fortune, dont il était le plus capable de profiter. Il découvrit chez un de ses compatriotes de Médéa un manuscrit du Ve siècle de l'hégire (XIe J.-C.), et il annonça sa trouvaille dans le *Journal Asiatique* (1906). Quatre ans après, il en extrayait la matière d'un article pour les *Mélanges Michele Amari* (1910) et il publiait le texte intégral, suivi, après la guerre, de la traduction abondamment commentée.

C'étaient ces *Classes des savants de l'Ifriqiya*, où nous voyions revivre, dans une atmosphère de légende dorée,

toute la société kairouanaise, confite en dévotion et volontiers factieuse, du temps des Aghlabides, document inappréciable sur une des époques les plus glorieuses de l'Islâm occidental.

Au reste, ces recueils d'hagiographie, qui nous permettent d'entrer dans la familiarité du petit peuple des villes, avaient déjà intéressé Ben Cheneb. Il avait donné d'excellentes éditions du *Boustân* d'Ibn Maryam (1908) sur les saints de Tlemcen, et du *'Onwân ed-dirâya* d'El-Ghobrini (1910) sur les savants de Bougie. On eût souhaité qu'une traduction mît à la portée d'un public plus étendu ce dernier texte si riche. Il en va de même pour la *Rilha d'El-Wartilâni* (1908), itinéraire d'un Maghribin du XVIIIe siècle du Maghreb aux villes saintes, pour la *Dakhirat es-Saniya* (1921), chronique anonyme des princes Merinides, et pour la *Takmila* d'Ibn el-Abbar (1920) publiée avec Alfred Bel, dont il détachait cependant quelques notes chronologiques sur la *reconquista* pour les *Mélanges René Basset*.

Mais volontiers Ben Cheneb semblait se contenter d'avoir mis de précieux textes inédits à la disposition de ses confrère arabisants ; et c'était en effet beaucoup.

La connaissance parfaite qu'il avait de notre langue lui eut cependant permis de donner de ces ouvrages arabes des traductions rigoureuses, qu'il promettait pour plus tard quand on l'en pressait amicalement. On a dit toute l'étendue de sa culture européenne. C'est ainsi que la lecture de Dante lui inspira un article des plus clairvoyants sur *Les sources musulmanes de la Divine comédie* (*Revue Africaine* 1919), que Don Miguel Asin rencontrait vers le même temps. Mais ces excursions en marge du domaine orientaliste étaient exceptionnelles. Il allait encore y affirmer sa maîtrise avec ses deux thèses de doctorat.

Ce fut un spectacle assez piquant que celui de ce savant arabe, qui avait déjà derrière lui un bagage aussi impo-

sant, venant chercher avec une bonne grâce un peu ironique la consécration de notre mandarinat universitaire. Pour sa thèse principale, où il étudiait *Abou Dolama, poète bouffon*, écornifleur impénitent de la cour de Baghdâd, pour sa thèse secondaire où il dressait un précieux bilan des *Mots turcs et persans conservés dans le parler d'Alger*, et aussi — à quoi bon le cacher — pour tous les beaux travaux dont il avait enrichi l'érudition française, la Faculté d'Alger se fit un devoir de lui donner la mention très honorable.

La Faculté d'Alger : c'était déjà sa maison, et il devait y prendre une place plus large encore, quand il fallut essayer de combler le vide que nous laissait la mort de René Basset. Ce fut pour fournir des textes d'explication aux étudiants qu'il établit en 1926 les excellentes éditions du *Diwân de Orwa ben el-Ward* et de celui d'*Alqama*, avec commentaire de Chantamarî, inaugurant ainsi de façon magistrale notre collection algérienne de la *Bibliotheca arabica*. Dans la même collection, il donna en 1927 le *Traité de grammaire* d'Ez-Zadjdjâdji. Pour faciliter à ses auditeurs l'initiation à la métrique arabe il en publiait un traité : la *Tohfat el-adab*.

La métrique lui était d'ailleurs dès longtemps familière ; il en connaissait à merveille le maniement délicat et se plaisait lui-même à faire des vers. Toutefois je ne connais guère de lui que cette *qacida* qu'il dédia à René Basset et qui figure au début des *Mélanges*, témoignage touchant de gratitude au vieux maître qui lui donna sa première formation.

Et certes, sa puissance de travail, l'abondance de ses lectures et sa prodigieuse mémoire nous faisaient parfois penser à Basset. N'est-ce pas pour se donner à lui-même cette sorte d'ivresse de la documentation qu'il imagina un jour de publier une étude prodigieusement nourrie sur le *Nombre 3 chez les Arabes* (*Revue Africaine*, 1926) ? Mais le plus souvent sa connaissance des poètes, des tra-

ditionnistes et des lexicographes trouvaient un emploi plus efficace dans les notes dont il éclairait les textes d'une interprétation difficile.

Il savait aussi en faire profiter tous ceux qui avaient recours à lui. On donnerait une idée incomplète de son activité scientifique si l'on ne rappelait au moins d'un mot tous les travaux qu'il n'a pas signés et qu'il avait pourtant documentés et revus avec une complaisance sans borne. Plus d'un parmi nous savent que l'on ne faisait jamais appel en vain à celui que nous aimions à nommer « notre chîkh ». Car à la science et à la conscience du vrai savant il joignait le don plus rare de la bonté.

Georges Marçais.

M. L. PAYSANT

Les membres de la Société historique et les lecteurs de la *Revue Africaine* nous sauront certainement gré de rappeler ici les liens de haute estime et de respectueuse affection qui nous attachaient à notre vénéré président, M. Paysant, décédé à Alger, le 19 janvier 1929, et de retracer brièvement sa carrière, qui fut celle d'un homme de droiture inpeccable et d'amabilité souriante.

M. Paysant était né à Tours le 19 janvier 1842. Venu très jeune en Algérie, il y fit ses débuts dans l'administration des finances. En 1883, le Gouvernement lui confiait les hautes fonctions de Préfet dans la Métropole, où deux ans après ses brillants services lui valaient sa nomination dans la Légion d'Honneur. Mais l'Algérie l'avait séduit, comme elle séduit tous les Français qui joignent l'esprit d'initiative au patriotisme. Il y revint en mai 1890 comme trésorier payeur à Oran, et ce fut pour ne plus la quitter. En 1891, il était appelé, avec les mêmes fonctions à Alger, où il devait prendre l'année suivante la lourde charge de trésorier général de l'Algérie. En 1912 il était promu officier de la Légion d'Honneur.

M. Paysant n'était pas seulement un fonctionnaire d'élite. Sa curiosité d'esprit et ses sentiments d'altruisme l'avaient vite porté à s'intéresser aux recherches d'ordre scientifique et aux œuvres de solidarité sociale et de bienfaisance. La Faculté des Sciences d'Alger lui doit

une intéressante collection d'ossements de mammifères fossiles et subfossiles et d'outils préhistoriques. Avant et pendant la guerre il mettait son dévouement au service des principales associations charitables qui s'organisaient à Alger. En 1904, il fut porté à la présidence de la Société historique, dont il faisait partie depuis longtemps, et où il succédait à Victor Waille, professeur à la Faculté des Lettres. La Société le maintint à la Présidence jusqu'en 1927, date à laquelle l'âge et la maladie l'obligèrent à résigner ses fonctions.

Les membres de la Société ont apprécié, pendant cette période de 23 ans, la sûreté de son jugement, la sagesse de ses conseils, en même temps que son esprit cultivé, sa courtoisie parfaite et son dévouement. Tous ceux qui l'ont connu conserveront le souvenir de cette belle figure de vieil algérien, dont la noblesse de caractère et la dignité ne se sont jamais démenties, et dont les obsèques furent une manifestation imposante de respectueuse sympathie et de regrets unanimes.

J.D. LUCIANI.

Matériaux pour un Catalogue du Musée de Mustapha

NOTE SUR UN VASE EN CUIVRE GRAVÉ, EMPLOYÉ COMME MESURE ÉTALON

Le vase qui fait l'objet de cette note est un *mudd* datant du règne du sultan merînide Aboû'l-Ḥasan (731-749/1331-1348). On sait que le *mudd* est une mesure rituelle servant pour l'aumône légale du *fiṭr* (rupture du jeûne de *ramaḍan*) et également employé dans les transactions commerciales.

De forme tronconique, il mesure à sa base 0.115 de diamètre et à son sommet, qui est ouvert, 0.081. Sa hauteur est de 0.10 centimètres, sa capacité 01.733 et le poids de son contenu est de 565 grammes de blé en grain.

Il est en cuivre jaune et aussi bien conservé que possible pour un objet datant du XIVe siècle. Cet état de conservation laisse supposer que cette mesure a dû surtout servir de *mudd* étalon.

La partie supérieure est entourée d'un bandeau rivé au vase, de 0.022 de hauteur et 0.001 environ d'épaisseur. Il est légèrement usé à gauche de l'anneau qui sert à l'accrocher. Cet anneau est soigneusement fixé au bandeau par une goupille rabattue intérieurement sur une

rondelle de cuivre unie. A l'extérieur, l'anneau se détache sur une platine circulaire, sorte de *chamsa*, très simplement et très joliment décorée. A l'anneau principal, un peu grossier, pend un S très décoratif ; les extrémités sont en forme de palmes merînites et le centre s'élargit légèrement en rosace. Enfin une sorte de bague, plutôt qu'un anneau, pend à l'autre extrémité de cet S.

Il est à remarquer que la platine cache *l'alif* de الحمد et le *noûn* du nom de الحسن, ce qui autorise, peut-être, à supposer que primitivement, ce *mudd* n'était pas muni d'un anneau (1). Toutefois l'anneau, l'S et la bague semblent bien être de la même époque que le *mudd*.

Le bandeau épigraphique ne contient qu'une partie de l'inscription, mentionnant le nom du souverain sous le règne duquel a été faite cette mesure.

Les lettres cursives maghrébines, gravées au burin, sont de 0.001 millimètre à 0.0015 de largeur et se détachent légèrement en relief sur un fond de hachures. Elles sont gravées d'une main souple et ferme et tranchent sur les caractères des arcatures, gravés d'un seul trait et avec dureté. Les vides du bandeau sont remplis par des palmes merînites doubles assez élégantes dans leur simplicité.

La décoration de la panse se compose de quatre arcatures formées d'un double trait en arc plein cintre outrepassé. Elles sont toutes de la même dimension ou à peu près. Ces arcatures très outrepassées reposent sur des petites piles assez étroites.

La première arcature donne la suite de l'inscription du bandeau, mentionnant le nom du fondateur et sa généalogie. Puis vient l'*isnâd*, autrement dit la liste des *mudd*

---

(1) Ce qui est le cas du *ṣâ'A*, dont nous parlerons plus loin.

successifs ayant servi à étalonner ce dernier *mudd* et remontant jusqu'à celui du Prophète.

Nous verrons par la suite que l'exactitude ne préside pas toujours à la rédaction de ces sortes de documents. A. Bel s'est du reste assez longuement étendu sur ce sujet [1].

Entre chaque groupe d'arcatures, la décoration se compose d'un fleuron ou plus exactement de deux palmes doubles affrontées, qui font songer à la fleur de lys. Ce fleuron, placé dans l'axe, repose sur un culot, qui lui-même est formé de deux palmes renversées.

L'intérieur du fleuron est rempli par deux parties de cercles tangents, deux éléments d'entrelacs. Ce motif décoratif se retrouve beaucoup plus soigné dans un bois sculpté merînite de Fès, qui fait partie de la collection du Musée de Mustapha (v. fig. 1). Le reste et la pile sur laquelle repose l'arc sont meublés de palmes doubles, placées un peu dans tous les sens. Toute cette décoration se détache sur un champ légèrement défoncé et hachuré.

La base est décorée de deux galons rectilignes entrelacés, vigoureusement tracés, et qui donnent de la stabilité à la composition d'ensemble.

Cette mesure, sans toutefois pouvoir être considérée comme une œuvre d'art, est cependant d'un caractère élégant et robuste, tant au point de vue épigraphique que décoratif. La façon dont le cuivre est travaillé rappelle une très belle œuvre de même époque : le lustre de la grande Mosquée de Taza.

---

(1) A. Bel, *Note sur trois vases de cuivre gravé, trouvés à Fès et servant à mesurer l'aumône légale du fitr. Bulletin archéologique*, 1917, p. 360 et s.

Valeur du mot « mudd » et des noms de mesures qui s'y rattachent directement

Le *mudd an-Nabî* (*mudd* du Prophète), en usage à Médine, est une mesure de capacité, qui représente le quart du ṣâ' [1].

Aboû Ḥanîfa (699-967) et les jurisconsultes de l''Irâq ont admis la capacité de deux *riṭl* pour le *mudd* et de huit *riṭl* pour le *ṣâ'* ; le *riṭl* étant considéré non seulement comme mesure de poids mais également comme mesure de capacité [2].

D'après ach-Châfi'î (765-820) le *mudd* vaut deux *riṭl* un tiers chez les habitants de l''Irâq [3].

D'après Jawharî, mort en 1002, le *mudd* vaut un *riṭl* un tiers chez les habitants du Ḥijâz [4].

Ibn al-Athîr (1160-1234) reconnaît que le *mudd* est de capacité variable. Par exemple dans l''Irâq, il vaut un *riṭl* un tiers, comme à l'époque de Jawharî dans le Ḥijâz et non plus deux *riṭl* comme à celle d'ach-Châfi'î [5].

D'après le *Lisân al-'Arab* le *ṣâ'* égale cinq *riṭl*.

D'après Aboû Ḥanîfa (699-767) le *ṣâ'* [6] vaut quatre *mudd*.

D'après ach-Châfi'î (767-820) et les jurisconsultes du Ḥijâz le *ṣâ'* représente cinq *riṭl* un tiers.

Les habitants de Koufa disent que chez eux le *ṣâ'* correspond exactement à quatre *manan* [7] et que le *mudd* est le

---

(1, 2, 3, 4 et 5) d'après le *Lisân al-'Arab*.

(6) Dans *ṣâ'* nous retrouvons le mot araméen צעא dont le sens unique et primitif est « plat » en tant qu'ustensile. (Cf. Fraenkel *die aramaïschen Fremdwörter*).

(7) Ce nom de mesure est au moins d'origine sémitique, nous l'avons en babylonien : *manû* et même en sumérien sous la forme idéographique *mana*. En hébreu מנה. Dans ces langues, ce sont des mesu-

quart du *ṣâ'* — leur *ṣâ'* n'étant autre chose que le *qafîz* du Ḥijâz, particularité ignorée des Médinois.

Nous avons donc ici dans le *manan* ou *manu* un équivalent du *mudd*.

D'après le *Lisân* le *manan* est une mesure de capacité et de poids. Comme mesure de capacité, elle est en fer ou en bois de *zân* et sert à mesurer de la graisse, du beurre fondu ou tout autre chose.

D'après un *ḥadîth*, cité par le *Lisân*, le *mudd*, valant un quart de *ṣâ'*, fut calibré par le Prophète uniquement parce que l'aumône nommée *ṣadaqa* diminuait de poids. Il y avait donc nécessité à recourir à une mesure fixe.

L'auteur termine par l'explication donnée habituellement sur la contenance originelle du *mudd* : le *mudd* représente la capacité des deux paumes, que l'homme tendait jointes *(yamuddu)* pour les faire remplir de froment. Le *Lisân* laisse entendre par là que le *mudd* est dérivé de la racine *madd* « étendre, allonger ».

Firoûz'abâdî (1329-1414), que cite Buṭrus al-Bustânî dans *Muḥîṭ al-Muḥîṭ*, est encore plus explicite et dit que le *mudd* est la quantité qui remplit deux paumes d'homme symétriquement présentées « il a présenté ses deux paumes » et pour cette raison la mesure en question a pris le nom de *mudd*.

Le *mudd* et le *ṣâ'* ne sont pas seulement des mesures de capacité pour les céréales, elles servent spécialement à calculer la dîme *zakât*.

On les emploie aussi pour déterminer la quantité minima d'eau nécessaire aux ablutions (1).

res de poids et non de capacité. On retrouve cette mesure de poids en grec μνᾶ et en latin *mana*. Le radical sémitique a le sens de « compter » (cf. W. Gesenius, *Handwörterbuch über das alte Testament*, 17e édition).

(1) Cf. Bel, *Encyclopédie de l'Islam* au mot *ṣâ'*.

Dans le texte du *mudd* n° 3, dont il sera question plus loin (1), nous avons :

وفي أقلّ الوُضوء مدّ وأربعة غُسْل «

« Un *mudd* est le minimum (nécessaire) pour l'ablution nommée *al-wuḍû'* (purification partielle) et quatre *mudd* pour celle qui porte le nom de *ghusl* (purification totale) ».

Le *Lisân* au mot *ṣâ'*, citant un *ḥadîth*, parle du Prophète lui-même : Moḥammed faisait l'ablution nommée *al-wuḍû'* avec le *mudd*.

L'auteur ajoute que le *ṣâ'* du Prophète contenait quatre *mudd* médinois.

On est disposé à faire dériver le mot *mudd* du grec μόδιος et du latin *modius* pour plusieurs raisons, entre autres, par analogie avec certains noms de mesures et de monnaies, qu'on suppose empruntés à la langue grecque et également parce qu'il y a similitude de forme entre le *mudd* arabe et le *modius* latin, dont Darembert et Saglio (2) nous donnent la description suivante : « Les *modii* figurés « sur les monuments ont ordinairement la forme d'un « cône tronqué plus ou moins allongé en hauteur... ou « au contraire large et peu élevé, tel qu'on le voit sur « une des faces d'un autel dédié à la Fortune. C'est un « boisseau fait de douves assemblées au moyen de cercles « et de chevilles ou de clous ; son bord repose sur trois « pieds, il est quelquefois muni d'anses ».

Il y a similitude de forme ou à peu près, mais non de matière et de capacité. Le μόδιος, mesure pour les grains, était un boisseau d'une contenance de 16 *setiers*, le tiers d'une *amphore* (25 litres environ). Le *modius*, la plus grande mesure sèche des Romains, fait de douves assem-

(1) Cf. Bel, *Note sur trois vases... Bulletin archéologique*, 1917, p. 383 extrait, p. 27.

(2) Darembert et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* au mot *modius*, t. III, 2e partie.

blées, contenait seize *sextari* (8 l. 75). Notre *mudd* fait en cuivre ne contient que 0 l. 73.

Mudd n'est pas une transcription satisfaisante de μόδιος ou de *modius*. Sa forme franchement trilitère le range tout naturellement dans le dictionnaire sémitique.

Comme le fait remarquer Fraenkel [1], *madda* en arabe n'a pas le sens de « mesurer » mais celui « d'étendre » ; d'autre part *mudd*, en tant que mesure déterminée, n'existe ni en hébreu ni en syriaque. Ces faits doivent être pris en considération, mais à mon avis, ils n'excluent pas l'hypothèse très admissible, d'une parenté et même d'une origine sémitique.

La racine verbale existe en assyrien sous la forme *madâdu* avec le sens de « mesurer » ainsi qu'en hébreu ancien sous celle de מָדַד avec le même sens, qu'il s'agisse dans ces deux langues de mesure linéaire ou de capacité.

En hébreu elle a également le sens de « s'étendre », dans Job 7, 4 : וּמִדַּד עָרֶב « et la nuit se prolonge. »

Dans Ruth, 3, 15 : וַיָּמָד שֵׁשׁ שְׂעֹרִים « Booz mesura six [mesures] d'orge ».

Dans l'Exode, 16, 18 : וַיָּמֹדּוּ בָעֹמֶר « Quand il mesurait [la mane] dans la mesure nommée *'omer* ».

L'hébreu מִדָּה (مدّة) a les sens d'étendue, de dimension et de mesure en général.

Job, 28. 25 : וּמַיִם תִּכֵּן בְּמִדָּה « les eaux dont il fixa le volume ».

Lévitique, 19, 35 et 36 : לֹא־תַעֲשׂוּ עָוֶל בַּמִּשְׁפָּט בַּמִּדָּה בַּמִּשְׁקָל וּבַמְּשׂוּרָה׃ מֹאזְנֵי צֶדֶק אַבְנֵי־צֶדֶק אֵיפַת צֶדֶק וְהִין צֶדֶק יִהְיֶה

(1) *Die aramäischen Fremdwörter im Arabischen* voir S. Fraenkel, Leiden, 1886.

« Vous ne commettrez point d'injustice, ni dans le jugement, ni dans la *mesure* [des substances sèches], ni dans le poids, ni dans la *mesure* [des substances liquides]. Vous aurez des balances, des poids, un *'cipha* et un *hin* justes ».

Pour la notion de *mesure*, il y a deux expressions מִדָּה et מְשׂוּרָה, la première fait allusion à la mesure de capacité employée pour les substances sèches, l'*'cipha* ; la deuxième à la mesure de capacité employée pour les liquides, le *hîn*. Le verset 36 précise le sens du verset 35.

Nous avons également l'hébreu מֵמַד « mesure » auquel correspond l'assyrien *namandu* (= *namaddu*).

Il est à remarquer que nous avons un doublet de *mudd* dans le mot مُدْيٌ *mudyun*, mais que cette mesure n'est pas de la même capacité que le *mudd*. D'après Ibn al-A''râbî (mort en 846), cité par le *Lisân*, c'est une grande mesure de capacité employée par les habitants de la Syrie et de l'Egypte, d'après Nowaïri [1], par ceux de l'Espagne et d'après Bekri [2], par ceux de Fès.

A Fès, au Xe siècle, le *mudd* contient 80 أوقية *'Ouqîya* de blé, tandis que le *mudyun*, qu'ils appellent لوح *louh*, contient cent vingts *mudd* ; l'huile, le miel, le lait et les raisins secs se vendent à l'*'Ouqîya*.

D'après ce passage on est tenté de considérer cette dernière mesure comme mesure de capacité, bien que le *Lisân* ne la donne que comme mesure de poids.

Le *mudd* est donc un sous-multiple du *sâ'*, tandis que le *mudyun* en est un multiple. D'après le *Lisân*, le *mudyun* contient quarante-huit *sâ'*. Ibn al-Athîr donne une contenance moindre, soit vingt-deux *sâ'* et demi.

(1) Novaïri, *Histoire de l'Espagne*, 485, cf. Dozy. *Supplément aux Dictionnaires arabes*, sub voce مُدْيٌ.

(2) Bekri, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, **poids et mesures**.

Fraenkel [1] suggère une forme araméenne, d'ailleurs théorique מודיא, qui aurait passé en arabe. D'autre part, il admet également que ce mot ait pu, comme d'autres, passer directement de Grèce en Egypte. Fraenkel fait sans doute allusion au mot grec μόδιος dont مدى serait la transcription. On notera que la racine مدى n'a pas le sens de « mesurer » mais simplement celui d'étendre et que مُدْى, en tant que mesure déterminée, n'existe dans aucune langue sémitique autre que l'arabe. Il semble que l'on puisse admettre un rapport direct de *mudyun*, grande mesure, avec le grec μόδιος, parallèlement au rapport entre *mudd* et la racine sémitique מִדָּה

La confusion a d'ailleurs pu exister entre *mudd* et *mudyun*, nous la constaterons en Maghreb quoi qu'il en soit.

L'étude des mesures et de leur origine ne peut entrer dans le cadre étroit de ce travail, toutefois il y aurait lieu d'admettre pour un grand nombre de mesures arabes une explication par les langues sémitiques anciennes plus légitime que l'explication par le grec. Le grec lui-même a fort bien pu faire des emprunts de cette nature aux langues sémitiques parlées dans le bassin méditerranéen.

Pour l'Afrique du Nord au Xe siècle, c'est Bekri [2] (1040-1094) qui nous renseigne le mieux.

Le *mudd* paraît avoir été d'un usage courant dans toute l'Afrique septentrionale depuis Kairouan jusqu'à Sijilmessa. Le *mudyun* ou le *mudî* était d'un usage moins courant.

A Archgoul (Rachgoun), alors port de Tlemcen, on se servait de la mesure nommée عمورة *'Amoura*, à rapprocher de l'hébreu עֹמֶר *'Omer* « mesure pour les grains »

(1) Fraenkel, *die Aramaïschen Fremdwörter im Arabischen*, sub voce مدى

(2) Bekri, *Histoire de l'Afrique septentrionale* et traduction de Slane, s. v. poids et mesures.

et du judéo-araméen עֻמְרָא *'Oumrâ*. L'*'Amoura* contenait 60 *mudd an-Nabî* soit 43 l. 80 environ.

La *Ṣaḥfa* (صَحْفَة) dont les habitants de Melila et de Nokour faisaient usage, contenait 25 *mudd an-Nabî*. Cette mesure de capacité est à rapprocher de l'hébreu צַפַּחַת *Ṣappaḥath* « cruche ventrue servant pour l'eau et pour l'huile », dont le nom arabe s'est conservé dans le dialecte du Hadramut : صحفة *Ṣafḥa* [1].

A Arzila on se servait d'un boisseau nommé *mudd* équivalent de la فنقة *fanqa* de Cordoue et contenant 20 *mudd an-Nabî*, 14 l. 60 environ. Nous avons parlé du *mudd* et du *mudyun* de Fès plus haut.

A Sijilmessa on faisait usage du *mudd* légal et aussi du *mudyun* « boisseau ». Bekri [2] donne à ce *mudyun* la valeur de 768 *mudd an-Nabî*. La *Ṣaḥfa* de Ténès contenait 48 *qâdûs*, à rapprocher du grec κάδος « vase et mesure ». Le *qâdûs* contenait trois *mudd*, la *Ṣaḥfa* devait contenir 64 *mudd*.

Parmi les centres dont le géographe définit les mesures, nous voyons que le *mudd an-Nabî* sert de base aux systèmes universellement employés dans l'Afrique du Nord ; seule Kairouan et les cantons qui en dépendaient, faisaient usage d'un *mudd* spécial d'une contenance plus forte que celle du *mudd an-Nabî*.

On remarque aussi que le *ṣâ'* ne figure nulle part parmi les mesures données par le géographe. Nous ne pouvons pas en conclure qu'au Xe siècle cette mesure importante avait disparu de la circulation Les noms donnés dans cet

(1) Fraenkel, *die aramaïschen Fremdwörter im Arabischen*, sub voce صحفة et Gesenius. *Handwörterbuch für das alte Testament*.

(2) Bekri, *Histoire de l'Afrique septentrionale*. Trad. de Slane.

ouvrage sont à peu près les mêmes que ceux qu'on trouve en Orient [1].

Il serait intéressant de rechercher les raisons historiques, qui ont pu motiver la présence de telle ou telle mesure dans un endroit plutôt que dans un autre. Quant aux variations de valeur qui peuvent affecter des mesures portant le même nom, le *mudd* lui-même nous en donne une idée suffisante.

Le vase A, dont le texte a déjà été publié et traduit par Bel [2] et que je donne plus loin comme point de comparaison, est un *ṣâ' an-Nabî*, qui, dans le corps du texte, porte également le nom de *mudd*. Il date de l'époque d'Aboû' l-Ḥasan 731-752/1331-1355. La contenance de ce vase (2 l. 75) le range plutôt dans la catégorie des *ṣâ'* que dans celle des *mudd*, malgré le léger écart (0 l. 17 à 0 l. 25) qu'il y a entre sa capacité et celle du *ṣâ'* légal.

Le nom de *mudd* au lieu de *ṣâ'* employé dans la suite du texte est peut-être dû à une faute de graveur, qui a copié machinalement son *'isnâd* ou allégation sur celle d'un *mudd* semblable au nôtre, puisque les deux textes sont autant dire identiques.

Il n'est guère possible d'admettre qu'à l'époque des Merînides, en particulier à celle d'Abou' l-Ḥasan, pieux observateur des traditions musulmanes, il y ait eu confusion entre le *ṣâ'* et le *mudd*.

Je crois qu'il s'agit bien d'un *ṣâ'*, mais les fautes nombreuses, qui se trouvent dans l'*'isnâd*, rendent le texte de ce vase quelque peu suspect.

On voit qu'au Moyen-âge, les contenances des différentes mesures de l'Afrique septentrionale sont très variables ; chaque ville ou chaque région semble avoir eu ses conte-

(1) A part le لـوح *lûḥ*, la فنـقـة *fanqa*, le قـادوس *qâdûs* et très probablement quelques autres qu'une étude plus approfondie nous révèlerait.

(2) Bel, *Note sur trois vases.... trouvés à Fès. Bulletin archéologique*, 1917.

nances propres. Ne nous en étonnons pas car pour l'époque moderne les variations ne sont pas moindres.

« Le *mudd*, dit W. Marçais [1], sert encore aujourd'hui à Tanger, de mesure de capacité pour les légumes secs et les céréales, il vaut 64 litres ». Contenance bien différente de celle du *mudd an-Nabî*. Dans les diverses régions du Nord Marocain sa valeur est très instable.

« En Algérie le مُـدّ (Oranie *mudd*, province d'Alger et
« de Constantine *medd*) n'est plus une mesure de capacité
« courante que dans quelques régions (ainsi, à Laghouat,
« un litre ; à Nédroma, cent dix litres) ; mais l'usage du
« *mudd-ennbî* مـد النبى s'est conservé dans certains
« milieux rigoristes pour le mesurage de la *fuṭra* فـطـرة
« « aumône de la fin de Ramadân ».

Personnellement j'ai rencontré, notamment à Alger, des Arabes de la classe nécessiteuse, qui n'ont perdu, ni le souvenir du *mudd an-Nabî*, ni celui de l'usage qu'on en fait encore à la rupture du jeûne de Ramadân. Cette mesure est restée pour eux un objet de vénération, qui porte en lui la bénédiction d'Allah.

A propos de l'aumône légale, je crois bon de rappeler sommairement une partie du travail fort intéressant de Bel [2]. « A Fès cette aumône est donnée en blé, le pain
« de blé étant la base de la nourriture de la plus grande
« partie de la population. Elle est donnée, en volume, à
« raison d'un *ṣâ'* ou de quatre *mudd an-Nabî* (ou plus
« exactement *nabawî*) par personne de la famille, y com-
« pris femmes et enfants (même ceux qui sont dans le sein
« de la mère), domestiques et esclaves habitant la maison.
« Les habitants de Fès se conforment sur ce point au
« précis de jurisprudence musulmane de *Sidi-Ḫalîl* ».

Cet auteur admet comme aumône les dattes et autres

(1) Cf. W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*.

(2) Bel, *Notes sur trois vases... Bulletin archéologique*, 1917, p. 361 à 363.

denrées et considère qu'il est de convenance de remettre les aumônes de la rupture du jeûne entre les mains de *l'Imâm* (1).

Cette aumône, dit Bel en substance, ne doit être distribuée qu'aux pauvres du quartier, habitant dans le voisinage immédiat. Faite directement aux pauvres, elle doit conserver son caractère strict d'aumône, par conséquent ne pas être donnée en échange d'un service quelque minime qu'il soit, ou avoir l'apparence d'un salaire. Il n'y a absolument que les indigents qui ne sont pas astreints à cette aumône, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas au moins la quantité de grain la représentant. Par contre si une famille, habituellement indigente, reçoit l'aumône de plusieurs voisins et se trouve de ce fait avoir une certaine quantité de grain, elle doit donner à plus malheureux qu'elle et ne conserver, d'après les Ulémas, qu'un *ṣâ'* par personne de la famille. Beaucoup de musulmans même dans la ville de Fès, n'ont ni *ṣâ'* ni *mudd* exactement calibré. — Rien de surprenant à cela surtout dans la société musulmane, qui sait se contenter du strict nécessaire et même de moins. — A défaut ils se servent de leurs mains comme à Tlemcen. Le contenu des deux mains présentées moyennement ouvertes porte le nom de حفنة *ḥafna* ; le terme correspondant, employé dans le sud est كلة pl. كلات *Kallât* (2). Toujours d'après Bel (3), on admet aussi à Fès le *mudd fâsî*, mais on lui préfère la *ḥafna* à cause des désaccords qu'il soulève parmi les lettrés.

Maintenant nous allons passer à l'étude du texte gravé sur notre *mudd*, en signalant les divergences qui peuvent

(1) Perron, *Traduction de Sidi Ḫalil*, t. I, p. 540 et s.

(2) Beaussier, *Dictionnaire arabe-français*.

(3) Bel, *Note sur trois anciens vases de cuivre gravé.... Bulletin archéologique*, 1917.

exister entre ce texte et celui des trois vases publiés par Bel et dont il a déjà été question plus haut.

Le texte du premier vase traduit et commenté par Bel, porte la lettre A ; celui du deuxième vase, qui fait l'objet de ce travail, porte la lettre B (1).

Je rappelle que la contenance des mesures qui nous intéressent est la suivante :

le *mudd* B. d'Alger contient.................	0l.733
le premier *mudd* de Bel..........	0l.73
le deuxième *mudd* de Bel.................	0l.76
le *mudd an-Nabî* que fabriquait encore en 1917, à Fès, l'amîn des Qabbâbîn (2)........... ...	0l.73

La contenance de 0,73 peut jusqu'à un certain point être considérée comme celle du véritable *mudd* étalon, car elle se retrouve au Maroc à trois époques bien différentes : en 1331 environ, en 1656 et en 1917.

Le *ṣâ'* A contient........................ 2l.75.

Comme je l'ai dit plus haut, cette mesure devrait contenir quatre *mudd* soit environ : 2 l. 93 à 3 l. 04.

(1) J'ai présenté ces deux textes d'une façon interlinéaire afin de mieux attirer l'attention sur les variantes et sur les lacunes qui existent dans ces textes. Je n'ai pas jugé indispensable de donner *in extenso* les textes des autres vases, préférant signaler tout simplement les passages qui peuvent faire l'objet d'une citation ou d'une critique. J'ai marqué par une croix la fin de chaque ligne d'écriture, par deux + + la fin du texte contenu dans une arcature. J'ai mis entre crochets les mots qui ont pu être rétablis grâce aux inscriptions déjà publiées ou grâce aux recherches historiques.

(2) Bel, *Note sur trois vases..... Bulletin archéologique, 1917.*

Texte arabe des mesures A et B

BANDEAUX ET ARCATURES

A الحمد لله امر بتعديـل هـذا المد المبارك مولانا امير المسلمين ابو
1
B الحمد لله امر بتعديـل هذا (1) المد المبارك مولانا امير(2) المسلمين ابو

A الحسن ابن مولانا امير المسلمين ابى سعيد بن (sic) مولانا امير
2
B الحسن 1re arcature ابن مولانا+امير المسلمين+ابى سعيد بن(3)مولانا+امير

A المسلمين ابى يوسف 1re arcature صاع + النبى هذا + تبركا بد +
3
B المسلمين ابى يوسف +

A أيدت بالنصر + وعز الدوام + به زكوة الفطر ++ فدر + هاجد + كم
4
B

A الهادى + عليه السلام + جدده السلطان + سيدنا محمد + [ابى (4)
5
B

A [معروف بن ابي يوسف] ++ بن (sic) + عبد الحف + ايده الله + ونصره
6
B ابن عبد الحف

(1) écrit هاذ . (2) écrit أمر (3) écrit ابن (4) Les reconstitutions de Bel sont entre crochets [ ].

A على + المد الذي امر + بتعديله مو + لانا ابو يعقو + ب [نصره الله] ++
7
B على المد + الذي امر بتعديله مولانا + ابو يعقوب رحمه الله على +

A الذي + عدل مده + [بمد الحسن بن يحيى البسكري الذي عدل
8
B المد الذي عدل الحسين ابن (sic) يحيى ++ البسكري +

A مده بمد] + ابراهيم بن عبد + الرحمان الج[كجكي الذى عدل
9
B بمد ابراهيم ابن (sic) عبد + الرحمن (sic) الكابشي (sic) الذي + عدله

A مده بمد] ++ ابى + على بن + [يوسف الفوّاس
10
B بمد الشيخ ابي علي + منه ور ابن (sic) يوسف الفوّاس +

A الذي عدل مده بمد الفقيه ابي جعفر احمد بن علي
11
B وكان ابو علي عدل + مده بمد الفقيه ابي جعفر احمد + ابن علي

A بن غزلون] ++ و + عدل ا + بو جعفر + مده بمد الفقيه + القاضي
12
B بن غزلون وعدل ابو (1) جعفر + مده بمد ++ الفقيه + القاضي

A ابي جعفر احمد + [بن الاخطل وعدل ابو] ++ جعفر + مده بمد +
13
B ابي جعفر + احمد ابن (sic) الاخطال وعدل + ابو(2) جعفر مده بمد

(1) écrit ابـي
(2) écrit ابـي

A خالد بن اسما + عيل وعدل + خالد مده بمد +
14
B خالد + ابن اسماعيل وعدل خالد + ابن اسماعيل مده + بمد

A ابي بكراحمد بن + حنبل وعدل ا + بو بكرمده ++ بمد +
15
B لامام ابي بكراحمد ابن (sic) + حنبل وعدل ابو بكرمده بمد ++

A ابي اسحاق + بن ابراهيم + الشنظير وبمد + ابي جعفر بن + ميمون
16
B ابي اسحاق + ابراهيم ابن (sic) الشنظير + وبمد ابي جعفرابن (sic) +

A وكانا + عدلا مديهما ++ بمد + زيد بن + ثابت صا + حب
17
B ميمون وكانا عدلا + مديهما بمد زيد ابن (sic) + ثابت صاحب

A رسول + الله صلى + الله عليه + وسلم وعد + ل الآن هذا ++
18
B رسول + الله صلى الله عليه وسلم وهاذا +

A المد + المبارك + تبركا بالنبى + صلى الله + عليه + وسلم
19
B تبركا

A واحياء + لسُنّته
20
B بسُنّته على يد سيّد الحاج + مسعود البجاوى كان الله ل :- ا

TRADUCTION DU TEXTE

BANDEAU SUPÉRIEUR

Louange à Allah! Ce *mudd* béni a été calibré sur l'ordre de notre maître, l'Emir des musulmans, Aboû'l-Ḥasan....

PREMIÈRE ARCATURE

Fils de notre maître, l'Emir des musulmans, Aboû Sa'îd, fils de notre maître, l'Emir des musulmans, Aboû Yousof [Yâ'qoûb] ben 'Abdal-Ḥaqq, d'après le *mudd*, que notre maître Aboû Ya'qoûb — qu'Allah lui soit miséricordieux — a ordonné de calibrer d'après le *mudd*, que calibra al-Ḥosaîn ben Yaḥyâ....

DEUXIÈME ARCATURE

al-Biskarî, d'après le *mudd* d'Ibrâhîm ben 'Abd ar-Rahmân al-Ḥâbichî (1), qui le calibra d'après le *mudd* du cheiḫ Aboû Alî Manṣoûr ben Yoûsof al-Qawwâs. Aboû 'Alî avait calibré son *mudd* avec celui du Faqîh Aboû Ja'far Aḥmed ben 'Alî ben Ghazloûn. Aboû Ja'far calibra son *mudd* avec celui.....

TROISIÈME ARCATURE

Du Faqîh, du qâdî Aboû Ja'far Aḥmed ben al-Aḥṭâl, Aboû Ja'far calibra son *mudd* avec celui de Ḥâlid ben Ismâ'îl, Ḥâlid ben Ismâ'îl calibra son *mudd* avec celui de l'Imâm Aboû Bekr Aḥmed ben Ḥanbal. Aboû Bekr calibra son *mudd* avec celui.....

(1) Ou Al-Jakjakî.

QUATRIÈME ARCATURE

D'Aboû Ishâq ben Ibrâhîm ben ach-Chinzîr avec celui de ben Ja'far ben Maïmoûn. Ils avaient calibré leurs deux *mudd* avec celui de Zaïd ben Thabît, compagnon de l'Envoyé d'Allah — qu'Allah lui accorde ses grâces et le salut! — Ce *mudd*-ci [a été calibré] en bénédiction pour sa *sounna*, par les soins de Sayîd al-Ḥajj Mas'oûd al-Bajâwî-qu'Allah le favorise [1] ! —

BIOGRAPHIE DES PERSONNAGES DE L'*ISNAD*

'Alî ben 'Othmân ben Ya'qoûb ben 'Abd al-Ḥaqq

Souverain merînide, qui portait la *kounya* d'Aboû'l-Ḥasan et le surnom honorifique d'Al-Manṣoûr Billah (le victorieux grâce à Allah). Il fut proclamé en 731/1331 et mourut en 752/1351 à l'âge de 60 ans. Sa vie fut toute d'ascétisme, jamais il ne but de vin et se refusa tout loisir. Il conquit tout le Maghreb, prit Tlemcen, s'empara de Tunis et de toutes les villes de l'Ifrîqiya [2].

'Othmân ben Ya'qoûb ben 'Abd al-Ḥaqq

Souverain de la même dynastie qui portait la *kounya* d'Aboû Ṣa'îd Père d'Aboû'l-Ḥasan. Il fut proclamé en 710/1310 et mourut en 731/1331 à l'âge de 56 ans [3].

(1) Ou d'après le texte du *ṣâ'* A : Ce présent [*mudd* béni a été calibré] en bénédiction [pour le Prophète — qu'Allah lui accorde ses grâces et le salut ! — et] pour [vivifier] sa *sounna*.
Les passages entre crochets appartiennent au texte du *ṣâ'*.

(2 et 3) Ibn el-Ahmar, *Rawdat en-Nisrîn* (le jardin des églantiers). Edition et traduction par Ghaoutsi Bouali et G. Marçais.

Sa munificence, qu'il sut même mettre au service de la corruption, était proverbiale. Lors de son accession au trône, entre autres actes de générosité, il fit supprimer les impôts de marché ainsi que la taxe foncière perçue sur les immeubles de Fès [1].

Ya'qoûb ben 'Abd al-Ḥaqq

Portait la *kounya* d'Aboû Yousof. Prince religieux et de mœurs fort austères. Il fut proclamé en 656/1258 et mourut en 685/1286 [2].

'Abd al-Ḥaqq [Aboû Melak]

Un des trois fils de Mahiou ben Aboû Bekr, qui fut blessé mortellement dans la journée d'Alarcos (al-Arka) 591/1195. Son fils 'Abd al-Ḥaqq, qui portait la *kounya* d'Aboû Moḥammed, prit le commandement des Beni Merîn en 591 et parvint à leur assurer une prospérité durable. Il fut tué dans un combat en 614/1217-1218 sur les bords de l'oued Sebaou à l'âge de soixante-treize ans [3].

Yoûsof ben Ya'qoûb ben 'Abd al-Ḥaqq

Troisième souverain merînide, portait la *kounya* d'Abou Ya'qoûb. Il régna de 685/1286 à 707/1307, mourut assassiné à l'âge de 66 ans et fut enterré à Chella [4]. Ce sultan signala son avènement par de grandes largesses et par une amnistie générale. Il abolit l'usage de faire percevoir par le fisc l'aumône de la rupture du jeûne, impôt dont il laissa l'acquittement à la bonne foi de chacun [5].

(1) Ibn Ḥaldoûn, *Histoire des Berbères*, trad. t. IV, p. 189.
(2) Ibn Ḥaldoûn, *Histoire des Berbères*, trad., t. IV, p. 44.
(3) Ibn Ḥaldoûn. *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, t. IV, p. 30, et Huart, *Histoire des Arabes*, t. II, p. 202.
(4) Cf. Ibn el-Aḥmar, *Rawdat en Nisrîn*, p. 65.
(5) Cf. Ibn Ḥaldoûn, *Hist. des Berbères*, trad. t. IV, p. 120.

Nous ignorons à quelle époque cet usage arbitraire fut établi et par qui ?

L'un de ces soucis semble avoir été l'unification des mesures de capacité : en l'année de disette 693, il fit exécuter un nouveau *ṣâ'* officiel calibré d'après le *mudd an-Nabî*, comme probablement l'a été le *ṣâ'* A.

On lit dans le *Qirṭâs*, édition de Fès, p. 292 :

وفيها أمر أمير المسلمين ابو يعقوب بتديل الصيان وجمّعها على مد النبي صلى الله عليه وسلم وذلك على يد الفقيه ابى فارس الملزوزي المكناسي

« En cette année (693, qui fut l'année de disette), l'Emir « des Musulmans Aboû Ya'qoûb donna ordre de changer « les *ṣâ'* et de les ajuster (syn. طبّق) au *mudd an-Nabî* « — qu'Allah lui accorde ses grâces et le salut ! — ce par « les soins du Faqîh Aboû Fâris al-Malzouzi al-Miknâsî.

D'après ce texte, l'exécution du *ṣâ'* étalon fut confiée aux soins d'un jurisconsulte, comme ce fut le cas pour certains *mudd* figurant dans l'*isnâd* des textes A et B.

[Al-Ḥajj] al-Ḥosaîn ben Yaḥyâ al-Biskarî

Le vase n° 3 publié par Bel [1] mentionne sa qualité de pèlerin, omise dans les textes des autres vases. Le *mudd* B, seul porte al-Ḥosaîn au lieu de al-Ḥasan. Sur le vase A, il y a à la place du nom une lacune due à l'usure.

Nous ne savons absolument rien de ce personnage et ignorons à quelle époque son *mudd* fut établi. D'après Bekri 1040/1094 [2] et Ya'qoût (1179-1229), les habitants de Biskra sont de doctes gens, qui suivent le rite de ceux

(1) Bel. *Note sur trois anciens vases... Bulletin archéologique*. 1917, p. 380.

(2) Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale*, texte, p. 52, l. 9.

de Médine [rite Malékite]. Il est donc très admissible que Ḥosaîn, biskrî d'origine ait fait exécuter un *mudd an-Nabî*.

Ibrâhîm ben 'Abd ar-Raḥmân al-Ḥâbichî

C'est le même personnage que nous retrouvons dans le texte du *mudd* n° 3 : Aboû Isḥâq Ibrâhîm ben 'Abd ar-Raḥmân al-Jakjakî, nom plus complet, qui a servi à Bel pour reconstituer celui du *ṣâ'* où l'on ne voit que الجـ ainsi que celui du *mudd* n° 2 où le nom de al-Jakjakî manque totalement [1]. Faut-il voir dans al-Ḥâbichî une faute pour al-Ḥabachî « l'Abyssin », correction peu satisfaisante, ou bien une faute paléographique الحابشي pour الجكجكي, toutefois en faisant les réserves que commande la graphie très claire du mot الحابشي.

Au point de vue du sens al-Ḥâbichî ne s'explique nullement, tandis qu'il est possible d'expliquer le mot الجكجكي. Ce mot peut être un nom de métier « celui qui bat ou travaille le fer », de جكجك « bruit du fer frappé contre le fer ». Aurions-nous là exceptionnellement le nom du dinandier ? C'est possible mais nullement certain.

Le chîḫ Aboû 'Alî Manṣour ben Yousof al-Qawwâs

Ce chîḫ était peut-être fabricant d'arcs. C'est dans notre texte et celui du *mudd* n° 2 que le nom est le plus complet.

Malheureusement nous ignorons à quelle époque vivaient le chîḫ Aboû 'Alî de même que le précédent : Ibrâhîm ben 'Abd ar-Raḥmân.

Dans notre texte قواس est écrit avec un ص, faute de graveur.

Al-Faqîh Aḥmed ben 'Alî ben Ghazloûn [2] al-Amawî

Né à Tudèle, portait la *kounya* d'Aboû Ja'far. Il fut

(1) Bel. *Note sur trois vases... Bulletin archéologique*, p. 375.

(2) Franciscus Codera, *Aben Pascualis Assila* (Dictionarium biographicum), t. I, n° 166.

l'un des meilleurs élèves du qâdî malékite Aboû'l-Walîd Soulaïman ben Ḫalaf ben Sa'd ben 'Ayyoûb ben Wârith at-Tajîbî al Bâjî[1], né en 403 à Badajoz et décédé à Almeria en 474. Le jurisconsulte Aboû Ja'far fut professeur et mourut vers 520 sur la côte marocaine[2].

Le nom de Ghazloûn est andalou[3].

Al-Faqîh al-Qâdî Aḥmed ben al-Aḫṭal[4]

Tolédan d'origine, portait la *kounya* d'Aboû Ja'far. Il expliqua le *Ṣaḥiḥ* de Boḫârî. Le Tolédan Aboû'l-Ḥasan 'Abd ar-Raḥmân ben Aḥmed ben 'Abd Allah at-Tajibî connu sous le nom d'Ibn al-Machchât rapporta ses paroles[5]. Or Ibn al-Machchât mourut à Malaga en 500/1107, il est donc admissible de faire vivre al-Aḫṭal entre 440 et 500.

Ibn al-Abbâr donne le nom en entier, mais omet le titre de jurisconsulte qui lui est donné dans l''isnâd du *mudd*.

Ḫâlid ben Ismâ'îl

Nom impossible à identifier en l'absence de toute *kounya*, étant porté par trop de personnages.

Ibrahîm ben Moḥammed ben Ḥosaîn ben Chinzîr ou Chanzîr[6] *al-Amawî*

Il portait la *kounya* d'Aboû Isḥâq. Historien, jurisconsulte, né en 352/963 à Tolède, l'année même où al-Ḥakam II al-Mostansir Billah dirigea une expédition contre les

(1) Franciscus Codera, *Aben Pascualis Assila*, t. I, n° 449.

(2) وتوفي بالعدوة

(3) Cf. de Slane, ap. *Prolégomènes* d'Ibn Ḫaldoun, 1re partie, p. VII, note.

(4) Ibn al-Abbar, *Takmila-t-essila*. Texte arabe d'après un manuscrit de Fès. Un vol complétant les deux volumes édités par Codera. Par Bel et Ben Cheneb. Bibliothèque de l'Université d'Alger, n° 51, p. 28.

(5) Franciscus Codera, *Aben Pascualis Assila*, t. I, n° 737.

(6) Même ouvrage, t. I, n° 202.

Navarrais et les Castillans. Il mourut à Tolède en l'année 401 ou 402/1011-1012 et fut enterré dans le faubourg de Tolède comme devait l'être son compagnon Ibn Maïmoun.

Aḥmed ben Moḥammed ben Moḥammed ben 'Obaïda al-Amawî

Connu sous le nom d'Ibn Maïmoun[1], portait la *kounya* d'Aboû *Ja'far*. Il naquit en 353/964 à Tolède et y mourut le lundi huit jours avant la fin de Cha'bân 400/ avril 1010. On l'enterra dans le quartier de la porte de Châqira, faubourg de Tolède, peut-être la porte actuelle de Visagra.

ودفن بحومة[2] باب شاقرة (بربض) طليطلة

Il fut littérateur, traditionniste et historien. Bachkouwal compare Aboû Isḥaq et Abou Ja'far aux deux chevaux du pari كفرسي رهان — proverbe arabe. — Ils étudièrent ensemble la théologie à Tolède, à Cordoue où ils s'instruisirent au contact de ses maîtres réputés. Après avoir fait un séjour dans les autres villes de l'Andalousie, ils partirent tous deux en Orient, en 380/990 pour faire le pèlerinage de la Mekke et suivre les leçons des plus célèbres jurisconsultes et traditionnistes à la Mekke, Médine, Wadî'l-Qourâ (Syrie), Madian où ils suivirent même les leçons d'un soufi : Aboû Bekr as-Soûsî, à Aïla, Gholzum, Misr, Tripoli de Maghreb, Qairouan, Masîlâ et Tinîs, près de Damiette. Pourvus de nombreuses licences, ils reviennent tous deux à Tolède pour s'y fixer et y enseigner.

Ibrahîm ben Moḥammed ben Chinzîr, cité dans Bachkouwal au n° 204[3] comme auteur d'une édition abrégée

(1) Même ouvrage, n° 35.

(2) Le mot حومة correspond très probablement à l'hébreu et au mohabite חוֹמָה, qui n'a pas le sens de « quartier, partie de ville », mais celui de mur d'enceinte ». Ce mot sert à désigner spécialement « les murs de Jérusalem ».

(3) Francesco Codera, *Aben Pascualis Assila* (dict biographicum), n° 204.

de la *Modawwana*, du jurisconsulte Sahnoun, qâdî de Kairouan, ainsi que de la *Moustahrija*, ouvrages qu'il savait dit-on par cœur, ne doit pas être confondu avec le compagnon de Maïmoun, Ibrahim ben Moḥammed ben Ḥosaïn ben Chinzîr.

Ces deux inséparables compagnons d'études ne figurent pas à leur place dans les textes des quatre mesures. Ils devraient venir après Ibn Ḥanbal qui vécut bien avant eux.

Aḥmed ben Moḥammed ben Ḥanbal (1)

Célèbre théologien musulman, né à Bagdad en 164/780 de la famille arabe de Chaïban, surtout connu sous le nom d'Ibn Ḥanbal. Il portait la *kounya* d'Aboû 'Abd Allah et non celle d'Aboû Bekr Il étudia dans sa ville natale jusqu'en 183/799, ensuite il fit de lointains voyages, qui eurent pour objet principal l'étude des *ḥadîth*. De retour à Bagdad en 195 ou 197/810-813, il assista aux cours de *fiqh* d'Ach-Châfi'î.

Il fut le fondateur de la quatrième secte, qui n'admet que le droit basé sur les traditions. Il mourut à Bagdad en 241/855.

Aucun des textes ne donne à Ḥanbal son véritable nom. Le *ṣâ'* A donne : Aboû Bekr Aḥmed ben Ḥanbal. Notre *mudd* : al' Imâm Abou Bekr Aḥmed ben Ḥanbal. Le *mudd* n° 2 de Bel : Aboû Bekr Aḥmed ben Ḥanbal. Le *mudd* n° 3 de Bel : Aboû Bekr ben Jamîl. Seul le *mudd* B lui donne son titre d'Imâm.

Autant d'inexactitudes accumulées sur un nom aussi illustre éveillent un peu la méfiance. On peut se demander si ce nom, gênant peut-être les susceptibilités des malékites, n'a pas été l'objet d'altérations volontaires.

Les autres noms, qui existent dans la chaîne d'appui des

(1) Cf. *Encyclopédie de l'Islam*, 3e livraison, p. 192.

différents textes, sont dans leur ordre chronologique, sauf celui de Ḥanbal et de son contemporain le Fqîh Abou'l-Ḥasan 'Alî ben al-Hâjj (213 de l'Hégire), cité dans le texte du vase n° 3 et dont j'ignore la biographie.

Zaïd ben Thâbit (1)

Zaïd ben Thâbit ben ad-Daḥḥak, al-Ansârî al-Ḥazrajî an-Najjârî, Aboû 'Abd ar-Raḥman, compagnon et secrétaire du Prophète, né vers 617 et mort à Médine en 45 environ 665.

Il apprit, dit-on, sur les conseils du Prophète, l'écriture arabe, l'écriture hébraïque et peut-être l'écriture syriaque (2). Voici ce que dit textuellement Tabari à ce sujet (3) : « l'Envoyé d'Allah ordonna à Zaïd ben Thâbit d'apprendre « le livre des juifs (le Pentateuque), craignant de ne voir « altérer son propre livre (le Coran) par ses ennemis ». Il fut chargé également par le Prophète d'écrire les versets du Coran au fur et à mesure de leur révélation et de rédiger ses lettres.

Dans le texte du 2e vase de Bel (4) (daté de 1656 de notre ère), le nom de Zaïd ben Thâbit est accompagné d'une formule qui peut prêter à l'équivoque :

كلاهما نفلا على مد سيدنا وبركتنا ووسيلتنا الى ربنا صاحب
رسول الله صلى الله عليه وسلم زيد بن ثابت رضى الله عنه

Je pense que dans l'idée de l'auteur بركتنا et وسيلتنا se rapportent plutôt au mot مد qu'à سيدنا, qui désigne bien le compagnon de l'Envoyé d'Allah.

(1) Cf. *Classe des Savants de l'Ifrîqiya*, par Aboû'l-'Arab Mohammed, etc., traduit et commenté par Mohammed ben Cheneb, p. 40, note 2, avec une biographie abondante sur Zaïd ben Thâbit.

(2) Du reste, le syriaque vécut encore six siècles après la conquête arabe comme langue littéraire et religieuse.

(3) A. Tabari, *Annales*, t. I, p. 1460, année IV (édition de Gœje).

(4) *Note sur trois vases, etc. Bulletin archéologique*, 1917, p. 375 et 376.

« Ces deux *mudd* ont été copiés sur celui de notre seigneur — Notre bénédiction et notre recommandation auprès de notre Maître — le compagnon de l'Envoyé d'Allah — qu'Allah lui donne ses grâces et lui accorde le salut ! — Zaïd ben Thâbit — qu'Allah soit satisfait de lui ! — » D'autre part, il est également possible que Zaïd ben Thâbit ait été considéré par la suite comme un saint personnage digne d'une sorte de culte. Le Prophète fut d'abord l'objet d'un culte surtout vers 671/273 sous le règne du souverain merînide Yoûsof ben Yaqoûb 685-706/1286-1307 (1) ; donc rien d'étonnant qu'en 1656 Zaïd y ait été associé. Le texte de ce vase date le *mudd* de Thâbit de l'an II de l'Hégire : وكان تاريخ ٢ لـه

OBSERVATIONS

La rédaction du *mudd* B est beaucoup plus simple que celle du *ṣâ'* A. Elle me semble aussi plus correcte, sauf vers la fin, lignes 19 et 20. Les deux textes sont absolument identiques jusqu'à ابو يوسف, ensuite il y a divergence jusqu'à la ligne 6. Après les textes concordent jusqu'aux lignes 18 et 19.

Le titre d'Amîr al-Muslimîn et non d'Amîr tout court, qui est donné à Aboû'l-Ḥasan, prouve d'une façon absolue que cette mesure fut bien exécutée pendant son règne. Le troisième *mudd* commandé par le Qâ'id Manṣour ben ez-Zâhî, le pacha, en 1067/1656, qui eut pour modèle un *mudd* calibré en 734/1333, lui-même calibré sur celui d'Aboû'l-Ḥasan, nous autorise, comme le dit Bel, à dater ce *ṣâ'* et conséquemment notre *mudd*, des trois ou quatre

(1) Houdas, l'*Islamisme*, p. 129.

premières années du règne d'Aboû'l-Ḥasan de 731 à 734 (1).

Le texte de Bel introduit ici, dans la première arcature, un préambule de caractère religieux, relatif aux mérites de l'aumône du *fiṭr* ; puis il désigne comme ayant ordonné l'établissement du *mudd* un prince merînide, Mohammed ben 'Abd al-Ḥaqq auquel il attribue le titre de sultan. Ce Mohammed, en tant que sultan, est inconnu des sources historiques dont nous disposons.

Bel a essayé avec beaucoup d'ingéniosité de résoudre cette difficulté. Y a-t-il attribution tendancieuse d'un titre illégitime ou simplement ignorance du graveur ? Ce qui est certain, c'est que notre *mudd* supprime le préambule du *ṣâ'* (2), assez obscur et le nom du prince suspect et que la filiation qu'il nous présente est tout à fait conforme aux généalogies fournies par les chroniqueurs.

Enfin nous arrivons à la conclusion relative aux buts religieux pour lesquels ce *mudd* a été fait. Or le texte du *ṣâ'* nous permet de mieux comprendre celui du *mudd* peut-être un peu trop concis.

Ligne A. 5, l'auteur de *l'isnâd* du *ṣâ'* emploie le verbe جدد « il a renouvelé » au lieu de عدل « il a ajusté ou calibré ». L'emploi de ce verbe peut dans une certaine mesure s'expliquer en raison de la rareté des mesures étalons. Car il est probable qu'un même souverain n'en faisait faire qu'une ou deux dans le cours de son règne, comme il ne faisait faire qu'une ou deux coudées royales (3).

(1) Bel. *Note sur trois vases... Bulletin archéologique*, 1917, p. 377.

(2) Traduction de Bel : (Ceci est le) *ṣâ'* du Prophète. Par bénédiction pour lui, que l'aumône légale du *fiṭr* soit, grâce à cette (mesure), raffermie par le triomphe et la puissance durable, aumône qu'a déterminée votre ancêtre, le Bien Dirigé, sur lui soit le salut !

(3) Bel. *Note sur trois anciens vases, etc. Bulletin archéologique*, 1917, p. 377.

Dans le texte du vase de 1717 la chaîne d'appui du *mudd* ne s'arrête pas à Zaïd ben Thâbit, mais continue jusqu'au Prophète, ce qui n'existe dans aucun des vases qui l'ont précédé.

المعدلين بمد الصحاب (sic) زيد بن ثابت الانصارى المعدل بمد النبوى على صاحبه الصلاة والتسليم

(Tous deux) calibrés d'après le *mudd* du compagnon (du Prophète) Zaïd ben Thâbit al-Ansârî, calibré lui-même sur le *mudd* du Prophète — sur son auteur soit la grâce et le salut ! [1]

Donc le *mudd* initial d'après ce texte est le *mudd* du Prophète, mesure sans doute contemporaine de l'institution de l'aumône du *fiṭr*.

Le troisième vase a été éprouvé exactement à l'aide du *dirhem* « (mesure) de capacité légale ». Cette épreuve n'est nullement signalée dans le texte du *ṣâ'* A ou dans le texte des autres *mudd* successivement étudiés [2].

Ce contrôle ou ce poinçonnage a dû être fait par un fonctionnaire du contrôle دار العيار. Il ne faut pas songer au *Moḥtaseb* dont la fonction consiste uniquement, encore de nos jours au Maroc, à réprimer les fraudes.

C'est à la maison de l'ajustement qu'on se procurait les poids, les balances, les mesures de capacité, c'est là aussi que s'en faisait le contrôle sur l'invitation du *Moḥtaseb*. Les mesures défectueuses étaient détruites sous les yeux du propriétaire, qui devait en acheter d'autres ajustées à l'hôtel même.

Plus tard on fut moins rigoureux et les mesures défectueuses purent être conservées à condition d'être réajustées aux frais du propriétaire [3].

(1), (2) Bel. *Note sur trois vases*....., p. 382.

(3) Cf. Sauvaire, apud Maqrîzî et Ibn Mammâtî, *Journal asiatique*, août, septembre, 1886, p. 248.

Le dernier nom propre qui figure sur le *mudd* B est celui Sayîd al-Ḥajj Mas'oud al-Bajâwî ou al-Bajâ'î, c'est-à-dire le Bougiote « par les soins duquel » cette mesure a été faite.

Comme l'a montré Van Berchem, la formule على يد ou على يدى (cette dernière en général plus employée) se rencontre très fréquemment, soit dans les inscriptions monumentales, soit sur les estampilles en verre et sur les poids [1].

Cette expression ne doit pas être prise dans son sens étroit et absolu ; Mas'oûd n'était pas un artisan chargé de fabriquer le *mudd* étalon d'Aboû'l Ḥasan, mais un homme de confiance, chargé de faire exécuter l'œuvre par un dinandier de son choix.

Cette formule est liée à deux autres.

1° امرب « il a ordonné ». Il s'agit là de l'ordre de l'Emir ou du prince régnant, que nous avons en tête du *ṣâ'* A et du *mudd* B.

2° صنعة ou صنعه « fabrication » ou bien « il a fabriqué ».

صانعه المعلم « il a pour auteur le maître un tel... » *mudd* n° 2.

من عمل « ceci est l'œuvre de » *mudd* n° 3.

Dans le texte du *mudd* B nous n'avons que les deux premières formules امرب et على يد. La 3e formule manque, le nom de l'artisan faisant défaut.

Dans le *ṣâ'* A nous n'avons que la formule امرب.

Dans le deuxième *mudd* publié par Bel, nous avons la formule عامله الفائد « ce *mudd* a été commandé par le qâ'id Mansour ben Az-zâhî, le pacha », est employée au lieu de امرب réservée très probablement au souverain.

(1) Cf. *Mission archéologique française du Caire. Mémoire de Casanova sur les pièces de verre de la collection Fouquet*, t. VI, 3e fascicule

Il semble bien qu'il y ait là une hiérarchie des formules : 1° امر « ordre supérieur » ; 2° عامل « ordre d'un fonctionnaire subalterne » ; 3° على يد « exécution » et 4° صنعه « fabrication ».

Le texte du troisième vase de Bel [1] se termine par une pièce anonyme de mauvais vers du mètre *basīṭ* [2], sorte d'instruction qui, dans un style lapidaire, règle les différentes utilisations du *mudd an-Nabī* et rappelle le croyant à ses devoirs religieux.

Cette instruction ne se trouve sur aucun des autres vases.

مد النبوءة هذا المد اربعة　　منه صاع لها(3) عن كل انسان
وبي زكاة الحبوب ميااتان　　والالب خمسة اوسق بتبيان
[و] مياتان(4) واربعون وسقهم　　ذاك ستون صاعا عند حسان(5)
وبي افل الوضوا(6) مد واربعة　　غسل وعشر به تكبير(7) ايمان
منه يهدك مدى واكتل به ابدا　　به (8) تبركا (9) بي سر واعلان

« Ceci est le *mudd* du Prophète dont quatre mesures

---

(1) *Note sur trois anciens vases*, etc., p. 382 et suivantes.

(2) Pièce de vers dont il a été question à propos des ablutions.

(3) لها Assimilée ici aux syllabes longues ou brèves à volonté.

(4) Pour que le troisième vers soit du mètre *basīṭ* il faut que مياتان soit précédé de la conjonction, à supprimer dans le deuxième hémistiche au mot ذاك

(5) Ḥasan doit être écrit ici حسان pour la mesure. Peut être s'agit-il d'al-Ḥasan ben Bichr al-Amidī, qui portait la *kounya* d'Abou'l Kāsim philologue arabe élève d'Azzajjāj et d'Ibn Duraid, mort en 371 (981). Or Azzajjāj et al-Ḥasan sont cités par al-Mukarram dans le *Lisān* au mot وسق.

(6) Le hamza final a été supprimé pour la mesure.

(7) La dernière syllabe doit être considérée comme longue.

(8) به a été ajouté pour la mesure.

(9) La dernière syllabe est considéré à tort comme brève à cause de la mesure.

également un *ṣā'*, (quantité) à donner par chaque personne pour la *fiṭra*.

La dîme (*zakā*) des céréales porte sur un revenu minimum de mille deux cents *mudd*, c'est-à-dire cinq *wasq* ; leur wasq [1] valant deux cent quarante *mudd*, soit soixante *ṣā'* d'après [al]-Ḥasan.

Un *mudd* est le minimum (nécessaire) pour l'ablution nommée *al-wuḍū'* (purification partielle) et quatre *mudd* pour celle qui porte le nom de *ghosl* (purification totale).

Et 10 *mudd* (de grain donnés aux pauvres) est l'expiation (nécessaire) pour les serments non tenus.

Que ce *mudd* t'aide à suivre la bonne voie ! ne t'en sépare jamais, ni en secret, ni en public, afin d'en retirer une bénédiction.

LISTE DES MUDD

[*Mudd* an-Nabawī] [2]

|

Zaïd ben Thâbit
611-45/665
An II de l'Hégire/623

|

Aboû 'Abd-Allah Aḥmed ben Mohammed ben Ḥanbal
164/780-241/855

|

Aboû Isḥâq ben Ibrahîm ach-Chinzîr al-Amawî
352/963-401, 402/1011

|

---

(1) Le *Wasq* représente une charge de chameau, وسق, leur *wasq*, « c'est-à-dire celui des habitants du Ḥijâz, cf. Lisân, s.v. ».

(2) Ne figure que dans le texte du vase n° 3. Mohammed naquit vers 570 et mourut en 632 de notre ère.

Aboû Ja'far Aḥmed ben Moḥammed ben Moḥammed ben
'Obeïda al-Amawî, connu sous le nom
d'Ibn Maïmoun
353/964-400/1010

|

Ḫâlid ben Ismâ'îl

|

Le fqîh le qâḍî Aboû Ja'far Aḥmed ben al Aḫṭal
entre 440 et 500 environ /1049-1107

|

Le fqîh Aboû Ja'far Aḥmed ben 'Alî ben Ghazloûn
al-Amawî,
mort en 520/1127

|

Le chîḫ Aboû 'Alî Manṣour ben Yoûsof al-Qawwâs

|

Ibrâhîm ben 'Abd ar-Raḥmân al-Ḥâbichî
ou al-Jakjakî

|

Al-Ḥajj al-Ḥosaïn ben Yaḥyâ al-Biskarî

|

Aboû Ya'qoûb Yoûsof ben Ya'qoûb ben 'Abd al-Ḥaqq
3e souverain Merînide
685/1286-706/1307

|

Aboû'l-Ḥasan 'Alî ben Othman ben Ya'qoûb
ben 'Abd al-Ḥaqq
731/1331-752/1351

On peut faire quelques remarques sur la liste des personnages qui constitue l''*isnâd* du *mudd* d'Alger, cet'*isnâd* apparaissant comme le plus historiquement admissible.

Si nous donnons arbitrairement des dates aux trois personnages non identifiés, mais en tenant compte de la vraisemblance chronologique, nous suivons tous ceux qui illustrent cette mesure de siècle en siècle, jusqu'au IXe siècle. Là il y a une lacune de 190 ans environ entre Ḥanbal et Zaïd ben Thâbit.

On remarque d'autre part que jusqu'à cette même époque, milieu du IXe siècle, les personnages cités sont incontestablement des orientaux, autorités vénérables de l'Islam. Le *mudd* aurait été amené en Occident près de deux siècles après, par Chinzîr et Maïmoun (963-1011).

Ces frères siamois de la science juridique sont des andalous, qui viennent à la belle époque du Ḫalifat de Cordoue.

Les trois suivants Ḫâlîd ben Ismâ'îl ? le qâdî al-Aḫṭal, le fqîh Aboû Ja'far Aḥmed 'Alî ben Ghazloûn doivent être également considérés comme nés en Espagne. Il en est peut-être de même pour le chîḫ Aboû Alî Manṣour ben Yoûsof al-Qawwâs.

Al-Ḥâbichî ou al-Jakjakî, qui vient ensuite, pourrait être un africain. L'origine africaine est certaine pour al-Biskarî, qui figure à la suite (XIIIe siècle).

En dépit de lacunes et d'obscurités l''*isnâd* de notre *mudd*, qui n'a sans doute que la valeur relative habituelle à ce genre de document, nous permet de suivre une transmission très vraisemblable d'Orient au Maghreb merînite par l'intermédiaire de l'Espagne. Ce Maghreb merînite, qui nous a laissé deux des mesures étudiées sur quatre, alors que nous n'en possédons pas une de l'époque antérieure, nous apparaît comme très soucieux de fixer les mesures légales dans un but commercial et religieux.

On en rapprochera les coudées étudiées par Bel. Cette préoccupation de fixer les modalités de la jurisprudence semble caractéristique de l'époque merînite, qui vit une renaissance du *fiqh* malékite.

A. Dessus Lamare.

CHRONIQUE

L'ARCHEOLOGIE ALGERIENNE EN 1928 (*Rapport adressé à M. le Gouverneur Général par le Directeur des Antiquités*).

Préhistoire. — L'étude des industries lithiques au Sahara a été poursuivie par M. Reygasse, qui faisait partie de la mission scientifique envoyée au Sahara dans les premiers mois de 1928.

La mission américaine du Musée Logan a repris ses travaux à l'escargotière de Mechta-el-Arbi, et a ouvert des chantiers aux escargotières de R'fana et d'Aïn-Mouhâad, près de Tébessa.

Archéologie romaine. — Dans les chantiers de Timgad, Djemila, Mdaourouch, Tipasa, Cherchell, les recherches continuent au rythme habituel. On peut mentionner en particulier, à Timgad et à Mdaourouch, des huileries ; à Timgad et à Djemila, des fragments de statues qui complètent des fragments antérieurement recueillis.

Des mosaïques et des inscriptions funéraires ont été découvertes à Lambèse.

A Bône, M. Gagé, membre de l'Ecole française de Rome titulaire d'une bourse archéologique, a étudié avec le concours de M. Choupaut, architecte, la topographie de la ville antique ; des sondages ont fourni des indications qui seront utiles pour l'orientation des fouilles à venir.

Dans la région de Constantine, l'activité de M. Alquier s'est employée partout où des monuments archéologiques et épigraphiques ont été signalés. La découverte la plus notable est celle d'une intéressante mosaïque représentant des scènes de chasse, à Constantine même. Les explorations épigraphiques de M. Alquier ont porté sur de nombreuses localités ; elles ont été particulièrement fructueuses au Djebel Taya.

A Mila, une fouille sommaire a mis au jour l'amorce d'un amphithéâtre qui paraît assez bien conservé, et dont il est très désirable que le déblaiement puisse être entrepris.

M. de Vulpillières a fait entrer dans la collection lapidaire d'El Kantara, outre des bornes milliaires, des épitaphes et dédicaces qui nous renseignent sur la population militaire d'origine syrienne installée là par les empereurs.

M. Massiéra a publié plusieurs inscriptions de Sétif et des environs. Une Société archéologique, qui vient d'être fondée à Sétif, se propose de rechercher et de conserver les restes antiques si nombreux dans cette région.

Le pays des Nemenchas a été exploré par M. Leschi ; ses fouilles ont mis au jour, en plusieurs points, d'intéressants vestiges d'époque chrétienne.

Une découverte particulièrement importante a été faite dans la région de Tébessa, à une centaine de kilomètres au Sud de cette ville : il s'agit de tout un lot de documents d'époque vandale (dernières années du Ve siècle). Ce sont des contrats de vente, en langue latine, écrits sur des tablettes de bois. On doit à M. Truillot la conservation de ces précieuses pièces, trouvées par des indigènes.

Les restes d'une construction romaine ont été dégagés à Tizi-Rached (commune mixte de Fort-National) par M. Rémond, administrateur.

En Oranie, les travaux de Mme Vincent ont continué dans les ruines d'Aquae Sirenses (Hammam-Bou-Hanifia) ; des inscriptions ont été découvertes à Lamoricière et publiées par M. le chanoine Fabre.

Archéologie musulmane. — M. Marçais a étudié les importantes ruines berbères de Honein, à l'est de Nemours.

Publications. — M. Solignac a publié un travail sur *Les Pierres écrites de la Berbérie orientale*. Ce mémoire inaugure une série de publications qui paraîtront sous le patronage de la Direction des Antiquités, sans être astreintes à une périodicité régulière.

MM. Lugand, Seston et Wuilleumier, titulaires de bourses archéologiques en 1926 et 1927, ont imprimé leurs travaux : M. Lugand a donné dans le *Recueil de la Société archéologique de Constantine* son *Inventaire du musée de Lambèse* ; M. Seston, dans les *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, a étudié *Le secteur de Rapidum sur le limes de Maurétanie Césarienne* ; M. Wuilleumier a donné un volume sur le musée d'Alger dans la collection des « Musées de l'Algérie et

de la Tunisie », publiée par les soins du Ministère de l'Instruction Publique ; il est revenu sur divers objets en bronze du musée dans un article des *Mélanges de l'Ecole de Rome*, sous le titre *Mobilier de l'Afrique romaine*.

MUSEE DES BEAUX-ARTS D'ALGER. — ACQUISITIONS

Peintures :

BONNARD (Pierre): *Intérieur* (fig. 1). — BOUCHAUD (Etienne): *Mauresque couchée ; La villa Abdeltif.* — BOUDIN (Eugène) : *Le port de Trouville.* — CARRIÈRE (Eugène) : *Portrait de Mme Carrière* (fig. 2). — CORNEAU (Eugène) : *Le Jardin d'Essai.* — DEHODENCQ (Alfred) . *Tête d'Arabe ; Tête d'Andalou ; Scène arabe.* — DENIS (Maurice) : *Paysage de Kabylie.* — ESPAGNAT (Georges d') : *Vue de Tanger.* — FROMENTIN (Eugène) : *L'Aqueduc de Cherchell.* — LEBOURG (Albert) : *Le Port de Rouen ; La Mosquée de Sidi Abd er Rahman ; L'Amirauté d'Alger ; Fontaine des environs d'Alger.* — MIGONNEY (J.) : *Vénus Mauresque ; La Villa Abd el Tif.* — RENOIR (Auguste) : *Paysage de Cagnes.* — SISLEY (Alfred) : *Le pont de Morel.* — UTRILLO (Maurice) : *Eglise de campagne ; Paysage des environs de Paris.* — VERGÉ-SARRAT : *Une oasis.*

Sculptures :

BERNARD (Joseph) : *Les deux danseuses ; La Jeune fille à la cruche.* — BOUCHARD (Henry) : *Nicolas Rollin.* — BOUCHER (Jean) : *Tête de Sénégalaise.* — BOURDELLE (Emile) : *Héraclès.* — DAVID (Fernand) : *Bacchus.* — DEJEAN (Louis) : *Torse de femme ; Jeune danseuse.* — DESPIAU (Charles) : *Deux bustes : Tête d'adolescente.* — DRIVIER (Léon) : *Buste de jeune femme.* — NICLAUSSE (Paul) : *Torse de paysanne ; Buste de Paul Valéry.* — POISSON (Pierre) : *Tête d'adolescent.* — POUPELET (Jane) : *La niche ; La jeune ânesse.*

Dessins :

BERNARD (Joseph) . une *Gouache* et deux *Dessins.* — DESPIAU (Charles) : trois *Dessins.* — DEHODENCQ (Alfred) : quatre *Dessins.* — MAILLOL (Aristide) : trois *dessins.*

CENTENAIRE DE L'ALGERIE (Suite) (1). — Suit la liste des manifestations diverses qui auront lieu en Algérie en 1830.

Congrès.

A) *Agricoles, commerciaux, économiques :*

— de la Fédération des Unions économiques.
— des conseillers du commerce extérieur.
— des associations agricoles.
— de la boucherie et de la boulangerie.
— de la pomme de terre.
— de la mutualité et de la coopération agricoles.
— de l'Union centrale des Syndicats des agriculteurs de France.
— international du vin.
— de la colonisation.
— de l'industrie minérale.
— des Présidents des Chambres de commerce de France et d'Algérie.

Semaines du palmier à Biskra, Aïn-ben-Noui, El-Arfiane, Touggourt, Ouargla, Laghouat, Tadmit.
Semaines du mouton à Laghouat, Tadmit.
Semaines de l'alfa à Beni-Ounif, Aïn-Sefra.
Concours agricole de Constantine.

B) *Professionnels et corporatifs :*

— des architectes français.
— des Syndicats d'instituteurs.
— de l'Association nationale des avocats.
— de l'Union des Associations départementales universitaires.
— de la Fédération nationale de l'enseignement primaire supérieur.
— international des sourds-muets.
— des anciens élèves des Ecoles d'agriculture françaises.
— des victimes de la guerre.
— des Fédérations d'anciens combattants résidant hors de France.
— de l'Union nationale des officiers de réserve.
— des sapeurs-pompiers.
— des libraires, des éditeurs et imprimeurs.

(1) V. *Revue Africaine* 1928, p. 325, 487.

— des spectacles.
— national des étudiants de France.
— de la confédération internationale des étudiants.
— de l'Union internationale des chemins de fer locaux, tramways et transports publics.

C) *Médicaux :*

— de l'Association des médecins de langue française.
— de l'Association des médecins de la Compagnie P.-L.-M.
— des Associations médicales franco-ibéro-américaines.
— de gastro-entérologie.
— international de pathologie comparée.
— international du paludisme.

D) *Touristique :*

— Eucharistique.

E) *de l'ordre intellectuel :*

— de l'Alliance française.
— de l'Association française pour l'avancement des sciences.
— des Sociétés savantes.
— international d'archéologie.
— national d'histoire.

F) *Œuvres sociales :*

— de la natalité.
— de la mutualité et de la coopération agricoles.

G) *Sports :*

— de gymnastique.
— des aéro-clubs.

H) *Divers :*

— franco-belge de colombophilie.

I) *Touristique :*

— de la rose et de l'oranger à El-Goléa.

Cérémonies.

Inaugurations :

— de l'Ecole de tapis à Tlemcen.
— du monument au colonel Boutin, à Dély-Brahim.
— des maisons des congrès à Alger, Oran, Constantine.
— des musées des Beaux-Arts à Alger, Oran, Constantine.
— du musée forestier à Alger.
— du monument au génie colonisateur de la France à Boufarik.

Cérémonie à Sidi-Ferruch.

Concours, matchs, courses, championnats.

Olympiades internationales universitaires.
Onze matches de foot-ball association (dont 7 internationaux).
Matches de boxe.
Fête fédérale de gymnastique.
Fête départementale de gymnastique à Constantine.
Courses hippiques.
— automobiles (Circuits du Sahara — de Staouéli — rallye — meetings).
— au flambeau.
— de régates à l'aviron.
— cyclistes.
— de natation.
Concours de ski.
— international de boules.
— international de musique.
— de tir.
Championnats d'escrime (fleuret, épée, sabre).
Manifestations sportives féminines.

Expositions.

— générale d'Oran,
— permanente des produits agricoles, miniers et manufacturiers du Sud à Beni-Ounif, Laghouat, Biskra,
— du livre français,
— philatélique internationale.
— médico-historique et d'hygiène.
— rétrospective d'art (L'Orient Nord-Africain et les artistes depuis 1830).
— rétrospective iconographique (Trois siècles de l'histoire de l'Algérie par l'image).

Fêtes.

Défilés militaires (3).
Parade en l'honneur des troupes indigènes.
Fêtes nautiques (5).
Fêtes des fleurs (3).
Cavalcades (2)
Végliones (2).
Fêtes de nuit (2).
Fête des patronages de France.
Fête des éclaireurs de France.
Concerts symphoniques.
Représentations théâtrales.
Fêtes indigènes locales à Biskra, Aïn-ben-Noui, El-Arfiane, Touggourt, Ouargla, Laghouat, Tadmit, Beni-Ounif, Aïn-Sefra.

Subvention de la France à l'Algérie.

Au cours de sa première séance du 30 mars 1929 (*Journal Offic.* Débats, Chambre, p. 1562 et s.), la Chambre des Députés a adopté un projet de loi ouvrant au ministre de l'Intérieur un crédit de 20 millions de francs, à titre de subvention au Gouvernement Général pour la célébration du Centenaire de l'Algérie. Une première subvention de 20 millions avait été votée le 16 mai 1928.

La Commission des Finances de la Chambre, en accord avec le ministre de l'Intérieur a décidé que 5 millions seront prélevés sur les sommes qui seront votées par la Métropole, pour intensifier le mouvement économique et social en Algérie, en particulier pour la construction de routes et d'écoles, pour exécution de travaux d'adduction d'eau, pour l'édification d'établissements hospitaliers.

Comité de Propagande du Centenaire de l'Algérie.

Par décret du 25 avril 1929 (*Journal Officiel* du 11 mai 1929), il a été institué au Ministère de l'Intérieur et sous la présidence du Ministre et la vice-présidence de MM. Albert Lebrun et Albert Sarraut, sénateurs, anciens ministres, un comité de propagande chargé d'étudier les moyens d'associer la France entière à la commémoration du Centenaire de l'Algérie.

Ce comité comprend 82 membres dont les sénateurs et députés de l'Algérie, les anciens gouverneurs généraux de l'Algérie,

le secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, les présidents du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, le préfet de la Seine, le préfet de police, les représentants des ministres des Affaires Etrangères, de l'Instruction publique, de l'Agriculture, du Commerce, de la Guerre, de la Marine, des Colonies, des Finances, des Travaux publics, le directeur des Affaires algériennes au Ministère de l'Intérieur, le directeur général des Beaux-Arts, le directeur des publications officielles de la République Française,

le commissaire général du Centenaire, le directeur de l'Office de l'Algérie, le directeur de l'Office national du Tourisme, le secrétaire général de l'Exposition coloniale,

le gouverneur du Crédit Foncier de France, le directeur de la Banque de l'Algérie, les vice-présidents du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, le président de la Chambre de Commerce de Paris,

les directeurs des Compagnies des chemins de fer P.-L.-M., de Paris à Orléans, du Midi, les directeurs de la Compagnie générale Transatlantique, de la Compagnie générale des Transports maritimes à vapeur.

le président de la Société de Géographie, le président du Touring-Club de France,

MM. François Marsal, sénateur, ancien président du Conseil, président de l'Union Coloniale ; Léon Bérard, sénateur, ancien ministre, président de la commission de propagande de l'Exposition coloniale ; Chaumet, sénateur, ancien ministre, président de la Ligue coloniale et maritime ; Messimy, sénateur, ancien ministre, président de la Section des sciences à l'Académie des sciences coloniales,

Hanotaux, de l'Académie Française, président de l'Académie des sciences coloniales ; Mario Roustan, sénateur, ancien sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande ; Maurice Ordinaire, sénateur, président de la réunion d'Etudes algériennes ; Lucien Hubert, sénateur ; Baréty, député, président du comité Algérie-Tunisie-Maroc ; Alcide Delmont, député, président de l'Institut colonial ; Henri Lorin, député, secrétaire général de la Société de géographie commerciale ; de Warren, député, président du comité transsaharien,

Ricard, ancien ministre, président de la Société des hôtels et voyages nord-africains ; de Peyerimhoff, vice-président du

Conseil national économique, ancien directeur au Gouvernement Général de l'Algérie ; Pierre Godin, ancien président du Conseil municipal de la ville de Paris ; Ferlet, préfet honoraire, ancien préfet d'Oran ; Lamy-Boisroziers, préfet honoraire, ancien préfet de Constantine ; Depont, ancien inspecteur général des communes mixtes,

Louis Bertrand, de l'Académie Française ; Crouzet, inspecteur général de l'enseignement au Ministère des Colonies ; Rondet-Saint, directeur de la Ligue coloniale ; général Aubier, ancien commandant de la division d'Oran ; le général Féraud; Rober-Raynaud, secrétaire général de l'Institut musulman,

Pierre Deloncle, publiciste ; Henry Simond, représentant de la presse parisienne; Vivien, représentant de la presse coloniale; Galmier, représentant de l'Agence Havas,

Dubief, gouverneur général honoraire ; Georges Martin, négociant importateur.

Le secrétaire général est M. le général Féraud, les secrétaires MM. Bouvier et Bosc, secrétaire et secrétaire adjoint de la Direction des affaires algériennes.

Office du Logement et du Tourisme.

Un office du logement et du tourisme a été institué à Paris avec succursale à Alger. Il sera en relations avec toutes les agences de tourisme françaises et étrangères. Les personnes désirant visiter l'Algérie en 1930 devront s'adresser à cet Office pour avoir tous renseignements nécessaires au sujet de leur voyage et des possibilités de logement en arrivant en Algérie.

Musée de l'Armée.

Le Conseil supérieur du Centenaire a approuvé le principe de la création à Alger d'un Musée historique. Ce musée organisé par l'administration militaire, serait installé dans un local faisant partie de la caserne d'Orléans. Il contiendrait des uniformes anciens, des documents historiques, des armes, etc.

Emission des Bons à Lots.

Cette émission rencontrant de grandes difficultés, le principe en a été abandonné, mais il est possible qu'on recourre

en Algérie à une émission de bons limitée à une somme très inférieure à celle envisagée précédemment.

REVUES NOUVELLES. — Nous signalons à nos lecteurs les *Annales d'histoire économique et sociale* que viennent de fonder MM. Marc Bloch et Lucien Febvre et qu'édite la librairie Armand Colin. La qualité de sa direction, les noms de son comité de rédaction, l'originalité de son programme garantissent son succès.



Sous le titre *Documents* a commencé à paraître un magazine illustré (dix fois par an), remarquablement présenté dont les sous-titres (Doctrines — Archéologie — Beaux-Arts — Ethnographie) résument le programme. — 32, rue de la Boétie, Paris (IXe).

Le RAPPORT du Marquis de CLERMONT-TONNERRE

MINISTRE DE LA GUERRE

SUR UNE EXPÉDITION A ALGER (1827)

Les riches Archives historiques du ministère de la Guerre renferment, pour les années et les mois qui ont précédé l'expédition de 1830, des travaux multiples qui montrent avec quel soin a été étudié et préparé l'envoi d'une armée française sur la côte barbaresque. Parmi tous ces documents, un des plus intéressants à tous points de vue est un rapport au Roi établi le 14 octobre 1827 par le ministre de la Guerre, le marquis de Clermont-Tonnerre.

Ce rapport envisage la question de l'expédition sous les aspects les plus divers, et montre bien quels étaient les courants d'idées qui avaient lieu à cette époque.

Il démontre d'abord les motifs légitimes de l'expédition, le droit du Roi à faire la conquête d'Alger s'il le veut, les avantages généraux et particuliers de cette conquête, le parti qu'on en peut tirer et la facilité qu'il y aura pour la France à la conserver.

Il examine ensuite les moyens pratiques de mener à bien l'expédition ; c'est par terre qu'il faut prendre Al-

ger, car l'opération est impossible par mer, et le blocus en cours reste sans efficacité. Même s'il y avait possibilité de traiter, il ne faudrait pas le faire, car il n'en résulterait ni honneur, ni sécurité. Enfin, si la France ne se chargeait pas de l'expédition, d'autres pourraient la prendre à leur compte.

Où faut-il débarquer, se demande le Ministre. — A Sidi-Ferruch, qui deviendrait une « place d'armes » en communication avec l'armée assiégeant Alger.

Après avoir évalué les forces de l'adversaire, Turcs de la ville et contingents de l'extérieur, et mesuré la valeur des défenses matérielles de la place, il conclut qu'en six semaines Alger doit tomber. C'est alors qu'il désire voir témoigner aux indigènes beaucoup de bonté, de justice et de tolérance, pour les amener à la France, et peut-être, ajoute-t-il, pour « les rendre chrétiens ».

Une telle expédition doit être entreprise, d'après lui, sans compter en aucune façon sur les ressources du pays et avec une réserve de deux mois de vivres ; il faut choisir l'époque favorable au point de vue de l'état de la mer, c'est-à-dire entre le début d'avril et la fin de juin ; il faut prendre comme base de départ Toulon, ou avoir une base en Espagne qui pourrait être Mahon et la rade de Palma.

Clermont-Tonnerre fixe aussi la force de l'armée, 33.000 hommes et 150 pièces de canon, et donne même le tableau détaillé des effectifs ; il attire l'attention sur certaines ressources dont doit disposer l'armée, campement pour la vie au bivouac, médicaments spéciaux, sacs à terre et gabions ; il définit les rapports avec la marine et les qualités nécessaires au chef de l'expédition.

Sa conclusion, par laquelle il supplie le Roi de décider l'expédition, est pressante et émouvante. Elle ne put néanmoins triompher des hésitations de Villèle, puisque deux jours après le Conseil du 14 octobre, Clermont-Tonnerre écrivit mélancoliquement au-dessous de son rapport : « Le Roi a ordonné d'attendre ».

***

Ce rapport est certainement un des plus beaux titres de gloire de Clermont-Tonnerre, quoique Camille Rousset, qui a écrit sur lui un important volume (1), ne le cite que comme un acte banal de sa longue vie.

L'existence de cet homme qui a vécu 85 ans, à travers l'ancien Régime, la Révolution, l'Empire, la Restauration et le Second Empire, a été fort variée. Entré à l'Ecole Polytechnique en 1799, le « citoyen Clermont » fut officier d'artillerie, puis aide de camp de Joseph Bonaparte, et passa comme colonel au service d'Espagne en 1808 ; il revint en 1814 au service de France comme lieutenant de mousquetaires de la Garde du Roi (rang de colonel), commanda en 1815 une brigade de cavalerie de la garde royale, fut nommé ministre de la Marine et des Colonies en décembre 1821, et fut, dans ces fonctions, nommé lieutenant-général en janvier 1822 ; enfin, il fut ministre de la Guerre du 4 août 1824 au 4 janvier 1828. Non seulement il ne voulut pas servir le Gouvernement de Juillet, mais il refusa même de toucher la pension de retraite qui lui fut accordée en 1831, en déclarant « n'avoir pas servi le Roi Louis-Philippe » ; il ne se fit réinscrire comme pensionné qu'en 1851.

Partisan convaincu des Bourbons et de la religion catholique, il a été critiqué assez sévèrement pour avoir favorisé les partisans du Trône et de l'Autel.

Il s'est vu reprocher « un holocauste de généraux de l'ancienne armée, une Saint-Barthélémy de guerriers distingués », ainsi que des promotions trop nombreuses

---

(1) *Un Ministre de la Restauration. Le marquis de Clermont-Tonnerre*, par Camille Rousset, Paris, Plon, 1885, 443 p., in-8°.

d'amis de la Cour. Le général Lamarque disait, dans son discours à l'occasion du budget de 1829, que « se prêtant à toutes les fantaisies des courtisans et des ambassadeurs, il avait fait en un seul jour plus d'officiers généraux que Marengo, Austerlitz et Wagram réunis ».

Camille Rousset le représente au contraire comme ayant résisté fréquemment aux requêtes des grands personnages, aux recommandations des princes et même à celles du Roi, quand il estimait que le candidat en cause n'avait pas de titres suffisants, et il cite des anecdotes précises à ce sujet.

C'est dans le milieu de ces appréciations qu'est la vérité. A une époque où les passions politiques étaient très vives, où le souvenir de luttes intérieures cruelles n'était pas effacé, il était difficile que le parti-pris n'intervînt pas dans certaines mesures.

La situation privilégiée donnée aux aumôniers et la multiplicité des messes militaires, qui rentraient dans le cadre du régime, ont été reprochées aussi à Clermont-Tonnerre. Lorsque, le 29 août 1827, Charles X passa à cheval au Champ de Mars une revue de la garde nationale, la foule et la garde nationale elle-même ne se privèrent pas de crier : « A bas les Jésuites, à bas les Ministres ! » — « Clermont-Tonnerre, on vous salue », dit en riant le Dauphin. — « Monseigneur, répartit le Ministre, si ce n'était que moi, ce ne serait rien, mais c'est le Roi qu'on salue de la sorte. »

⁂

Son rapport exposait en ces termes ce point de vue :

En constatant, dans des circonstances de ce genre, l'impopularité du régime qu'il servait, Clermont-Tonnerre avait compris qu'il fallait faire un effort pour retourner le sens de l'opinion. Cet effort était, à son avis, l'expédition d'Alger.

« Si un résultat glorieux vient couronner cette entreprise, ce ne sera pas pour le Roi un léger avantage que de clore la session et de demander ensuite des députés à la France, les clefs d'Alger à la main. »

Lorsqu'il eut lu cette phrase au Conseil, Clermont-Tonnerre rappela au Roi qu'étant enfant, il avait entendu discuter par son père la question de savoir si une guerre n'empêcherait pas la révolution qui commençait à gronder : « Sire, ajouta-t-il, nous sommes dans une situation semblable, et je crois que rien ne serait plus heureux pour la France qu'une grande et glorieuse guerre qui occuperait les esprits et satisferait le sentiment d'honneur national qui a besoin d'être ranimé. »

Comme le Roi était impressionné, autant par la logique et la clarté du rapport que par la force des arguments politiques présentés, Villèle intervint : « Clermont-Tonnerre, votre rapport est excellent ; il faut le garder avec soin ; il servira quand on fera l'expédition ».

La majorité du Conseil s'étant alors montré hostile à l'expédition, Charles X dit au ministre de la Guerre : « Clermont-Tonnerre, je vous l'avoue avec franchise, je suis de votre avis, et quand on a une expédition de cette nature à faire, je pense qu'il faut se décider tout de suite ; mais, vous le voyez, nous sommes en minorité.

— « Sire, répondit Clermont-Tonnerre, le Roi sait bien qu'il n'y a pas dans son Conseil de majorité ni de minorité devant lui ; chacun de nous dit son avis, et c'est le Roi qui décide. Le Roi peut donc ordonner, mes collègues sont comme moi disposés à se soumettre à ce que sa volonté décidera.

— « Je le sais bien, mais c'est égal, j'ajournerai.

— « Sire, je désire que le Roi ne s'en repente pas, mais j'avoue que je le crains (1). »

---

(1) Camille Rousset. *Le marquis de Clermont-Tonnerre*, p. 250.

Clermont-Tonnerre avait raison, au point de vue du régime, et avait peut-être indiqué ce jour-là le moyen qui eût sauvé le trône des Bourbons. Charles X se décida trop tard pour que l'expédition pût lui être personnellement utile. Il eut du moins la gloire, qu'il conservera devant la postérité, d'avoir donné Alger à la France.

L'expédition eut lieu dans les formes qu'avait définies Clermont-Tonnerre dans son rapport, et il n'est pas jusqu'au chef même qu'il avait recommandé, le comte de Bourmont, qui ne fût choisi. Il a sans doute puisé certaines de ses idées dans maints autres travaux, comme la reconnaissance du commandant du génie Boutin, mais il n'en conserve pas moins le très grand mérite d'avoir écrit des pages pleines de clairvoyance et de perspicacité et d'avoir dressé un plan de campagne qui a pour ainsi dire été réalisé de bout en bout.

Général Paul Azan.

ÉTAT DES SERVICES DU MARQUIS (PUIS DUC) DE CLERMONT-TONNERRE (1)

Aimé-Marie-Gaspard, duc de Clermont-Tonnerre.

Fils de Gaspard-Paulin et d'Anne-Marie-Louise Bernard de Boulainvilliers, né le 27 novembre 1779, à Paris.

Elève à l'école polytechnique (rang de sergent d'artillerie), le 22 novembre 1799.

(1) Extrait des archives administratives du Ministère de la Guerre. Dossier 1000.

Sous-lieutenant d'artillerie à l'école d'application de Châlons, le 22 novembre 1801.

Lieutenant en 2e, le 23 septembre 1802 et adjoint au professeur de fortification à l'école de Châlons. — Passé en la même qualité à l'école d'application de l'artillerie et du génie à Metz, le 22 décembre 1802. — Chef d'étude à l'école polytechnique, le 22 mars 1803. — Lieutenant au 5e régiment d'artillerie à cheval et maintenu à l'école polytechnique, le 18 avril 1803. — Autorisé, sur sa demande, à rejoindre son corps, le 9 septembre 1803. — Aide de camp du général Mathieu Dumas, le 27 octobre 1804.

Capitaine à la compagnie d'artillerie légère de la Garde royale de Naples, le 25 juillet 1806. — Autorisé à rester au service de Naples, le 24 septembre 1806.

Chef de bataillon adjoint à l'état-major de l'armée, le 8 novembre 1807. — Chef d'escadron aide de camp du Roi Joseph Bonaparte le 20 mai 1808.

Colonel, le 8 juin 1808. — Passé au service d'Espagne, le 9 juin 1808. — Démissionnaire, le 2 avril 1812.

Colonel au service de France, lieutenant de la 1re compagnie de mousquetaires de la Garde du Roi, le 8 juillet 1814.

Maréchal de camp le 19 mars 1815. — Commandant la 1re brigade de la 1re division de cavalerie de la Garde royale, le 13 septembre 1815. — Compris en cette qualité dans le cadre de l'état-major général, le 30 décembre 1818.

Ministre Secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies, le 14 décembre 1821. — Lieutenant-général, le 4 janvier 1822.

Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre, le 4 août 1814.

Disponible, le 4 janvier 1828.

Admis au traitement de réforme par ordonnance du 20 août 1830, à compter du 1er septembre suivant. — Admis à la retraite par ordonnance du 19 août 1831 (pension de 5.050).

Décédé au Château de Glisolles (Eure), le 8 janvier 1865.

Campagnes

Au service de France : ans XII et XIII sur les Côtes ; an XIV et partie de 1806, à la Grande Armée.

Au service de Naples : Partie de 1806 et 1807, à l'armée de Naples.

Au service d'Espagne : 1808, 1809, 1810, 1811 et partie de 1812, en Espagne.

Décorations

Chevalier de la Légion d'Honneur, le 6 décembre 1807. — Officier du même Ordre, le 19 mars 1815. — Commandeur du même Ordre, le 18 mai 1820. — Grand Officier du même Ordre, le 21 août 1822. — Chevalier de Saint-Louis, le 3 septembre 1814. — Commandeur de Saint-Louis, le 23 mai 1825.

RAPPORT AU ROI SUR ALGER

Paris, le 14 octobre 1827.

Sire,

La guerre existe avec Alger ; comment peut-on la terminer d'une manière utile et glorieuse pour la France ? Telle est la question qu'il s'agit d'examiner (1).

Droit du Roi et motifs pour faire l'expédition

Sire, Vous avez entrepris contre Alger une guerre juste : Vous l'avez entreprise seul... L'intérêt de votre pays, celui de votre propre gloire doivent par conséquent marquer seuls la limite de la satisfaction que vous exigerez.

La Providence a permis que Votre Majesté fût brutalement provoquée, dans la personne de son Consul, par le plus déloyal des ennemis du nom chrétien. Ce n'est peut-être pas, Sire, sans des vues particulières qu'elle appelle ainsi le fils de Saint Louis à venger à la fois la religion, l'humanité et ses propres injures. En effet, dans quelles circonstances plus favorables aux desseins de Votre Majesté cette lutte pouvait-elle s'engager.

L'Europe est en paix ; mais le tems qui s'est écoulé depuis que la Restauration a rendu le bonheur à la France, a préparé des élémens de conflagration qui peuvent s'enflammer, tout à coup, d'un bout de l'Europe à l'autre ; il pouvait donc convenir à Votre Majesté d'avoir un prétexte pour organiser une armée, et Elle en trouve ici le plus juste motif.

L'Angleterre pouvait voir avec jalousie ces préparatifs,

(1) L'orthographe du document a été respectée. C'est ainsi que, pour les noms propres, on trouvera *le Cassauba* au lieu de *la Casba*, fort *Barbassou* au lieu de fort *Bab-Asoun*, etc.

et chercher à entraver Votre Majesté dans cette grande entreprise : l'état de cette puissance est devenu tel aujourd'hui qu'elle est forcée de souhaiter le repos avant tout.

L'esprit turbulent et léger de notre nation a besoin que, de tems en tems, quelque circonstance hors de l'ordre commun, vienne occuper des imaginations trop ardentes. Il peut, en outre, n'être pas inutile de rappeler quelquefois à la France que la gloire militaire survit à la révolution et que la monarchie légitime ne garantit pas seulement le pays des invasions étrangères, mais qu'elle sait aussi faire flotter nos étendars dans les contrées lointaines. La fortune pouvait-elle offrir une occasion plus heureuse, puisqu'il s'agit de délivrer l'Europe des vexations humiliantes qu'elle souffre depuis trois siècles de la part d'une poignée de brigands ?

Enfin, Sire, j'ajouterai qu'il est, en général, désirable que ces évènemens qui donnent de nouvelles forces aux gouvernemens et présentent à l'esprit des peuples un aliment quelquefois salutaire, coïncident avec les tems de fermentation politique. Or l'expédition d'Alger, si Votre Majesté l'entreprend aujourd'hui, sera terminée à une époque où le Roi peut trouver convenable d'user de sa prérogative pour renouveler la Chambre des députés.

Tout semble donc s'accorder pour déterminer Votre Majesté à ne pas différer plus longtems de prendre une résolution à laquelle un jour, peut-être, Elle voudrait inutilement revenir.

Objections

Mais, dira-t-on, ou le Roi veut seulement tirer vengeance de ces pirates, en détruisant leur repaire, et alors les frais et les chances d'une telle expédition sont-ils bien en rapport avec un tel résultat ? ou l'intention du Roi

est de s'emparer de l'Etat d'Alger pour y établir la puissance française en Afrique, et alors l'Europe ne s'y opposera-t-elle pas ? n'a-t-elle pas même le droit de s'y opposer en vertu du dernier traité relatif aux affaires de la Turquie ?

Avantages de l'expédition, en supposant qu'il ne s'agit que de châtier les Algériens

Je prends d'abord la première hypothèse, et je dis que quand bien même le Roi n'aurait pas d'autre dessein que de punir les Algériens, en détruisant leur Ville, ce résultat devrait suffire pour décider l'expédition.

Je ne parle pas des trésors qui sont accumulés dans le château du Dey d'Alger : on les estime à plus de 150 millions et il lui sera impossible de les soustraire aux chances du siège, parce qu'il ne peut les transporter par mer, à cause du blocus, parce qu'il ne pourrait les faire voyager par terre, sans s'exposer à les voir piller par les habitans même du pays ; enfin parce qu'une révolution éclaterait immédiatement parmi la milice et que la vie du Dey, même, serait menacée, si des dispositions étaient faites pour un pareil enlèvement.

On me dira que, sans doute, il y a beaucoup à rabattre de cette somme ; mais je fais plus ; je l'élimine en entier de mes calculs, et je dis que la gloire qui rejaillira sur le Roi, la force qu'une telle expédition donnera à son gouvernement, la renommée qui suivra un succès que Charles-Quint a vainement essayé d'obtenir, la reconnaissance qu'inspirera à la chrétienté cette destruction de ses plus cruels ennemis, l'avantage d'avoir une nouvelle armée, qui aura fait la guerre et la guerre contre les Turcs, dans un climat qui a quelque analogie avec les climats de l'Orient ; que tous ces résultats, fussent-ils enfin les seuls, valent plus pour le pays et lui donneront plus de puissance que ne pourrait en produire l'économie des

5c millions de dépenses extraordinaires qu'il faudra consacrer à cette expédition.

Mais si le Roi ne se contente pas de détruire Alger ; s'il veut le prendre, s'y établir, s'y fortifier ; s'il veut fonder enfin la puissance française dans les Etats du Dey, c'est-à-dire dans la plus belle partie de l'Afrique, quelles seront les conséquences d'une telle détermination ? Et si les avantages, si les moyens de puissance qu'en retirera la France, sont en effet d'une grande importance, de quel œil l'Europe envisagera-t-elle une semblable entreprise ?

J'examinerai plus loin des motifs qui peuvent déterminer le Roi à conserver sa conquête. J'aborde avant tout, la question relative à l'attitude que l'Europe pourrait avoir le droit de prendre dans cette grande circonstance.

Si le Roi veut faire la conquête, l'Europe n'a pas le droit de s'y opposer

Or, je demande si, quand le Roi est en guerre avec Alger, si, quand il est lui seul en guerre avec le Dey et quand il a été provoqué par les plus sanglants outrages, il n'est pas le maître de dépouiller son ennemi, en vertu des droits de la guerre, et si une puissance quelconque a le droit d'intervenir dans l'usage qu'il peut vouloir faire de sa conquête.

La France ou l'Europe ont-elles demandé compte à l'Angleterre de l'accroissement de puissance qu'elle s'est procuré lors de la destruction de Typoo-Saïb (1) dont elle a envahi et dont elle possède encore aujourd'hui les vastes Etats ? Personne pense-t-il à demander compte à la Russie des conquêtes qu'elle a pu faire sur la Perse, ou des provinces qu'elle ajoute à son immense empire, en

(1) Tipoo-Sahib (ou Tippo-Saëb), dernier nabab de Mysore (1749-1799), tué en défendant sa capitale contre les Anglais.

vertu du droit de la guerre, toutes les fois qu'elle remporte une victoire sur quelque puissance d'Asie. Enfin, la Russie ou la France demandent-elles compte à l'Angleterre de ce qu'elle acquiert chaque jour dans l'Inde aux dépens de l'empire des Birmans ? Non, sans doute !...

Je prétends donc qu'il n'est point de puissance au monde qui ait le droit de dicter au Roi de France l'usage qu'il devra faire de sa victoire sur le Dey d'Alger, si la Providence la lui accorde, ou de régler le dédommagement auquel il peut prétendre qui, après tout, n'est pas moins dans l'intérêt de l'Europe entière, que dans celui de la France elle-même.

Mais, dira-t-on, Alger est une portion de l'Empire Turc, et, en ce moment même, un traité vient d'être conclu dans lequel la Russie, l'Angleterre et la France sont convenues de ne faire aucune conquête dans le cas où, par suite des déterminations prises relativement à la Grèce, la guerre viendrait à éclater avec la Porte ottomane. Sire, il y aurait là une erreur : Alger ne fait réellement pas partie de l'Empire Turc ; le Dey n'est point un sujet du Sultan.

Alger ne fait point partie de l'Empire Turc

Il est bien vrai qu'au 15e Siècle, Alger était gouverné par un Pacha envoyé de Constantinople. Mais, dès le commencement du 16e siècle, le Grand Seigneur consentit à ce que l'autorité supérieure fût exercée par un Dey élu à l'unanimité par la milice turque. Le Dey était assisté toutefois par un Divan, ou Conseil, dans lequel résidaient réellement tous les pouvoirs, et la Porte envoyait, en outre, un Pacha qui, bien qu'il n'eût aucune autorité positive, entravait néanmoins, par ses intrigues et par sa cupidité, l'action du Gouvernement. Mais en 1710, Baba-Ali Dey, homme d'une grande énergie [illegible]

de beaucoup d'adresse, trouva moyen de chasser le Pacha et de faire réunir son titre, par la Porte, aux fonctions et à la dignité de Dey : enfin depuis cette époque, les Deys ont, peu à peu, anéanti l'autorité du Divan et sont ainsi devenus les chefs absolus d'une Monarchie élective.

En résumé, le Dey n'est plus aujourd'hui à l'égard du Sultan qu'une sorte de grand vassal, tellement indépendant que nos traités avec la Porte stipulent, en notre faveur, le droit de lui faire la guerre, sans que la Porte puisse, en aucune manière, se regarder comme provoquée et comme obligée de le secourir.

Les traités avec La Porte nous reconnaissent le droit de faire la guerre à Alger

Nous pouvons donc, avec raison, soutenir que la guerre d'Alger, commencée avant celle de Turquie, est un objet entièrement à part, et que ses résultats, quels qu'ils soient, ne peuvent avoir aucun rapport avec le traité qui lie les trois puissances ; et si pourtant il arrivait un jour que les puissances alliées fussent conduites, par la guerre même, à renoncer à l'engagement mutuel qu'elles ont pris de ne point s'agrandir, la France aurait pris d'avance une part d'accroissement qui la placerait dans une position meilleure, soit pour être plus modérée dans ses prétentions, soit pour les élever davantage, si les circonstances s'y prêtaient.

Avantage de la conquête si la guerre s'engage avec la Turquie

Car souvent la puissance engendre la puissance. D'ailleurs, Sire, il ne faut pas craindre d'envisager dans toute leur étendue les conséquences de l'état où se trouve l'Europe qui, peut-être, a besoin de guerres pour se garantir des révolutions ; or il me paraît difficile que la lutte commencée avec la Porte ottomane ne devienne pas une lutte à fond.

Probabilités sous ce rapport

Le Sultan est un homme qui paraît doué d'un grand caractère ; il est élève de Baraïctar (1) ; il a réalisé le projet de cet homme célèbre ; il a renversé les anciennes institutions militaires de la Turquie pour essayer d'y substituer celles de l'Europe ; il voudra faire l'essai de son système encore qu'il soit mal affermi, et surtout il ne voudra pas s'humilier devant des Chrétiens.

Tout porte donc à penser qu'une véritable croisade est prête à éclater, ou plutôt qu'elle est commencée, malgré la perfidie de ceux qui sont alarmés, malgré la perfidie de ceux qui, bien que Chrétiens, favorisent secrètement les sectateurs de Mahomet. Or, si la lutte s'engage à fond, il y aura nécessité pour les trois puissances de consentir à un accroissement mutuel ; et c'est alors que se présentera, pour la France et pour l'Europe, la question de l'agrandissement de la Russie ; or, cette question, qu'il me soit permis, Sire, de le dire en passant, ne doit pas être envisagée par la France sous le même point de vue que par les autres puissances.

La France ne doit pas redouter, d'une manière absolue, l'agrandissement de la Russie

Quel but doit en effet avoir la France ? d'obtenir quelque jour, d'une manière stable, la limite du Rhin et

(1) Moustafa, pacha de Rouchtchouk, dit le *Baraïktar* (porte-étendard), détrôna Moustafa IV et fit proclamer Mahmoud II en juillet 1808. Devenu grand vizir du nouveau Sultan, il voulut introduire en Turquie les principes d'art militaire européen ; une sédition éclata en 1809 à Constantinople, et il dut se donner la mort pour échapper aux janissaires.

celle de la cime des Alpes. Mais comment peut-elle arriver à ce résultat, si ce n'est par l'alliance de la Russie et par une guerre contre la Prusse et l'Autriche auxquelles se joindront les Anglais ?

La France doit donc regarder l'alliance de la Russie comme un point fondamental pour elle ; de même que l'alliance de la France est un point fondamental de la politique russe, parce que la France se trouve placée, relativement à la Russie, comme la Russie est placée relativement à la France, c'est-à-dire sur les derrières de ses ennemis naturels. Je dis donc que la France ne doit pas redouter d'une manière absolue l'agrandissement de la Russie, parce qu'il est évidemment lié au sien propre. Sans doute l'agrandissement de la Russie se présente à la pensée de tous les publicistes comme un danger pour l'Europe ; mais dans quel cas cet accroissement serait-il un véritable danger ? ce serait dans le cas seulement où il aurait lieu aux dépens de l'Europe même. Ainsi la France doit agir, vis à vis de la Russie, pour empêcher qu'elle ne s'accroisse en Europe ; mais elle n'a pas les mêmes motifs pour redouter un accroissement vers l'Asie, d'où résulteraient, pour l'empire russe, des proportions qui entraîneraient promptement sa séparation en deux, ou en un plus grand nombre de parties qui susciteraient à la Russie des affaires de nature à détourner son attention des affaires de l'Europe et qui donneraient à son action une direction spécialement nuisible aux intérêts de l'Angleterre.

Voilà comment, sans approfondir cette grande question, et en ne prenant que ce qui peut se rattacher à l'objet qui nous occupe, on est conduit à penser que, dans l'intérêt de l'avenir, le Roi fera une chose politiquement sage, s'il profite des circonstances favorables où la Providence le place, et de l'embarras dans lequel se trouve aujourd'hui l'Angleterre, pour conquérir l'Etat d'Alger et pour établir en Afrique la puissance française.

Mais quelle utilité la France retirerait-elle d'un pareil établissement et quelle certitude aurait-elle de le conserver ?

Avantages de la conquête en elle-même

L'Etat d'Alger s'étend de l'Est à l'Ouest, depuis le cap Hone (1) près d'Oran, jusqu'au cap Roux, près de La Calle et du bastion de France, sur une longueur de 250 lieues ; il n'offre pas, à proprement parler, de port pour les escadres ; mais il y a sur ce long développement de côtes plusieurs rades très bonnes et dont la possession serait d'une très grande utilité. Une grande partie de son immense surface se compose de plaines d'une prodigieuse fertilité. Il y a, dans les montagnes, des forêts de sapins et de chênes propres aux constructions navales ; on y exploite des mines de fer et de plomb qui sont d'une grande richesse et dont les produits sont d'une excellente qualité ; il y a des montagnes de sel gemme, et le sel et le nitre sont presque partout en grande abondance, à la surface même de la terre ; les bords de la mer offrent des salines d'une richesse extrême ; le climat est sain et à peu près le même que celui de l'Espagne ; le froid est pour ainsi dire inconnu, et les chaleurs, du moins sur le littoral, ne sont point excessives. La population est de moins de 2 millions d'hommes, et le pays pourrait en nourrir 10 millions. Enfin, la plus grande partie des terres, et surtout celles qui sont fertiles, sont la propriété du Dey et des Turcs dominateurs du pays.

Parti que l'on peut en tirer

On aperçoit d'un coup d'œil tous les avantages d'une pareille conquête où le Roi peut non seulement donner

(1) Le *cap Home* ou *cap Hone* est situé, sur les cartes établies au début de la conquête, à quelques kilomètres à l'Est de Djemmaa-Ghazaouet (actuellement Nemours).

des terres et des apanages à ceux qu'il voudrait récompenser et enrichir ; mais où il peut fonder de véritables colonies militaires, où la France peut porter pendant longtems l'exubérance de sa population ; qui peut produire non seulement des quantités énormes de blé, d'une excellente qualité ; mais qui voit croître naturellement une grande quantité de plantes coloniales, et qui peut se prêter à la culture de toutes celles que l'on voudra y transplanter ; où la canne à sucre prospère ; où il croît une espèce d'indigo que l'on peut améliorer par la culture, ou remplacer facilement par l'indigo des Indes ; où l'on ne trouve d'ailleurs que des peuples sans civilisation et sans industrie, accoutumés à gémir sous un joug de fer, qui nous craindront si nous sommes forts, nous respecteront si nous sommes justes, nous seront très utiles si nous savons établir avec eux des relations dans lesquelles ils trouvent eux-mêmes des avantages et de la sécurité.

La conquête pourra être facilement conservée

Ce tableau, dépouillé de tout ornement, suffit pour faire apprécier l'immense parti que la France peut tirer d'une semblable conquête. Mais, dira-t-on, la France pourra-t-elle la conserver ?

Je puis me borner à répondre que si des misérables comme les Algériens l'ont conservée plusieurs siècles malgré l'Europe, et si les expéditions faites contre eux ont été, pendant 300 ans, sans succès, il est permis de penser qu'il sera facile à des Français de s'y maintenir. Mais qu'on réfléchisse à l'état dans lequel ce pays se trouve et à toutes les facilités que présente, pour l'organisation d'une bonne défense, un pays qui n'a point de communications intérieures, qui ne présente qu'un petit nombre de points de débarquement et dans lequel on

peut, avec les troupes mêmes, créer à peu de frais des fortifications qui, pour être forcées, exigeraient un développement de moyens qu'aucune puissance de l'Europe, pas même l'Angleterre, ne serait en état d'y porter, un pays enfin qui n'est séparé des côtes de France que par quatre jours de traversée, et il sera facile de se convaincre qu'une pareille possession est de nature à ne jamais être enlevée tant que la France sera France, si les moyens de défense et le gouvernement intérieur sont convenablement organisés.

Ainsi le droit du Roi est entier et l'expédition d'Alger, quelque détermination que Sa Majesté prenne sur les suites qu'Elle jugera, dans sa sagesse, pouvoir et devoir y donner, sera utile à la France, en même tems que glorieuse pour la Couronne ; mais cette question, sur laquelle j'ai dû passer rapidement, parce qu'elle ne rentre qu'indirectement dans les attributions de mon Ministère, est en quelque sorte secondaire, malgré toute son importance ; et des motifs plus impérieux doivent déterminer Votre Majesté à entreprendre l'expédition d'Alger.

La guerre ne peut se terminer que par une expédition par terre

En effet, Sire, comment Votre Majesté pourrait-elle autrement terminer la guerre avec le Dey, s'il est prouvé que les moyens maritimes sont impuissans pour contraindre les Algériens à faire au Roi les réparations convenables ? Or c'est une vérité universellement reconnue aujourd'hui, qui est proclamée également par le consul de Votre Majesté à Alger et par l'officier général qui commande en ce moment la station ; et si d'ailleurs Votre Majesté veut s'en convaincre, il suffit qu'Elle daigne se rappeler les nombreuses tentatives faites par mer contre Alger, qui sont restées sans résultat.

La marine est impuissante contre Alger

Je citerai seulement celle de Monsieur de Beaufort en 1684, celle de Monsieur d'Estrées en 1686, enfin celle que firent les Espagnols en 1783, avec 65 bâtiments et en 1784, avec 116 dont 9 vaisseaux et 15 frégates.

Il est bien vrai que Duquesne en 1688, que Lord Exmouth, en 1817, ont obtenu plus de succès. Mais il ne faut pas perdre de vue les circonstances particulières auxquelles on est forcé de reconnaître que ces résultats ont été dus.

Ainsi Duquesne amena devant Alger les premiers bâtiments portant des mortiers et lançant des bombes que Renaud venait d'inventer exprès ; que la rade étant mal armée, il causa dans la ville assez de dégâts pour y faire éclater des séditions dont plusieurs Deys furent successivement victimes jusqu'à ce qu'enfin l'élection en donnât un qui voulût capituler.

Quant au succès de Lord Exmouth, dont les résultats définitifs ont été nuls pour l'Angleterre, comme pour toute la Chrétienté, on sait qu'ils n'ont été obtenus que parce que l'amiral anglais trouva le moyen, pendant des négociations, de s'avancer jusqu'à l'entrée de la darse et d'en foudroyer l'intérieur en même tems que les quais de la ville, avant que les batteries qui devaient la défendre eussent commencé à tirer. On a même soupçonné qu'il avait pu gagner le capitaine du Port qui, en le voyant avancer, s'obstina à ne pas faire feu avant que le Dey ne fût arrivé lui-même pour en donner l'ordre exprès : toutefois après dix heures d'un combat dans lequel il éprouva de grandes pertes, il fut forcé de s'éloigner à la hâte pour éviter le choc de deux frégates en feu que le vent poussa hors de la darse ; et on convient généralement qu'il était hors d'état de recommencer son attaque, lorsque le Dey, entraîné par le mouvement de la population et par l'opinion des principaux membres

de la Régence, lui envoya proposer de traiter. Cependant une batterie casematée de 40 pièces de gros calibre, qui a été placée à la tête de la darse n'existait pas à cette époque, et, ce qui est peut-être plus à considérer, le Dey, qui habitait alors un palais au milieu de la ville, s'est transporté depuis, avec tout son trésor, dans le Cassauba, c'est-à-dire dans la citadelle qui est au haut de la ville et qui la commande entièrement.

Mais ce qui prouve surtout combien on serait dans l'erreur si l'on croyait, d'après l'expédition de Lord Exmouth, que l'on peut, par mer, agir sur Alger, c'est qu'en 1823, le Dey ayant insulté le Consul anglais et ayant forcé sa maison pour enlever les Cabaïls (*Kabyles*) qui lui servaient de domestiques, sir Harry Neale qui fut envoyé contre Alger avec une flotte (1) se trouva heureux après plusieurs tentatives infructueuses, de terminer son expédition par un traité dans lequel l'Angleterre, renonçant à toutes les prétentions qu'elle avait élevées d'abord, ne put pas même contraindre le Dey à recevoir pour consul celui qu'il avait injustement outragé.

Le blocus ne peut rien contre les Algériens

Mais, dira-t-on, par un blocus rigoureux, on pourrait, du moins, à la longue, les contraindre à faire quelques concessions ? Sire, ce serait encore une erreur : un blocus cause peu de pertes à des peuples qui ne font aucun commerce par bâtimens nationaux ; il empêchera, il est vrai, leurs bâtimens de guerre de sortir, mais il n'empêchera pas leurs bateaux de s'échapper, et ces petits bâtimens sont ceux avec lesquels ils peuvent faire le plus de mal à notre commerce. Le blocus de Lord Exmouth

---

(1) L'amiral Sir Harry Burrard Neale fut commandant en chef dans la Méditerranée de 1823 à 1826 et bombarda Alger en 1824.

avait duré près de 2 ans et n'avait produit aucun effet ; il en sera de même de tout autre.

Voici, au reste, ce qu'écrivait Ruyter sur cette question en 1670 :

« Je suis d'opinion que le dessein de tenir la ville « d'Alger, assiégée un an entier par eau, ne peut être « exécuté sans beaucoup de risques, parce qu'en hiver, « lorsque les vents viennent à se renforcer du Nord et « à faire enfler la mer, les vaisseaux sont trop violem- « ment battus des vagues et des brisans qui sont dange- « reux à cause du peu de profondeur : ainsi on a tou- « jours à craindre les périls auxquels les Algériens eux- « mêmes furent exposés au mois de décembre de l'an « 1662, car ils perdirent alors 14 de leurs vaisseaux, et, « 7 prises qu'un vent forcé du Nord-Est fit périr aussi « bien au dedans du môle qu'au dehors. Mais, supposé « que nonobstant ce danger duquel on peut quelquefois « être préservé, on voulût donner néanmoins quelque « chose au hasard et s'exposer à tout ce qu'il en pourrait « arriver, et qu'enfin, par un long blocus, on eût con- « traint les Algériens à conclure un traité sans avoir « détruit ou fort incommodé leurs forces maritimes, on « peut s'assurer qu'ils n'observeront le traité que jus- « qu'à ce qu'ils soient en pleine liberté d'agir, et qu'ils « seront prêts à l'enfreindre dès qu'ils y trouveront leur « avantage : de laquelle disposition où ils sont à cet « égard ils n'ont déjà donné que trop de preuves à la « France, à l'Angleterre et à ces Etats (Hollande) ».

Par conséquent, on peut dire qu'on n'agira efficacement sur Alger ni par un Blocus, ni par une attaque de vive force ; il y a d'autant moins d'espérance d'y parvenir que le Dey actuel, mahométan fanatique, est doué d'une grande énergie naturelle ; qu'ainsi il ne cèdera qu'à la dernière extrémité, ou plutôt il ne cèdera qu'en mourant.

On pourrait traiter, qu'il ne faudrait pas le faire : il n'y aurait ni honneur ni sécurité

Mais si pourtant, malgré les motifs si puissans, on allait jusqu'à dire et à croire que, par un moyen quelconque, on amènera les Algériens à faire quelques concessions, pourrait-il être honorable pour le Roi très Chrétien et pour la France, de traiter avec ces brigands sans en avoir tiré une éclatante vengeance, et surtout pourrait-on croire qu'ils exécuteraient avec fidélité un traité que la force n'aurait point imposé à la crainte et que l'excès des maux n'aurait point arraché à leur opiniatreté ?

L'histoire, d'accord avec l'opinion de Ruyter, que Votre Majesté vient d'entendre, n'est-elle pas là toute entière, pour attester leur déloyauté ? Quels traités ont-ils respectés ? Quels engagemens ont-ils tenus ? Peuvent-ils même en tenir aucun ? La nature de leur organisation politique n'y met-elle pas, aussi bien que leurs mœurs, un obstacle insurmontable ? Comment enfin pourrait-il y avoir quelque sécurité pour la paix, avec un gouvernement qui ne peut exister que par le brigandage, dont le chef absolu est élu par une soldatesque qui exerce sa tyrannie non seulement sur le pays, mais sur lui-même et sur son gouvernement et qui peut, à chaque instant, lui arracher le pouvoir avec la vie, s'il arrive quelque circonstance dans laquelle l'exécution des traités se trouve en opposition avec ses passions ou ses intérêts ?

Ainsi, il faut bien se le dire, il n'y a de sécurité avec le gouvernement d'Alger que dans sa destruction entière, et il n'y a, Sire, pour arriver à ce but, d'autre moyen qu'une expédition par terre dont le succès est assuré, si elle est faite avec des moyens suffisants et dans la saison convenable.

D'autres pourraient faire l'expédition si nous n'osions pas la tenter

Mais, Sire, je le répète, il faut faire cette expédition promptement ; car, si après l'éclat de l'insulte, après la publicité de la demande en réparation, les circonstances générales de l'Europe nous forçaient à y renoncer ;

S'il fallait enfin lever le blocus d'Alger sans avoir obtenu une satisfaction complète, et si, plus tard, d'autres venaient à se charger du soin de notre vengeance ; si les Anglais faisaient, un jour, ce que nous n'aurions pas osé faire, quels ne seraient pas nos regrets et l'indignation de la France ?

⁂

Je passe, Sire, à l'exposé de ce qui touche à l'expédition proprement dite :

Alger est une ville d'environ 40.000 âmes ; sa population a été autrefois de plus de 100.000 ; mais elle a été constamment en diminuant, comme celle de tout le pays, par l'effet de la tyrannie sous laquelle gémissent les sujets de ce gouvernement barbare ; elle se subdivise ainsi qu'il suit : 6.000 Turcs, dont 4.000 en état de porter les armes, forment la principale infanterie et le fonds de la milice ; 8.000 Koulouglis, ou fils de Turcs, dont 6.000 enrégimentés, ce sont les artilleurs ; 20.000 Arabes ou Maures, dont 8.000 portent les armes et composent particulièrement la cavalerie ; 6.000 Juifs ; total 40.000 habitants, dont 18.000 sont armés.

Situation d'Alger

La ville d'Alger est située sur le revers septentrional d'une masse de collines dont le point culminant n'est pas à plus de 78 toises au dessus du niveau de la mer, et qui, se présentant en cercle vers le Nord, forment la

baie d'Alger ; cette masse de collines commence vers la presqu'île ou le cap de Torre Chica, ou de Sidi-Ferruch, à environ 3 lieues d'Alger ; elle tourne autour de la baie et vient finir au cap Matifou où cette baie se termine. Elle est coupée, entre Alger et le cap Matifou, par deux rivières, l'Arbatach et l'Aratch ; ses racines vers le continent à l'est, à l'ouest et au midi viennent aboutir à la grande et belle plaine de la Métidja ; cette plaine, qui s'étend jusqu'au pied de l'Atlas et dont la superficie paraît être de plus de 100 lieues carrées, est d'une fertilité admirable ; elle appartient en entier aux dominateurs d'Alger.

Recherche des points de débarquement

Aucun débarquement n'est possible devant Alger : les abords du port et de la ville sont défendus par une quantité de batteries casematées et de bouches à feu telle qu'il est impossible d'en approcher.

Depuis la Pointe Pescade, qui est près d'Alger, jusqu'au cap Caxines à l'Ouest, la côte présente des escarpemens très prononcés et le peu de plage qui s'y trouve est défendu par des forts qui rendraient difficile un débarquement sur ce point. Enfin, en supposant même que ce débarquement fût effectué, on n'aurait que peu de moyens pour s'avancer à l'attaque de la place.

On peut débarquer au cap Matifou, protégé par un simple fort qu'il serait facile de faire taire avec le feu d'un vaisseau, et dont il conviendrait, dans tous les cas, de s'emparer, parce qu'il assurerait à nos bâtimens la jouissance d'un bon mouillage ; mais on éprouverait, pour marcher ensuite sur Alger, des difficultés qui doivent faire renoncer à tout projet de débarquement sur ce point.

En effet, il faudrait s'avancer dans un pays sans chemins et hérissé de difficultés de tous genres. On aurait

à traverser ensuite deux rivières dont les bords sont encaissés dans certaines parties, marécageuses dans d'autres, et qui, vers leur embouchure, présentent des sables mouvants, très difficiles à franchir. Enfin les rivières étant passées, on aurait encore des difficultés extrêmes pour s'élever sur les coteaux et pour arriver jusqu'au chemin de Constantine à Alger, le seul carrossable de tout le pays. On pourrait, il est vrai, éviter les premières difficultés en débarquant vers l'embouchure des rivières au point même qui fut choisi par Charles-Quint en 1541 ; mais on n'en serait pas moins forcé, pour approcher d'Alger, de vaincre tous les obstacles que présente le pays entre les fleuves et la route de Constantine, et ces difficultés sont telles que si les troupes peuvent les surmonter à force de courage et d'audace, il serait à peu près impossible de les faire franchir à l'artillerie, sans s'exposer à des pertes considérables et sans d'immenses efforts.

D'ailleurs ce point de débarquement présenterait le double inconvénient d'un ou deux forts dont, à la vérité, on s'emparerait sans beaucoup de peine, et du feu des batteries du môle qui battent toute cette plage, et qu'il serait à peu près impossible d'éteindre avec le feu des vaisseaux. Il est donc permis d'affirmer que depuis le cap Caxines, il n'y a aucun point de débarquement que l'on puisse raisonnablement choisir, et l'expérience vient à l'appui de cette assertion ; car c'est dans cette zone qu'ont abordé les expéditions contre Alger, qui, à des époques diverses, ont eu toutes un résultat funeste

Point de débarquement

Mais si la côte d'Alger ne présente aucun point de débarquement favorable, à l'Est, dans la baie, ni à l'Ouest dans la ville, jusqu'au cap Caxines, on trouve, à peu de distance de ce cap, deux points de débarquement très avantageusement situés.

Ce sont deux plages, l'une à l'Est, et l'autre à l'Ouest de la presqu'île de Torre Chica ou Sidi Ferruch, toutes deux propres à un grand débarquement : toutes deux d'un abord facile, et ayant en avant d'elles un fonds tellement disposé que les grands bâtimens peuvent s'embosser à peu de distance de la côte pour protéger le mouvement des chaloupes, et que les chaloupes peuvent porter les soldats assez près du rivage pour qu'ils arrivent à terre sans avoir mouillé leurs munitions ni leurs armes. Suivant que les vents souffleront de l'Est ou de l'Ouest, on choisira celle des deux plages qu'abritera la presqu'île, et si le tems se trouve calme, on pourra opérer le débarquement sur les deux côtés à la fois.

La presqu'île n'est défendue que par une tour dont les bâtimens n'ont rien à redouter et dont il sera facile de s'emparer ; formée d'ailleurs par un monticule qui commande au loin toute la plaine et qui n'est dominé d'aucun côté, elle est susceptible, d'être mise facilement en état de défense, de sorte qu'on pourra y former des dépôts, y établir des ambulances et s'assurer, sur ce point, une communication constante avec la flotte et avec les secours. Cette presqu'île, qui n'est qu'à environ 3 lieues d'Alger, deviendra ainsi une espèce de place d'armes ; il ne s'agira par conséquent que d'ouvrir et de protéger ses communications avec l'armée occupée au siège de la place. Or rien ne sera plus facile.

Etablissement des communications

La presqu'île de Sidi Ferruch est à l'Ouest et au pied de la masse de collines sur le revers de laquelle se trouve la ville d'Alger : elle est séparée de cette masse de collines par une portion de plaine assez étendue pour que la presqu'île, ainsi que je l'ai déjà dit, ne soit dominée d'aucun côté, en même temps qu'elle commande de partout autour d'elle.

Aucun chemin ne conduit de la presqu'île à la ville ; mais la pente du terrain est douce, tant pour s'élever jusqu'au point de partage que pour redescendre vers Alger. Quelques ravins présentent des difficultés ; mais il paraît qu'ils sont peu profonds et qu'il sera très facile non seulement d'en débusquer l'ennemi, mais d'y ouvrir des chemins pour faire passer la grosse artillerie ; et comme la nature du terrain qui est couvert de broussailles et coupé de ravins mettra obstable aux attaques de la cavalerie légère et que cette cavalerie est la seule troupe du pays qui ait quelque valeur, il en résulte que l'armée, une fois débarquée, pourra facilement marcher vers Alger et faire avancer sa grosse artillerie à portée des murailles ; qu'elle pourra aisément couvrir ses flancs dans une marche qui n'est pas de plus de 3 à 4 lieues ; qu'enfin il lui sera facile, sur un aussi faible développement, d'assurer par des ouvrages convenablement placés ses communications avec le point de débarquement, dont elle aura fait son dépôt général.

Ainsi le point de débarquement est trouvé ; il est situé de manière que l'armée peut arriver facilement devant la place et conserver ses communications assurées avec la mer. Examinons maintenant les obstacles qu'il faut vaincre pour arriver au but de l'expédition.

Force des Algériens dans la ville

J'ai dit que la partie armée de la population d'Alger pouvait être évaluée à 18.000 hommes ; 4.000 Turcs purs, 6.000 Koulouglis ou fils de Turcs, 8.000 Arabes ou Maures soldés.

Les Turcs proprement dits sont certainement les meilleurs soldats de la Régence ; mais, susceptibles de bien résister derrière des murailles, ils n'ont aucune valeur en rase campagne contre des troupes régulières, parce qu'ils combattent sans aucun ordre et qu'une fois leur

premier choc repoussé, ils ne reviennent plus à la charge.

Les Koulouglis, moins bons soldats que les Turcs purs, font il est vrai, partie de la milice ; et la milice est à proprement parler la république dont le Dey est le chef électif et absolu ; mais ils ne peuvent parvenir aux hautes dignités, et en particulier à celle de Dey, exclusivement réservée aux Turcs. Il y a donc moins de résistance à attendre de leur part que de la part des premiers, puisqu'ils ne sont qu'en seconde ligne dans l'ordre des intérêts. Il est d'ailleurs à remarquer qu'ils inspirent peu de confiance aux Algériens depuis surtout qu'ils ont fait une tentative sur le Cassauba.

D'un autre côté les Zouaris, ou Maures soldés, qui sont les plus mauvais de tous, ne représentent aucune sécurité à la Régence, sous le rapport de la fidélité ; et l'on peut présumer qu'il sera facile, lorsque le danger deviendra imminent, de les porter à une défection qui mettra les Algériens dans le plus grand embarras.

Enfin, le reste de la population n'est qu'un composé de mercenaires, de Juifs, d'esclaves avilis, tous ennemis au fond du cœur d'un gouvernement dont le poids les accable et dont les vexations les poursuivent jusque dans les moindres détails de leur existence ; et il est dès lors évident qu'ils seront, pendant le siège, un objet constant de méfiance et de crainte pour le gouvernement.

On doit s'attendre sans doute que, surtout dans la citadelle, ou le Cassauba, où se trouvent le séjour du Dey et les trésors, les Turcs opposeront une résistance désespérée et qu'ils voudront s'ensevelir sous les débris de leur puissance. C'est le caractère des Turcs ; c'est la conséquence de leur position à Alger ; c'est un résultat que doit amener la nécessité évidente d'expulser entièrement, si la fortune nous seconde, tous ceux qui auront pu échapper aux chances d'un combat à outrance.

Il n'en est pas moins vrai qu'envisagés dans leur ensemble, de tels élémens de défense semblent présager un succès certain pour une attaque à la fois *énergique et persévérante*.

Mais quoiqu'il en soit, dira-t-on, à ces moyens intérieurs de défense il faut encore ajouter ceux que peut fournir le pays, c'est-à-dire les secours des sujets de la Régence. Voyons donc en quoi ils consistent.

Forces du dehors

Lors de l'expédition de 1541, les Algériens ont pu mettre, à ce qu'il paraît, 30.000 hommes de troupes irrégulières sur pied ; et, en 1775, environ 40.000.

Supposons que la Régence puisse aujourd'hui mettre en mouvement 50.000 Arabes ou Maures, que peut faire, contre une armée régulière, une masse d'hommes sans organisation militaire et sans chef ? Comment même seront-ils armés, puique la Régence ne permet pas que les habitans de la plupart des pays soumis à sa domination portent des armes à feu, et qu'elle n'a pas d'arsenaux pour leur en fournir ? Comment d'ailleurs la Régence pourrait-elle compter sur ces auxiliaires lorsque l'expérience prouve que les plus braves d'entre eux les montagnards de Kouko et de Abbess se sont toujours déclarés ses ennemis quand ils en ont eu l'occasion et qu'ils ont surtout pris parti pour les Espagnols dans toutes les expéditions que l'Espagne a tentées contre Alger ? Enfin, comment ces troupes pourront-elles rester, vivre et faire la guerre quand la Régence ne leur donne ni solde, ni rations, quand elles n'ont d'administration d'aucune espèce ? On a donc réellement peu de choses à craindre des secours que les armemens du pays peuvent offrir aux Algériens.

Mais admettons qu'une cavalerie nombreuse, car la cavalerie est la force principale de ces peuples, se pré-

sente, à notre arrivée, pour nous combattre. Cette cavalerie sera nécessairement sans organisation régulière, et en supposant qu'elle puisse gêner la marche d'une armée qui voudrait pénétrer dans le pays, il est toujours évident qu'elle aura peu d'action sur celle qui, chargée uniquement d'assiéger la capitale, n'a qu'un chemin d'environ trois lieues à faire sur un terrain où la cavalerie, et même cette espèce de cavalerie, peut difficilement agir. Au reste, quelque hypothèse qu'on fasse, on sera toujours conduit à conclure qu'une division d'infanterie et la division de cavalerie légère qui devra faire partie de l'armée d'expédition, enfin s'il en est besoin, une batterie d'obusiers de montagne, feront une prompte et bonne justice de ces Numides qui, je le répète, ne pourraient être véritablement incommodes que s'il s'agissait de faire une longue marche dans des pays découverts.

Ainsi l'armée débarquée s'avancera en toute sécurité vers la place ; et comme en peu de jours, il sera facile de couvrir ses flancs et ses derrières par quelques ouvrages de campagne ; comme d'ailleurs ces peuples qui, ainsi que je l'ai dit, n'ont aucun moyen de vivre, seront bientôt forcés de retourner chez eux, on peut affirmer que, dans l'espace de quelques jours, l'armée sera complètement tranquille et n'aura qu'à s'occuper des opérations du siège.

Obstacles matériels et attaques de la place

Examinons maintenant les obstacles matériels que le siège peut présenter.

La ville d'Alger est bâtie comme en amphithéâtre du côté de la mer ; sa forme générale est triangulaire. La partie qui correspond à l'angle de plus élevé est séparé du reste de la place par une muraille qui en fait une espèce de citadelle qu'on appelle le Cassauba. C'est le

résidence actuelle du Dey ; c'est là qu'est déposé le Trésor ; c'est le point qu'il importe le plus de forcer ; mais c'est aussi celui qui offre le plus de résistance.

Cette ville, dont le port est défendu par de si fortes batteries, et un nombre si considérable de pièces de canon, n'est entourée du côté de la terre que par une simple muraille. Quelques forts détachés défendent les abords des principales portes.

Les Algériens se sont toujours cru tellement à l'abri d'une attaque par terre, qu'ils n'ont, pour ainsi dire, jamais pensé à organiser d'autre défense que celle de la mer, et que les forts qui couvrent les portes sont faits en partie dans le but d'en imposer à la population.

Le principal de ces forts est celui que l'on appelle le fort de l'Empereur ou du Sultan ; il est placé à 500 toises et au Sud Est de la Citadelle du Cassauba, vers la route de Constantine, sur un plateau qui domine tout Alger. Ce fort, qui est en quelque sorte la clef d'Alger, est dominé, à 150 mètres, par deux plateaux que l'on peut facilement aborder ; il ne peut contenir plus de 400 hommes, et son espace intérieur est presque totalement encombré par une grosse tour que les bombes auront détruite en peu de tems. Construit d'ailleurs entièrement en maçonnerie et sans dehors, son front d'attaque peu étendu n'opposerait qu'une masse de feu peu redoutable à la marche des assiégeans qui pourraient facilement l'écraser par leur artillerie, en même tems qu'ils l'attaqueraient par des mines. En un mot, il ne parait pas possible qu'en dix jours, ce fort ne soit en notre pouvoir, quelque opiniâtre que puisse être la résistance, et sa conquête serait d'un grand effet sur l'esprit de la garnison et des habitans d'Alger.

Enfin, comme une division suffirait à son attaque, les autres seraient employées à commencer, contre la place et, en particulier, contre le Cassauba, les opérations du siège qui devrait être conduit, dans toutes ses parties, avec autant de régularité que de vigueur. On sent, au reste, que les attaques contre le Cassauba où se trouvent le Deylick, c'est-à-dire l'habitation du Dey, et le trésor de la Régence, seront nécessairement les plus difficiles et les plus périlleuses, mais que ce seront aussi les plus décisives.

Le fort du Sultan étant pris, et tandis que l'on pousserait les attaques contre la ville et le Cassauba, on pourrait successivement attaquer les autres forts et, en particulier, le Fort des Anglais au nord-ouest ; celui de Barbassou au sud-est ; mais comme il importe surtout que l'ennemi n'ait de repos sur aucun point, en même tems que l'on pousserait les attaques avec activité du côté de la terre, la flotte, par un feu bien nourri, attirerait constamment l'attention et une partie des forces de l'ennemi du côté de la mer.

Objets accessoires, tems que l'opération doit durer

Je ne parle pas de l'effet que pourrait produire la possession, prise immédiatement par l'armée, des fontaines qui fournissent de l'eau à Alger, ni du manque de vivres qui, probablement, se ferait bientôt sentir à une population imprévoyante ; ni des séditions qui pourraient s'élever et jeter dans la ville assiégée un désordre dont nous pourrions profiter, ni des intelligences que l'on pourrait lier, soit avec les Juifs, soit avec les Maures, ennemis naturels des Algériens qui les oppriment ; je ne calcule que l'emploi de la force, et je crois ne pas me tromper en disant que si l'expédition est bien conduite, Alger doit être emporté d'assaut, ou rendu à discrétion six semaines après le débarquement.

Conduite avec les habitans après le siège. Tolérance, force, générosité, justice

J'ai indiqué ce que l'on pouvait avoir à craindre de la part des habitans du pays, et l'on a vu que si, dans

le premier moment, ils peuvent causer quelque embarras, ce premier moment passé, l'armée assiégeante aura peu de choses à en redouter. Si donc on se conduit à leur égard avec politique et adresse, il ne sera pas impossible, même avant la fin du siège, de tirer d'eux un grand parti ; et si le Roi se détermine à garder cette belle conquête, il devra être facile, malgré l'obstacle de la religion, qui est le plus difficile à surmonter, de les amener à reconnaître la puissance française.

En effet, à l'exception des beys qui commandent pour le Dey, à Constantine, à Oran, à Tittery, et des faibles garnisons qui font partie, comme eux, de la milice d'Alger ; enfin à l'exception de quelques misérables dont l'existence et la fortune sont attachés au maintien du Gouvernement du Dey, il est certain que les habitans de ces malheureuses contrées ont pour les Turcs et pour leur domination, une exécration profonde.

Il est bien vrai qu'ils sont mahométans et que comme tels ils sont ennemis du nom chrétien ; mais quand ils auront acquis la certitude que nous portons avec nous un véritable esprit de tolérance (point capital pour réussir dans cette entreprise), quand ils nous verront épargner leurs mosquées et surtout respecter les marabouts qui ont sur eux une grande influence et qu'il sera facile de séduire et de gagner ; quand ils auront pu s'assurer que c'est franchement que nous sommes venus pour les délivrer de la tyrannie d'Alger et que nous ne prétendons pas la remplacer par une tyrannie nouvelle, mais par un gouvernement juste et réparateur ; quand ils auront reconnu que nous sommes forts, mais que nous sommes généreux, et qu'au lieu de leur faire souffrir toutes sortes de vexations pour arracher de leurs mains les derniers fruits de leurs travaux et de leurs veilles, nous leur payons régulièrement ce qu'ils nous apportent ; quand enfin ils auront acquis la preuve que nous tenons, vis-à-vis d'eux, toutes nos promesses avec une scupuleuse

exactitude, et qu'en échange de quelques légers tributs nous leur assurons de grands avantages, il est permis de concevoir l'espérance qu'ils nous serviront mieux qu'ils ne servent aujourd'hui leurs maîtres mahométans... Peut-être même, avec le tems, aurons-nous le bonheur, en les civilisant, de les rendre chrétiens ! Et si cette considération ne peut pas être présentée comme un motif pour entreprendre une guerre, du moins est-ce une raison, quand la guerre est commencée, pour marcher avec plus de confiance à une gloire que la Providence semble avoir préparée.

Il faut être indépendant des ressources du pays et avoir des approvisionnemens

J'ai établi qu'il importait de se montrer fort aux yeux des habitans du pays ; il n'est pas moins important de leur montrer que si, d'un côté, on ne les craint pas, de l'autre, on n'a pas besoin d'eux. Par conséquent l'armée devra être complètement approvisionnée, non seulement de tout ce qui peut lui servir à combattre, mais encore de ce qui doit la faire subsister. J'estime qu'elle doit avoir pour deux mois de vivres ; qu'elle doit, dans le premier moment, avoir recours, le moins possible, aux ressources du pays ; et que, même alors qu'elle se sera mise en mesure de subsister entièrement par les moyens que le pays peut procurer, il faudra qu'elle ait toujours une réserve de deux mois de vivres. J'ajouterai que, comme dans le premier moment on ne trouvera pas de fours pour faire cuire le pain nécessaire à un aussi grand nombre d'hommes, il faut avoir au moins moitié de l'approvisionnement primitif en biscuit et en riz.

Epoque de l'expédition

Un des points les plus importans pour réussir dans cette expédition était de déterminer l'époque à laquelle

il convient de la faire, pour que l'armée ait le moins possible à souffrir du climat.

Ici le témoignage de l'histoire s'accorde avec ce que nous fait connaître la géographie physique. En effet, d'après des observations météorologiques positives, la mer est constamment calme, et il ne pleut point ou presque point à Alger, depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin de juin. Depuis le mois de juillet jusqu'au mois de novembre, le tems est encore assez beau ; mais la mer est houleuse et quelquefois même orageuse. Enfin, pendant les autres mois, c'est-à-dire depuis le mois de novembre jusqu'au mois de mars, des pluies continuelles rendent le climat très malsain et le pays extrêmement difficile pour toute espèce d'opération militaire ; c'est donc dans le mois d'avril, époque à laquelle le pays présente le plus de ressources pour la nourriture des hommes et des chevaux, que l'expédition doit être faite, si l'on veut qu'elle soit terminée avant la mauvaise saison. Cette condition est tellement importante que si, en 1828, l'armée ne pouvait pas être débarquée du mois d'avril au mois de mai, il faudrait, je le déclare franchement, remettre à une autre année une tentative pour laquelle rien, au delà des chances ordinaires de la guerre, ne doit être donné au hasard.

J'ai dit que le témoignage de l'histoire s'accordait avec les indications de la géographie. En effet, deux expéditions principales ont été faites contre Alger et toutes deux ont échoué parce que l'époque de la saison avait été mal choisie.

L'une est l'expédition de 1541, dirigée par Charles-Quint en personne, qui, malgré le conseil de Doria, partit des ports de Sardaigne au mois de novembre, débarqua dans la baie d'Alger, vers le cap Matifou, dispersa tout se qui se présenta pour lui résister, porta son camp sur le plateau où est aujourd'hui le fort de l'Empereur, mais fut forcée de se rembarquer au bout de huit jours,

parce que ses munitions et ses vivres furent abîmés par les eaux, quand déjà les Algériens songeaient à capituler.

La deuxième expédition est celle de 1775. Les Espagnols, sous le commandement d'O'Reilly, vinrent, au nombre de 21.000 hommes, débarquer le 1er juillet, dans la baie près de l'embouchure de l'Aratch. Déjà la mer était houleuse et il y eut du désordre dans le débarquement, qui s'exécuta néanmoins de vive force. Enfin les troupes de la Régence avaient été repoussées de tous côtés ; mais les vents qui tourmentaient la flotte mirent obstacle aux communications entre la terre et la mer ; la mésintelligence s'établit alors entre les chefs. O'Reilly manqua de fermeté ; les troupes se rembarquèrent et l'expédition fut manquée.

Point de rendez-vous général

Mais il ne suffit pas d'arriver à l'époque convenable de l'année ; il importe que tout parte ensemble pour que tout arrive ensemble ; car sans cette condition le succès sera impossible : par conséquent il faut déterminer, avant tout, un point de réunion général pour la flotte et pour l'armée.

Si nous étions dans une situation ordinaire, Toulon serait le point sur lequel il conviendrait de jeter les yeux ; mais dans l'état actuel, il existe peut-être un point qui serait placé, par rapport à Alger, plus avantageusement que Toulon.

Nous occupons l'Espagne ; ce serait une combinaison utile que d'employer à l'expédition d'Alger les troupes qui sont maintenant en garnison dans la Péninsule et qui sont tout à la fois aguerries et acclimatées. Or, si par suite des circonstances générales, l'occupation devait cesser, ces troupes, en partant pour Alger, ne seraient pas remplacées, et si l'occupation au contraire, devait continuer, elles seraient alors relevées par d'au-

tres troupes qui s'acclimateraient à leur tour. Mais dans l'un comme dans l'autre cas, on peut demander à l'Espagne un point de rendez-vous général qui soit plus à portée d'Alger que de Toulon.

Deux points, dont la situation paraît également favorable, se présentent naturellement à la pensée : l'un est le port de Carthagène ; l'autre est celui de Mahon. Mais le choix entre ces deux points, ou entre Toulon et l'un d'eux, comme le remplacement ou le non remplacement des troupes qui occupent la péninsule, dépendra des négociations à ouvrir à ce sujet avec la Cour d'Espagne. Il convient seulement de rappeler que Carthagène est placé dans un pays sans ressources et sous un climat souvent malsain, de sorte que Mahon et la rade de Palma, l'une pour l'armée, l'autre pour la flotte, sembleraient être préférables. Il importe, dans tous les cas, qu'une prompte détermination soit prise à ce sujet ; car si le rendez-vous devait être en Espagne, il y aurait à faire des dispositions d'une nature toute particulière ; comme il est évident aussi que le remplacement des troupes de l'occupation exigerait des mesures et par conséquent des dépenses qui seraient inutiles dans le cas contraire.

Questions diverses

Mais quelles seront les forces qu'il conviendra de destiner à une semblable entreprise ? Quelle sera la dépense qu'elle occasionnera ? Quelles devront être les qualités du chef qui commandera l'expédition ? Et que restera-t-il à faire quand Alger sera conquis ? Je vais examiner successivement ces différentes questions le plus rapidement qu'il me sera possible.

Force et organisation de l'armée

Pour prendre Alger, il suffit d'une armée de 33.000 hommes avec un parc de siège de 150 pièces de canon ;

et comme une expédition de cette nature ne doit pas être faite sans qu'on lui ait assuré une grande abondance de moyens, les approvisionnemens et les munitions de toutes espèces doivent être portés au grand complet. Quant à l'armée, voici son organisation :

4 divisions d'infanterie formées, chacune, de 4 régimens, les régimens de 2 bataillons, les bataillons de 800 hommes sous les drapeaux ; 6.400 hommes par division ; en tout 24.600 bayonnettes, ci..	24.600	hommes
Une division de cavalerie légère, chaque régiment de 4 escadrons : chaque escadron de 150 hommes à l'étendard ; total 2.400 sabres ou lances, et j'insiste sur cette dernière arme comme devant être d'un grand effet sur les Turcs qui n'ont pas de bayonnettes, ci	2.400	—
Une batterie d'artillerie à cheval, 4 batteries d'artillerie à pied de campagne, une batterie de montagne, au personnel de 1.500 soldats d'artillerie des deux armes, ci	1.500	—
1.500 soldats du train, ci..........	1.500	—
1.200 chevaux de trait.		
pour le génie 1.500 hommes, ci....	1.500	—
Total..........	31.500	hommes

et avec les officiers environ 33.000 hommes, non compris le personnel des vivres, des équipages militaires, ambulances, en un mot, tout ce qui se rattache aux service de l'administration.

Pour composer l'infanterie, je prendrais 2 divisions à Cadix, une division à Barcelone, et je formerais une 4e division en France avec des régimens qui ont été au camp de Saint-Omer en 1826 et 1827, ou peut-être proposerais-je plutôt à Votre Majesté de former, avec les

régimens qui occupent en ce moment l'Espagne, et qui sont accoutumés à un climat peu différent de celui d'Alger, le fonds des 4 divisions que je complèterais ensuite avec des régimens tirés de France.

Je formerais la division de cavalerie légère en ajoutant aux trois régimens qui sont en Espagne, qui sont acclimatés (hommes et chevaux), un régiment pris en France parmi les régimens de cavalerie légère qui ont été à Saint-Omer en 1826 et 1827.

Disposition particulière pour les troupes qui sont en Espagne

Pour que les troupes d'Espagne se trouvâssent à peu près au même niveau que celles qui ont été à Saint-Omer, sous le rapport des travaux de siège et de l'habitude de les exécuter, j'ordonnerais à Cadix et à Barcelone des constructions d'ouvrages de campagne et des simulacres de siège, à l'instar de ce qui se pratique au camp de Saint-Omer.

Diverses obligations résultant de l'état des choses

Je ne fatiguerai point l'attention de Votre Majesté en l'appelant successivement sur les différentes nécessités du Service. Il importe toutefois qu'Elle n'ignore pas l'obligation où se trouvera le ministre de la Guerre de fournir à des besoins d'une nature particulière, en raison de la nature même de l'expédition, en raison du pays, en raison du climat, en raison aussi de l'état dans lequel se trouvent nos approvisionnemens et nos moyens militaires.

Campement

Ainsi l'armée devra être en entier sous la tente, et les moyens de campement sont à créer en entier.

Santé des troupes

Ainsi le climat, agissant sur le tempérament des hommes avec beaucoup d'énergie, exigera des approvisionnemens de médicamens d'une nature particulière, et un régime spécial qui devra être suivi avec toute l'exactitude que comporte le service militaire.

Sacs à terre

Ainsi le sol présentant, à ce qu'il paraît, pour une partie des approches, un roc dépouillé de terre, il faudra pourvoir l'armée de siège d'une immense quantité de sacs à terre pour la construction d'une partie des tranchées et des batteries.

Bois pour les gabions, les fascines, les blockhaus

Ainsi le pays n'ayant point, à ce qu'il paraît encore, de bois propre à faire des gabions et peu de ressources même pour les fascines, il sera nécessaire de faire porter de France une grande quantité de bois propre à faire des fascines et des gabions, comme il en faudra porter qui soit préparé d'avance pour faire des palissades et surtout des blockhaus, moyen de défense très utile contre l'espèce d'ennemis que nous aurons à combattre.

Approvisionnemens

Ainsi le pays ne pouvant, dans le premier moment, procurer à l'armée aucun moyen de subsister, il sera nécessaire que tout soit préparé, soit en France, soit en Espagne et porté de France ou d'Espagne pour les besoins des deux premiers mois et pour l'entretien d'une réserve constante. Ainsi un grand nombre d'objets manquant dans nos arsenaux, il faudra les faire confectionner avant le départ.

Recrutement

Enfin, Sire, l'effectif des régimens destinés à composer l'armée d'expédition doit être convenablement accrû ; les nouveaux soldats doivent être habillés, armés, équipés, instruits avant l'époque de l'embarquement ; et pour cet objet surtout, il y a des dispositions à faire dans le plus bref délai, afin de n'être pas pris au dépourvu. Je n'ai donc pas moins besoin que le ministre de la Marine, d'avoir un ordre positif de Votre Majesté, afin de commencer des préparatifs pour lesquels il ne reste déjà plus que cinq mois.

Rapports avec la marine

J'observerai d'ailleurs, Sire, que dans une affaire de cette nature les deux services sont liés et qu'il importe que je puisse m'entendre le plus tôt possible avec le ministre de la Marine, afin que l'embarquement de l'armée soit organisé de manière à assurer le succès du débarquement. Or il faut que non seulement la marche générale s'exécute d'ensemble ; mais il faut que toutes les parties soient disposées de manière que chacune fasse un tout complet ; que les régimens soient ensemble, les brigades ensemble, les divisions ensemble ; que les divisions, les brigades et les régimens aient à portée d'eux leurs moyens de vivre comme leurs moyens de combattre ; qu'en un mot les subdivisions de la flotte correspondent aux subdivisions de l'armée, et que celles-ci se trouvent pourvues partout en matériel comme en personnel, de manière à avoir tout ce qui peut constituer leur force au moment où elles toucheront la terre d'Afrique.

Dépense

Il serait difficile d'évaluer exactement la dépense qu'occasionnera une pareille expédition. On sait d'ailleurs, par

expérience, que toutes les expéditions d'outre-mer sont extrêmement dispendieuses.

Déjà M. le ministre de la Marine a fait connaître à Votre Majesté les sommes dont il a besoin pour le seul transport de l'armée (10 millions).

Quant aux dépenses de l'armée même, en retranchant celles qui sont comprises dans les prévisions ordinaires et ne comptant que les frais relatifs au matériel qu'il faut disposer ou créer, aux entrées en campagne, aux gratifications, aux augmentations de solde, aux fournitures de vivres, aux approvisionnemens de toute espèce, je ne puis pas les estimer, en masse, à moins de quarante millions pour les dépenses extraordinaires qui doivent être faites depuis le jour où l'ordre de Votre Majesté me sera donné, jusqu'à celui où Alger sera en notre pouvoir, et, depuis cette époque, jusqu'à la fin de l'année. Les dépenses ultérieures dépendront du parti que le Roi prendra relativement à sa conquête et des ressources que Votre Majesté en tirera.

Qualités du chef de l'expédition

Je dois maintenant entretenir Votre Majesté des qualités nécessaires au chef d'une aussi importante expédition, afin qu'Elle puisse mieux juger quel est celui des généraux de son armée auquel Elle voudra en confier le commandement.

Il ne doit pas seulement être un bon militaire, un général habile, il doit encore être un homme d'un caractère fort, un homme capable de prendre son parti dans des circonstances délicates ; il doit être doué d'une grande ténacité, parce qu'il aura à faire à des hommes qui, derrière des murailles, se défendent en désespérés. Il doit avoir une grande prudence pour ne rien risquer légèrement et profiter cependant de toutes les circonstances favorables pour marcher à son but ; il doit avoir des

talens politiques. être propre aux négociations, et, surtout, savoir jeter la discorde au milieu de ses ennemis, parce qu'il agira contre des hommes qui ont tous les vices et toutes les passions de l'esclavage ; il doit avoir assez de force pour maintenir ses troupes dans la plus exacte discipline, pour faire plier toutes les résistances et pour exiger impérieusement, de tous ceux qui seront sous ses ordres, le désintéressement dont il donnera le premier l'exemple ; il doit montrer aux officiers et aux soldats comment on supporte avec patience et même avec gaîté les fatigues et les ennuis d'un siège, ainsi que les inconvéniens d'un climat qui peut causer parfois des ravages dans le sein même de l'armée. Il faut qu'il ait assez d'activité d'esprit pour suffire à tous les détails, assez d'élévation d'âme pour n'être jamais abattu, assez de sagacité pour tirer parti même d'un revers.

Enfin, si Votre Majesté se déterminait à faire entièrement la conquête du royaume d'Alger, il faudrait que le chef de l'expédition eût assez d'habileté et de sagesse pour bien diriger l'ensemble des opérations qui devraient compléter ce grand résultat et pour organiser le gouvernement du pays, de manière que les habitans reconnûssent bientôt qu'ils sont heureux d'être délivrés du joug des Turcs et d'obéir à Votre Majesté. Il faudrait qu'il fit partout régner l'ordre et observer la justice ; qu'il prévînt tous les actes qui pourraient porter atteinte à l'honneur de nom français ; en un mot, il faudrait, Sire, qu'il méritât, comme Desaix en Egypte, le glorieux surnom de *Sultan juste*.

Quant à l'achèvement de la conquête, je pense, Sire, qu'Alger pris, il faudra s'y établir fortement et employer les troupes à faire des travaux qui, en peu de tems, puissent rendre cette place capable d'une grande résistance ; que l'on peut, en même tems, profiter des derniers momens de la bonne saison pour se présenter devant Bona d'une part, devant Oran de l'autre ; et

que si ces deux villes ne se soumettent pas immédiatement, il sera facile de les contraindre. Comme la conquête ne sera achevée que lorsque Constantina sera en notre pouvoir ; que Constantina est placé dans les terres, que les communications sont difficiles et que la saison sera avancée, il faudra si, dans le premier moment, Constantina n'est pas entrainée par le mouvement qu'imprimera au pays la prise d'Alger, préparer une expédition qui pourra partir de Bona plus rapprochée qu'Alger, et séparée de Constantina par un pays moins difficile ; mais cette opération devra être réservée pour le printems de 1829 ; et, en attendant, on cherchera à agis sur le pays de manière à rendre le succès plus facile et plus prompt.

Résumé

Tel est, Sire, l'exposé, aussi rapide qu'il m'a été possible de le faire, de notre situation à l'égard d'Alger, et des moyens par lesquels la France peut sortir glorieusement et utilement de la lutte dans laquelle elle est engagée avec le Dey.

Résumant donc en peu de mots mon opinion dans cette affaire :

La guerre est commencée contre Alger ; elle doit être terminée d'une manière honorable pour la France. Ses motifs sont justes. Les injures sont graves. Le Roi ne pourrait pas se contenter d'une satisfaction ordinaire ; cependant son ennemi n'est disposé à lui en offrir aucune. Enfin, si par suite des circonstances qui paraissent peu probables, la paix pouvait être faite avec Alger, Alger n'en observerait pas plus les conditions qu'elle n'a observé celles des traités qu'elle a faits avec tous les Rois de France. Alger ne vit que par la guerre qu'elle fait au commerce des puissances chrétiennes. Ainsi Alger doit périr si l'Europe veut être en paix.

La Marine est impuissante aujourd'hui pour châtier

Alger. La dernière tentative des Anglais en a offert la preuve en 1824. Et depuis lors les Algériens ont encore augmenté leurs moyens de défense du côté de la mer.

Un blocus ferait peu de mal au Dey ; il en ferait peu au pays même ; difficile à maintenir, impossible à rendre complet, il n'empêcherait pas qu'à la longue, de petits bâtimens corsaires ne désolâssent notre commerce.

Une expédition par terre est indispensable. Le point de débarquement est connu. La marche de l'opération est simple. La dépense est modérée. Le succès peut être regardé comme certain, si la tentative a lieu dans la saison favorable ; mais il n'y a pas un moment à perdre, ou bien il faut renoncer à tout projet pour l'année 1828.

Les circonstances extérieures paraissent déterminantes. L'Europe est en paix. Il est probable que cet état se maintiendra en 1828 ; mais peut-on espérer qu'il subsistera plus longtems ? Il est d'une sage politique de profiter d'un moment, le dernier peut-être, pour faire une opération qui peut devenir impossible plus tard, et à laquelle cependant nous ne pouvons renoncer sans rester indéfiniment exposés à subir de nouvelles insultes.

Aucune puissance n'est entrée dans cette querelle qui cependant est engagée contre l'ennemi de tous les Etats chrétiens. L'Europe doit applaudir à cette détermination généreuse, et si pourtant quelque gouvernement jaloux osait vouloir y mettre obstacle au moment de l'exécution, l'armée même qui aurait été destinée à châtier Alger pourrait être employée à le punir de sa déloyauté.

Les circonstances intérieures militent en faveur de l'expédition ; l'opinion publique l'appelle, et si le Gouvernement ne l'entreprend pas, il faudra qu'il rende compte des motifs qui l'auront déterminé à rester dans une situation dont l'orgueil du pays s'indigne et qui ne froisse pas moins les intérêts commerciaux que la dignité nationale. Si, au contraire, un résultat glorieux

vient couronner cette entreprise, ce ne sera pas pour le Roi un léger avantage que de clore la session et de demander ensuite des députés à la France, les clefs d'Alger à la main.

C'est pour tous ces motifs, Sire, que je supplie Votre Majesté, au nom des plus chers intérêts du pays, au nom de l'honneur français, au nom de sa propre gloire, de prendre une détermination par suite de laquelle vous vengerez la chrétienté en même tems que vos injures, qui sera utile à la France, autant qu'honorable pour votre règne, et à laquelle il faudra renoncer, probablement pour toujours, si Votre Majesté diffère.

Je prie le Roi de me donner ses ordres.

Le Ministre Secrétaire d'Etat
au Département de la Guerre,
Signé : CLERMONT TONNERRE.

Lu au Conseil le 14 octobre 1827.

Le Roi a ordonné d'attendre. 16 octobre 1827.
Signé : CLERMONT TONNERRE.

Les débuts de la Presse algérienne

Jean, Toussaint Merle

et l'« Estafette de Sidi-Ferruch »

Les à-côtés de l'expédition d'Alger, ce qui en constitue l'histoire anecdotique, sont loin d'être tous complètement connus. A côté des soldats dont le rôle retient en premier lieu, et légitimement, l'attention, il y eut, dans l'entourage du général en chef, des personnages sans mission bien définie mais qui jouèrent leur rôle épisodique dans cette pittoresque campagne.

La guerre contre Alger enflamma les imaginations. La France, suivant le mot de Châteaubriand, se réveilla au son de la trompette. On vit des volontaires de toutes sortes : demi-soldes, vieux soldats de l'empire aussi bien que jeunesse dorée du café de Chartres ou du boulevard de Gand. Des civils se présentèrent aussi. Les uns comme Jal, le futur historiographe de la Marine, pour suivre la campagne en amateurs (1) ; d'autres à la recherche d'un emploi. M. Belfort de Burgos, homme de lettres, offrait, pour faire partie de l'expédition, de verser immé-

(1) Jal assista seulement au débarquement et à l'installation de l'armée de Sidi-Ferruch.

diatement à la Caisse militaire neuf cents francs, qui lui seraient remis à raison de 150 francs par mois. Rousseau fils, maître imprimeur lithographe, demandait qu'on l'attachât en cette qualité à l'armée. M. Baillot de Saint-Martin (1) se proposait comme historien chargé de rédiger les bulletins de l'armée et M. Bourquin, « homme libre et non militaire », aspirait à un emploi de secrétaire. Candidats jugés fantaisistes et impitoyablement éconduits (2).

D'autres furent plus heureux. Un ancien commissaire des guerres, M. Frossard, fut chargé de la presse lithographique de l'armée sur laquelle devaient être tirés les ordres émanés du Quartier général et les proclamations aux indigènes (3). Le titre de secrétaire du Général en chef fut attribué à deux personnes : Auguste Chauvin-Beillard, avocat, auteur de brochures à tendances gouvernementales, devait sous la monarchie de Juillet acquérir de la réputation comme spécialiste des procès politiques (4). L'autre est mieux connu.

---

(1) Peut-être le même que le directeur de la *Bibliographie universelle ou analyse critique de toutes les productions*... dont la première et unique livraison parut en 1830.

(2) G. Esquer : *Les commencements d'un empire. La prise d'Alger.* Nouvelle édition. Paris, 1929, in-4°, p. 239.

(3) Merle : *Anecdotes historiques et politiques pour servir à l'histoire de la conquête d'Alger en 1830.* Paris, 1831, in-8°, p. 158.

(4) *Lettre au Roi.* Paris, 1829, in-4°, pièce. — *Situation du gouvernement*, décembre 1830, pièce. — *Discours devant la Cour d'assises de la Seine*, à l'audience du 29 avril 1831, Paris, in-8°, pièce. — *Le droit de la liberté*, Paris, 1831, in-8°, pièce. — *Ordre du jour à la grande armée royaliste*, Paris, 1834, in-8°, pièce. — *Discours prononcé pour la défense de M. de Gricourt devant la Cour d'assises du Bas-Rhin*, le 16 janvier 1837, Paris, sq., in-8°, pièce. — *De l'empire ottoman, de ses nations et de sa dynastie* (1841-1845), Paris, 1845, in-8°.

I

Jean Toussaint Merle (1) avait quarante-cinq ans. Après un passage dans les bureaux du Ministère de l'Intérieur puis, en 1805, sous les drapeaux, il s'était consacré depuis 1808 à la seule littérature (2). Polygraphe, il avait publié un abrégé des *Mémoires* de Bachaumont, une nouvelle édition de la *Grammaire espagnole de Port Royal*, la monographie du château de Chambord et des écrits politiques. Il avait été l'un des fondateurs de la *Mode* et avait collaboré sous la première Restauration au *Nain Jaune*, avec Harel. On disait que l'*Hermite de la chaussée d'Antin* lui devait plus qu'à l'auteur avoué, M. de Jouy. Mais il était surtout homme de théâtre. Auteur dramatique, il avait collaboré de 1808 à 1827 à cent vingt pièces tant mélodrames que vaudevilles et comédies. Quérard donne la liste de celles qui ont été publiées.

Directeur de théâtre, il présida aux destinées du théâtre de Strasbourg, de la Gaîté, de l'Opéra-Comique, enfin de la Porte Saint-Martin. Ce fut un patron débonnaire, indolent, mais plein d'ingéniosité. « Le premier sujet lui annonce une fois qu'il lui est impossible d'apprendre pour le dimanche, jour de recette, le grand rôle d'un drame qu'on lui demande. — « Jusqu'où le savez-vous, demande M. Merle. — Jusqu'au troisième acte, tout au plus. — Très bien. » Là dessus, M. Merle fait venir un autre acteur et le charge d'apprendre la fin du rôle. Le

(1) Il est indispensable de compléter les notices des dictionnaires biographiques par l'article que Auguste Lireux consacra à Merle au lendemain de la mort de celui-ci. (*Le Constitutionnel*, 8 mars 1859).

(2) M. Nozière, *Madame Dorval*, Paris, 1926, in-8°, écrit (p. 33): « Quand Merle dut accomplir son service, M. de Bourmont, maréchal, qui devait s'emparer d'Alger, l'attacha à son secrétariat. Sans doute avait-il été séduit par son intelligence et par l'allure du jeune homme ». — De quoi il résulterait que Merle, à l'âge de 45 ans, était un jeune homme qui allait faire son service militaire ; d'autre part Bourmont aurait été maréchal de France avant même l'expédition d'Alger !

dimanche, on affiche la pièce. Le premier sujet joue ses trois actes couramment ; après quoi on annonce qu'il est subitement indisposé et que son camarade qui consent à le remplacer réclame l'indulgence. Le camarade joue sans broncher les deux derniers actes et le public sort ravi d'un théâtre où tous les accidents sont prévus et les rôles appris en double » (1).

Merle n'en a pas moins sa place dans l'histoire du théâtre en France au début du 19° siècle.

C'était sous la Restauration chose ingrate que la direction d'un théâtre classé, lorsque l'on n'était dénué ni de culture ni de goût. Dans ces années qui précédèrent l'avènement et le succès du drame romantique, les fournisseurs du théâtre dit littéraire étaient ces pseudo-classiques qui, avec une grande persévérance mais un talent moindre, s'efforçaient à fabriquer les uns du Corneille et du Racine, les autres du Molière. De ce répertoire inexistant le public était saturé et lui préférait les mélodrames de Pelletier-Volméranges, de le Roi de Rougemont, d'Achille de Jouffroy, de Victor Ducange ou de Pixérécourt. Merle qui dirigeait la Porte-Saint-Martin depuis 1818 comprit qu'il fallait trouver autre chose et demander à l'étranger cette nouveauté que les de Jouy, les Viennet, les Ancelot, les Arnault étaient incapables de concevoir.

D'un voyage à Londres en 1819, il revint féru du théâtre anglais qui « pouvait offrir comme études de grandes ressources. » Il commença d'ailleurs par ce que ces spectacles avaient de moins relevé et introduisit sur la scène de la Porte-Saint-Martin ce que l'on appelle dans les programmes actuels de music-halls, des numéros : boxeurs, combats de coqs, jongleurs. Puis, en 1822, un impresario nommé Penley étant venu avec une troupe anglaise donner des représentations à Boulogne et à Calais, Merle s'empressa de traiter avec lui pour six représentations.

(1) A. Lireux, *article cité*. — M. Nozière, lui a beaucoup emprunté.

La première eut lieu le 31 juillet. L'annonce que « par les très humbles serviteurs de Sa Majesté britannique sera joué *Othello*, tragédie en 5 actes du très célèbre Shakespeare » coalisa les antipathies des tenants du classicisme et les fureurs des chauvins. Les manifestations furent aussi variées qui violentes ; cris d'animaux, interruptions, projectiles divers : œufs, légumes, fruits, gros sous. Devant ce déchaînement, les acteurs amputèrent *Othello* du quatrième acte, le rideau se baissa au milieu des cris de « A bas Shakespeare ! C'est un suppôt de Vellington ! »

Quant à la deuxième représentation qui fut aussi la dernière, donnée devant une salle comble malgré l'augmentation du prix des places — car l'affaire fut excellente au point de vue financier — elle n'alla pas plus loin que la première scène de *l'Ecole de la Médisance* de Shéridan. Merle dut venir faire des excuses au public et annoncer qu'on allait remplacer le spectacle anglais par deux pièces françaises. Cette capitulation fut blâmée par le préfet de police et lorsque le rideau se releva, il découvrit une compagnie de gendarmes rangée en bataille sur la scène. Le parterre monta à l'assaut ; il y eut force coups échangés, des arrestations, et au dehors des charges de cavalerie. Inutile de dire que le mobilier du théâtre souffrit beaucoup. Tel fut pour Merle le bilan de sa tentative pour acclimater en France le drame anglais (1).

Il n'en fut pas découragé. En 1826, il engagea le mime anglais Cook qui attira tout Paris et ce succès décida Merle à tenter l'année suivante une nouvelle saison de tragédie et de comédie (2). Mais quittant sur ces entrefaites la Porte-Saint-Martin, il ne put donner lui-même suite à ce projet qu'un autre réalisa. Il s'intéressa alors à l'Aca-

(1) Th. MURET : *L'histoire par le théâtre*, Paris, 1865, t. II, p. 184 et sq. J.-L. BORGERHOFF : *Le Théâtre anglais à Paris sous la Restauration*, Paris, 1913, in-8°, p. 9 et sq. — Les représentations de la troupe Penley continuèrent ensuite sans incident sur une autre scène.

(2) BORGERHOFF, p. 34-35.

démie royale de musique et signala les vices de l'administration de ce théâtre ainsi que les améliorations à lui apporter (1). Enfin, dans une brochure parue en 1829 sous le titre : *Du Marasme dramatique*, pleine de renseignements sur l'activité des théâtres à la fin de la Restauration, il présenta un projet ingénieux et chimérique suivant lequel chaque scène devait se spécialiser dans l'exploitation d'un genre déterminé.

Toussaint Merle « était d'une taille élevée, d'une prestance étonnante ; la tête superbe et portée haut, les traits d'une régularité accomplie, fins et fiers à la fois, avec une lèvre supérieure qui avançait un peu comme pour donner à la bouche je ne sais quoi de spirituel et de dédaigneux » (2). Tel il apparaît (*Fig.* 1) dans le portrait d'Alophe (3). Détestant le débraillé il fit toujours montre d'une élégance vestimentaire, et, dans ses propos, d'une correction qui n'excluait pas l'esprit.

« Très désintéressé, fort érudit, plein de goût, d'un jugement sain et au fond assez dédaigneux de ses contemporains, il ne s'enthousiasmait ni ne s'irritait jamais très vivement, et le mot était toujours parfaitement dit, sans ambages ni phrases inutiles » (4). Resté en plein romantisme très homme du XVIII[e] siècle, sa fidélité à ses convictions politiques et littéraires sans préjugés, ne se démentit jamais. De même, il demeura fidèle, sa vie durant, à la petite soupe à l'ail, mijotée à la mode du

(1) *Lettre à un compositeur français sur l'état actuel de l'Opéra*, Paris, 1827, in-8°, pièce. — *De l'Opéra*, Paris, 1827, in-8°, pièce.

(2) LIREUX, *art. cité*.

(3) ALOPHE (Marie-Alex. dit MENUT), peintre et lithographe (1812-[illegible]). Élève de Roqueplan et de Paul Delaroche. Il illustra diverses *Physiologies : du Flâneur ; de l'Homme à bonnes fortunes ; de la Parisienne* (1841). A la fin de sa vie, il dirigea un atelier de photographie. — GUSMAN : *La gravure sur bois en France au XIX[e] siècle*, Paris, [illegible], in-4°, p. 75.

(4) LIREUX, *art. cité*.

pays — trois gousses d'ail dans un petit pot, trois cuillerées de bonne huile d'olive avec une rôtie par dessus — avec laquelle, quelque dîner qu'on lui eût offert, il ne manqua jamais de se tonifier, tous les soirs, minuit sonnant.

Avec cela, un fonds de Bohème : aucun sens de l'ordre ni de la prévoyance. Aimant la vie large, amateur de bonne chère, il tenait table ouverte et mangeait savamment. Il ne négligeait pas non plus le beau sexe. Aussi, quoiqu'il eût gagné beaucoup d'argent, ne lui en restait-il guère. Il s'écriait devant Michaud, le directeur de *la Quotidienne :* « Quand je pense que j'ai eu jusqu'à quatre pièces par jour sur l'affiche des Variétés ! — Et vous n'avez pas quatre-vingt mille livres de rentes ? — J'ai fait mieux que cela : je les ai mangées. » Au reste, son caractère le portait à goûter l'heure présente sans se mettre en peine du lendemain. Aux créanciers qui ne lui manquèrent pas il n'accorda jamais qu'une attention distante et si l'argent lui fit généralement défaut pour les satisfaire, du moins en trouva-t-il toujours pour les nombreux voyages que sous les prétextes les plus futiles, il fit en Angleterre.

II

Comment cet homme qui avait peu de sympathie pour l'art de la guerre — ne disait-il pas que « le moindre pédicure rendait plus de services à l'humanité que le plus grand général » — se laissa-t-il entraîner en Afrique à la suite d'une expédition. Il ne nous cache pas qu'il fut emballé par le caractère de grandeur de cette nouvelle croisade. « Comme tant d'autres, dit-il, je fus sous le charme et j'éprouvai le plus vif désir de faire la campagne ». Recommandé à Bourmont par le prince de Polignac qui trouvait sans doute opportun de faire suivre

les évènements par un témoin favorable au régime, d'ailleurs écrivain de talent, Merle se vit agréé comme « secrétaire particulier » du commandant en chef » (1).

Cette qualité ne correspondait en fait à aucune situation déterminée. Pendant la campagne, Bourmont n'eut qu'un secrétaire particulier, son propre fils Louis, qui lui servit d'aide de camp (2). De plus, embarqué non sur le vaisseau amiral, mais sur la « *Didon* », Merle ne fut en rapport direct avec le général en chef que depuis le 14 juin, jour du débarquement, jusqu'au 23, date à laquelle le quartier général se transporta à Staouéli ; il ne vit ensuite Bourmont qu'après l'occupation d'Alger. Le titre dont il était revêtu avait surtout pour but de lui donner toute facilité pour voir et se renseigner. D'ailleurs, aucun autre avantage que les rations de vivres. « Je suis revenu à Paris plus pauvre que j'en étais parti ; je pourrais presque dire que j'ai fait la guerre à mes dépends. » (3).

Que l'idée de créer un journal en Afrique soit venue à ce professionnel auquel ne manquait pas l'esprit d'initiative, la chose apparait toute naturelle. A peine arrivé à Toulon, il constata que « dans une expédition où tout avait été prévu une seule chose semblait avoir été dédaignée, c'était une imprimerie pour le service de l'armée. » Il en parla à Bourmont qui parut regretter beaucoup de n'y avoir pas pensé à Paris (4) et qui comprit aussitôt les avantages qu'il pourrait en retirer. Il y vit un moyen de lutter contre la campagne de dénigrement que les organes de l'opposition menaient — pour attein-

(1) Merle : *Anecdotes...*, p XI, XII.

(2) F. d'Ault-Dumesnil, ex-officier d'ordonnance du Maréchal de Bourmont. *De l'expédition d'Afrique en 1830*, 2e édition, Paris, 1832, in-8°, p. II.

(3) Merle : *Anecdotes*, p. XIV.

(4) Merle, *ibid.* p. 158.

dre le cabinet Polignac — contre l'expédition, et il s'en ouvrit au président du Conseil (1) :

« Les journaux libéraux qui s'impriment à Marseille, à Toulon, et dans quelques autres villes du midi de la France, ont établi autour d'eux un foyer de malveillance qui a acquis une grande activité depuis le séjour de l'armée dans ce pays. Ces ateliers de fausses nouvelles travaillent sans cesse à égarer l'opinion, et à propager les bruits les plus ridicules et les contes les plus absurdes. J'ai appris qu'à Marseille, à 15 lieues seulement de mon quartier général, on a été dans les inquiétudes les plus vives sur les dispositions de l'armée au moment de l'embarquement et que des agents de trouble étaient parvenus à faire croire que cet embarquement, qui s'est opéré en présence d'une population de 40.000 âmes avec un enthousiasme sans égal, avec une joie vive et franche et aux cris sans cesse répétés par tous les soldats de : Vive le Roi... avait été raconté à Marseille avec les circonstances les plus facheuses.

« J'ai senti la nécessité au moment de quitter la France de prévenir ou de combattre l'emploi de pareils moyens, dont on abuserait à coup sûr lorsque les armées du Roi seront sur les côtes d'Afrique ; j'ai pensé qu'un journal publié à mon quartier général, et qui rendrait un compte exact de la campagne, sans cependant avoir un caractère officiel, détruirait infailliblement avant peu l'influence malveillante des feuilles de ce pays : c'est du moins l'opinion de toutes les personnes que j'ai consultées sur cet objet. Ce moyen de donner des nouvelles de l'armée sans engager en aucune manière ma responsabilité m'a paru la plus simple et la plus convenable.

« Je vous envoie, Prince, le prospectus de ce journal. Vous verrez à quelle conditions il devra paraître et quel est son but et son importance politique. J'ai fait prendre auprès de M. le procureur du Roi de Toulon les renseignements nécessaires pour savoir si ce journal devait être soumis aux règles de la législation française sur la presse. Ce magistrat pense que cette feuille étant imprimée en Afrique n'est passible ni du timbre ni du cautionnement imposé aux feuilles Françaises ; plusieurs précédents viennent à l'appui de cette opinion, et notamment celui du journal qui a été publié à Patras, pendant l'expédition de Morée... »

Cependant, Merle s'occupait de se procurer à Marseille le matériel et d'embaucher le personnel nécessaire. « En

(1) Lettre de BOURMONT à POLIGNAC, datée de Toulon, le 18 mai 1830 (Archives Minist. Aff. Etrang. *Algérie. Mémoires et Documents*, t. V, fol. 290).

moins de quatre jours, la presse, ses accessoires, deux compositeurs et deux imprimeurs étaient embarqués à bord d'un transport qui vint rallier la flotte en grande rade la veille de notre départ » (1). En même temps il s'entendait avec un libraire de Toulon, Bellue, l'un des éditeurs de la *Revue Maritime*, en vue du lancement du nouveau journal.

Un propectus (2) imprimé à Brignoles, typographie de Peyremond-Dufort, annonça en ces termes la prochaine apparition de *L'Estafette d'Alger, journal historique, politique et militaire*.

« Notre journal, y était-il écrit, ne se fera ni à Toulon, ni à Marseille, ni à Paris. Il sera fait, écrit et imprimé en Afrique ; il sera composé suivant les circonstances, sur la plage ou dans les montagnes, sur les bords de l'Harrach ou dans le palais du dey. Il sera expédié à nos lecteurs du champ de bataille et portera, par cela même, ce caractère de vérité locale qui doit lui donner une physionomie toute particulière. Tous nos rédacteurs font partie de l'expédition et y sont attachés à différents titres ; des officiers de toutes armes, des hommes de lettres, des savants et des artistes doivent fournir des matériaux et apporter dans la rédaction une grande variété.

« Le journal sera composé d'une partie officielle, contenant les bulletins, les ordres du jour, les mouvements de troupes et les détails des sièges et des combats ;

« d'une description historique et pittoresque des lieux occupés par l'armée, à laquelle se rattacheront tous les documents les plus authentiques de statistique et de topographie ;

« d'une peinture des mœurs des différentes tribus africaines, de leurs habitudes, de leurs coutumes et de leurs usages :

« de renseignements précis sur les intérêts agricoles et commerciaux de tout le Nord de l'Afrique, depuis l'Atlas jusqu'à la mer ;

« d'un article « Variété » consacré aux détails hygiéniques, à la manière de vivre de nos soldats et aux anecdotes militaires.

« Nous sommes en mesure d'offrir à nos abonnés, lorsque les évènements l'exigeront, des dessins lithographiés, des plans de bataille, des vues de pays et des costumes des habitants. »

Le programme était aussi complet qu'alléchant. La promesse d'illustrations n'avait rien d'un leurre : les ar-

(1) MERLE, *Anecdotes*..., p. 159.

(2) Bibliothèque Nationale, Imprimés L [12] C [32] pièce.

tistes ne manquaient pas à l'armée d'Afrique et la presse lithographique de l'intendance générale permettait de reproduire leurs dessins.

Aussi le prospectus pouvait-il conclure :

« Notre journal sera le seul de ce genre. Il sera en position de donner toutes les nouvelles avant tous les autres ».

Mais il s'engageait beaucoup en annonçant :

« Il sera porté en France par un service régulier de bâteaux à vapeur. »

Les conditions d'abonnement étaient les suivantes :

« *L'Estafette d'Alger* paraîtra par numéros, à des époques indéterminées, à raison d'au moins deux numéros par semaine,

« 15 francs pour trois mois pour la France ; 18 francs pour l'étranger.

« Le trimestre commencera avec le premier numéro qui paraîtra le lendemain du jour du débarquement sur la côte d'Afrique, et contiendra tous les évènements de la traversée ».

« Le bureau d'abonnement est chez Bellue, libraire à Toulon, qui sera seul chargé de notre dépôt. »

Quoique annoncé pour le lendemain du débarquement en Afrique, le premier numéro de l'*Estafette d'Alger* ne parut à Sidi-Ferruch que quatre jours après. Le matériel de l'imprimerie avait été chargé en effet sur un des bricks appartenant à cette division du convoi dont le vice-amiral Duperré, craignant l'encombrement dans la baie de Sidi-Ferruch, n'avait fixé la sortie de Palma que deux à quatre jours après le départ de l'armée.

Il arriva le 25 juin, mais ne put être débarqué que le 27. (1) Il fallut en « découvrir les matériaux à travers 500 bâtiments, 60 chalands, 150 chaloupes et 200 canots qui couraient la rade de Sidi-Ferruch... déterrer les casses du compositeur sous des affûts de canon, les jumelles de la presse au milieu d'un parc de boulets, nos rames de papier sous des bottes de fourrage » (2).

(1) *L'Estafette-d'Alger*, n° 1, p. 4.

(2) *Ibid.*, p. 1. « Aux Abonnés ».

En quelques heures, s'écrie Merle que l'enthousiasme incite au style noble, « la machine de Gutemberg, ce formidable levier de la civilisation, fut établie sur le sol africain ». Mais il ajoute aussitôt avec plus de simplicité : « Deux tentes suffirent pour abriter » (1) presse et personnel (2). Placées au pied et au S. E. de la petite hauteur sur laquelle s'élevait Torre-Chica, elles prirent le nom d'imprimerie du Marabout.

Le 28 juin (3), cette presse surnommée aussitôt *l'Africaine* pouvait fonctionner. « L'inauguration en fut faite en présence d'un grand nombre d'officiers de terre et de mer, de soldats et de marins accourus pour jouir du curieux spectacle d'une imprimerie française dans le pays des Bédouins »(4).

Ce journal de 36 centimètres sur 23, dont on trouvera ici la double reproduction, se présentait ainsi (*Fig.* 3). En haut, au milieu, un écusson circulaire aux armes de France (trois fleurs de lys) surmonté d'une couronne et entouré du collier de l'ordre de Saint-Louis ; de chaque côté un trophée de drapeaux. A gauche et à droite, sous le numéro du journal et la date : « Sidi-Ferruch, 25 juin 1830 », des avis concernant la périodicité du journal qui devait paraître deux fois par semaine ou huit fois par mois, le prix de l'abonnement fixé comme on l'a vu plus haut et l'indication que l'on s'abonnait au dépôt général chez M. Lasade (*sic*, pour Larade), libraire, rue d'Angoulême n° 1, à Toulon et au quartier général de l'armée.

Puis le titre : L'ESTAFETTE D'ALGER, **Journal militaire, historique et politique**.

Le premier numéro débutait par un avis aux abonnés, écrit d'une plume alerte, qui expliquait le retard appor-

(1) *Anecdotes*, p. 159.

(2) Entre autres Colombon, ex contrôleur de la Porte Saint-Martin, qui fut par la suite juge à la Cour de justice d'Alger (août 1830).

(3) Et non le 26 (MERLE, *ibid.*).

(4) MERLE, *ibid.*, p. 160.

té à l'apparition du journal. — A la page 3, ils pouvaient lire : « *L'Estafette d'Alger* tiendra toutes les conditions de son prospectus ». Le second numéro devait mettre « les évènements au courant », et le troisième contenir « une jolie vue de la presqu'île de Sidi-Ferruch ».

Suit un récit du débarquement à Sidi-Ferruch, de l'installation du camp français qui est du bon reportage et, sous le titre : « *Mouvements de l'armée* », un résumé rapide des évènements du 14 au 25 juin. Enfin des *Mélanges* rassemblaient des anecdotes sur la campagne. Voici d'ailleurs le texte de ce premier numéro (1) :

AUX ABONNÉS

Page 1

Nous ne chercherons pas à excuser le retard de quelques jours que notre Journal a éprouvé, auprès de ceux de nos abonnés qui savent ce que c'est qu'un camp, une armée et un débarquement sur une plage déserte. Nous sommes sûrs d'avance qu'ils ne seront étonnés que d'une chose, c'est que nous ayons pu parvenir à composer et à faire imprimer un journal le 25 juin dans une Presqu'île, au pied de l'Atlas, sur laqu'elle on ne voyait le 13 que quelques Bédouins cachés dans les broussailles, les ruines d'une vieille tour mauresque et les restes d'un Marabout. Mais nous apprendrons seulement, à ceux qui croyent que tous les journaux s'impriment rue Montmartre, rue des Prêtres-St-Germain l'Auxerrois ou rue des Bons-Enfants ; que pour composer le numéro de l'*Estafette* d'*Alger*, qu'ils vont lire, en déjeunant chez Tortoni avec des coquilles de volailles, en dinant chez Very au Champagne frappé, et en prenant des plombières sous les ombrages du Palais Royal, il a fallu découvrir les matériaux de notre imprimerie à travers 500 bâtimens, 60 chalans, 150 chaloupes et 200 canots qui couraient la rade de Sidi-Ferruch ; qu'il a fallu aller déterrer les casses du compositeur sous des affuts de canon, les jumelles de la presse au milieu d'un parc de boulets, nos rames de papier sous des bottes de fourrage, et composer chaque article au milieu du mouvement de trente-cinq mille hommes de toutes armes, et qu'enfin, sans avoir le courage et le sang-froid de Charles XII, nous avons écrit les pages de cette feuille, au milieu des coups de fusil et au son du fifre et du tambour.

(1) *Arch. Nationales. Marine* BB. 529.

13 *Juin.* — Le Branle-bas.

L'Armée d'Afrique vient d'accomplir deux des conditions importantes de son succès, sa traversée et son débarquement. Arrivée le 13 Juin à midi devant la Tour de Sidi-Ferruch ; le 14 à 7 heures du soir, 36.000 hommes étaient sur le rivage, et nos avant-postes étaient poussés sur la route d'Alger : le 15, des vivres et des munitions pour un mois étaient établis et parqués sur la plage, des chevaux, des batteries de campagne, des caissons et des munitions de guerre étaient déjà distribués dans les trois divisions ; en deux jours enfin, l'armée a pu défier l'intempérie de la saison, elle a évité et les désastres de Charles-Quint et les fautes d'Oreilly ; elle est aujourd'hui en attitude de suivre sa ligne d'opérations. Les doutes de l'expédition sont dissipés, les prévisions sinistres démenties, le succès de l'entreprise est certain, puisqu'il ne dépend plus que du courage des soldats et de l'habileté des chefs ; encore quelques jours, et la grande pensée de Charles X sera accomplie, la chrétienté sera rassurée et le pavillon français sera vengé.

La mission de l'Estafette d'Alger vient de commencer, ce journal instruira la France de tous les évènemens de la campagne d'Afrique ; il consignera dans ses colonnes tous les faits de nos soldats et les conquêtes de notre armée ; il peindra les mœurs des peuplades ennemies, et réunira dans son ensemble les documens les plus précieux sur la statistique, la géologie, et les ressources du pays soumis à nos armes.

Les épisodes qui se rattachent aux journées du 13 et du 14 sont assez précieux pour que nous ayons jugé convenable de les faire servir d'introduction à l'Estafette d'Alger ; ils sont aujourd'hui de l'histoire, nous allons les consigner ici d'après un extrait du journal d'un passager de la Didon, frégate commandée par Monsieur le vicomte de Villeneuve, destinée à faire partie de la division de combat ; nous pouvons répondre de leur exactitude et de leur authenticité.

Page 2

« Après 20 jours d'une traversée souvent contrariée par les vents, nous avons découvert le dimanche matin 13 juin, au point du jour, la terre d'Alger, Lorsque le soleil a eu dissipé les brumes, nous nous sommes aperçus que nous n'en étions guère qu'à 4 lieues. Tout le monde était monté sur le pont, chacun était curieux de voir ce rivage si fameux par son inhospitalité et sa barbarie, nos soldats appelaient de tous leurs vœux et le moment du débarquement et celui du combat. L'amiral ayant donné l'ordre de forcer de voiles, nous nous rapprochons de la côte assez rapidement, bientôt nous distinguons Alger et ses riches et nombreuses maisons de plaisance, sa campagne agréablement coupée et couverte d'une végétation puissante et variée : ses forts sur lesquels ne flotte

aucun pavillon, et ses bâtimens à l'ancre dans le port. L'amiral ordonne de former la ligne de bataille, et au même instant, un cri de joie s'élève de toute part. La 2me. escadre vire aussitôt vent devant pour prendre nos eaux, le Trident doit devenir notre matelot d'arrière ; le branle bas de combat a été ordonné en même temps que l'ordre d'arriver au sud sud-ouest.

« Au même instant, chacun court à son poste, les canonniers sont à leurs pièces, les boutes-feux sont placés dans leurs baies, les parcs à boulets sont approvisionnés, les canons et les caronnades sont détapés et garnis de leur batterie à pierre. Les calefats parcourent les galeries en fesant fermer partout les hublots et disposent les bouchons, les étoupes et les plaques de plomb pour les coups à fleur d'eau ; dans le faux pont et dans la batterie sont distribués sur tous les points des sceaux à incendie, des hommes sont placés aux pompes et aux robinets de Ste-Barbe. La ligne des poudres s'établit depuis les soutes jusques aux manches à gargousses ; le poste des blessés est installé dans la calle, un paneau est destiné à les transporter sur un cadre suspendu du pont à l'infirmerie, les chirurgiens disposent leurs appareils, tous ces préparatifs solennels sont faits avec un ordre et un sang-froid admirables. La voix seule des officiers de marine se fait entendre, les ordres se répondent du banc de quart à la calle, le commandant de la frégate donne ses soins à toutes les parties du service avec calme et dignité, il préside à tous les détails de la manœuvre comme à ceux du combat. 500 hommes de troupe, consignés dans le faux pont, ne font entendre qu'un regret, celui de ne pas être admis à l'avantage d'avoir leur part de boulets, comme la compagnie de voltigeurs placée sur le pont pour aider aux manœuvres. Nous avons déjà placé les bosses de combat sur les étais et les écoutes ; nous avons une embossure sur chacune des ancres des bossoirs. L'ancre de veille de babord est étalinguée et nous sommes prêts à mouiller par derrière notre plus grosse ancre à jet, les sabords de retraite et de chasse sont disposés à recevoir leurs canons, dans le cas où la rupture nous forcerait à présenter l'avant ou l'arrière à l'ennemi, tout enfin est prévu pour les diverses chances ou accidents d'un combat. Nous manœuvrons pour tenir notre poste derrière l'Iphigénie, les bricks le Dragon et l'Alerte, qui sont en avant, longent la côte de très près pour signaler les sondes : nous défilons tous devant Alger en très bon ordre, plusieurs fortes batteries sont sur la côte, nous avons déjà dépassé le cap Caxine, et nous courons vers Sidi-Ferruch ; nous sommes très surpris de voir les batteries de Torre-Chica qu'approchent nos bâtiments de tête extrêmement près, ne pas tirer sur eux un seul coup de canon : aucun pavillon n'est arboré sur la Tour, tout paraît

y être abandonné ; à midi, nous avons aperçu le poste que nous devons prendre vis-à-vis le fort qui est près de Torre-Chica ; nous nous sommes rangés au vent en suivant l'Iphigénie. Le Breslaw qui avait mouillé le premier était déjà embossé malgré le vent ; l'Iphigénie était embossée aussi, nous commencions à suivre cette manœuvre, lorsque ne voyant pas partir un seul coup de canon du fort le plus voisin, où nous n'avons distingué aucune pièce dans les embrasures, nous avons suspendu cette opération un peu délicate, et nous mouillons par 9 brasses sur un fond de sable à deux encablures du rivage.

« Nous présentions babord à la Tour, et nous avons aperçu plusieurs groupes d'arabes, accroupis dans les brousailles, dont le pays est couvert. Un large morceau de toile blanche, fixé sur un piquet ou sur un arbuste, leur sert de tente, ils veillent auprès d'une batterie qui paraît à peine à travers les joncs et les aloes, et on ne distingue que la pointe de leurs burnous blancs.

« Tous les bâtimens arrivent successivement au mouillage, nous nous disposons d'après le signal que fait l'amiral à débarquer les chalans et les embarcations, cette opération importante était terminée à deux heures. Pendant ce temps, deux bateaux à vapeur le Nageur et le Rapide se sont approchés de la côte et ont tiré quelques coups de canon du côté de la batterie masquée, cette manœuvre l'a obligée à se découvrir, elle a tiré à l'instant quelques coups très bien pointés, plusieurs boulets ont dépassé nos positions ou sont tombés dans nos eaux, quelques obus ont éclaté en l'air et les éclats ont blessé deux hommes sur le Breslaw. Pendant la soirée, des coups de canon ont été échangés, à l'entrée de la nuit on voyait les Bédouins occupés à remuer de la terre et à faire des retranchemens à 200 toises environ du rivage »

Débarquement — La Presqu'ile de Sidi Ferruch au 13 Juin.— Et cette Presqu'ile au 25 Juin 1830.

Nous avions pris notre parti sur le silence des batteries et l'inaction des Bédoins. Quelques Barbares galopant sur la plage et deux ou trois bombes éclatant près de nos bords ne pouvaient empêcher le débarquement. Le signal est donné à la première escadre de mettre les embarvations à la mer et de préparer les chalans. Attentifs, la lunette braquée sur la presqu'île, nous épions un mouvement d'homme, le moindre saut d'un cheval, cinq ou six petites tentes blanches apparaissaient seulement dans le lointain, disposées avec [illegible]

d'art, chacune sur un monticule choisi sans doute pour la défense ; au milieu de ces tentes, une plus grande s'élève, distinguée surtout par le drapeau Turc planté à quelques pas de son entrée. Tout ceci à droite de la Tour et vu de quatre bâtimens qui s'étaient embossés pour le combat. Un profond silence règne sur la plage déserte, du sable paraît fraîchement remué çà et là, mais la Presqu'île ne semble qu'une vaste bruyère foulée seulement par les pas du pieux pélerin qui vient tendre son mouchoir (1) au tombeau du Marabout.

L'escadre de débarquement arrive au milieu de nos distributions de vivres et de préparatifs de tout genre, cette nuit nous allons toucher la terre, de tous ces traits de gaîté militaire et d'impatience française qui circulent sur le pont, nul ne peut nous distraire ; quand une bombe éclate : elle crève sur la tête de ceux qui l'ont lancée, un rire bruyant se fait entendre sur toutes les dunettes couvertes d'officiers de terre et de mer, à travers la fumée qui s'élève, on distingue aussitôt quelques cavaliers en Burnous blanc fuyant à toute bride et en sens opposé, comme des gens effrayés de leurs propres œuvres.

On s'attendait à recevoir dans l'obscurité de la nuit quelques éclats d'obus, quelque coup de canon ; dès trois heures du matin équipages et passagers étaient sur le pont, les chalans sont rendus depuis longtemps à leurs bords respectifs et dans le meilleur ordre. La première division va descendre, bientôt un long cri de : Vive le Roi ! a retenti dans la baie, et sur cent points à la fois on entend le bruit des rames qui poussent les chalans au rivage ; nul signe de combat, nulle tentative de résistance ne se manifestent, pas plus que la veille. Toutefois des bombes en fort petit nombre, cinq ou six au plus, tombent au milieu des chalans qui arrivent près de la plage ; à peine un nombre égal d'hommes en sont atteints. Nos soldats s'élancent dans l'eau à mi-jambe dans quelques endroits, un peu plus haut dans quelques autres ; ils touchent la plage, les voilà qu'ils se forment sur le terrain, on distingue les compagnies et jusqu'aux officiers qui viennent de nous quitter. Il est 4 heures ; le débarquement a commencé. Cette Tour déserte, cette batterie abandonnée, les voilà remplis de soldats français qui franchissent les portes où pénètrent par les embrasures. Un moment encore et le drapeau blanc va flotter sur le sommet de la Torre-Chica.

Ce n'est plus le désert de la veille, immense presqu'île abandonnée à quelques chiens errans ; c'est un nouveau monde couvert déjà de nos amis et de nos frères. Mais quel nom ai-je

(1) Superstition du pays sur la fécondité des femmes (N. de l'Auteur).

Page 3

prononcé ? Là aussi nous retrouvons des traces bien connues, traces impies du crime et des factions. Dans la batterie un manuel d'artilleur, un manuel d'infanterie et de cavalerie écrit en français, imprimés en france !.... Dans la Tour un rapporteur ; une ode à Napoléon-Bonaparte en vers alexandrins !... (1)

Quel grand et prodigieux spectacle qu'un camp, et un camp dans un pays de barbares, où tous les moyens manquent, où nul secours local ne vient aider à l'effort industrieux du besoin ! Voyez sur toute la presqu'île, cette vie domestique qui s'installe : avec quelle rapidité ces larges feuilles de l'aloes, ces longues branches de palmier forment des abris à nos soldats ! et ce foyer creusé dans le sable à la flamme pâle de quelques branchages verts, où le fantassin par escouade vient suspendre sa marmite et sa ration ; voyez comme il s'improvise de distance en distance et va se répéter dont toute l'étendue du camp ! Ce ne sont pas encore là les feux du bivouac ; vus du pied de la Tour où s'est établi le quartier général, ils apparaissent plutôt comme une fumée blanchâtre, exhalaison d'un sol humide et chaud, mais ces mille feux rayonnent bientôt avec la nuit, ils forment à nos yeux étonnés comme une ville entière sortie tout-à-coup de cette plage abandonnée, il est impossible d'imaginer à soi seul et loin des lieux, l'étrangeté pittoresque d'un tel spectacle.

Le soleil du lendemain doit éclairer d'autres travaux. Les objets de campement sont débarqués, les tentes se dressent, et en quelques heures cette terre où l'on n'apercevait qu'aloès, cactus. troncs arrachés, branches coupées, feuilles éparses, cette terre se couvre de toiles artistement tendues pour l'habitation des hommes, de barraques charpentées en planches pour les magasins. La cantinière circule rapidement dans les groupes de travailleurs. Des détachements de soldats se pressent autour des lieux de distribution ; ils vont porter des vivres à leurs compagnies dans les cantonnemens, l'abondance est partout, ce ne sont pas seulement les provisions de l'armée qui abondent sur la plage ou dans les chalans qui arrivent ; il y a dans le camp des marchands de comestibles en grand nombre, des cantines où l'on débite du Bordeaux et du Champagne ; on trouve au même lieu le sirop et l'eau-de-vie, le modeste saucisson et le luxe du perdreau truffé.

Les tonneaux de vin se roulent dans tous les sens, des fours sont déjà construits, du pain s'y fait en ce moment ; bœufs, chevaux, canons de siège, pièce de campagne ; tout le matériel est ici sous nos yeux, on ne suffit pas à voir, à distinguer tout ce qui s'organise sur tous les points ; à l'extrémité de la pres-

(1) Voir ci-après, p. 288, n° 1.

qu'île, un immense fossé s'achève que je ne savais pas commencé ! il doit défendre le quartier général contre toute surprise ; on se maintiendrait dans une telle position avec deux bataillons et quelques pièces de canon contre une armée entière de bédouins, contre 50.000 arabes, ce sera un excellent dépôt pour l'armée d'expédition une place de guerre spacieuse et sure ; mais le plus prodigieux des travaux de cette belle armée d'Afrique est, sans contredit, le chemin qui doit nous conduire à Alger. Cette route déjà a plus d'une lieue d'étendue, je l'ai parcourue ce matin jusqu'aux avant postes, jamais terrain n'a plus résisté au tracé d'une route, à chaque instant une montagne qu'il faut tourner, pas un pied de terre dont la bêche et la pioche ne doivent extirper des ronces et des racines plus tenaces. Il y a plaisir à voir ces nombreux travailleurs, se fesant ainsi à eux-mêmes la route de la victoire ; comme ils se succèdent avec empressement et quittent l'instrument d'un travail plus paisible pour le fusil du tirailleur.

Les Bédouins ne tiraillent pas à proprement dire ; ils chassent plutôt qu'ils ne combattent, mais pour des chasseurs en réputation ils tirent assez mal. Ce matin à leur portée ils ont tiré sur nous, un groupe de cinq ou six personnes, plus de 500 coups de fusil sans nous atteindre ; pour tirer ils se courbent jusqu'à terre comme s'ils ajustaient quelque gibier sous la feuillée, dans cette posture, on ne les distingue qu'à la lunette, pour s'en approcher davantage quelques soldats ont mis leur chemise sur l'uniforme, ce qui imite assez le burnous blanc des bédouins, alors on a pu les atteindre avec le fusil de munition, ce qui est le plus souvent impossible par la distance où ils se tiennent.

MOUVEMENS DE L'ARMÉE du 14 au 25 juin.

Le 14 au moment du débarquement, la première division soutenue par le feu des bateaux à vapeur le SPHINX, le NAGEUR et le RAPIDE, et par quelques bâtiments légers au nombre desquels se trouvaient la BADINE et le GRIFFON qui s'étaient embossés à l'est de la presqu'île du Sidi-Ferruch, se porta au-devant d'une batterie très bien servie, armée de 12 pièces et de 2 mortiers en bronze. Le général en chef étant débarqué avec la deuxième division, ordonne à la première division de se porter sur la crête et le versant d'une vallée, dont l'ennemi occupait le revers opposé, et aussitôt la batterie est enlevée, au même instant, la deuxième division vient se placer à la droite et sur la même ligne, et soutint un combat de tirailleurs très vif avec les arabes, retranchés dans les broussailles qui couvraient la presqu'île.

Pendant ce tems, le génie traçait un retranchement qui s'étendait d'une baie à l'autre, et fesait de la presqu'île de Sidi-Ferruch une véritable place forte, où pouvaient se mettre en sûreté nos hôpitaux, nos magasins et tous les services de l'armée.

Le 16, un violent orage du nord-ouest, mit toute la flotte dans le plus grand danger et suspendit tous les travaux du débarquement, nous étions au moment de voir se renouveler une partie des désastres qui accablèrent l'armée de Charles-Quint ; mais en quelques heures nos allarmes furent dissipées ; le vent tourna subitement à l'est, la mer tomba presque aussitôt, et pendant l'après-midi la plage fut encore couverte de travailleurs et la rade de chaloupes et de chalans. Nos troupes qui avaient supporté pendant trois heures la pluie d'un orage d'Afrique soutinrent cependant avec un courage admirable les attaques de l'ennemi qui croyait tirer parti de notre position et qui fut obligé de reculer devant les obus et les boulets que nous lui avions pris la veille.

Le 17 le général en chef arriva de bonne heure aux avant-postes, où l'ennemi avait réuni de grandes masses d'infanterie et de cavalerie, qui furent contenues en quelques instants par l'attitude ferme et prononcée de nos troupes. On s'occupa toute la journée à détruire, sur la route du camp aux avant-postes, les broussailles qui servaient de retraite aux bédouins. Le soir on conduisit au quartier général un vieil arabe, qui était venu se présenter à nos premières sentinelles, il fut conduit au général en chef qui, après l'avoir fait interroger, le fit traiter avec bonté et donna ordre que le lendemain il fut reconduit hors de nos lignes. Un ordre du jour défendit de tirer sur tout arabe qui se présenterait désarmé.

Le 18 il n'y eut que quelques légers engagemens de tirailleurs, on continua sur la plage le débarquement de notre matériel.

Le 19 à la pointe du jour, nos avant-postes furent attaqués sur toute la ligne par l'armée turque, aussitôt le général en chef suivi de tout son état major se porta sur le terrain. Nos troupes se trouvaient en face de toutes les forces réunies de la régence. les Beys de Constantine, d'Oran et de Tittori, étaient au camp de Staouéli, leur étendard flottait sur leur tente à côté de celui de l'Aga, gendre du Dey. Le général donne l'ordre d'attaquer les turcs à la bayonnette, le mouvement est aussi rapide que terrible, et en quelques instants, l'armée turque est en fuite, tout le camp tombe en notre pouvoir, 300 tentes, des munitions de tous les genres, plus de cent chameaux, des troupeaux de moutons, des provisions de bouche et toute l'artillerie du camp, sont les trophées de la journée. Les milices turques rentrent pêle mêle dans Alger avec les arabes épouvantés, et si l'on avait livré nos troupes à leur élan, elles se seraient précipitées dans

la ville à la poursuite des fuyards ; la journée de Staouéli a prouvé que nos jeunes soldats sont appelés à marcher sur les traces des anciens et que nos généraux ont conservé le secret de nos vieilles victoires.

Les journées du 20, 21, 22 et 23 se passent sans évènemens remarquable ; mais le 24, dès la pointe du jour, le général en chef quitte Sidi-Ferruch et porte son quartier général à Staouéli ; il se rend aux avant-postes et fait attaquer les turcs qui sont chassés devant nous pendant cinq heures de mamelons en mamelons, ils prennent position sur un plateau qui domine le fort de l'empereur et s'y retranchent derrière des batteries de gros calibre. Cette affaire leur coute beaucoup de monde, nous en avons perdu peu, mais dans le nombre des blessés, se trouve un jeune officier (1) qui porte un nom près d'acquérir dans cette guerre une nouvelle illustration, et qui à la tête de sa compagnie, s'élance le sabre à la main dans un taillis rempli d'arabes, il y reçoit une balle dans la poitrine, une autre perce son schako, une troisième casse le fourreau de son sabre. On espère cependant que cet officier estimé de ses chefs et aimé de tous ses camarades, qui depuis le commencement de la campagne a donné des preuves d'un courage brillant, sera conservé à l'armée.

Le retard de quelques jours qu'a éprouvé le premier numéro de l'Estafette a fourni matière a beaucoup de commentaires, qui tombent d'eux mêmes par sa publication. Il nous suffira de dire à nos abonnés, que le bâtiment qui portait notre imprimerie, fesant partie de la troisième division du convoi, n'est arrivé en rade de Sidi-Ferruch que le 25 de ce mois ; que le coup de vent du 26 a empêché de mettre aucune embarcation à la mer ; que le 27 seulement, l'imprimerie à pu être débarquée, et que le 28 la presse était en activité sur la plage de Torre-Chica : tous les obstacles sont surmontés, l'Estafette d'Alger tiendra toutes les conditions de son prospectus ; le second numéro mettra les évènemens au courant, et le troisième contiendra une jolie vue de la presqu'île de Sidi-Ferruch.

Pour répondre à des insinuations dont nous ne voulons pas rechercher l'origine, nous croyons nécessaire d'avertir nos lecteurs que nous n'écrivons sous d'autre influence que celle de nos impressions, et que nous ne recevons d'autre direction que celle de notre conscience ; nous dirons la vérité sur tous les évènemens dont nous serons les témoins, nous raconterons les faits tels qu'ils sont et nous en laisserons l'appréciation au

(1) Amédée de Bourmont, lieutenant au 49e de ligne, blessé le 24 juin, décédé le 6 juillet.

public. Nous avouons cependant, que placés sur le lieu même de la scène, nous ne pouvons nous défendre d'un peu d'enthousiasme, pour tant de bravoure et de dévouement ; nous ressemblons à des spectateurs qui sortent énivrés du brillant succès d'une première représentation.

MÉLANGES

L'armée a été révoltée d'un acte de barbarie qui paraît être en usage parmi les Arabes. Dans la journée du 14, le Capitaine Chapelier venait de reconnaître un petit ruisseau qui coule à l'ouest de la Presqu'île, il s'était assuré que l'eau en était bonne et abondante, un officier et trois soldats s'y rendent quelques instants après, les brousailles les dérobent à leurs camarades, qui, ne les voyant pas revenir vont à leur recherche, et qui ne retrouvent plus que leurs cadavres, dont la tête venait d'être enlevée .(1)

—Dans les premiers jours de notre arrivée sur la côte d'Afrique, nous ne trouvions sur le champ de bataille ni morts ni blessés Arabes ; ce ne fut pas sans étonnement qu'on s'apperçut qu'à peine un des leurs était tué ou même blessé, qu'aussitôt un de ses camarades sé'lançait sur lui en lui jettant un croc en bois, au moyen duquel il le saisit adroitement et l'entraîne au grand galop de son cheval, et le malheureux est aussitôt enterré dans les brousailles.

— Un de nos conscrits blessé à l'affaire du 24, d'une balle dans la cuisse, fut porté à l'ambulance, un seul soin l'occupait quand le chirurgien lui eût extirpé la balle ; Monsieur, lui dit-il je vous prie de me la rendre, dès que je serai guéri, ce sera la première que je veux renvoyer aux turcs.

— Un caporal de voltigeurs, s'est emparé après une lutte violente et périlleuse, d'un étendard turc, très vigoureusement défendu par l'officier qui le portait, ce n'a été qu'après lui avoir plongé la baïonnette dans le corps qu'il est parvenu à s'en emparer : un de ses camarades lui a dit : tu as dû trouver sur lui beaucoup d'argent ? Ma foi, lui a répondu le caporal, je n'en sais rien, son drapeau était tout ce que je voulois avoir de lui.

— Les cantinières ont fait leur service dans tous les combats qui ont eu lieu avec un zèle et un dévouement digne d'éloges ; une d'elles, dans l'affaire du 24, n'a pas quitté les lignes des voltigeurs les plus avancés, distribuant le Rogome de Catin à tous nos soldats ; Cette brave femme a été blessée de trois balles

(1) Merle parle à plusieurs reprises dans son livre (p. 144, 168, 175) des officiers et des soldats décapités par les Arabes.

dans la cuisse, on l'a portée sur le champ à l'hôpital, où elle a supporté avec la plus grande fermeté l'amputation ; son mari, sapeur de l'un de nos régimens, est venu au chevet de son lit soutenir son courage, avec une sensibilité de vieux troupier, qui ne manquait ni d'intérêt ni de dignité, et qui a vivement touché tous ceux qui ont été témoins (1).

— Un soldat du vingtième, blessé à la main d'une balle, à l'affaire de Staouéli, s'était emparé d'un riche pistolet enlevé à un officier turc ; on lui proposa de le vendre, non, dit-il, parce que dès que je serai guéri j'irai chercher l'autre, je reconnaîtrai bien le coquin du turc qui m'en a fait tort, je l'ai marqué à la figure de deux coups de baïonnette,pour ne pas me tromper.

— Il y aurait négligence à ne rien dire des scorpions et des sauterelles du Journal des Débats (2), nous pouvons assurer Messieurs de cette feuille, que les sauterelles n'ont pas encore fourni leur contingent de guerre, et que jusqu'ici les scorpions ont observé la plus exacte neutralité (3).

— Le camp est couvert des dépouilles de Staouéli, tous nos soldats se sont pourvus d'ustensiles de tous les genres, quelques uns couchent sur des tapis de turquie, la garde-robe de l'Aga est tombée au pouvoir de nos voltigeurs, qui en ont vendu les riches débris à quelques amateurs de l'armée, de superbes hombets de drap superfin brodés en soie et en or, de brillantes soubrevestes d'étoffes de brocard sont aujourd'hui le costume à la mode des Fashionnables de l'armée, tout le monde veut avoir un burnous arabe, pour s'envelopper la nuit ; ce manteau, d'une forme élégante et commode et d'un tissu très souple et très fin, pourrait bien être en vogue cet hiver à Paris, on sortira du bal, du Raout ou de l'opéra avec un burnous qui remplacera le manteau, la pelisse ou le wittehouras.

---

(1) Voir le touchant récit de la blessure et de la mort de cette cantinière dans Merle, *Anecdotes*, p. 168 et sq.

(2) « Alger est une rude terre : des barbares, des soldats, des citadelles. Tout cela entouré de déserts où rugit le lion, le chacal, la hyène, où se traîne le serpent boa comme au temps de Régulus..... De petits scorpions dont la piqûre est mortelle. Puis, quand l'été est venu, des sauterelles, véritable plaie d'Egypte, qui se pressent, intrépides comme les armées de Gengis Khan, qui dévorent jusqu'à l'écorce des arbres.... » *Journal des Débats*, 22 mars 1830.

(3) La veille du jour où il fut blessé, Amédée de Bourmont « m'avait envoyé par une vivandière, une grosse sauterelle sous enveloppe, avec un mot de billet au crayon, ainsi conçu : « Je vous envoie, mon cher ami, le plus gros ennemi que j'aie trouvé ; il est du genre de ceux que, d'après le *Journal des Débats*, nous aurons à combattre. C'est un prisonnier que j'ai fait et dont je vous fais hommage. » (*Anectotes*, p. 148).

— Le consul d'Espagne demandait dernièrement au Dey s'il ne se repentait pas d'avoir offensé le Roi de France, après avoir réfléchi un instant, le Dey répondit : « Je ne me repens » que d'une chose, c'est de ne pas avoir fait couper la tête à » Deval, il n'en serait ni plus ni moins et je me serais vengé. »

Cependant, à Toulon, malgré la promesse que l'envoi de *l'Estafette* en France serait assuré régulièrement, le libraire Bellue et les abonnés attendaient en vain l'arrivée du journal. Dans les tout derniers jours de juin, Bellue reçut de Merle le billet suivant daté du 21, c'est-à dire antérieurement à l'arrivée de la presse à Sidi-Ferruch

« Vous avez dû être fort étonné de ne point recevoir le premier numéro de l'*Estafette*, mais nous sommes dans un pays dans lequel on ne fait pas tout ce qu'on veut. L'imprimerie nous a mis en retard, mais dans quelques jours elle sera établie à Sidi-Ferruch, et alors tout marchera régulièrement. Je vous promets que nos abonnés n'auront rien perdu pour attendre, car il y aurait ici matière à dix journaux, et je vous réponds qu'aucun journal en France ne pourra lutter avec nous d'intérêt et d'opportunité. » (1)

Afin de ne pas faire attendre davantage ses abonnés, Bellue lança tout d'abord un nouveau prospectus (2) sous forme de quatre pages 13 x 20 portant en titre :

BUREAU || DE || L'ESTAFETTE || D'ALGER, || rue d'Angoulême n° 1 à Toulon.

Il reproduit pour « les abonnés de Toulon, en attendant les premiers numéros de ce journal, les nouvelles presque officielles adressées par le rédacteur en chef de *L'Estafette*. »

Ces nouvelles consistent en un récit, daté de Torre-Chica le 19 juin à 8 heures du soir, de l'attaque de nos troupas par 30 à 35.000 cavaliers, attaque vigoureusement repoussée. Suit une « dépêche » de M. de Bourmont.

---

(1) Lettre reproduite dans le n° 2 (1er juillet 1830) de *l'Estafette d'Alger*, édition de Toulon.

(2) Imprimerie de Duplessis-Ollivault à Toulon.

Un autre feuillet de mêmes dimensions, recto et verso portant sans titre :

(24 juin 1830) (n° 11)

avec les armes royales, donne le texte d'une « communication faite par M. le Préfet maritime par intérim à M. le Maire de la ville de Toulon ». C'est la confirmation en six lignes de notre succès du 19 juin.(1)

En même temps, Bellue décidait de faire paraître une édition toulonnaise de *l'Estafette* et d'utiliser pour les premiers numéros les matériaux qui devaient être imprimés en Afrique. Tant en son nom qu'en celui de M. Timothée Larade, agent d'affaires à Toulon, qui devait assurer la gérance du journal, il faisait effectuer « un dépôt de 12.000 francs à la caisse des Consignations ».

Le mardi 29 juin 1830 paraissait donc le n° 1 de **L'ESTAFETTE || d'ALGER || Journal de l'Armée expéditionnaire || ET DE LA MÉDITERRANÉE, || POLITIQUE, MILITAIRE, INDUSTRIEL, HISTORIQUE ET MARITIME.** (*Fig. 4*).

Ce premier numéro de fortune était composé d'une « Partie officielle » et de « Nouvelles de l'armée d'Afrique » les deux rubriques comprenant des documents également officiels: « Rapports de l'Amiral Duperré » des 2, 14 et 19 juin, « Rapports de M. de Bourmont des 14 et 19 juin » documents qui avaient déjà figuré au *Moniteur Universel* et dans la plupart des journaux.

Le n° 2 parut le jeudi 1er juillet avec une variante dans le titre :

L'ESTAFETTE || d'ALGER || Journal de la grande Armée || ET DE LA MÉDITERRANÉE, || POLITIQUE, MILITAIRE, INDUSTRIEL, HISTORIQUE ET MARITIME (*Fig. 5*).

(1) Obligeante communication de M. HENSELING, conservateur de la Bibliothèque de Toulon,

Une note de Bellue assurait que le journal paraîtrait deux fois par semaine. « Aucun sacrifice ne sera épargné pour répondre à la vive impatience du public ».

Ce deuxième numéro débutait par une « Partie officielle » très courte (un ordre du jour du quartier-général de Sidi-Ferruch le 20 juin 1830 et une dépêche de l'armée Duperré du 26 juin).

Suivait sous le titre « Afrique, grande armée d'expédition », une longue lettre narrant l'installation du camp à Sidi-Ferruch, la venue d'un arabe au Quartier général, le combat de Staouéli. Enfin, sous la rubrique « Toulon-20 juin », des nouvelles apportées d'Afrique par des bâtiments de commerce. En somme l'édition toulonnaise de *l'Estafette d'Alger* n'a rien de spécifiquement africain. Elle ne se différencie pas des autres journaux imprimés à Toulon et à Marseille tels *l'Aviso de la Méditerranée* et le *Sémaphore*, qui consacraient eux aussi une notable partie de leurs colonnes à l'expédition d'Alger.

Enfin le n° 3, du dimanche 4 juillet (1), annonça que « le premier numéro de *l'Estafette* (édition africaine) paraîtrait dans deux jours ». Bellue explique que ce retard est occasionné par son désir d'être agréable à ses abonnés « en les gratifiant d'une superbe carte d'Alger et de ses environs ».

« Ce numéro qui contiendra la relation de la prise d'Alger, ajoute-t-il, sera accompagné d'un joli plan de la ville (échelle de 500 mètres) vue à vol d'oiseau. Sur ce plan seront indiqués tous les monuments, les batteries, les rues, portes, places fortes, etc. Avec ce même plan qui, nous en sommes convaincus, fera le plus grand plaisir au lecteur, celui-ci pourra de son cabinet voir où sont logés les braves qui doivent assurer à la France la possession de la plus belle de ses colonies. »

En attendant, ce troisième numéro toulonnais était particulièrement copieux. Aux quatre pages ordinaires

(1) Dans le titre les mots : *Journal de la Grande armée* sont remplacés définitivement par : *Journal de l'armée expéditionnaire*, comme dans le n° 1.

soin hors de portée. Peut-être les turcs rentrés en désordre dans Alger après l'affaire du 19 en étaient-ils sortis de nouveau ? Peut-être les arabes avait-ils été ralliés, et venaient-ils tenter quelque nouvelle chance sur une si belle proie ; car l'amour du pillage aide un peu le sabre des turcs dans les corps arabes qui nous sont opposés. On s'attendait donc à quelque attaque pour le lendemain.

Dès trois heures du matin, j'étais sur pied, et voulais me trouver de bonne heure aux avant-postes. Du quartier général de Sidi-Ferruch au camp de Staoueli le chemin est maintenant praticable ; j'y arrivai en moins de deux heures de marche. Les hauteurs emportées le 19 étaient occupées par nos avant-postes. De là on découvrait au loin sur des versants opposés quelques groupes d'arabes qui s'avançaient timidement, lachaient leur coup de fusil à toute portée, tous se détournaient avec précaution pour recharger leurs armes.

Staoueli ne ressemble déjà plus à Sidi-Ferruch ; et deux lieues à peine les séparent. Staoueli, il est vrai, n'est guère mieux en culture que la plage où le débarquement s'est opéré ; mais l'aspect du pays est tout-à-fait différent. Plus de ces sables arides, de ces escarpements continuels, de ces tristes et uniformes bruyères ! Un beau et vaste plateau couvert de mûriers touffus, de palmiers nombreux ; des eaux abondantes, et toute une végétation plus forte : Qu'il y ait là une main d'homme, le moindre levier de civilisation, et vous verrez bientôt les plus riches produits couvrir cette terre encore sauvage. Les heures employées à parcourir le camp, à examiner en détail les tentes, les armes, les meubles et jusqu'au coran, laissés par l'ennemi ; ces heures n'avaient point encore amené d'engagement plus vif. Je désesperai d'un combat pour ce jour là. Deux palmiers penchés fraternellement l'un vers l'autre sont au milieu du camp ; aspect touchant et d'un charme indicible au milieu des mouvements de la guerre, sur un champ sillonné la veille par nos bombes, couvert encore des débris sanglants d'une armée vaincue. Mon attention était toute entière à ce profond contraste, quand les feux deviennent plus pressés et nos tirailleurs s'engagent visiblement. L'action va commencer ; quelques obus sont lancés sur les groupes les plus nombreux, et le général en chef arrive de sa personne sur le terrain.

Les deux premières divisions sont sous les armes. On voit bientôt les régiments qui s'ébranlent, puis qui s'avancent rapidement. Il était deux heures. Depuis ce moment jusqu'à près de deux heures les tirailleurs sur la gauche n'ont pas cessé de poursuivre au pas de course les bédouins qui lâchaient le pied. Il y a eu sur la droite un peu plus de résistance et quelques difficultés de terrain plus saillantes ; mais nulle part une masse ennemie n'a pu tenir contre nos soldats. Il s'est bien vu ça et là

quelques arabes assez déterminés pour attendre des détachements à petite distance ; mais cela a été fort rare, et dans ce cas même ils n'ont jamais soutenu le choc à la bayonnette. Après leur coup lâché les plus courageux fuyent au haut de la montagne d'où l'on va les déloger ; mais que nous gravissons moins facilement et surtout moins vite qu'eux. Dans cette poursuite qui avance l'armée vers Alger, on rejette sur la droite les arabes combattants ; on les sépare ainsi de la milice janissaire qui défend Alger et occupe le château de l'empereur, on les éloigne du Bey et de son gouvernement qui les font trembler. Après le château et la ville investis, l'isolément sera complet ; et la population arabe dans toutes ses tributs n'aura plus que deux classes, dont l'une apportera ses denrées et offrira des relations amicales, dont l'autre attendra l'issue de la lutte et fera amitié au plus fort.

Je voudrais bien n'être pas accusé de cacher nos pertes, de nier un climat insalubre, d'omettre les ravages de ces vilains animaux qui devaient dévorer l'armée. Mais la main sur la conscience, j'affirme avoir fait hier dix lieues à travers le pays ; marché dans les sables et sur les bruyères, descendu dans des ravins profonds, gravi jusqu'à la cime des montagnes ; je n'ai pas vu un scorpion ; je n'ai pas découvert un serpent ; je n'ai pas reçu une piqure. J'ai parcouru toute la ligne de l'armée, j'ai interrogé des soldats, des officiers en grand nombre, pas un homme n'est malade de maladie. A défaut des bêtes, la Turquie et l'Angleterre enverront peut-être pour plaire à nos libéraux un bon traité offensif et défensif. Mais ce traité ne se perdra-t-il point dans la baie de Sidy-Ferrudg avec l'amiral Malcolm et l'escadre partie de Mahon pour s'opposer à notre débarquement ?

Toutefois nos soldats marchant serrés et compactes, l'ennemi a quelque facilité pour nous blesser du monde. Un régiment s'avance pour occuper un mamelon ; les arabes vont fuir, mais avant de descendre ils font une décharge sur les premières compagnies. Nous n'avons pas cet avantage, parce que nous tirons sur un ennemi qui fuit, ou sur des hommes qui se tiennent isolés l'un de l'autre :

On marchait lentement ; la cavalerie avait été appelée pour hâter la poursuite de l'ennemie. Il était plus de midi, quand elle put se mettre en ligne. Du reste aucune occasion ne lui a été offerte de rompre des carrés ou de faire une charge ; elle n'a eu qu'à se former, puis à courir, puis à se former de nouveau.

C'est alors que l'on a reconnu distinctement ce chemin de Sidy-Kalef à Alger mentionné dans tous les écrits publiés au sujet de l'expédition. Alors aussi un pays tout nouveau [illegible] vert à nos yeux. Des maisons de la plus belle app[illegible]

vastes jardins couverts de légumes et d'arbres fruitiers ! C'étaient les premières maisons depuis le départ de Toulon ; la première trace d'homme et de civilisation depuis notre débarquement sur cette terre sauvage (1). L'oranger, le citronnier, le figuier s'y trouvaient dans les plus grandes proportions et chargés des plus beaux fruits. Aux pieds de ces arbres, des ruisseaux purs et frais qui serpentent comme dans notre belle europe : à travers le jardin, des canaux d'irrigation pratiqués avec soin. En approchant de la maison on est frappé d'un singulier mélange de luxe et de misère. Une porte vermoulue vous donne entrée dans un corridor pavé de marbre et des arceaux élégants soutiennent un plancher qui s'écroule. Des fenêtres taillées en ogive ne donnaient qu'une clarté douteuse, et l'ensemble de cette habitation n'offrait aucune des commodités que nous sommes habitués à trouver chez nous, quoiqu'il n'existât d'ailleurs aucune trace des destruction. Tout ce que j'apprends sur les quelques maisons voisines est conforme à ce que j'ai observé par moi-même. Mais il faut rappeler que nous sommes aux confins du pays habité, loin encore de ces maisons consulaires bâties à grands frais par des architectes italiens et qui avoisinent Alger.

Le résultat de cette journée était immense. Deux lieues de terrain gagnées sur l'ennemi portaient nos avant-postes jusques sur le château de l'empereur près du camp retranché qu'ont fait les turcs en avant de ce fort qui domine la ville.

De Sidy-Ferrudg aux avant-postes. — Chateau de l'Empereur

La Presqu'île est maintenant rendue au calme et à la paix ; plus de chalans qui labourent incessamment la plage ; le débarquement est achevé ; plus de cris de guerre ni de retentissement d'armes ; plus de ces longues files de soldats qui créaient au-dessus de nos têtes comme un atmosphère de sable et de poussière ; nos trois divisions sont en avant à plus de quatre lieues d'ici. On ne voit plus à Sidy-Ferroudg que les paisibles distributeurs de vivres, que ces graves et utiles employés qui comptent les écus du trésor ou distribuent les lettres de france. Je ne parle pas des hôpitaux où notre pays, avec toute son humanité et toutes ses sciences, est dignement représenté par des hommes que l'on connaît : Au milieu de la gloire et de la fortune de la france, puissent se fermer les plaies de quelques uns de ses enfants. Mais la défense de la Presqu'île est assurée

(1) « Pour parler seulement de ce que j'ai visité en détail ; d'une grande maison bâtie en briques et à plusieurs étages, et d'un jardin autour duquel on reconnait des restes de murailles qui l'avaient enclos. »

Page 2

comme si l'armée entière y avait ses cantonnements. Audessus du fossé qui s'est rapidement achevé, s'élève un revêtement qui défie l'artillerie arabe et la cavalerie musulmane. Quelques compagnies d'artilleurs ayant à leur tête le commandant Préaux, assurent mieux notre sommeil contre les bédouins, que les patrouilles grises ne nous défendent à Paris contre les tapages nocturnes d'un entresol. Deux bateaux armés en guerre prolongent la défense du retranchement à plus de quarante pieds en mer, et de chaque côté de la Presqu'île, à moins donc que les requins, plus dociles que les scorpions à l'appel de l'opposition de france, ne logent sur leurs dos et n'apportent à la plage des tribus d'arabes ; il n'y a pas apparence que la Presqu'île soit un seul instant troublée, un seul instant inquiétée.

Mais les habitans de Sidy-Ferrudg, tranquilles pour eux-mêmes, étaient loin de croire la route jusqu'aux avant-postes aussi bien assurée. Il circulait ici des histoires de convois attaqués, de gendarmes enlevés, de traîneurs à qui l'on coupait la tête. Si près du quartier général, ces nouvelles d'infirmiers, ces propos de cantinières avaient fini par répandre du doute et du malaise. C'était à Sidy-Ferrudg comme un arsenal de on dit et de mensonges de la journée à l'usage des feuilles libérales de Paris. J'ai voulu vérifier par mes yeux ; le 28 je me suis mis en route, et je vais dire ce que j'ai vu :

Sur la droite de la route s'élèvent, de demi-lieue en demi-lieue, des redoutes garnies en grande partie des canons pris à la Régence. D'une redoute à l'autre sont des postes fréquents, éclairés au loin par des sentinelles que l'on place toujours en avant de la droite, et jusque sur le versant opposé des montagnes qui dominent le chemin. Les blockhouses arrivés par le dernier convoi commencent à s'élever ; chaque poste placé dans un blockouse que défend toujours un pierrier, pourrait tenir des heures entières contre des centaines d'aissaillants ; un quart d'heure suffit pour que le bruit de la fusillade attire, des postes voisins, comme un petit corps d'armée sur le point attaqué. Le feu des redoutes qui se croiseraient au besoin, empêcherait toujours qu'un parti, même le plus considérable, arrivât jusqu'à la route. Tout ceci sur la droite, car aucune attaque ne peut venir de la gauche qui est le côté de la mer. Toute bande qui y serait demeurée cachée dans quelques ravins et sous les pieds de nos divisions qui marchaient en avant, ou qui y pénétreraient je ne sais comment ; toute bande, dis-je, se trouverait enfermée étroitement, dans un triangle formé par la mer, d'où nos vaisseaux balayent la côte, par le retranchement de la Presqu'île garni de canons, et toute la ligne des redoutes, des postes et des trois divisions de l'armée. De plus, les convois nombreux qui se croisent sur le chemin se servent pour ainsi dire d'escorte l'un à l'autre ; et à deux endroits seulement où le plan du terrain se

permet pas d'éclairer autant, on a poussé la prudence jusqu'à placer des détachements en avant et en arrière des convois.

Quand à la route elle-même elle est maintenant faite et praticable pour l'artillerie jusque sous le château de l'empereur, c'est un travail vraiment prodigieux que cette route si large, si bien aplanie, à côté de la vieille route qui commence à Sidy-Kalef, route plutôt indiquée que tracée, plutôt un ravin qui se prolonge qu'un chemin pour le passage. Sans doute il y a bien encore quelque fatigue à y marcher, dans le sable jusqu'à la cheville et par une chaleur de trente-cinq degrés centigrades. Mais je puis assurer que, pendant un trajet de quatre heures et ma carabine sur l'épaule, et le yatagan au côté, et les pistolets et le poignard à la ceinture ne m'ont été qu'un poids inutile,

Le 28 au soir, toute l'armée était dans l'attente la plus vive. Le lendemain matin a 4 heures, on devait attaquer le mamelon ou plutôt cette chaîne de montagnes qui couronne le château de l'empereur et la ville elle-même. Les divers écrits publiés depuis six mois sur l'expédition, et d'ailleurs les hommes qui connaissent ce pays s'accordaient à dire que tout dépendait de la possession de ce mamelon d'où l'on domine entièrement le château, et, par le château, les vieilles murailles de Charles-Quint qui sont encore là comme pour défendre la ville. Il fallait donc s'emparer de ces hauteurs. Défendues par des français, par notre artillerie; elles tiendraient contre une armée entière, contre toute l'Afrique réunie. Défendues même par des turcs, elles pouvaient tenir long-temps et nous coûter cher.

En tout cas, ce devait être l'affaire la plus sérieuse de la campagne, et l'on s'attendait a une résistance opiniâtre à quatre heures, donc le signal est donné, et l'attaque va commencer. Déjà, par une habile manœuvre, des colonnes se sont avancées dans les ravins autour du mamelon, et vont cerner les batteries ; cet avantage inattendu a saisi d'étonnement les canoniers turcs sur leurs affuts. Mais quand la bouillante ardeur de nos jeunes soldats les pousse sur les pièces tonnantes, au cri de ; Vive le Roi! et bayonnette en avant ; tant d'audace épouvante, anéantit l'ennemi qui abandonne ses canons, son camp retranché et fuit en désordre vers le château.

Dès le même jour, les travaux de la tranchée ont commencé ; et si, pour épargner le sang des hommes. On n'avait pas remis à la nuit ces travaux qui ne peuvent durér long-temps, le château de l'empereur aurait croulé déjà sous le feu de notre artillerie.

J'ai passé deux jours au quartier général, placé maintenant au milieu de ces maisons consulaires, élégantes villa d'Italie, et véritables châteaux de plaisance comme nous en avons dans les plus belles parties de notre beau pays.

Les maisons des consuls ont reçu des sauves-gardes, et partout le pavillon a été respecté. Tous les consuls se trouvent mainte-

nant réunis dans la maison du consul américain. Je ne puis dire que deux mots sur une campagne charmante et une position magnifique : à nos pieds la mer ; Alger, nos vaisseaux qui croisent, et devant nous les sites les plus pittoresques et des chaînes de montagnes qui vont se perdre dans l'Atlas.

Nous allons offrir à nos lecteurs la traduction littérale d'un document assez curieux, c'est une lettre trouvée sur un officier turc mort sur le champ de bataille dans la matinée du 29 à l'attaque du mamelon, elle donne une idée de l'état désespéré dans lequel se trouvent les défenseurs du Dey, et du dévouement qu'ils peuvent attendre d'auxiliaires qui ne servent leur cause qu'à prix d'argent.

« Avec le secours du Très-Haut

«Que la présente soit remise entre les mains du très-honorable, très-heureux et très-généreux Aga Seyd Hadgi Ibrahim, fils de de Ahmed Hodgea, au service du sultan d'Alger.

« Très-noble, très-puissant, très-miséricordieux Seigneur, etc., etc.

« D'après votre invitation je me suis rendu à la réunion. Le Wahib Emal fait ses efforts (que Dieu les couronne de succès. Il est nécessaire d'envoyer de l'argent, surtout de l'or. On préférerait les ducats de Hongrie, ainsi que les mahmounés d'or de Constantinople ou bien la monnaie d'or d'Egypte, dont le pacha a la coutume de faire usage dans ses paiements : ayez la bonté de m'écrire par le porteur.

» Tout ce que vous m'avez envoyé en argent et argenterie est tombé entre les mains de l'ennemi.

» Je vous annonce que Seid Mustafa, Seid Mehemed, Sayb et plusieurs autres martyrs de la foi ont péri par le feu de l'ennemi.

» 27 delhhdje 1241.

« MEHEMED VOH ».

DES BLESSÉS ET DE LA NATURE DES BLESSURES

Après avoir entretenu nos lecteurs des succès de nos armes, il est juste de leur faire savoir au prix duquel sang et de quelles douleurs, ces triomphes ont été achetés. Au milieu de l'enthousiasme que font naître l'aspect d'une armée victorieuse, les drapeaux et les dépouilles conquis sur l'ennemi, on ne voit pas sans émotion et sans reconnaissance, tous les soins prodigués aux blessés, une administration sage et prévoyante, concourt de tous ses moyens aux secours donnés par des mains habiles à ces intéressantes victimes de la victoire. Le sang répandu est une des fatales nécessités de la guerre ; ce qui est consolant à penser c'est que pendant cette courte et importante campagne, tout a été fait pour épargner la vie des hommes sur le champ de

bataille, et que tout a été prévu pour la conserver dans les hôpitaux.

On peut porter de 16 à 1800 la quantité de nos blessés, heureusement le plus grand nombre des blessures sera sans résultat funeste, et ne laissera sur le corps de nos braves soldats que d'honorables cicatrices.

On envoie journellement a Mahon tous les blessés qui peuvent faire ce voyage sans danger. Trois cents tout au plus sont encore dans le camp, ce sont ceux que la nature ou la gravité de leur état empêche de partir, et ceux aussi qui n'ayant que des blessures légères pourront, sous peu de jours, aller prendre leur revanche sur les algériens. Ils sont tous bien impatiens de voir arriver ce moment, et quelques uns d'entre-eux même, du nombre de ceux qui étaient sur le point de s'embarquer, trompant la vigilance de leurs gardiens, ont été le bras en écharpe, et l'appareil sur leurs blessures partager de nouveau les périls et les fatigues de leurs compagnons d'armes.

Nous n'avons eu jusqu'ici que des plaies d'armes à feu, cela doit être. Les bédouins n'ont pas de bayonnettes et font la guerre en tirailleurs. Leurs balles sont de plus petit calibre que les nôtres ; elles ne sont point machées ainsi que le bruit paraissait s'en être injustement répandu. Elles ne sont pas à la vérité bien régulièrement sphériques, et ont presque toutes les restes d'une petite queue qui se produit ordinairement lorsque l'on coule du plomb dans l'eau. Cette saillie paraît-être applanie avec un couteau, et n'offre pas d'aspérité. Cette légère irrégularité a bien pu dans quelques cas peu nombreux augmenter la gravité des blessures ; mais en général elle n'a pu occasionner de graves inconvénients.

La plupart de nos blessés ont été atteints dans les membres inférieurs. Ce genre de blessures qui donne peu de craintes pour la vie, a rendu malheureusement l'amputation quelquefois nécessaire.

Une chose digne de remarquer, c'est que dans les premiers jours, les balles portaient trop haut pour atteindre nos soldats ; plus tard les bédouins ont mieux dirigé leurs coups ; qui a pu les instruire de la fausse portée de leurs balles ? A quoi attribuer ce changement ? Est-ce au hasard ou plutôt est-ce à la disposition des lieux où l'on a combattu ? il faut le croire, il serait trop pénible de penser qu'il faut l'attribuer à la même cause, qui a fait apporter à Torre-Ciea le manuel français d'artillerie et les autres ouvrages de stratégie militaires, (1).

L'état sanitaire de nos blessés est on ne peut plus satisfaisant. Le plus grand nombre d'entr-eux ayant été transportés à Mahon, n'ont pas à redouter les accidents que fait naître la chaleur et l'encombrement des malades. Ceux qui sont restés ici n'ont pas non plus ressenti d'une manière fâcheuse l'influence du climat ; grâces au soin que l'on prend de renouveler souvent les pansements, d'arroser les salles avec du chlorure de chaux, et au zèle intelligent et infatigable des officiers de santé, auquel tous les malades savent rendre une entière justice.

A. R.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
faites au camp de Sidy-Ferrudg, du 26 juin au 1er juillet 1830

THERMOMÈTRE CENTIGRADE

		Observations
Le 26 juin :		
Le matin	00 deg.	Dans la nuit du 26 au 27, un violent coup de vent S. O. a tourmenté les bâtimens stationnés dans la rade, plusieurs d'entr'eux ont éprouvé des avaries considérables. Des tourbillons de sable ont fatigué les yeux.
A midi	38 »	
A 3 heures............	00 »	
A 10 heures...........	00 »	
Le 27 :		
Le matin	00 »	
A midi	38 »	
A 3 heures	32 »	
A 10 heures	19 »	
Le 28 :		
Le matin	18 »	
A midi	38 »	
A 3 heures............	00 »	
A 10 heures	20 »	
Le 29 :		
Le matin	20 »	
A midi	38 »	
A 3 heures............	40 »	
A 10 heures	25 »	Le 30, le temps s'est couvert dans l'après-midi ; petite pluie fraiche dans la nuit du 30 au 1er juillet. Le thermomètre exposé au soleil de midi a marqué 45° centigr.
Le 30 :		
Le matin	24 »	
A midi	40 »	
A 3 heures	41 »	
A 10 heures...........	24 »	

(1) Le 14 juin, après que la division Berthezène sitôt débarquée, se fût emparée de la première position turque, on trouva dans celle-ci divers objets dont la présence en pareil lieu ne manqua pas de surprendre : un rapporteur d'artillerie, un volume d'Horace, et, sous le titre d'*Epitre à l'objet de mon rêve*, une sorte de roman. On ne douta plus que des Français ne fussent au service de la Régence et que nous n'eussions des compatriotes à combattre. Mais peu après, le rapporteur fut reconnu appartenir à un lieutenant topographe et l'un des voltigeurs, entré des premiers dans la batterie, vint réclamer le livre et les papiers tombés de son sac.

Il résulte de ces observations, que la plus grande élévation de la température a été de 41°, le 30 juin à 3 heures après-midi.

Le minimum a été de 18°, le 28 à 6 heures du matin.

Le thermomètre est placé dans une tente appelée marquise, ouverte ce tout côté, hormis vis-à-vis le soleil.

Dans les tentes dites pour quinze hommes, la chaleur est beaucoup plus considérable ; elle a dépassé 45 le 30 juin.

Il est a remarquer que la chaleur, quoique moins forte de 10 heures à midi, que dans l'après-midi, se fait sentir beaucoup plus vivement dans la matinée, parce que le vent ne se lève habituellement que vers le milieu du jour, et ne tempère pas alors l'action du soleil.

Le 2 juillet, à 4 heures après-midi, le thermomètre plongé dans la mer, au milieu de la baie, a indiqué 25°.

Notre tente d'observation est assise sur un plateau sabloué, légèrement incliné vers le sud ; la couche de sable est de nature granitique, elle a 2 à 3 pieds de profondeur.

En creusant dans le sol, on rencontre une terre humide très près de la surface ; l'eau paraît à 2 ou 3 mètres de la superficie ; près de sa mer on la rencontre à un mètre, mais elle n'est pas de bonne qualité.

Celle des puits situés sur le plateau de la Torre-Chica est généralement bonne.

Comme la Presqu'île de Sidy-Ferrudg est entourée par la mer et ne communique avec la terre que du côté du sud, le vent qui souffle de cette dernière direction est le seul qui ne soit pas rafraîchi par la mer : aussi devons nous nous attendre à des chaleurs beaucoup plus fortes, lorsque son règne arrivera.

La fraîcheur des nuits est tres-grande : son minimum ne paraît pas descendre au-dessous de 16 à 18 degrés.

Il y a donc une différence de 20 à 22 degrés entre la température moyenne du jour et celle de la nuit.

Cette considération rend nécessaire l'usage des vêtemens chauds et de flanelle, pendant la fraicheur des soirées et des nuits, et c'est une salutaire précaution, que celle qui a muni nos soldats de ces moyens de défense, contre un température aussi variable.

MÉLANGES

On a amené hier au camp une vieille femme algérienne, prise dans une maison de campagne auprès du Château de l'Empereur, elle était renfermée dans son jardin et chargeait le fusil de son mari qui tirait sur nos troupes, le mari a été tué et la femme légèrement blessée à la tête. Elle est très-bien soignée dans une tente, où, après avoir passé toute la nuit à invoquer Mahomet, elle commence à présent à prendre avec assez de rési-

Page 4

gnation son parti. Elle nous a dit que la plus grande terreur règne dans Alger, que les habitans ont enfoui tous leurs effets les plus précieux, et qu'elle-même est sortie d'Alger de frayeur, après avoir déposé tout ce qu'elle possède en argent, meubles et bijoux entre les mains d'un juif. Elle nous disait hier d'un ton piteux : « Nous savons bien messieurs les français, que vous ne « venez ici que pour trouver de jolies femmes, mais vous serez « bien attrapés, vous n'en trouverez pas à Alger, c'est à Tunis « que vous auriez dû aller.

— Le Télégraphe de nuit de Mr. de St.-Haouan, établi sur la plâte forme de Torre-Chica a rendu les plus grands service, il a communiqué jusqu'à ce jour du quartier général au vaisseau amiral, et est établi en ce moment aux avant-postes de Staoueli ; de cette manière les nouvelles parviendront en moins de deux minutes de Staoueli à la baie où la flotte est stationnée.

— Il y a quelques jours que le Consul de Danemarck se présenta à la Cassauba, à l'audience du Dey, pour lui offrir les tributs d'usage, Hussein Bey refusa de les recevoir, et lui dit avec son assurance habituelle : « garde, garde Consul, je n'ai « pas le temps de régler cette affaire là dans ce moment, nous en « parlerons quand je me serai débarrassé de ces chiens de « français. » Il paraît d'après celà que nous gagnons en considération auprès du Dey, car il y a quelque tems qu'il nous appelait des poules, et qu'il disait en riant dans sa barbe : « lasciate, lasciate venire las gallinas franceses. »

— Un accident déplorable et qui a vivement affligé tous ceux qui en ont été les témoins, a eu lieu à la suite de l'attaque du dernier retranchement si vaillamment emporté par nos troupes. Quelques soldats poursuivant des fuyards qu'ils croyaient avoir vu entrer dans une maison écartée de la route, se mettent en devoir d'enfoncer la porte, elle résiste à leurs coups ; dans leur impatience ils tirent sur les panneaux quelques coups de fusil, elle cède enfin, ils se précipitent dans la maison, le premier objet qui frappe leurs regards est une jeune juive de 16 ans, jolie et fraiche comme la Jessica de Shaskespeare, et qui était expirante sur le pavé de marbre ; elle avait été atteinte de deux balles dans le sein. C'est envain qu'on a cherché à la rappeler à la vie ; Eugène Isabey, qui est arrivé quelques instants après, a dessiné sa figure sur son album ; on retrouve dans cette légère esquisse, toute la pureté des traits sous lesquels on nous représente les vierges de Sion (1).

---

(1) Le même fait est rapporté dans les mêmes termes dans l'*Aviso de la Méditerranée* du 21 juillet 1830 (*Arch. Nationales Marine*, BB, 529). Merle (*Anecdotes*, p. 199 n° 1) donne une variante : « Des soldats en attaquant par une porte du jardin qu'on s'obstinait à ne pas leur ouvrir, tirèrent quelques coups de fusil sur les panneaux. Une balle,

— Malgré les atrocités dont nos soldats ont été les témoins et souvent les victimes, il y a chez eux encore un fond inépuisable de grandeur d'âme et de générosité. Nous les avons vu nos jeunes conscrit relever sur le champ de bataille des turcs et des bédouins blessés, que dans la vivacité de la mêlée, leurs camarades n'avaient pas eu le temps d'emporter ; il y avait dans les soins qu'il leur prodiguaient un mélange fort singulier d'humeur et bonté ; souvent sur le même fourgon d'ambulance, un blessé français jurait contre un bédouin aussi blessé que lui, et avec lequel il partageait en murmurant sa paille ou son matelas. Un de ces arabes blessé dans une des dernières affaires, couché et soigné à côté de nos soldats, a donné un spectacle touchant à tout l'hôpital. Il était arrivé depuis deux jours, et était vivement ému des soins qu'on lui donnait ; lorsqu'on amène sous la barraque dans laquelle il reposait un vieil arabe, qui s'était présenté le matin sans armes à nos avant-postes, le blessé reconnait son père, qui, au péril de sa tête, venait voir son fils ; le vieillard s'avance gravement au chevet du lit, il met un genou à terre et lui présente sa main droite, le jeune blessé la baise respectueusement ; des larmes coulent de leurs yeux, le père se relève et lui adresse quelques mots de consolation ; l'interprète s'approche et lui donne l'assurance que si son fils veut supporter l'amputation de la jambe, sa guérison est certaine ; l'arabe lève les yeux au ciel en disant « ce que Dieu a fait est bien fait et sa volonté doit être accomplie en toutes chose » il ordonne à son enfant de refuser toute espèce de secours humains, et après l'avoir embrassé demande à retourner vers son camp. On le fait reconduire aux avant-postes où nos soldats ont la douleur en le quittant de voir de loin tomber sa tête sous le yatagan d'un officier turc, qui voulut le punir d'avoir communiqué avec le camp français (1).

— Nous nous empressons de réparer une omission de notre dernier numéro. Le nom du bateau à vapeur le Coureur, doit être cité au nombre de ceux qui ont soutenu et protégé le débarquement ; le 14, à trois heures du matin, il était en position à portée du fusil du fort, et servait de rempart à un grand nombre de bateaux plats et de chaloupes. C'est avec plaisir que nous saisissons cette occasion de rétablir un fait ; notre devoir étant de faire connaître en France les services de tous les genres, rendus pendant l'expédition, tant par la marine que par l'armée de terre.

ayant traversé, frappa dans la poitrine une jeune servante juive qui tomba morte et baignée dans son sang. Tous les secours furent inutiles. Elle avait seize ans et était, comme Rachel, *belle de taille et belle à voir*. Cette mort attrista tous ceux qui en furent les témoins. Gudin qui se trouve là, fit un portrait charmant de cette jeune fille ».

(1) Merle a consacré plusieurs pages à cet incident (*Anecdotes*, p. 168 et. sq).

NOUVELLES DE L'ARMÉE du 4 juillet

Ce matin à trois heures, les ouvrages de la tranchée étant terminés, nos batteries ont commencé le feu sur le château de l'empereur, pendant sept heures cette forteresse a été battue en brèche de la manière la plus soutenue ; à huit heures, la place n'était déjà plus tenable pour la garnison, qui s'est retirée sur la ville, où par les ordres du Dey, elle a été reçue à coups de canon, et forcée de retourner sur les remparts ; à dix heures, une bombe heureusement dirigée a mis le feu à un magasin à poudre et le fort a sauté au moment de la déroute des turcs, dont plusieurs ont été ensevelis sous les décombres ; quelques minutes plus tard, nos troupes allaient donner l'assaut, et dix bataillons étaient prêts à y monter.

Dès ce moment le désordre le plus complet a régné dans Alger, et le plus grand effroi dans le cassabah. Le Dey a envoyé des parlementaires au général en chef à son quartier général et à l'amiral en vue du port. Les habitans d'Alger quittent la ville par bandes. On dit que plus de 500 familles juives ont trouvé moyen de se mettre sous la protection de nos troupes.

Le 5, à trois heures du matin.

Des nouvelles qui arrivent du quartier général nous apprennent que le Dey a sollicité une capitulation, qu'il a été admis à se rendre à discrétion, et qu'à midi nos troupes doivent prendre possession des portes de la ville, des postes, des canons, et que le quartier général sera établi à la Cassabah.

Tous les forts qui avoisinent la ville sont rendus et occupés par nos troupes.

A 7 heures du soir

Ce matin à 8 heures, des députés d'Alger ont été admis devant le Général en chef, qui leur a dit qu'il voulait qu'on lui remit les clefs de la ville, et que le Dey et toute la garnison turque se rendissent à discrétion, qu'on leur garantissait leur vie et leurs propriétés ; à 9 heures le Dey est venu en personne faire sa soumission au Général en chef à quelque distance de la ville (1) ; aussitôt les postes ont été occupés par nos troupes, les forts par l'artillerie et la ville par le 34e régiment de ligne ; à 10 heures le Général en chef a établi son quartier général à la Cassaba, le drapeau blanc flotte sur les remparts d'Alger. La Guerrière.

---

(1) On voit comment d'Alger à Sidi-Ferruch les faits étaient [illegible] mis déformés,

Malgré que son directeur nous représente la publication de son journal comme une événement considérable, l'*Estafette d'Alger* paraît avoir passé à peu près inaperçue, car, à deux exceptions près, il n'en est pas fait mention dans les diverses relations de la campagne. Encore ces rares appréciations furent-elles moins qu'élogieuses.

L'enseigne Aubry-Bailleul (1) écrit le 4 juillet à Augustin Jal :

« Vous avez dû recevoir le premier numéro de l'*Estafette d'Alger*. C'est bien vraiment la montagne qui accouche d'une souris. M. Merle s'est évertué à composer des idées bien bêtes pour les prêter à nos soldats qui, certes, ont plus d'esprit qu'il ne veut bien leur en prêter » (2).

De son côté le Lieutenant-Général Loverdo (3) note :

« Les premières épreuves de l'*Estafette d'Alger* circulèrent dans le camp. Ses rédacteurs l'avaient annoncée comme le Journal de l'armée : ils s'attribuaient le titre de secrétaires particuliers du général en chef. Le général Desprez nous rendit un véritable service en s'opposant à la continuation de ce journal qui aurait allumé le feu de la discorde dans nos rangs » (4).

Combien, en parcourant les numéros de la feuille incriminée, ces jugements sévères paraissent exagérés ! Ils sont la conséquence, le premier, du manque de sympathie qui régna pendant la campagne entre les officiers de l'armée navale et l'état-major du Général en Chef (5) ; le second, des difficultés que Loverdo eut pendant la campagne avec le Quartier Général (6). La situation de

---

(1) Qui devint contre-amiral.

(2) G. Esquer. *Quelques à-côtés de l'expédition d'Alger... Lettres de marins.* (*Revue Africaine*, LIX, 1918, p. 94). Ces lettres se trouvent Biblioth. Nationale Mss frs n[lles] acquisitions 9.444.

(3) Commandant la deuxième division de l'armée expéditionnaire en 1830.

(4) *Extrait du journal d'un officier supérieur attaché à la deuxième division de l'armée d'Afrique*, Paris, octobre 1831, in-8°. p. 34. On ne sait d'ailleurs rien sur cette intervention du chef de l'état-major.

(5) G. Esquer, *La prise d'Alger*, n[lle] édition, chap. IX, p. 278 et sq et *Revue Africaine*, *loc. cit.*, p. 85 et sq.

(6) Esquer, *ibid.*, Chap. VII,1 p. 228.

Merle suffisait aux yeux de certains à discréditer son œuvre.

D'autre part, afin sans doute d'éviter de faire des mécontents par des omissions inévitables, Merle s'est gardé soigneusement en retraçant le cours des opérations, de citer personne ; par suite il a mécontenté tout le monde, et il a été payé de retour par le silence que l'ensemble des annalistes de l'expédition ont gardé sur l'*Estafette d'Alger*.

L'accueil fait au premier numéro reçu en France ne fut pas plus chaleureux.

« En lisant l'*Estafette d'Alger*, on est bientôt convaincu que ce journal n'a pas été jusqu'à ce jour rédigé sur le théâtre de la guerre. Il n'a aucune teinte de localité. On dirait que ce n'est qu'une compilation de lettres sottement écrites et plus sottement analysées. Si l'*Estafette* conserve cette allure, nous doutons fort qu'elle aille bien et longtemps. » (1)

Le *Sémaphore de Marseille* se faisait écrire de Toulon :

« Avez-vous reçu l'extrait de l'*Estafette d'Alger* que je vous ai envoyé hier ? je le désire pour que vous puissiez juger de ce chef-d'œuvre. On avait assuré que ce journal devait être rédigé par M. Merle, secrétaire du comte de Bourmont. Je crois que le plan de cette feuille est manqué et je défie au plus malin d'affirmer que le rédacteur de l'extrait que je vous ai envoyé soit un fin merle... » (2).

Cet accueil peu confraternel était inspiré sans doute par la crainte d'une concurrence faite aux journaux métropolitains par une feuille africaine. Crainte doublement illusoire car les retards avec lesquels l'*Estafette* paraissait et parvenait en France écartaient les abonnés, et surtout parce que le journal ne devait pas aller au delà du second numéro.

---

(1) *Le Sémaphore de Marseille*, 9 juillet 1830.

(2) *Le Sémaphore*, 10 juillet 1730.

Les occupations que procuraient la rédaction et l'impression de l'*Estafette* n'étaient pas tellement absorbantes que l'existence à Sidi-Ferruch ne parut au rédacteur en chef empreinte d'une monotonie qu'il a ainsi exprimée :

« Tout n'est que joies et plaisirs à l'armée, le bruit imposant du canon, les fanfares guerrières, l'éclat de la victoire, le tumulte des armes, finissent par rassurer l'imagination. A ces émotions rares et énivrantes succèdent des moments d'ennui et de dégoût ; les ressorts de notre organisation se détendent tout à coup et les souvenirs des affections, des douceurs de *chez-soi*, viennent nous surprendre sur une terre étrangère, au milieu d'une nuit froide et humide, pendant les longs intervalles d'une insomnie rendue plus insupportable par le tourment des moustiques et la contrariété nerveuse occasionnée par les mugissements rauques et lugubres des chameaux. Voilà ce que nous commençons à éprouver quelquefois sur cette côte d'Afrique que nous avions tant appelée de nos vœux et qui ne nous offrait depuis dix jours que le spectacle uniforme de la mer et l'immense rideau des montagnes de l'Atlas que nous revoyons chaque matin avec leur éternel azur, et le soir rouge comme le soleil qu'elles reflétaient ; sans cesse la vue de cette tour blanche de Torre-Cnica que les yeux retrouvaient partout, et ce palmier solitaire qui semblait triste au milieu de nous et qui se balançait languissamment, comme pour nous dire qu'il s'ennuyait de nous voir. Enfin le supplice de douze heures d'une atmosphère étouffante qui tombait sur nous d'un poids de 38 degrés de chaleur, et nous jetait haletants sur notre paille, attendant avec l'impatience du tourment un souffle d'air rafraîchissant qui ne nous arrivait le soir qu'avec une rosée pénétrante. Du riz assaisonné avec un morceau de lard, un bifteack de bœuf étique ou une tranche de chameau, et quelques verres de gros vin de Languedoc, que des flots d'eau saumâtre avaient peine à décolorer, telles étaient les douceurs de notre table, car on ne pouvait pas tous les jours aller s'asseoir sous la tente d'Hennequin (1) et lui payer au poids de l'or ses compotes de perdrix, ses terrines aux truffes, sa blanquette de Limoux et son vin de Sillery. Nos promenades sur la plage, autour de nos tentes, les charmes d'un bain à la lame à l'aurore, ou le soir au couchant du soleil, étaient nos seuls plaisirs. » (2)

(1) Un nommé Hennequin de Nantes, qui avait frêté un brick chargé des comestibles les plus recherchés et des meilleurs vins, avait installé à Sidi-Ferruch, au milieu des parcs de l'armée, un restaurant qui fut aussitôt très fréquenté.

(2) MERLE. *Anecdotes*, p. 145 et sq.

Le séjour de Merle à Sidi-Ferruch n'allait d'ailleurs pas tarder à prendre fin. Dans la matinée du 4 juillet, après une canonnade qui durait depuis le point du jour, on entendit au camp une « épouvantable explosion. Au même instant, l'horizon fut couvert d'une fumée noire et épaisse, qui s'élevait à hauteur prodigieuse ; le vent apporta une odeur de poudre, de poussière et de laine brûlée » (1). Dans la soirée, un express confirma l'explosion du Fort L'Empereur et annonça que le dey avait capitulé. Merle arrangea donc son départ pour le 7 juillet au matin, et donna les instructions nécessaires au transport de l'imprimerie. Son rôle de journaliste avait pris fin. L'*Estafette d'Alger* avait vécu, du moins l'édition africaine, car Bellue continuait à faire paraître l'édition de Toulon.

Il avait attendu vainement l'arrivée du troisième numéro imprimé à Sidi-Ferruch et saisi vraisemblablement de réclamations, il devait s'excuser d'un retard « qui lui est plus pénible qu'aux abonnés eux-mêmes ». Aussi,

« le désir d'être agréable au public lui fait-il prendre la détermination, en attendant les numéros d'Alger d'en faire imprimer un à Toulon contenant les rapports officiels qui doivent entrer dans la collection et quelques nouvelles du jour ; heureux si MM. les abonnés conçoivent tout ce que sa position a de pénible et lui seraient gré de ses efforts et de ses sacrifices ».

Bellue déclinait toute responsabilité — n'était-il pas un simple commissionnaire dans cette affaire ? — et se déchargeait sur son confrère d'Alger. « Les conditions du prospectus ont été établies par M. Merle, rédacteur en chef de l'*Estafette*. Si elles n'ont pas reçu une entière exécution, c'est la faute, sans doute involontaire, de ce dernier ». Enfin, comme « ses nombreuses opérations ne lui permettent pas de faire droit aux réclamations qu'on lui adresse, M. Larade, gérant de l'*Estafette*, [illegible]

[illegible]

(1) MERLE, *Anecdotes*, p. 186.

désormais seul chargé de la gestion et de l'administration de ce journal » (1).

Celui-ci continua donc à paraître « deux fois par semaine, à des jours indéterminés ». Une modification fut apporté à son titre au début d'août. Aussitôt reçue la nouvelle de la chute de Charles X, les armes de France disparurent ainsi que toute indication de périodicité (*Fig.* 7).

Dans le numéro 4 du 21 août, Bellue et Larade annonçaient qu'à la suite du retour de Merle en France, ils devenaient seuls propriétaires du journal.

« Les difficultés qui s'étaient élevées en Afrique pour l'impression de *l'Estafette* n'existent plus ; elles ont été remplacées par l'établissement d'une correspondance des plus actives et des plus intéressantes avec les collaborateurs de ce journal qui tous remplissent dans l'armée des emplois supérieurs et peuvent ainsi être au courant de tous les évènements. »

Tout allait marcher désormais le mieux du monde.

« Il n'y aura plus ni retards, ni irrégularités et les nouvelles les plus fraîches et surtout les plus exactes leur seront données par *l'Estafette.* »

Mais ce journal se distinguait de moins en moins des autres feuilles de Marseille ou de Toulon, donnant à peu près les mêmes nouvelles, qu'elles vinssent d'Afrique ou quelles eussent trait aux événements politiques. Le côté « local » en quoi consistait l'intérêt du journal rédigé par Merle lui manquait donc, et la nouvelle *Estafette* qui faisait double emploi avec des journaux plus anciens et d'ailleurs mieux rédigés, ne pouvait durer longtemps (2).

---

(1) *Avis* paru dans le n° du 28 juillet 1830.

(2) La collection — d'ailleurs lacunaire — de l'*Estafette d'Alger* conservée aux Archives Nationales ne va pas plus loin que le n° 22 du 23 septembre 1830.

III

Après quelques jours passés à Alger, Merle débarqua à Toulon dans le courant d'août. Il rapportait d'Afrique des notes qu'il a utilisées dans un volume paru en 1831, sous ce titre :

ANECDOTES || HISTORIQUES ET POLITIQUES || POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA CONQUETE D'ALGER || EN 1830 || par J. T. Merle || secrétaire particulier de M. le Comte de Bourmont || commandant en chef l'expédition d'Afrique (1).

Comme épigraphe, une phrase de Joinville :

« Je prierai les lecteurs de ce mien labeur, qu'ils veuillent prendre en bonne part tout ce que j'y ai escrit,, vous asseurant tout ce que j'afferme avoir veu estre véritable, et quant à ce que je récite avoir ouy, je le tiens de gens dignes de croire. » (2)

L'ouvrage est dédié au maréchal de Bourmont, dont l'auteur en une lettre liminaire évoque la situation en 1830 et en juillet 1831 :

« Quand j'ai eu l'honneur de prendre congé de vous à la Cassanba,... vous étiez environné de l'estime de vos compagnons d'armes et de l'admiration de l'Europe : rien ne manquait à votre gloire !

« Aujourd'hui, c'est sur la terre d'exil, où la tempête politique vous a jeté que je viens vous offrir le témoignage de mon inviolable attachement... » (3)

Ces lignes, dans lesquelles Merle assurait Bourmont, vaincu par le sort, de la fidélité de son souvenir, étaient écrites à une époque où les passions politiques s'efforçaient à effacer de l'histoire le nom du vainqueur d'Al-

---

(1) Paris, chez G. A. Dentu, imprimeur-libraire, rue du Colombier, n° 21, et Palais-Royal, Galerie d'Orléans, n° 13, 1831, in-8° pp. XI-317, avec deux cartes et deux plans. L'ouvrage est annoncé dans la *Bibliographie de la France* du 13 août 1831.

(2) Il a également emprunté à Joinville le passage dans lequel le sénéchal parle des mœurs de Bédouins. (*Anecdotes*, p. 165).

(3) MERLE. *Anecdotes*, p. I, II.

ger (1). « Ce livre, écrivait un rédacteur de la *Revue de Paris*, est le fait d'un homme de cœur. Ayant eu à se louer du général en chef, M. Merle profite du moment de son exil pour imprimer sa reconnaissance et son « épitre dédicatoire n'est pas une flatterie faite, intéressée. L'ouvrage n'a d'ailleurs rien d'un panégyrique. L'entraînement de la fidélité au malheur n'a pas préoccupé l'auteur jusqu'à lui faire faire de son livre une œuvre de parti » (2).

Merle s'est efforcé d'être exact et de se documenter sérieusement sur les faits dont il n'a pas été témoin. Son interview de l'interprète Bracevitch nous a conservé le dramatique récit des circonstances dans lesquelles le dey Hussein accepta l'ultimatum de Bourmont. Il ne méprise pas le document : il a ainsi reproduit en appendice le *Rapport* du général Valazé *sur les travaux du Génie pour le siège d'Alger*, une *Note sur le trésor de la Cassauba*, une *Note sur les auxiliaires d'Afrique*. Enfin, il a complété son livre par une *Carte de la presqu'île de Sidi-Ferruch* avec l'indication de l'emplacement des différents corps et services, un *Plan de Torre-Chica* et *de la Casbah* avec les logements de l'Etat-Major, un *Plan de l'attaque du Fort l'Empereur*.

Malgré quoi, il convient de ne pas chercher dans les *Anecdotes* plus que ce que l'auteur à voulu y mettre. Elles ne sont pas une histoire de l'expédition (3), pas même une relation complète ou seulement suivie des opérations. Il a nettement décliné toute compétence sur ce point.

---

(1) Deux ans après, le gouvernement de Louis-Philippe allait se donner le ridicule de faire graver à Brest, sur le piédestal d'une colonne commémorative de la prise d'Alger, une inscription où figurent à côté du nom de l'amiral Duperré, ceux du ministre de la marine et du préfet maritime de Brest en fonctions en 1833, mais où, par contre, le nom de Bourmont est omis.

(2) *Revue de Paris*, 1831, t. XXIX, p. 194.

(3) MERLE, *Anecdotes*, p. XV.

« Je n'ai pas besoin, je pense, de m'excuser de n'avoir pas donné de grands détails sur les opérations militaires de la campagne. Personne, à coup sûr, ne les attendra de moi. Je me serais bien gardé de m'affubler du ridicule de juger la partie stratégique de la guerre d'Afrique. Je sais trop ce qu'on doit d'égards à nos *Folard* et à nos *Végèce* modernes, pour aller me faire des affaires avec leur susceptibilité. » (1)

Merle s'est seulement proposé de conter sous forme d'anecdotes ses souvenirs personnels de la campagne. et de les conter librement, en homme qui ne doit « de ménagements à personne » (2).

« Comme Figaro, j'ai voulu au moins du plaisir où je ne trouvais pas de profit et j'avoue que je me suis bien amusé de la suffisance de beaucoup de grosses épaulettes, de l'inpertinence de quelques intendants, et des ridicules prétentions de tant de gens que j'ai rencontrés sur mon passage, depuis la terrasse de Torre-Chica jusqu'aux antichambres de la Cassauba. Je me suis convaincu qu'il y avait plus de comédie dans une journée de quartier-général qu'il ne s'en fait en un an dans quatre théâtres royaux. Je ne désespère pas de pouvoir amuser le public de quelques caricatures militaires que leur épée et leurs croix ne mettraient pas à l'abri des bonnes et grosses bêtises d'Odry » (3).

Merle n'avait décidément pas le respect des « habits brodés ».

Il ne s'est pas « borné à observer la campagne sous le point de vue comique », et il a parlé comme il convenait « de la bravoure et du dévouement des soldats dont le

---

(1) Il n'aborde qu'exceptionnellement le côté politique. V. cependant p. 269, les raisons qu'il donne de la douceur des conditions imposées au dey d'Alger par la capitulation.

(2) Voir le jugement qu'il porte sur la « camarilla » du duc d'Angoulême ; « cette foule de valets en crédit qui ont entouré le prince de leur fatal dévouement, jusqu'au jour où leur intérêt a été de le trahir et de l'abandonner » (p. 253).

(3) Jacques, Charles ODRY (1781-1853), célèbre bouffon du théâtre des Variétés.

(4) MERLE, *Anecdotes*, p. XIV. Voir les anecdotes qu'il rapporte, [illegible] (p. 134), sur « un officier d'Etat-Major, superfétation militaire des [illegible] complètes » (le colonel Bartillat, commandant le Q. G.), [illegible] (p. [illegible]) sur le général (Loverdo) amateur de plumes d'autruche, [illegible] pluma vivantes celles qu'il trouva dans la Casbah, disant : « C[illegible] plaisir à ma petite Anaïs ».

plus grand nombre voyait pourtant le feu pour la première fois ; ils y allaient avec le sang-froid de nos vieilles bandes » (1) ; — des fatigues de la campagne, des souffrances des blessés,

« douloureux revers de la médaille qui, bien mieux que la philosophie, dissipait toutes les illusions de la gloire. Il faut avoir vu chaque jour le long cortège des fourgons d'ambulance, chargés de soldats mutilés, pâles, défaits, sanglants, pantelants de douleur, se dirigeant à travers un nuage de poussière vers ce lit d'hôpital où ils devraient laisser un membre, et souvent la vie, pour apprécier à leur juste valeur ces bulletins qui font les délices du désœuvré qui les lit dans un journal, en prenant sa tasse de moka sous les ombrages du Palais-Royal, ou en avalant un long verre de vin de champagne frappé, au Rocher de Cancale. Ce bulletin tient à peine une demi-colonne du *Moniteur*, mais le convoi qui traînait les blessés avec lesquels il a été fait, occupait une demi-lieue de terrain. Le lecteur philantrope se félicite de la ligne rassurante qui le termine : *nous avons perdu peu de monde dans cette glorieuse journée ; à peine cent hommes tués et deux cents blessés*, et il croit payer sa dette à l'humanité en buvant une rasade à leur mémoire ou à leur santé, sans se douter seulement que ces deux chiffres, si simples sur le papier, remplissent de cadavres une fosse de vingt pieds carrés et encombrent de mourants une vaste salle d'hôpital. » (2)

Nombreux sont dans l'ouvrage de Merle les morceaux bien venus : description de Sidi-Ferruch et du marabout où se logea à la diable le personnel du Quartier général, du camp français, de la tempête du 16 juin, de la route entre Staouéli et le Fort l'Empereur ; de la Casbah ; spectacle des terrasses d'Alger la nuit.

Voici la place de la Casbah le lendemain de l'entrée des Français :

(1) Merle, *ibid.*, p. xv. Il a rendu également justice aux marins « qui exécutaient avec joie et enthousiasme des travaux qu'on regarderait comme une barbarie d'exiger des nègres et des forçats » (p. 156. « Il serait difficile d'imaginer quelque chose de plus beau que le zèle infatigable et le dévouement de tous les instants des officiers de marine et de leurs équipages depuis le commencement de la campagne ». (p. 155).

(2) Merle, *Anecdotes*, p. 148.

« Cette place, ou plutôt les deux rues en équerre qui la forment, étaient couvertes de soldats et de Juifs qui faisaient entre eux des échanges de tous genres. Tous les cantiniers de l'armée s'étaient installés dans les corps-de-garde des janissaires et dans les espèces d'échopes où les officiers de justice du dey donnaient leurs audiences. Là étaient étalés sans ordre des marchands d'oranges de Majorque, de citrons d'Ivice, de cédrats de Valence. Les uns vendaient des terrines de Grosbot et des pâtés de Périgueux qu'on mangeait sur le pouce ; on buvait à pleins verres le vin de Champagne, l'orangeade, le Malaga, la limonade, le rhum, le lait de chèvre, le cognac, l'hydromel. La rue de l'Aga était une salle de restaurant, un café, une guinguette. C'était un banquet général, sans apprêts, sans nappes, sans fourchettes ; sur le pavé, sur la borne, à l'ombre des murailles de la Cassauba, debout, assis, sous la tente, au soleil, tout était joie : c'était la conquête sous son plus bel aspect. » (1)

Et voici les impressions d'un boulevardier sur la ville même d'Alger, en 1830 :

« Alger est, de toutes les villes que j'ai parcourues, celle dont les rues sont les plus désagréables. Dans la plupart d'entre elles deux hommes ont peine à passer ensemble sans que l'un des deux s'efface pour laisser passer l'autre. On sent aisément que quand un arabe les traverse, monté sur un cheval chargé de fagots ou de légumes, il faut nécessairement trouver une porte ou une encoignure qui vous donne asile, ou se résoudre à se laisser caresser la figure par des branches de genêts ou des feuilles de choux. A ces désagréments vient se joindre celui d'une marche très pénible sur un sol tellement incliné que le mouvement en est involontairement précipité et met hors d'état de pouvoir éviter les embarras sans nombre qui encombrent les rues dans les quartiers populeux. La plupart des rues sont voûtées, d'autres sont tellement resserrées, que les murs des maisons se joignent presque dans le haut : dans celles-ci, le jour et l'air circulent à peine. Dans celles qui sont un peu plus aérées, le soleil darde de toute sa force, et y rend le pavé brûlant : descendre de la Cassauba à la Marine, et monter de la Marine à la Cassauba sont deux voyages également pénibles ; les recommencer plusieurs fois dans un jour serait un supplice tellement fatiguant qu'à la longue on finirait par y succomber. » (2)

Merle se sentait évidemment très loin du boulevard de Gand et du Palais-Royal.

(1) Merle, *Anecdotes*, p. 212.

(2) Merle, *ibid.*, p. 240.

Bien d'autres pages se lisent encore avec agrément : ainsi le portrait du capitaine anglais Mansell,

« avec un petit habit noir râpé, boutonné dans toute sa longueur, qui cachait un gilet de soie taché de tabac ; il avait un chapeau rond dont les bords et le fond paraissaient avoir beaucoup souffert dans les filets d'une diligence. Son pantalon et ses bottes étaient tout à fait en harmonie avec le reste de son costume... Cependant des yeux vifs et une physionomie fine et spirituelle, des manières aisées qui annonçaient l'homme de la bonne compagnie prouvaient à l'esprit le moins observateur que la lame valait mieux que le fourreau. »

Mansell fut bientôt traité avec une grande considération. Sa bravoure — « il s'était fait incorporer dans une compagnie de grenadiers, partageait la soupe du soldat » — le rendit populaire dans une armée française où ne manquaient cependant ni les vétérans, ni les souvenirs de l'empire.

Mais Alger pris, le soldat fit place au citoyen anglais.

« Le capitaine Mansell était redevenu le commensal de M. de Bourmont. Je m'aperçus qu'il prenait là une attitude politique qui nous expliqua beaucoup de choses. Il commença même à perdre son air de bonhomie et à s'envelopper d'une espèce de morgue diplomatique qui ne tourna pas à son avantage : il s'agitait dans tous les sens autour du consul anglais et du général en chef... Ces intrigues avaient alors pour but de décider le dey à s'établir en Angleterre, ou tout au moins à Malte. » (1)

Ainsi encore l'arrivée du premier Bédouin au camp de Sidi-Ferruch, la mort touchante de la vivandière du 37e ligne, blessée tandis qu'elle distribuait de l'eau-de vie aux soldats, celle d'Amédée de Bourmont, la visite du dey Hussein au général en chef.

Tout cela est écrit avec beaucoup de verve, d'un style net et brillant. De toutes les relations de la campagne d'Alger, le livre de Merle est le seul (2) qui traduise

(1) Merle. *Anecdotes*, p. 45, 50, 224.

(2) Avec certaines pages d'*Ali le Renard* (1831), le roman à clé de l'interprète Eusèbe de Salle et des *Mémoires d'un officier d'Etat-Major*, par le capitaine Barchou de Penhoen, aide-de-camp du général Berthezène, Paris, 1835, in-8°.

avec bonheur le pittoresque d'une expédition qui n'en manqua pas.

Les *Anecdotes* furent bien accueillies par la presse.

« Sous ce titre modeste, M. Merle vient de publier un volume plein de faits curieux... C'est une histoire exacte et consciencieuse des faits dont il a été journellement le témoin, et sous sa plume, ces faits ont pris l'intérêt du roman le plus amusant » (1).

L'*Artiste* reproduisit la description de la tempête du 16 juin et la fit précéder de ces lignes élogieuses :

« L'auteur, étranger à l'art militaire, n'a traité que d'une manière tout à fait accessoire les opérations de l'armée. Son livre se compose d'une suite de tableaux qui présentent toutes les scènes de l'expédition sous un point de vue tour à tour sérieux, plaisant ou philosophique. M. Merle a fait la campagne en observateur, il s'est attaché avec soin à peindre le costume et les mœurs de l'expédition, à reproduire, dans chacun de ses épisodes, sa physionomie morale ; à esquisser, dans chacune de ses anecdotes, les traits caractéristiques d'une conquête si riche de poésie, et qui parle aux imaginations avec tant d'éclat et de vivacité. »

Au total, le succès qu'obtient l'ouvrage

« doit être attribué à l'intérêt et à la variété des sujets qui y sont traités avec talent et vérité. »

Puis le rédacteur anonyme considérant la prise d'Alger elle-même, écrivait ces lignes qui en 1831 ont l'aspect d'une prophétie :

« Jamais entreprise plus vaste ne fut exécutée avec tant de promptitude : trois siècles de honte et de servitude ont été effacés en moins de vingt jours. Cette côte de Barbarie, l'effroi des marins, va devenir une source de trésors ; ce port d'Alger, si funeste à notre commerce est aujourd'hui, grâce à la puissance de nos armes, un havre hospitalier. L'expédition d'Afrique n'est pas une de ces entreprises aventureuses, romanesques, sans but, sans résultat, une de ces conceptions gigantesques du génie dans lesquelles le bonheur et le repos d'une nation sont sacrifiés à la gloire du général et de ses soldats ; elle est l'œuvre de la philosophie, de la morale et de la reli-

(1) *Revue de Paris*, t. XXIX, 1831, p. 194.

gion. Un temps arrivera où la conquête d'Alger sera jugée hors de l'influence de l'esprit de parti, alors seulement on en appréciera toute la grandeur. » (1)

Alfred de Vigny fit mieux que consacrer au livre de Merle un compte-rendu (2). Sous le titre de *Mille et deuxième nuit*, il évoque à la manière d'un conte arabe l'expédition d'Alger et la chute de Charles X avec une ironie qui voile à peine l'indignation causée à l'auteur par le silence que la passion politique faisait autour de la prise d'Alger.

Shéhérazade parle :

« Il y avait une fois un vieux roi, sectateur d'Issa, qui régnait sur la plus belle contrée du monde, et sur le peuple le plus aimable de la terre. Il avait des ambassadeurs par tout l'univers, et entre autres endroits, dans un port de l'Orient où régnait un autre vieux roi nommé le Dey, sur un tout petit peuple de croyans, dont l'usage immémorial était d'enlever les marchands, les jeunes filles, les jeunes garçons et les archevêques de tous les rois et les empereurs infidèles, qui n'osèrent jamais s'en venger, parce que le dey était protégé par Mahomet, et qu'ils le savaient bien ; comme ils savent que le monde est carré, et que Votre Hautesse, ô très-puissant Sultan, est assise au milieu, ayant aux quatre coins l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, dont vous disposez à votre gré, transportant les rois d'un trône à l'autre, selon qu'ils se sont bien ou mal conduits à votre égard.

Un jour le dey étendit la main, et donna un coup de chasse-mouche à l'envoyé du vieux roi. Le vieux roi dit à l'un de ses capitaines :

« Tu partiras avec tes quatre fils et cent vaisseaux de ton roi ; tu prendras la ville du dey, tu y établiras mes guerriers qui ne savent que faire, et tu m'enverras le trésor du dey sans en garder un sequin zermahboub, ni un Médin. »

Or, le capitaine partit.

Il partit avec ses quatre fils et les cent vaisseaux de son roi ; il prit la ville du dey, y établit les guerriers qui ne savaient que faire, et envoya le trésor du dey sans en garder un sequin zermahboub, ni un Médin.

Mais il arriva que le peuple le plus aimable de la terre égor-

(1) *L'Artiste*, t. II, 1831, p. 69 et sq.

(2) A. de Vigny : *Anecdotes historiques et politiques sur Alger...... par M. Merle — Mille et deuxième nuit (Revue des Deux-Mondes*, 1831, t. III, juillet à décembre, p. 476 et sq).

gea gaiement les gardes du vieux roi, et le chassa précisément au moment où ses guerriers chassaient en riant le vieux dey.

Et le capitaine fut condamné à errer comme Sindbad le marin, en punition de ce qu'il avait sacrifié un de ses quatre fils à la gloire du plus aimable peuple de la terre.

Or, le vieux dey, qui ne savait que faire, non plus que les soldats ses vainqueurs, s'en vint voir le pays du vieux roi, avec ses femmes, ses enfants, ses diamants et ses lunettes (1).

Il assiste à une représentation à la Porte Saint-Martin.

— Serait-ce la sublime Porte ? demanda le Sultan en jetant sur la sultane un regard plein de pénétration.

— La plus sublime de toutes les Portes, reprit la sage Shéhérezade, car on y voyait une multitude d'hommes et de femmes assis pêle-mêle, selon l'étrange usage des infidèles, et considérant une vingtaine d'hommes et de femmes éclairés magnifiquement, et vêtus plus magnifiquement encore, qui se parlaient, se battaient et s'embrassaient comme jamais le dey n'avait vu se parler, se battre et s'embrasser. Parmi ces hommes, il y avait une femme qui avait des yeux de gazelle et des épaules d'une beauté merveilleuse. Elle paraissait d'abord fort tranquille chez elle, mais ensuite il lui arrivait toutes sortes d'aventures extraordinaires et pitoyables, qui jetaient la multitude et le dey lui-même dans un étonnement et une tristesse impossibles à décrire. Elle souriait au commencement de la nuit, et parlait avec tant de grâce, que toute l'assemblée était mise en joie, et lui tendait les bras en frappant des mains continuellement. Ensuite elle demandait grâce à tous les hommes pour son amant, et à son amant pour elle, et se jetait aux pieds de tous, et disait des vers pour leur plaire, et faisait tout ce qu'il est possible de faire pour leur être agréable, sans rien obtenir de personne de toute la soirée (2). Alors elle fondait en larmes avec une douleur profonde, se lamentait avec une voix si touchante, faisait des gestes si désespérés et si élégans tout à la fois, que l'assemblée pleurait tout autant qu'elle, même en la voyant. Le dey, qui était le plus clément de tous les vrais croyans, en fut tellement attendri, que ses larmes troublèrent complètement le verre de ses lunettes, et qu'un brouillard épais

(1) Hussein-pacha, après avoir séjourné à Naples puis à Livourne, fit un séjour à Paris du 23 août au 24 octobre 1831. Il revint ensuite en Italie et se fixa en 1833 à Alexandrie où il mourut en 1838.

(2) Il s'agit évidemment de *Marion Delorme*, drame en cinq actes de Victor Hugo, dont la première représentation eut lieu à la Porte Saint-Martin, le 11 août 1831. Hussein fréquenta les théâtres de Paris, et devint avec un autre exilé, don Pedro, un personnage à la mode.

se répandit sur les quatre lumières de ses yeux. Il étendit la main avec la même majesté que lorsqu'il avait si noblement usé de son chasse-mouche de bois de santal, et dit à son drogman :

— Au nom de Dieu clément et miséricordieux, va m'acheter cette femme, et place-la dans mon harem afin que je la console.

Le drogman se précipita aux pieds du sublime dey, et lui répondit ces paroles en se frappant la poitrine très-violemment :

— Invincible dey, cette femme merveilleuse ne peut être achetée ni consolée, parce qu'elle est l'épouse chrétienne du secrétaire intime du capitaine du vieux roi du plus aimable peuple de la terre, dont les guerriers qui ne savaient que faire ont jugé à propos de détrôner votre grandeur... » (1).

A quoi le dey ne peut que s'écrier : « Dieu est Dieu et Mahomet est son prophète ».

Ici l'auteur reprend la parole :

— Hélas, mes amis, j'avais cru jusqu'ici, comme le sultan immortel des Mille et une Nuits, que c'était un conte que toute cette aventure d'Alger, une histoire de nourrice, ou tout au plus une vieillerie d'avant la révolution, quelque chose comme la guerre de sept ans et la bataille de Rosback. A-t-on jamais vu dans Paris, me disais-je, les étendards conquis sur les janissaires de Staoueli, a-t'on-vu quelque général piaffant sur les boulevards, suivi d'un Mamelouk, et ceint d'un cachemire ? A-t-on chanté des *Te Deum* dans quelque église, et des odes à l'Institut ? A-t-on crié les glorieux bulletins dans la rue ? Ai-je rencontré la tente de pourpre d'un aga plantée sur la place Louis XV, à côté de la baleine du prince d'Orange (qui n'y songe guère à présent, le pauvre homme) ? Avons-nous par hasard entendu les *dilettanti* fauxbouriens chanter *l'Algérienne* avec *la Parisienne ?* Jamais. Qu'est-ce donc que cette guerre dont il ne revient ni héros couronnés, ni héros blessés, ni héros bronzés du soleil, haut cravatés, regardant sombre, et coudoyant sans pitié, comme au bon temps du débonnaire patriote qui nous canonna à Saint-Roch ?

Voilà ce que je disais lorsque m'est apparu l'ouvrage intitulé : *Anecdotes historiques et politiques pour servir à l'histoire de la conquête d'Alger...* J'aurais donné tout au monde pour ne pas lire ce livre, parce que je n'aime pas à être désabusé quand une fois je me suis complètement abusé, chose qui m'arrive dix fois le jour en des occasions diverses. J'aurais bien voulu, dis-je, ne rien voir de positif dans ce volume, rien de caractéristique, rien de naïf et de vrai, afin de pouvoir encore nier cette campagne, et la laisser dans les féeries ; mais il m'a fallu lire le recueil, parce que je l'avais commencé, et y croire, parce que je l'avais lu. Il est donc vrai qu'il y a eu une campagne d'Alger brillante et profitable ; il est donc vrai que nous devons quelque reconnaissance à une armée toute jeune et qui partit au milieu des pamphlets, des sifflets, des persifflages et des caricatures, qui la suivaient comme les éclairs d'un gros orage prêt à crever sur elle au premier revers. Grâce à la prudence du chef, l'armée n'en éprouva pas. On le regardait du bord comme on épie les mouvemens d'un équilibriste sur la corde tendue, et il eut le bonheur de ne pas faire un seul faux pas.

(1) Marie Dorval, créatrice de *Marion Delorme*, était en effet la femme de Merle. Sa liaison avec Alfred de Vigny est bien connue.

Après avoir regardé toute cette galerie de tableaux, on ferme les yeux, et l'on se demande pourquoi tout cet éclat s'est éteint tout à coup, comment tout ce bruit a été subitement étouffé ; on s'interroge sur cette gloire des actions après laquelle tant d'hommes ont voulu courir. Voici une grande expédition entreprise et exécutée dans un temps donné comme une manœuvre du Champ-de-Mars. Le résultat en est complet, la nation en profite, et les noms des braves qui ont laissé là leurs ossemens, le nom de celui qui les a conduits, le nom de leurs batailles, les drapeaux qu'ils ont enlevés, les armes qu'ils ont arrachées à l'ennemi, tout cela n'a pas une église où se réfugier, un cénotaphe, un obélisque, un pauvre gazon où s'abriter. Peu s'en faut que chaque conquérant, en revenant en France, ne se cache de sa conquête comme d'une mauvaise action, et ne l'efface de ses états de service. Les faiseurs de réputations fouillent partout pour trouver des héros, et ne s'informent pas de ceux-là qui sont tout faits, et que le sang a baptisés, selon notre vieille expression de soldat, que j'ai apprise à l'armée. Voilà la gloire des faits d'armes en l'an de grâce 1831... »

IV.

L'année suivante, Merle publia dans l'*Artiste* (1) sous le titre : *La Rue de la Marine à Alger* une sorte de : « en marge » de son livre. L'article était accompagné d'une eau forte de Frey d'après un dessin de Wachsmut (2) fait

(1) T. III, 1832, p. 269.

(2) Ferdinand WACHSMUT (1802-1860), élève de Gros, fut l'un des peintres qui accompagnèrent l'armée expéditionnaire en Afrique. Il a exposé en 1833, *Vue prise à Staouéli. Arabes près d'une fontaine. Episode de l'expédition d'Alger* ; en 1839, *Prise du Fort l'Empereur.* Des nombreux dessins qu'il avait exécutés en Afrique, il a tiré des lithographies (*Défense d'une batterie turque. Famille arabe. Porte Bab-el-Oued. Le camp français*, et un grand papier peint, *le camp de Sidi-Ferruch.* Voir ESQUER. *Iconographie historique de l'Algérie*, Texte et t. II.

en 1830 (*Fig.* 8). L'anecdote est amusante, agréablement contée, et mérite d'être reproduite dans sa majeure partie.

«... C'était une chose curieuse à voir que nos jeunes soldats se promenant dans les rues d'Alger, en présence d'une population dont les mœurs leur étaient si étrangères et dont les usages étaient pour eux si nouveaux. L'instinct français est l'imitation ; aussi, dès les premiers jours, il fallut à nos troupiers de longues pipes, une bourse à tabac et toutes les douceurs des cafés (A). Ils fumèrent et ils burent du moka, parce qu'ils s'aperçurent bien vite que c'étaient les seuls plaisirs du pays, et ils les adoptèrent peut-être moins par goût que pour prouver qu'ils avaient conquis le droit d'en jouir. D'autres plaisirs plus français leur étaient interdits par la capitulation, et ce fut l'article de ce traité qui leur coûta le plus à respecter. Ils virent sans envie partir pour la France les millions de la Casanba, mais non sans humeur les portes des harems fermées pour eux.

La rue de la Marine que le crayon facile et spirituel de Wachsmut vient de reproduire dans un dessin plein de vérité, est la première par laquelle on passe en arrivant à Alger par le port (B). On y entre en traversant, sous une sale et sombre voûte, un porche obscur qui sert de corps de garde. Deux portes vieilles et lourdes, armées de larges bandes de fer grossièrement peintes aux couleurs du dey, donnent tout d'abord l'idée de la ville qu'on va parcourir et qui, destinée à servir de repaire à des pirates, n'a pas failli à sa destination. Alger était, avant notre arrivée, la ville des harmonies barbares ; les rues, les mœurs et les habitants étaient dans un accord parfait. Nos Français, maîtres et conquérants, y furent les premières anomalies : avec leurs goûts de civilisation, leurs habitudes frivoles, leurs manières élégantes et vives, ils formaient un contraste à la fois grave et plaisant, avec les figures froides, sévères et réfléchies des Turcs et des Maures et les allures basses et viles de la canaille juive. Il était au moins fort singulier de rencontrer un jeune voltigeur fumant sa pipe devant un iman qui se rendait à la mosquée, et un élégant officier de lanciers prenant sa tasse de

(A) Les cafés sont à Alger les seuls lieux de plaisir, ou pour mieux dire, passe-temps. Les Algériens restent toute la journée fumant la pipe et buvant du café de demi-heure en demi-heure, accroupis sur des nattes. (*Note de l'auteur*).

(B) Wachsmut est un des jeunes peintres que l'amour de leur art entraîna en Afrique à la suite de l'expédition. Il a réuni un grand nombre de dessins et de croquis du plus haut intérêt, esquissés à l'ardeur du soleil, et souvent sous les balles des Bédouins aux avant-postes. (*Note de l'auteur*).

café à côté d'un biscarre aveugle invoquant la charité des passants.

A ces murs d'une blancheur éblouissante, qui réflètent d'une manière fatigante un soleil d'Afrique lourd et accablant, à ces rares et petites fenêtres armées de grilles serrées, à ces échoppes enfumées et sombres, abritées par de vieux auvents vermoulus, à ces masures rapprochées et soutenues par des solives transversales, et qui encaissent dans un étroit espace une rue sale, dépavée et déchirée par des ornières et des ruisseaux puants, on ne se douterait guère qu'on est dans le beau quartier d'*Alger-la-guerrière*, de cette terrible *Djezaïr*, dont le nom a retenti si longtemps avec terreur dans toute la chrétienté. C'est pourtant là que les consuls ont leurs hôtels, les grands de la Régence leurs palais, les plus riches négociants leurs comptoirs. Là s'établirent, aussitôt après la conquête, les *Véfour* et les *Engilbert* de l'armée. Les Turcs furent longtemps à s'expliquer l'ivresse si vive et si gaie de notre champagne, en voyant nos jeunes officiers sortant de nos joyeux dîners à la française, eux qui ne connaissent que les hallucinations extatiques de l'opium. Mais un spectacle d'un autre genre vint frapper leurs regards et faire une sorte d'événement dans cette *rue de la Marine* représentée dans le pittoresque croquis de mon compagnon de voyage Wachsmut.

C'était je crois le 10 juin (1), cinq jours après notre entrée à Alger. Nous sortions de déjeuner à l'hôtel des Ambassadeurs, et nous nous dirigions vers le môle, avec mon ami M. Chauvin-Beillard, quand nous vîmes se dessiner à travers les ombres de la porte de la Marine, et apparaître au milieu de la rue une femme vêtue avec une élégance et une recherche dignes des habituées du boulevard de Gand, les plus distinguées par le goût et le luxe de leur toilette. Il faut se représenter, pour juger de notre surprise et de la stupéfaction des Algériens, dans une rue d'Alger une femme en souliers de satin, en robe de levantine lilas à grands volants et à manches à gigots, coiffée d'une toque de satin rose, au-dessus de laquelle s'agitaient des touffes de plumes blanches et disputant au vent qui s'engouffrait sous la porte une écharpe de crêpe de chine amaranthe qui flottait autour d'elle comme le voile d'une Néréide. Elle était suivie d'un vieux domestique en costume rapé de jockey anglais, qui portait sous le bras un petit bahut espagnol. Dès qu'elle nous aperçut, elle se retourna vers son groom, et lui dit avec des airs de comtesse, car, il faut le dire, ç'en était une : *Giuseppe, bisogna, mi trouva une locanda, presto ! presto !* Nous nous avançâmes aussitôt vers cette élégante dépaysée, par un mouvement spontané de curiosité. En agitant autour de sa tête une

(1) *Sic*, pour 10 juillet.

ombrelle bleu de ciel, elle nous dit avec un accent italien très prononcé : *Messious, povez-vi m'indiquer la meillore auberze d'Alger, car je pense bien que je ne troverai pas ici oun hôtel ?* Cette question était faite d'une manière si ridicule, elle avait été précédée et suivie de tant de petites minauderies que des gens plus mal élevés que nous auraient appelées des grimaces, que notre première réponse fut un long éclat de rire. La comtesse aurait pu nous rappeler au respect par son âge, mais elle préféra nous en imposer par son rang ; et, sur le champ, en se retournant gravement vers son domestique, elle lui dit : *Giuseppe, vi demanderez oun lozement per madame la comtesse Juanita.* Elle nous regarda alors d'un air sévère, avec des yeux qui devaient avoir été assez brillants il y a quinze ans et nous montra un teint fort animé, dont nous aurions pu attribuer l'éclat à un vif sentiment de dépit, si nous n'avions su qu'au soleil seul de l'Afrique il fallait faire honneur de ce vif incarnat. Déjà notre rencontre avait attiré l'attention des passants ; et, en quelques instants, nous fûmes entourés d'une multitude qui témoignait son étonnement par une foule de manières toutes plaisantes. En moins d'un quart d'heure la rue fut encombrée ; Maures et Juifs, Turcs et Français, Nègres et Bédouins, chacun discutait à sa mode. Enfin cette scène qui avait commencé par être bouffonne, allait devenir sérieuse quand nous jugeâmes prudent de faire entrer la comtesse Juanita dans une maison habitée par des Français. Là nous apprîmes que l'héroïne de cet imbroglio italien était une *Balérine* de Florence qui, après avoir charmé l'armée à Palma pendant la relâche de la flotte, se proposait de donner aux Algériens une idée des danses vives et sémillantes de l'Italie. La *Balérine* nous assura qu'elle était réellement comtesse et l'épouse légitime d'un comte tyrolien, qui, par un lâche abandon, l'avait rendue à la profession qui la lui avait donnée dans sa jeunesse.

La *contessina* se fut bientôt fait des protecteurs dans l'Etat-Major ; et, au bout de quelques jours, elle obtint la permission de donner à elle seule un ballet à l'abri d'une vaste tente dressée sur le môle et ajustée en salle de spectacle. Des affiches en français et en arabe annoncèrent à l'armée et aux habitants que *la comtesse Juanita, artiste de l'Académie royale de musique de Paris, élève de la Scala de Milan et pensionnaire du Théâtre-Royal de Saint-Charles de Naples, commencerait ses représentations par la danse du Schall* (1).

(1) L'abbé Dopigez, aumônier du 2ᵉ de marche, note le 5 juillet la présence à Alger d'une « dame Ginetté, se disant première danseuse de l'Opéra de Londres, et poursuivant l'armée française depuis Palma » (*Souvenirs de l'Algérie et de la France méridionale*, Paris, 1840, in-8°, p. 165) Des correspondances adressées d'Alger aux journaux parlent des danses de la dame « Ginetti, qui n'avait dû manquer autrefois ni de grâce ni d'agilité ».

En lisant cet affiche, je me rappelai la remarque si vraie de M. de Chateaubriand : « Le caractère national ne peut s'effacer. Nos marins disent que, dans les colonies nouvelles, les Espagnols commencent par bâtir une église, les Anglais une taverne, les Français un fort et j'ajoute une salle de bal ». En effet, il n'y avait pas dix jours que nous étions à Alger qu'on y dansait déjà ; et, à tout prendre, le petit Français trouvé par M. de Chateaubriand chez les Iroquois, en habit vert pomme, poudré, frisé, avec jabot et manchettes de mousseline, râclant sur un violon de poche *Madelon Friquet*, pour faire danser les *Coyougas* (1), n'était pas plus extraordinaire que la comtesse Juanita cherchant à Alger un hôtel dans la *rue de la Marine*, et venant danser un pas de ballet sur le môle en plein air, entre le cap Caxine et le cap Matifou et presque au pied de l'Atlas. »

V

En rentrant à Paris après son séjour en Afrique, Merle avait repris sa plume de journaliste. Il rédigea le feuilleton dramatique de la *Quotidienne* qui devint en 1847 *L'Union monarchique*, puis, en 1848, *L'Union*. « Ce feuilleton, simple, net, court, exempt de prétention à ce qu'on appelle aujourd'hui le style, poli jusque dans ses plus grandes sévérités, ne ressemblait à aucun autre. On y faisait grande attention, on l'écoutait, ce qui était plus que le lire, et j'ai remarqué que, par une exception respectueuse, jamais en parlant de notre doyen, on ne disait Merle tout court, tant la dignité de sa personne imposait. » (2) Prisant avant tout la clarté et le naturel, il montrait peu de goût pour les épanchements romantiques et la phraséologie. A l'éloquence il préférait le style simple et direct et l'esprit au lyrisme. Il avait la phrase en horreur. Il est le disciple de Voltaire, de Rivarol et des petits poètes du XVIIIᵉ siècle. Mais quelles qu'aient été ses préférences, il n'en

(1) Chateaubriand : *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, 7ᵉ partie, Paris 1830, in-16, t. III, p. 101-103.

(2) Lireux, *article cité*.

a pas moins jugé avec intelligence et sympathie les œuvres romantiques. Rendant compte d'*Angelo, tyran de Padoue*, il écrivait :

« La jeune école a sur l'école classique le grand avantage d'être représentée par des adeptes pleins de jeunesse et de vigueur ; elle met en lice des athlètes dans la force de l'âge et dans toute la puissance du talent. L'autre école, au contraire, est représentée par une littérature décrépite, par des verves caduques ; le public de celle-ci ne se compose plus que de vieux habitués du Théâtre Français qui ne vivent plus que de souvenirs, et sont obligés de justifier leur admiration pour des chefs-d'œuvre défigurés, en se retranchant derrière les hautes réputations de Lekain, de Brizard, de Clairon et de Dumesnil. Le public des autres, au contraire, c'est *la jeune France*, c'est cette jeunesse qui veut tout régénérer et qui ne respecte pas plus la royauté de Racine que celle de Louis Philippe, espèce de radicaux littéraires qui veulent une réforme absolue. Dans cette perturbation d'idées, il est bien difficile de deviner l'avenir de notre théâtre et de prendre parti pour des gens qui se disent les successeurs de Corneille, de Racine et de Voltaire, et qui ne peuvent pas même s'élever à la hauteur de *Pertarite*, d'*Alexandre* ou d'*Irène*, et de répudier de jeunes talents qui désertent les drapeaux d'Aristote pour se ranger sous l'étendard de Shakespeare, de Schiller et de Gœthe. La seule règle de conduite, c'est de juger les ouvrages et non les écoles et les systèmes. » (1)

Merle avait aussi retrouvé sa famille. Le 17 octobre 1829, il avait, en effet, épousé une de ses anciennes pensionnaires de la Porte Saint-Martin, Marie Dorval (2) qui restée veuve du maître de ballet Allan, lui avait apporté avec son talent consacré par le succès, ses trois filles, Gabrielle, Louise et Caroline.

Le petit appartement de Merle était fréquenté par les hommes de lettres et les artistes. Marie Dorval attirait par le prestige de son art vivant et personnel, par sa beauté irrégulière mais d'où se dégageait un je ne sais quoi dont

(1) *La Quotidienne*, 4 mai 1835.

(2) Voir sur Marie Dorval le petit livre de M. Nozière, déjà cité, d'une lecture agréable, mais un peu trop dénué de dates et dans lequel — suivant le plan de la collection dans laquelle il a paru — les références font complètement défaut.

ses partenaires se déclaraient électrisés. Interprète inégalée du drame romantique, le public ne voulait plus voir que sous les traits de son artiste préférée, Marion, Adèle et Kitty Bell. De son côté, Merle avait de l'esprit, sa mémoire était fertile en anecdotes et il connaissait d'inappréciables recettes culinaires. Le *Cuisinier Royal* n'était-il pas, avec Montaigne et le *Théâtre Classique*, un de ses livres de chevet ? Aussi le salon du ménage était-il fréquenté par les acteurs : Bocage, Périer... et les hommes de lettres : Hugo, Vigny, Dumas, Soulié, Georges Sand, Cavel, l'éditeur de Balzac.

C'est un rôle périlleux à tenir que celui de mari d'une étoile. Qu'il paraisse aveugle, ou complaisant ou profiteur, le titulaire n'esquive l'odieux que pour tomber dans le ridicule. Merle sut éviter l'un et l'autre. « L'intérieur de M. Merle et Mme Dorval, l'un des plus étranges et des plus respectables pourtant qu'on ait connus, tant il y avait de probité dans le désordre, de noblesse au milieu du laissez-aller, de cœur et de distinction couvrant le tout : le cœur de Mme Dorval et la distinction de M. Merle » (1).

Ce fut cependant un foyer singulièrement mouvementé : grande passion d'Alfred de Vigny pour Marie Dorval, camaraderie de celle-ci avec les auteurs dont elle était l'interprète comme Dumas et avec ses camarades — une camaraderie d[illegible] on ne sait pas très bien jusqu'où elle a pu aller ; — entraînement juvénile d'Antoine Fontaney pour Gabrielle Dorval, le jeune homme étant aussi du goût de la mère et de la fille cadette (2). Au milieu de ces complications, Merle passa, olympien et dis-

(1) Lireux, *article cité*.

(2) Antoine Fontaney (1836-1837), enleva Gabrielle Dorval en 1834. Tous deux moururent phtisiques à quelques mois d'intervalle. La bibliographie des publications de Fontaney a été donnée dans l'édition de son *Journal intime*, publié avec une introduction et des notes par René Jasinski (*Bibliothèque romantique*, n° 12), Paris, 1925, in-8°.

tant, amusé sans doute par les précautions que prenaient à son égard l'amant de la mère et l'amoureux de la fille, précautions qu'il jugeait avec raison puériles et bien inutiles. Il dut les considérer du même œil que les intrigues qu'il voyait, de son fauteuil de critique, se dérouler au théâtre. Il portait certainement plus d'attention à se garer des raseurs qu'il excellait à planter là avec un grand coup de chapeau, et des imbéciles (1), seules gens qui le missent hors de lui-même. Il vécut toujours le même train de vie dont les principales dépenses étaient quelque voyage à Londres (2) et les femmes.

Sur ce dernier point, il refusa d'écouter les avertissements de l'âge et ceci lui fut fatal. On raconte qu'ayant un jour éprouvé auprès d'une dame qu'il comptait honorer de ses faveurs une défaillance naturelle mais vexante, il aurait déclaré que la vie n'ayant plus pour lui de raison d'être et que n'ayant plus de motif de sortir, il allait se mettre, et pour toujours, au lit, ce qu'il aurait fait (3). Le vrai est qu'il fut cloué sur sa couche par l'impitoyable paralysie, en 1848.

Ses facultés demeuraient intactes, et telle était l'autorité qu'on reconnaissait au doyen de la critique dans le monde des auteurs, cependant peu enclins à la déférence envers autrui, que « sachant qu'il ne pouvait plus venir aux représentations, on lui envoyait les manuscrits ». Il rédigea ainsi son feuilleton presque jusqu'à la

(1) « On ne retrouvera pas le ton dont il s'écriait, au récit de quelque histoire dont un imbécile était le héros, réussite de mauvaise pièce, nomination de tel académicien : « Les bêtes nous mangent, les bêtes nous mangent ! » (LIREUX, *article cité*).

(2) « M. Merle ne connut de beau et de bon que ce qui était anglais. Si par hasard il avait besoin d'un portefeuille, en rentrant chez lui, il disait : « Donnez-moi trois chemises. — Tu vas donc encore à Londres ? répondait Mme Dorval. — Oui, j'ai perdu mon portefeuille. — Mais je t'assure, Monsieur Merle, qu'il y a de charmants portefeuilles à Paris — Ta, ta, ta, donnez-moi trois chemises. ». Ainsi pour les ciseaux, pour les canifs, pour tous les menus objets. » (LIREUX, *art. cité*).

(3) NOZIÈRE, *op. cit.*, p. 116.

fin. Le dernier qui, dans le rez-de-chaussée de *l'Union* porte ses initiales, est du 7 avril 1851. Il avait consacré celui du 7 janvier à une question qui est restée d'actualité, les congés des Sociétaires du Théâtre Français :

« Après six mois de villégiature, dont ont joui successivement sociétaires et pensionnaires privilégiés, grâce à l'excessive bienveillance de M. Arsène Houssaye, tous les touristes dramatiques viennent enfin de rentrer au quartier général de la rue de Richelieu. Les congés sont d'un usage déjà fort ancien, mais depuis quelque temps il faut convenir que les comédiens en abusent. La plupart de ces Messieurs et de ces dames sont plus connus en province qu'à Paris, et on est plus sûr, dans certaine saison de l'année, de les rencontrer sur les grandes routes que dans les rues. Nous pourrions en citer qui ne font pas trois mois par an de service à leur théâtre » (1).

Sa femme qui n'avait su se fixer nulle part, était morte en 1849, en courant la province après de misérables cachets. Merle lui survécut trois ans, ayant pour vivre une très modeste rente que la Comédie Française lui servait en souvenir de Marie Dorval ; d'ailleurs admirablement soigné par la famille de René Luguet (2), époux de la troisième fille que Marie avait eue du chef d'orchestre Piccini. Il attendit la mort avec calme, comme une éventualité dont il avait envisagé l'inévitable une fois pour toutes, afin de n'avoir plus à s'en préoccuper par la suite.

Il mourut le 28 février 1852. Ses confrères de la critique dramatique témoignèrent d'unanimes regrets : « Le seul d'entre nous, écrit Jules Janin dans *le Journal des Débats*, qui n'ait pas soulevé sur ses traces les haines, les colères, les rages de l'amour-propre aux abois ». Homme d'esprit qui cependant ne changea jamais d'opinion, directeur de théâtre curieux des nouveautés,

(1) *L'Union*, 7 janvier 1851.

(2) D'une famille qui a donné de nombreux acteurs à la scène française.

journaliste désintéressé, cet écrivain de talent est l'auteur d'un très agréable recueil d'impressions sur l'expédition d'Alger et il a créé, voilà dans quelques jours un siècle, le premier journal algérien dont il a écrit, jugeant avec clairvoyance l'avenir de la nouvelle conquête :

« Un bulletin de l'armée française imprimé sur une des plages de la côte d'Afrique, est un fait assez extraordinaire pour qu'on y attache de l'importance. Dans quelques siècles, cette date signalera peut-être un des événements les plus influents de la civilisation, sur la plus belle comme sur la plus florissante de nos colonies. » (1)

La presse algérienne peut reconnaître Toussaint Merle comme un ancêtre fort avouable.

G. Esquer

---

(1) Merle, *Anecdotes*, p. 160.

L'Origine sarrazine de Bertrand du Guesclin

En 1390, Froissart, chevauchant un jour sur la grande route de Tours à Angers, rencontra un chevalier breton appelé Guillaume d'Ancenis, parent et autrefois compagnon de guerre du Connétable. Ils suivirent quelque temps le même chemin et causèrent : la conversation roula naturellement sur Du Guesclin. Suivant une habitude courante de son temps, Froissart prononçait le nom « Claiequin ». « C'est « du Glay Aquin » « qu'on devrait dire », observa Guillaume d'Ancenis, et pour expliquer cette forme, remontant à l'époque de Charlemagne, il fit le récit suivant, que Froissart nous a conservé dans ses Chroniques (1).

« En ce temps avoit ung roy fort puissant, Sarrazin, qui s'appeloit Aquin, lequel roy estoit de Bougie et de Barbarie à l'opposite d'Espaigne et des circonstances, car Espaigne... est grande

---

(1) Froissart. Chroniques. éd. Buchon. *Panthéon littéraire*, 1834. II, 602-604 ; éd. Kervyn de Lettenhove. Bruxelles 1870-1877. XII, 225-228. Le passage est reproduit également dans : Cuvelier, *Chronique de Bertrand Du Guesclin*, éd. Charrière, 1839, II, 327-329 ; S. Luce, *Hist. de B. Du Guesclin*, p. 3 ; L. Gautier. *Les épopées françaises*, 2ᵉ éd., III, 355-357 ; Joüon des Longrais. *Le roman d'Aiquin*. Nantes. Société des Bibliophiles bretons. 1880, introd. pp. II-VIII.

Pour la date de 1390, cf. Froissart. éd. Buchon : *Biographie de sire Jean Froissart*. III, 534.

Sur les différentes formes du nom du connétable, consulter Rioult de Neuville. *Revue des quest. hist.* 1872, XII, p. 208 et suiv. Les auteurs espagnols ont toujours Claquin, les textes catalans Claqui. La forme Claquin se trouve chez les chroniqueurs français. Eustache Deschamps dit d'ordinaire du Guesclin, et une fois seulement Claquin : éd. G. Reynaud. Soc. des anc. textes fr., IV., p. 111, rondeau 652.

à merveilles... et jadis conquist le Grand roy Charlemaine toutes icelles terres et roiaulmes. En ce séjour que y fist, le roy Aquin, qui roy estoit de Bougie et de Barbarie, assembla ses gens en grant nombre, et s'en vint par mer en Bretaigne et arriva au port de Vennes, et avoit amené sa femme et ses enffans, et se amassa là entour ou pays, et ses gens aussi s'i amassèrent, en conquérant toujours avant...

Le roy Aquin sur la mer, assés près de Vennes, fist faire une tour molt belle, que l'on appelloit le Glay, et là se tenoit ce roy Aquin trop voulentiers. Si advint, quand le roy Charlemaine ot accomply son voiage et acquitté Gallice et Espaigne... que il s'en retourna en Bretaigne et mist sus ses gens aux champs. Si livra une bataille grosse et merveilleuse contre le roi Aquin, et y mors et desconfis tous les roys sarrazins et leurs gens qui là estoient, ou en partie, tellement que il convint ce roy Aquin fuir ; il avoit sa navie toute preste au pié de la tour du Glay. Il entra dedans, et sa femme et ses enffans, mais ils furent si hastés des Français qui les chassaient, que le roi Aquin et sa femme n'eurent loisir de prendre un petit fils qui dormoit en celle tour et avoit environ ung an ; mais ils esquipèrent en mer et se sauvèrent ce roy et sa femme et ses enffans.

Si fut trouvé en la tour du Glay ce jeune enffant, et fut porté au roy Charlemaine, qui en eut très grant joye et voult qu'il fuist baptisié. Si le fut, et le tindrent sur fons Rolant et Olivier, et luy donna l'empereur bons mainbours pour le garder et gouverner et toute la terre que son père Aquin avoit acquise en Bretaigne. Et fut cel enffant, quand il vint en eage d'homme, bon chevallier, saige et vaillant, et l'appeloient les gens Olivier du Glay-Aquin, pour tant que il avoit esté trouvé en la tour du Glay et que il avoit esté fils du roy Aquin, mescréant, qui oncques puis en Bretaigne ne retourna, ne homme de par luy.

Or vous ai-je racompté la première fondation et venue de messire Bertran de Claiequin, que nous deussions dire du Glay-Aquin. Et vous dy que messire Bertran disoit, quand il ot bouté hors le roi dam Pietre de son roiaulme de Castille et d'Espaigne, que il s'en vouloit aler ou roiaulme de Bougie (il ne avoit que la mer à traverser), et disoit qu'il vouloit reconquérir son roiaulme et son héritaige. Et l'eust sans faulte fait, car le roy Henry luy vouloit prester gens à plenté en bons navires pour aler en Bougie, et s'en doubta moult grandement le roy de Bougie ; mais ung empeschement lui vint qui rompit tout ; et fut quand le prince de Galles guerroya le roy Henry, et il ramena le roy dam Pietre et par puissance il le remist en Castille... Et pour ces causes et autres se desrompirent les propos de messire Bertran, car la guerre de France et d'Angleterre renouvella... mais pour tant ne demeure mie qu'il ne soit yssu du droit estoc du roy Aquin, qui fut roy de Bougie et de Barbarie. Or vous ay-je racompté de l'ancienne geste et extrassion de messire Bertran du Glay-Aquin. » (1)

Sans accorder plus de confiance qu'il ne mérite au récit de Guillaume d'Ancenis (2), il peut être intéressant d'examiner les diverses questions que posent, d'une part la légende généalogique elle-même, et d'autre part les projets prêtés à Du Guesclin.

Quelle a été la genèse de cette légende généalogique ? Tous les éléments qui la composent sont-ils de même origine ? Du Guesclin a-t-il cru à son origine sarrazine, et même connu cette légende ? A-t-il d'autre part réellement formé le projet d'une expédition en Afrique du Nord et spécialement contre Bougie ? Guillaume d'Ancenis a-t-il bien parlé de Bougie à Froissart, et ne serait-ce pas en définitive notre historien qui aurait ajouté le nom de la ville en rédigeant ses Chroniques ?

La légende généalogique est, comme l'ont montré Joüon des Longrais et G. Paris (3), en relation directe avec une chanson de geste, d'origine bretonne, intitulée « Aiquin » ou « la Conquête de la Bretagne par Charlemagne » (4). Ce poème, composé dans le dernier quart du XII[e] siècle, nous raconte les guerres de Charlemagne

(1) Le passage est cité d'après Joüon des Longrais qui reproduit le texte et l'orthographe de Kervyn de Lettenhove. Par la suite les citations de Froissart seront toujours faites d'après l'éd. Buchon.

(2) La fantaisie étymologique de la légende a été en général sévèrement jugée par les historiens, D'Argentré : *Hist. de Bretagne*, 1588, p. 325, dit : « Ce sont pures fables et véritablement bourdes et bayes, qu'on a prises de certains romans faicts à plaisir. » Cf. Hay du Chastelet : *Hist. de B. Du Guesclin*, 1666, p. 3. De nos jours, S. Luce. ouv. cit. y accorde un peu plus d'attention. « Du Guesclin, dit-il, croyait à son origine sarrazine, et ce fait peut n'avoir pas été sans influence sur son ambition et ses destinées ».

(3) G. Paris. Romania, 1880, IX, p. 455 et suiv.

(4) Voir l'édition Joüon des Longrais, cf. L. Gautier, *loc. cit.* et Bédier. *Les légendes épiques*, II, p. 104 et suiv. pour qui la chanson d'Aiqnin n'est qu un « écrit de propagande, un pamphlet » composé pour étayer les prétentions de l'archevêque de Dol sur l'évéché d'Aleth ou de Saint-Malo.

contre un roi appelé Aiquin, qui depuis trente ans a envahi la Bretagne, possède tout le pays et réside dans la cité de Quidalet (l'ancienne ville d'Aleth, dans la région où est aujourd'hui Saint-Servan) (1). Charlemagne assiège sept ans Aleth et finit par pénétrer dans la ville, tandis que Aiquin s'enfuit par mer de sa tour d'Oreigle, gagne Brest, puis Carhaix, où il est vaincu à nouveau. Il s'éloigne encore, est traqué par Charlemagne et engage un combat sur l'issue duquel le poème ne nous renseigne pas, car il s'arrête là et la fin nous manque. Il est probable que Aiquin devait, soit succomber dans cette bataille, soit être défait et s'enfuir définitivement.

Inutile de dire que ce roi Aiquin n'a jamais existé. Normand ou Sarrasin, car il est l'un et l'autre dans la chanson de geste, mais surtout normand (2), ce n'est ni le « Inco Normanus « des vieilles chroniques, ni le Athim du Continuateur de Frédégaire, émir de Narbonne, vaincu par Charles Martel, ni le Hakam de Charlemagne (3). C'est un personnage inventé purement ou simplement, ou emprunté à la chanson d'Aliscans (4) et qu'on a fait venir en Bretagne pour les besoins de la cause.

(1) C'est précisément dans cette région que se trouvait le château « du Guesclin ». « Le Château du Guesclin, détruit vers le milieu du XIIIe siècle, était le chef-lieu d'un fief considérable, qui relevait des évêques de Dol et tenait dans sa mouvance la moitié environ de la presqu'île dont la ville de Saint-Malo occupe l'extrémité Nord. Ce territoire a jadis porté le nom celtique de Po-Alet. Le littoral maritime de ce canton, depuis l'extrémité des marais de Dol jusqu'aux portes de Saint-Malo dépendait de la seigneurie dont le château du Plessis-Bertrand devint le siège après la ruine de la vieille forteresse du Guesclin. » Rioult de Neuville, ouv. cit. p. 209.

(2) Il est appelé Barbarin, Sarrazin, empereur des Sarrazins, et surtout « Aiquins de nort pays » Ses hommes sont tantôt des Arabis, tantôt des Norois, mots qui n'ont pas d'autre sens que « païens ». Cf. la confusion courante dans les romans arabes entre Byzantins (Rûm) et Francs.

(3) Pour Hakam, voir Reinaud : *Invasions des Sarrazins en France*, 1836, p. 109 ; pour Athim : *Monum. Germ. Script rerum merov.* II, 178, 2. Breysig : *Die Zeit Karl Martels*, 1869, p. 62, Reinaud, *id.* p. 58.

(4) Cf. Bédier. *Légendes épiques*, II, 112.

Toujours est-il que, pris pour un véritable Sarrazin, il a été le point de départ de la légende généalogique de Du Guesclin, par suite de la ressemblance qu'offrait son nom avec la terminaison de celui des Claiequin, Claiquin ou Claquin. Pour créer l'épisode de l'enfant laissé endormi dans la tour du Glay, qui n'est pas dans la chanson de geste, on n'a eu qu'à ajouter aux données fournies par le poème : Aiquin s'enfuyant précipitamment de la tour d'Oreigle à Quidalet (St-Servan) (1). Il est plus difficile de dire pourquoi la résidence d'Aiquin a été transportée à Vannes (2). Quant au nom de la forteresse imaginaire du Glay, on pourrait y voir une déformation d'un mot arabe bien connu des croisés : Qal'a, forteresse, qui entre dans la composition de nombreux toponymes espagnols : Calatrava, Calatayud, etc...

Mais comment Aiquin est-il devenu roi de Bougie, alors qu'il ne l'est pas dans le poème. G. Paris suppose que, dans le début manquant de la chanson de geste, Aiquin était qualifié de roi de Bougie. Il est cependant difficile de croire qu'un jongleur breton, qui ne faisait pas de différence entre des normands et des arabes, ait eu le minimum de connaissance du monde musulman nécessaire pour parler de Bougie et y placer le royaume

(1) La ville de Saint-Servan a pour armes une tour d'où s'éloigne une petite nef, et cette nef est celle d'Aiquin fuyant la tour d'Oreigle où il était assiégé. (Joüon des Longrais : Note du vers 2137. Cf. G. Paris, p. 458). S'il faut en croire G. Paris, l'épisode de l'enfant serait dû à une amusante étymologie populaire du nom de la tour « Solidor » de Saint-Servan, ex-tour d'Oreigle, reconstruite en 1382 et encore existante aujourd'hui. Ce nom aurait été interprété « Sol i dor » = *dors y seul !* et même « Soul y dort » = *il y dort seul*, et c'est sans doute à cette interprétation que se rattache le trait du petit enfant laissé seul et dormant dans la tour.

(2) G. Paris, p. 459, n. 2 suppose que, dans la forme nouvelle prise par la légende, on a placé le théâtre des événements près de Vannes pour la vraisemblance géographique, une fois que les Norois furent devenus de véritables Sarrazins. C'est peut-être donner aux créateurs ou remanieurs de légendes un souci qu'ils n'avaient pas.

d'Aiquin (1). La supposition de G. Paris est d'ailleurs toute gratuite ; car, quelle que soit l'importance des passages perdus, début et fin du poème, il serait bien étonnant, si Aiquin avait été appelé roi de Bougie dans les premiers vers, que ce titre ne reparût pas dans la partie considérable de la chanson de geste qui nous est parvenue.

Vraisemblablement, ce n'est pas là qu'on est allé chercher ce détail important. Et si l'on peut admettre, à priori, que la légende généalogique s'est formée dès le XIII[e] siècle, il faut penser qu'à ce moment, il n'y était pas encore question de Bougie.

Mais la légende existait-elle déjà au temps de Bertrand du Guesclin ? Il est tout de même curieux que Froissart soit seul à la mentionner, et à une date postérieure de dix ans à la mort de Du Guesclin. Nous avons, sur la vie du grand Breton, une chronique, en vers, composée entre 1380 et 1387, par Cuvelier, qu'on a appelé le dernier des trouvères. L'auteur déclare tenir des renseignements des compagnons même de son héros (2). Or, il ignore

(1) Bougie eût pu à la rigueur être connue en France à la fin du XII[e] siècle. Elle fut fondée en 407/1064-1065 par le Hammâdide al Nâṣir qui fut en relation avec le pape Grégoire VII. Capitale en 483/1090 1091. Attaquée par les Génois en 1136. Alliée des Normands de Sicile contre les Almohades. Elle fait un commerce important avec les Génois dès le XI[e] siècle. (De Mas-Latrie. *Relations et commerce de l'Afrique septentrionale avec les nations chrétiennes au Moyen-Age*, 1887, pp. 56, 91, 118, 188, 237. Pour la fondation de la ville, voir Yâkût *Mu'jam*, I, 495). Au XII[e] siècle déjà elle est un centre de piraterie Les esclaves chrétiens y sont si nombreux qu'on y échange couramment deux blanches chrétiennes contre une noire : Gubrînî : *'Unwân al Dirâya*, Alger, 1910, pp. 23-24. Mais l'auteur d'*Aiquin*, tout entier à ses histoires de clocher, ne connaissait rien de tout cela.

(2) Cuvelier. *Chronique de Bertrand Du Guesclin*, éd. Charrière, 2 vol. 1839. Voir l'introduction de l'éditeur, la note du tome IV, de la *Bibliographie historique* de Molinier, l'avant-propos du tome III de *l'Histoire de Charles V*, de Delachenal (4 vol. 1909-1928), p. X. Delachenal conjecture que Cuvelier a eu sous les yeux le journal, en prose ou en vers, d'un héraut d'armes attaché à la personne de Du Guesclin. Cuvelier est parfois la source unique pour certains événements. (Delachenal, III, 46, n. 6). L'étude critique, d'ailleurs fort malaisée, de sa chronique, n'a pas été faite.

complètement la légende généalogique (1). Faut-il admettre, comme semble le faire G. Paris, qu'elle n'aurait été connue que de Du Guesclin et sa famille, qui l'auraient pour ainsi dire tenue secrète ? (2). C'est assez improbable. Du Guesclin n'avait aucune raison de cacher cette origine, qui aussi bien en France qu'en Espagne, n'eût pu lui conférer qu'un surcroît de notoriété et de noblesse. Beaucoup de « gentilshommes sarrazins » ne le cédaient en rien, en chevalerie, aux barons les plus réputés de la Chrétienté, et c'est toujours un titre de gloire que de descendre d'un roi contemporain de Charlemagne, fût-il barbarin, et d'avoir eu un ancêtre que Roland et Olivier ont tenu sur les fonts baptismaux. Du Guesclin, bien loin de penser qu'il fût de souche royale, ne se considérait que comme « un pauvre chevalier et un petit bachelier » (3). Si donc il eût connu cette légende, il en eût fait état ; elle se serait promenée avec lui sur les routes de France et d'Espagne et fût parvenue aux oreilles de Cuvelier, qui lui eût accordé une place d'honneur dans sa Chronique romanesque. Il est donc probable que, du vivant même de Du Guesclin, on n'avait pas encore songé à faire remonter son origine au roi Aiquin, et que cette légende généalogique est une légende posthume comme celle de tant d'autres héros.

On peut entrevoir à la faveur de quelles circonstances

(1) Il faut noter que Eustache Deschamps, qui eut de nombreux rapports avec Du Guesclin (en vertu de leur service commun auprès du duc Philippe d'Orléans), qui dès 1372 et immédiatement après sa mort, a consacré à Du Guesclin plusieurs poésies et célébré en lui un dixième preux ne fait aucune allusion à cette légende généalogique. Voir éd. G. Raynaud, II, *Ballades* 206, 207, 222 ; *Lai*, 212; III, *Chanson royale*, 362 ; IV, *Rondeau* 652 ; V, *Ballade*, 1125 et plusieurs pièces plus ou moins apocryphes au tome X.

(2) G. Paris, p. 459, n. 2 : « La famille de Glaièquin, qui seule sans doute connaissait cette légende généalogique » ce qui ne s'accorde guère avec Delachenal. *ouv. cité*, III, 281 : « la prétention affichée par Du Guesclin et sa famille ».

(3) Froissart, I, 621, cf. Delachenal, IV, 1928, p. 324.

elle s'est formée. Si la tour Solidor de Saint-Servan est en relation étroite avec cette légende, et si ce nom de Solidor n'apparaît pas, comme le montre Joüon des Longrais, avant 1382 (1), date de la reconstruction de cette tour, ne serait-ce pas cet événement qui aurait déterminé un travail obscur des imaginations bretonnes, déjà vivement préoccupées de Du Guesclin devenu le plus grand personnage de sa famille, un héros national, une figure épique, le « dixième preux » déjà exalté de son vivant et comparé par Eustache Deschamps à César, Alexandre ou Hector ? On savait en Bretagne, où le roman d'Aiquin était populaire, que son héros s'était enfui de la tour d'Oreigle, devenue tour Solidor ; cette tour se dressait dans la région où s'élevait autrefois le château « du Guesclin ». Rien n'était plus naturel que de chercher à établir un rapport entre le nom de Glaiequin devenu célèbre, et celui de l'ancien possesseur de la tour d'Oreigle reconstruite, dont on a dû évoquer la figure à cette occasion.

Ainsi a pu naître, après la mort de Du Guesclin, une légende, à l'éclosion de laquelle la famille du Connétable ne fut sans doute pas étrangère (2). Vraisemblablement localisée d'abord à Saint-Servan, puis peut-être transportée à Vannes, pays d'où la famille de Du Guesclin se prétendait originaire (3), et ayant subi là une modification de détail, elle a pu ne prendre définitivement corps qu'après la composition de la Chronique de

(1) G. Paris suppose sans preuves suffisantes que le nom de Solidor appliqué à la tour devait être beaucoup plus ancien.

(2) Quel a pu être le rôle, en cette affaire, de la famille du frère de Du Guesclin, Olivier, qui par une curieuse coïncidence porte le nom même donné à l'enfant abandonné, et dont il est également question dans la conversation de Froissart avec Guillaume d'Ancenis.

Sur ce personnage, voir *Chronique du Mont Saint-Michel*, éd. S. Luce, 2 vol., 1879-1883, I, p. 12 ; *Chronique des quatre premiers Valois*, pp. 276 et 278.

(3) G. Paris, p. 459, n. 3, « la famille dont il s'agit prétendait, peut-être à bon droit, être originaire des environs de Vannes ».

Cuvelier, peu de temps avant que Guillaume d'Ancenis la confiât à Froissart en 1390.

On voit comment on a pu admettre que du Guesclin descendait d'un roi Sarrazin. Mais, jusqu'à présent, rien ne permet d'expliquer comment le nom de Bougie a été introduit dans la légende. Il y a tout lieu de supposer que ce détail est dû aux projets de croisade en Barbarie qu'a formés Du Guesclin, ou qu'on lui a suggérés quand il était en Espagne. Nous avons, en effet, des preuves incontestablement historiques, que des projets de ce genre, d'ailleurs assez vagues, ont existé.

On sait qu'en 1365 du Guesclin passa en Espagne à la tête des Grandes Compagnies. Au point de vue strictement historique, cette expédition ne fut qu'une guerre politique et dynastique, un épisode des luttes entre la Castille et l'Aragon, qui duraient depuis 1356. Il s'agissait de prêter secours au roi d'Aragon, Pierre IV le Cérémonieux, contre le roi de Castille, Pierre I le Cruel, et en même temps à son allié, Henri de Trastamare, frère bâtard de Pierre le Cruel et prétendant au trône de Castille. Le 5 avril 1366, grâce aux victoires de Du Guesclin, Henri, déjà proclamé par ses troupes à Calahorra, était couronné roi de Castille à Burgos. Quelque temps après, Pierre le Cruel, en fuite, arrivait à Bayonne, où il obtenait l'aide du prince de Galles, duc d'Aquitaine. En 1367, Du Guesclin, vaincu à la bataille de Nàjera (Navarette) était fait prisonnier par le prince de Galles. Pierre le Cruel redevenait roi de Castille tandis qu'Henri de Trastamare se réfugiait en France. Après le départ du Prince de Galles, Henri rentrait en Espagne. Ayant obtenu fin 1368 une alliance formelle de Charles V, il voyait revenir auprès de lui Du Guesclin, libéré de sa captivité. Grâce à lui, il gagnait la bataille de Montiel et faisait

prisonnier son frère Pierre le Cruel qu'il tuait de sa propre main à la suite d'une altercation (1).

L'idée primodiale de cette expédition avait été la guerre contre les Infidèles. Le point de départ en fut l'intention manifestée par le pape Urbain V d'Avignon, d'employer à une croisade les Grandes Compagnies oisives depuis la paix de Brétigny et qui désolaient le royaume de France. Une partie devait aller en Hongrie contre les Turcs, le reste, avec Du Guesclin, en Espagne contre les Maures. Urbain V pensait même que le prince de Galles se joindrait à cette dernière croisade, comme le laisse entendre la lettre de recommandation qu'il donnait à Du Guesclin pour le Prince, alors à Bordeaux (2). Ce fut la politique de Charles V qui détourna l'expédition du but envisagé tout d'abord (3), mais l'idée d'une croisade, à cette époque où la chrétienté reculait partout en Orient, resta toujours présente aux esprits, tout au moins des chefs.

(1) Sur l'histoire de cette période, lire l'admirable ouvrage de Delachenal, *Histoire de Charles V*, 4 vol. 1909-1928, III, chap. 8 à 12, et l'introduction des tomes I, 1909 et III 1910 pour les sources et les travaux à consulter. Les historiens arabes, qui ne connaissent évidemment pas Du Guesclin, n'ignorent pas les longues luttes de l'Aragon et de la Castille au XIV[e] siècle et celles de Pierre le Cruel et d'Henri de Trastamare : *Ibn Khaldûn*, éd. de Slane, II, 484 et suiv., trad. IV, 575 et suiv., éd. Bûlâk, VII, 327 et suiv. (cf. l'étude et la traduction de Gaudefroy-Demombynes : *Histoire des Banou'l Aḥmar*, rois de Grenade, *Journal Asiatique*, 1898) ; Abû Zakariyâ Yaḥyâ ibn Khaldûn : Kitâb bugyat al ruwâd, *Histoire des Banû 'Abdalwâd*, rois de Tlemcen, éd. et trad. Bel, Alger, 1904, II, 161 et suiv., trad. 206 et suiv.

L'historien Lisân al Dîn ibn al Khâṭib, le ministre bien connu de Muḥammad V ibn al Aḥmar, a également un passage sur les luttes entre Pierre le Cruel et Henri de Trastamare, dans son ouvrage intitulé *I'māl al i'lām fī man būyi'a qabl al iḥtilām*, etc. (ms d'Alger n° 1617 F. 190 r° l. 9. a. f. à F° 190 v° l. 7). On y trouve quelques détails que n'a pas Ibn Khaldûn, notamment sur la valeur des troupes du Prince de Galles, sur la mort de Pierre le Cruel à Montiel, etc.

(2) Delachenal, *ouvr. cit.*, III, 223, n. 2 (cf. *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, éd. Delachenal, 1916, II, p. 11 note) : ...... ut videlicet cum tuo aliorumque principum.... consilio et auxilio, impietatis fasciculos, scilicet comitivas detestabiles, nonnullas partes fidelium destruentes, dissolvat et convertat contra perfidos Agarenos.... »

(3) Delachenal, III, chap. VIII, p. 272, 281, etc.

Les Arabes, d'ailleurs, se sentaient menacés en Andalousie, et l'historien Yaḥya ibn Khaldûn a bien fait ressortir le double caractère de l'expédition d'Espagne. Racontant la vie du Sultan 'Abdalwâdide de Tlemcen, Abû Ḥammû (760-791 = 1359-1389), il dit : « En cette année 767 (1366) le Pape des Chrétiens (Urbain V) leva des troupes parmi son peuple pour guerroyer contre Pierre roi de Castille, pour une question de religion qui l'avait indisposé contre lui, et aussi pour s'emparer du pays d'Andalousie, dans l'intention d'y éteindre les lumières de la religion d'Allâh (1). Le roi de Grenade, ajoute-t-il, demanda le secours des 'Abdalwâdides et des Mérinides. Les extraits de lettres adressées à Abû Ḥammû et dont l'une a pour auteur Lisân al Dîn ibn al Kâhṭib le célèbre ministre de Muḥammad V ibn al Aḥmar, roi de Grenade, laissent même entendre que l'Andalousie fut attaquée par une armée innombrable, que quelques forteresses furent enlevées et que les flottes réunies de la Castille et de l'Aragon fermèrent le détroit. S'il n'y a pas ici une simple exagération de l'auteur de la lettre, destinée à émouvoir le sultan de Tlemcen, il faut croire que ces faits se seraient passés à l'époque où Henri de Trastamare arriva dans la région de Séville en 1366. L'historien Castillan Lopez de Ayala dit simplement que, tremblant de peur, le roi de Grenade sollicita et obtint une trêve (2).

(1) Yaḥyâ Ibn Khaldûn : *ouv. cit.* II, 166, trad. 206. L'expression p. 167-208 « ils (les chrétiens) ont grossi leurs rangs de tous les rebelles et de tous les méchants », pourrait bien être une allusion aux terribles routiers des Grandes Compagnies. (Istakṭarat min kulli bâgin mufsidin).

(2) Ayala. *Cronica de don Pedro* dans *Cronica de los reyes de España*, publié par les soins de D. Eugenio de Llaguno Amirola, 2 vol. 1779-1780, I, 421. Cf. *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. S. Luce, 1862, p. 170 : « Le roy de Grenade doubta tant la force des Compaignes...... Et pour doubte qu'ils ne venissent en sa terre le jetter hors de son royaume, il manda au roy Henry, à Monseigneur Bertrand de Claquin..... que, si ilz lui donnoient treves jusques à trois

Henri de Trastamare avait si bien l'idée d'une croisade contre les Maures de Grenade que, en mars 1366, avant même son couronnement à Burgos, lorsque ses troupes l'eurent salué du titre de roi de Castille à Calahorra, il proclama sur le champ Du Guesclin roi de Grenade : il envisageait donc une expédition ultérieure contre Grenade et peut-être contre les Mérinides du Maroc (1). Si, comme le montre la trêve conclue avec Grenade, il ne donna pas suite à ses propos, c'est qu'il ne se sentait pas assez fort dans son propre royaume, et que le Nord de la Castille lui inspirait des inquiétudes.

Non seulement Henri de Trastamare, mais aussi Pierre IV d'Aragon songeait à employer Du Guesclin contre les Infidèles. Du Guesclin était son vassal depuis 1366 en vertu de la donation du comté de Borja (2) qu'il lui avait faite, et le roi d'Aragon chercha toujours à l'attacher à son service. En 1367, à une époque où Du Guesclin s'était rapproché des frontières d'Aragon, le roi lui soumit l'idée d'une croisade, conjuguée avec une entreprise contre la Sardaigne, où le juge d'Arborea était en pleine révolte. C'est ce que montre la convention de

---

ans, il donroit et paieroit autel truage comme il faisoit ou avoit fait au roy Petre. » Voir plus bas pour les rapports entre Pierre le Cruel et le roi de Grenade.

Des luttes plus sérieuses entre les Musulmans et les partisans d'Henri de Trastamare eurent lieu dans la seconde partie de la guerre, quand les Grenadins envoyèrent une armée pour aider Pierre le Cruel et prendre les places qui tenaient pour Henri (traité d'alliance entre Pierre et le roi de Grenade en 1368, attaque de Cordoue, destruction de Jaën et Ubeda : Ayala, 525 et suiv. ; Ibn Khaldûn : Bûlâq, VII, 327, éd. de Slane, II, 485, trad. IV, 380, à compléter par Gaudefroy-Demombynes, p. 34). Cf. Lisân al Dîn, pass. cit. du ms d'Alger.

(1) Delachenal, III, 339-340, cf. 281. Ce fait curieux du couronnement de Du Guesclin ressort d'une lettre adressée par Pierre d'Aragon à son fils aîné le 5 avril 1366. Selon le récit d'un écuyer digne de foi venu de Castille, Henri, dit le roi « corona por rey de Granada moss. Bertran de Claqui ».

(2) Delachenal, III, 320-321, cf. Morel-Fatio. *La charte de Donation du duché de Molina* dans *Etudes sur l'Espagne*, 1925, p. 9.

mars 1367 (1), qui n'eut pas de suite en raison de la menace du prince de Galles. En 1369, quand Du Guesclin revint en Espagne, Pierre IV, soit pour le détacher du service d'Henri de Trastamare, qu'il ne cherchait plus à favoriser comme auparavant, soit pour débarrasser l'Aragon du voisinage des troupes de Du Guesclin qui n'épargnaient aucun des pays traversés par elles, lui envoya un émissaire chargé de lui faire la même proposition que deux ans plus tôt. Il lui rappelait son engagement antérieur relatif à la Sardaigne, lui renouvelait ses offres avantageuses pour le cas où il voudrait se charger de soumettre l'île et lui proposait encore un passage ultérieur en Barbarie (2). C'est là le dernier souvenir de la croisade contre les Maures dont il avait tant été parlé en 1365. Du Guesclin, qui avait alors des ordres précis de Charles V de soutenir Henri de Trastamare, son futur allié contre les Anglais, n'accepta pas.

Quelle fut l'attitude de Du Guesclin en face de ces divers projets de croisade ? A-t-il jamais eu l'intention véritable d'en entreprendre une ? Il s'était évidemment engagé, en prenant le commandement des Grandes Compagnies, à la guerre contre les infidèles. Mais quand il fut avéré que le but de la guerre d'Espagne était de chasser Pierre le Cruel de son royaume, nous ne voyons pas que Du Guesclin ait eu quelque scrupule à la pensée qu'il

---

(1) Zurita. *Los Anales de Aragon*, 1610, II, 346. (Delachenal, III, 360, cf. 378 : « le prometia de darle dos naos gruessos y una galera pagada por seis meses dentro de un ano a costa del rey, y otras tantas a costa de Beltran, para ir a la guerra de ultramar contra los infieles y con esta armada se ofrecia de passar per Cerdena y de tenerse alli algunos dias haciendo guerra al juez de Arborea y davale el rey todo lo que ganasse de tierras del juez de Arborea ».

(2) Zurita, id. livre X, chap. VII : « embio a Castilla a Beltran de Claquin al vizconde de Rocaberti porque ya se avia offrecido, que yria a Cerdena, en caso que el Rey o el Infante no quisiessen yr a esta guerra ». Cf. Catalina Garcia. *Castilla y Leon durante los reinos de Pedro I, Enrique II, etc.*, 1893, II, 8 ; Morel-Fatio, *ouv. cit.*, p. 9, Zurita ne parle pas de la Barbarie, mais un document des archives d'Aragon (Delachenal, III, 372), mentionne ce passage ultérieur.

avait manqué à une promesse, et qu'il ait eu à cœur de se mettre d'accord avec sa conscience. La légende amplement répandue des deux côtés des Pyrénées et qui tendait à représenter la lutte même contre Pierre le Cruel comme une croisade, n'était qu'un trompe-l'œil (1). Du Guesclin a, semble-t-il, manqué une belle occasion de réaliser des aspirations encore vivantes dans tout le monde chrétien. Nul, mieux que lui, ne pouvait entraîner les souverains et les peuples. Si en 1366, après la prise de Séville, il eût continué la marche sur Grenade, au besoin en forçant la main à Henri de Trastamare, tous les chevaliers français l'eussent suivi, et peut-être la majorité des Grandes Compagnies, au lieu de se disperser et de rentrer en France. C'est à ce moment qu'eût pu être mis à exécution le fameux plan de croisade établi au commencement du siècle par Raymond Lulle et exposé par lui au concile de Vienne en 1311. On sait que Raymond Lulle proposait de s'implanter solidement chez les Mau-

---

(1) Voir notamment Cuvelier, Froissart, la *Chronique des quatre premiers Valois*, etc. Pierre le Cruel est un mécréant, l'ami des Sarrazins et des juifs (on le dit fils d'une juive) ; il opprime l'Eglise, il a fait assassiner sa femme Blanche de Bourbon. Froissart, III, 504, dit qu'il fut « excommunié publiquement et réputé bougre et incrédule », ce qui est une invention. Le gros reproche qu'on lui fait est d'être l'allié des Maures de Grenade. En effet Muḥammad V Ibn al Aḥmar est son vassal ; il s'était réfugié auprès de Pierre après avoir été détrôné par le râ'is Muḥammad qui se proclama sultan en 760/1359 (Muḥammad VI), et, en partie grâce au roi de Castille, recouvra son trône en 1362. Muḥammad VI s'enfuit en Castille et fut mis à mort par Pierre. (Ibn Khald., éd. Slane, II, 468 et 556-557 ; trad. IV, 355-356 et 482 ; éd. Bûlâq, VII, 316 et 376.

Mais son adversaire Pierre d'Aragon eut bien lui aussi partie liée avec les Maures : en 1357 l'Aragon est l'allié des Mérinides contre la Castille. (Ibn Khald., éd. Slane, II. 451, trad. IV, 328 ; éd Bûlâk, VII, 304, cf. Zurita, livre IX, chap. XVI). Des musulmans vécurent à sa cour, par exemple Idris, un des chefs de l'armée d'Abû 'Inân le Mérinide qui fut ensuite commandant des volontaires mérinides à Grenade auprès de Muḥammad VI. (Ibn Khald. éd. Slane, II, 556, trad. IV, 482 éd. Bûlâk, VII, 375. Pendant le règne de Muḥammad VI, Pierre IV noua des relations avec lui. (Catalina Garcia, *ouv. cit.*, I, 280, cf. Delachenal, III, 257).

res d'Espagne, puis de passer en Afrique, de conquérir les places les unes après les autres, et de suivre tout le littoral pour aboutir à Jérusalem (1).

Mais Du Guesclin, bien qu'il eût marché jusque là de succès en succès, bien que le modeste chevalier breton eût pris les allures d'un grand conquérant, avec son héraut, son ménétrier, ses jongleurs (2), ne semble pas avoir été pressé de transformer en royauté effective sa royauté nominale à Grenade, et préféra les avantages réels en Castille et en Aragon à des « Châteaux en Espagne » en Andalousie ou en Barbarie. En 1367, il était trop tard ; la situation allait changer d'aspect, car en février, le prince de Galles se mettait en marche On ne peut dire jusqu'à quel point l'engagement pris en mars 1367 envers le roi d'Aragon et relatif à une expédition en Sardaigne et en Barbarie, a été sincère, mais l'exécution en était très problématique. En 1369, après la victoire définitive d'Henri de Trastamare, toute idée de croisade semble abandonnée (3).

---

(1) Voir le *Liber de fine*, de R. Lulle, dont Gottron : *Ramon Lulles Kreuzzugsidéen*, 1912, a donné une analyse, p. 28 et suiv., et traduit quelques passages, p. 64 et suiv. R. Lulle examine toutes les possibilités ; il repousse l'idée d'une croisade tunisienne, dont l'échec de Saint-Louis a prouvé les difficultés, et montre l'avantage de la croisade espagnole, puis : « Et sic Andalicia adquisita, bellator rex cum suo exercitu ampliato ad majorem Barbariam poterit ultra ire, primum videlicet ad regnum Cepte, quoniam de mari nisi per septem miliaria illud distat ; et tunc, ut dictum est, primo adquirere unam villam, post versus fruntariam aliam, et sic de singulis usque Tunicium, sicut dixi, et fortificare et munire forclores, et tunc posset cum Saracenis facere guerram planam. Et sic bellator rex posset ad sanctam terram Iherusalem devenire et totum regium Egypti adquirere, sicut ordinabimus in sequenti. », p. 81. Le ministre de Philippe le Bel, Pierre Dubois, était d'avis aussi de s'emparer de Grenade, voir Heidelberger : *Kreuzzugsversuche um die Wende des 13. Jahrhunderts*, 1911, p. 71 ; *idem*. pp. 46-47, pour les instructions de Jaime II d'Aragon à ses envoyés au concile de Vienne, qui ressemblent beaucoup au projet de Lulle.

(2) Delachenal, III, 340.

(3) Je n'entends pas faire ici le procès de Du Guesclin. On pourrait accuser beaucoup d'autres que lui, notamment les princes, et d'autre part trouver d'excellentes raisons à l'ajournement ou à l'abandon du projet de croisade.

En tout cas, ce qui nous importe pour l'explication de la légende, c'est qu'il y eut incontestablement un projet d'une expédition en Barbarie, ayant la Sardaigne pour point de départ, et visant probablement un des ports du royaume des Ḥafṣides proche de la Sardaigne, Tunis ou Bougie. En l'état des relations de l'Aragon avec les Ḥafṣides au XIVe siècle, ce projet n'avait rien que de très naturel.

La maison d'Aragon, une des grandes puissances du Moyen-Age par l'étendue de ses possessions maritimes (Catalogne, Roussillon, Baléares, Corse, Sardaigne, Sicile) avait des intérêts particuliers dans les provinces orientales de l'Afrique du Nord qui prenaient de plus en plus d'importance par suite du développement de Tunis et qui faisaient un grand commerce avec tous les ports méditerranéens d'Europe. Au cours du XIVe siècle, les relations entre l'Aragon et les Ḥafṣides ont subi de nombreuses vicissitudes (1). Les Ḥafṣides sont tour à tour des ennemis ou des alliés. Jacques II soutient le Ḥafṣide de Bougie, Abû Bakr contre Abû Ḥammû l''Abdelwâdide de Tlemcen, et conclut avec Bougie des traités de commerce en 1309 et 1314. Pierre IV plus tard voit se liguer contre lui le même Abû Bakr avec le sultan mérinide Abû'l-Ḥassan.

A l'époque qui nous occupe, les Ḥafṣides viennent de se libérer de la tutelle mérinide d'Abû'l Ḥassan (1331-1348) et d'Abû'Inân (1348-1358). Les possessions ḥafṣides sont divisées en deux royaumes indépendants l'une de l'autre, Bougie avec Abû'Abd Allah, puis à partir du 3 mai 1366, Abû'l'Abbâs, et Tunis avec Abû Isḥaq. Ce n'est qu'en 1368 que Abû'l'Abbâs réunira les deux royaumes dans la même main (2). La paix entre les Ḥafṣides et l'Aragon,

(1) Voir sur les relations de l'Aragon avec l'Afrique du Nord au Moyen-Age, de Mas-Latrie, *ouv. cité*, passim.

(2) Ibn Khaldûn, éd. de Slane, I, 590 et suiv, trad. III, 80 et suiv.

mais elle est assez précaire. Car d'une part le tribut que les Ḥafṣides acquittent au roi d'Aragon comme successeur du roi de Majorque, dont les possessions ont été réunies à la couronne en 1344, n'est pas régulièrement payé ; d'autre part, la piraterie, de Bougie en particulier, ne cesse pas et est plutôt en recrudescence (1).

Zurita mentionnant l'ambassade envoyée en 1366 pour le recouvrement du tribut que le roi de Bougie, en particulier, avait omis de payer depuis les difficultés de l'Aragon avec la Castille (2), dit que l'Aragon conclut alors des trêves avec les rois de Tunis et de Bougie, ainsi qu'avec ceux de Grenade et du Garb, mais précise qu'elles eurent uniquement pour but de donner les mains libres à Pierre IV qui voulait envoyer toute son armée contre la Sardaigne révoltée (3). Ainsi Pierre IV a pu songer sérieusement à profiter de la première occasion pour une expédition contre les Ḥafṣides et à charger Du Guesclin de détruire en particulier le repaire de pirates et de débiteurs récalcitrants qu'était Bougie (4). Les documents qui

(1) La piraterie, comme nous l'avons vu plus haut, est ancienne à Bougie. D'après Ibn Khaldûn, c'est en 1364 qu'elle aurait été organisée méthodiquement (éd. de Slane, I, 619, trad. III, 117). Le commandant de la flotte et des aventuriers bougiotes (Qâ'id al usṭûl al mutaqaddim'alâ ahl al chhaṭâra wa'l rujûla. Ibd Khald., éd. Slane, I. 613, trad. III, 130), était un grand personnage.

(2) Voici ce que dit Zurita, livre IX, chap. 64, de ce tribut : « Este tributo se solia dar a los reyes de Mallorca en tiempo de Bucar (Abû Yaḥyâ Abû Bakr, maître de Tunis à partir de 1318), rey de Tunez, y pagavan en Bugia el rediezmo de todos los derechos que los mercaderes del Reyno de Tunez solian pagar, y este reconocimiento se hizo por el mismo Bucar..... porque el rey le imbio su armada en socorro contra los Abdualates ('Abdalwâdides), que le tenian cercado a Bugia (cf. Mas-Latrie, p. 323). Fue despues aquel rediezmo quitado et redujido a cierto tributo : y porque Boabdalla (Abû 'Abd Allâh) rey de Bugia, que era nieto de Bucar, no avia pagado el tributo algunos annos, embio el rey a requerer le con Guillen Roch que lo pagasse y dio le poder para assentar con el nueva tregua ». Remarquer dans tout ce passage l'importance particulière de Bougie.

(3) Zurita, id. chap. 65.

(4) Ajoutons que l'Aragon pouvait avoir à cœur de venger la mort

nous restent ne précisent cependant pas quel aurait été le but de l'expédition envisagée : le roi d'Aragon ne l'aurait peut-être fixé à Du Guesclin qu'une fois la Sardaigne reconquise. Quoiqu'il en soit, on a dû parler dans l'entourage de Du Guesclin, de ce vague projet d'un passage en Barbarie.

Sur le canevas tracé par ces quelques faits historiques (projet d'expédition contre Grenade et contre la Barbarie) s'est bâtie une légende. C'est elle que nous trouvons dans les Chroniques françaises du Moyen-Age, et c'en est une forme particulière qui nous est parvenue dans le récit de Guillaume d'Ancenis où elle a été rattachée à la généalogie fantaisiste qu'on avait créée d'autre part à Du Guesclin.

Pour Cuvelier, l'expédition des Grandes Compagnies qui ne cessèrent en Espagne de porter la croix blanche (vers 7981 : Compagnies blanches), fut toujours une croisade. Il parle à plusieurs reprises, d'une manière assez vague et confuse qui reflète peut-être l'indécision de Du Guesclin à cet égard, des projets de croisade.

En 1365, c'est d'abord à un passage en Orient que songe Du Guesclin : il irait volontiers secourir le roi de Chypre Pierre de Lusignan qui vient de prendre Alexandrie (vers 6554 et suiv.) (1). Immédiatement après, Cuve-

---

de Raymond Lulle qui selon la tradition mourut lapidé à Bougie en 1315. Sur les séjours et la prédication de R. Lulle à Tunis, 1291-1292, à Bougie, 1306, à Tunis et Bougie, 1314-1315, voir *Histoire littéraire de la France*, XXIX, pp. 18-21 ; 35-38 ; 47-49 ; cf. la lettre de Jaime II du 4 nov. 1314, par laquelle il recommande R. Lulle au sultan de Tunis dans Finke. *Acta Aragonensia*, vol II, n° 576. La tradition sur la mort de R. Lulle est cependant contestée : G. Paris, *Revue historique*, 63, p. 375 et suiv. cf. Keicher, *Ramon Lull*, 1909, p. 35.

Je n'ai pu consulter E. A. Peers : *Ramon Lull*. A. Biography, 1929.

(1) Il y a beaucoup de confusion dans ce passage de Cuvelier. D'abord il place le projet à l'époque de l'entrevue de Vernon qui rétablit la paix entre Charles V et le roi de Navarre. Il confond l'entrevue de Vernon de 1371 avec le traité conclu en 1365. A cette date, d'autre part, mars ou avril 1365, Du Guesclin ne pouvait avoir connaissance de la prise d'Alexandrie qui est d'octobre 1365 (de même plus loin quand il accepte l'offre de Charles V d'emmener les Compa-

lier nous dit, en manière d'introduction au récit de l'expédition d'Espagne, qui va occuper plus de la moitié de la Chronique :

> Seigneurs or escoutez.....
> Et comont il ala o grand gent assamblée
> Pour destruire païens, la male gent dervée.
> De Grenade la Grant, celle noble contrée
> Disait qu'il seroit rois ains sa vie finée (1)

Ce furent les affaires d'Espagne et le châtiment de don Pedre qui, seuls, détournèrent Du Guesclin de son but.

Dans le fameux discours de Chalon-sur-Saône (2) aux Grandes Compagnies, qui n'est peut-être pas inventé de toutes pièces, le Breton dit (vers 7267 et suiv.) :

> Et je vous ai couvent et le vous veil jurer
> Que j'ai grant voulenté de Sarrasins grever
> Avec le roy de Chyppre que Dieux veille garder ;
> Ou aler en Grenade pour Sarrasins grever...
> Et se le roy dam Pietre y pooie trouver
> Volentiers le feroie couroucier et irer.

Tandis que d'autres chefs des Grandes Compagnies ont surtout en vue les profits de la lutte contre Pierre I, Bertrand, répète Cuvelier (vers 7436), fait passer avant tout l'idée de croisade. Dans le discours du maréchal d'Audrehem au cardinal délégué par le pape, à Avignon, l'expédition contre Grenade n'est décidée que lorsque celle d'Orient s'avère impossible ou inutile (vers 7547 et suiv.):

---

gnies, c'est-à-dire avant octobre 1365. Il parle encore de la prise d'Alexandrie). Sur la paix avec la Navarre, voir Delachenal, III, 177 et suiv. et IX, 360 et suiv. Sur la prise d'Alexandrie, voir de Mas-Latrie. *La prise d'Alexandrie, par Guillaume de Machaut* (Publ. de la Soc. de l'Or. lat., série hist., tome I) ; Delaville le Roulx : *La France en Orient au XIVe siècle* (Bibl. des Ec. fr. de Rome et d'Athènes, 44 et 45), I. p. 125 ; Delachenal, III, 493 et suiv. ; et les auteurs arabes : Ibn Iyâs : *Histoire d'Egypte*, éd. du Caire, I, p. 314 et suiv. ; Ibn Khaldûn, éd. Bûlâq, V, 454-455.

(1) Cf *supra*. Du Guesclin couronné roi de Grenade, par Henri de Trastamare.

(2) Cf. Delachenal, III, 291 et suiv.

Or se sont accordé, telz est lor essians
Que d'aler en Grenade dessus les mescréans ;
En Chipppre le roialme, qui est si souffisans
Cuidâmes nous aler, jà n'en soiez doubtans ;
Mais nous avons oy nouvelles trop pesans ;
Car li bons rois de Chippre, qui estoit souffisans,
A esté murdri, dont nous sommes dolans.
Or nous convient aler contre les mescréans
Et le roy de Grenade et tous ses confortans (1).

Ce n'est qu'au vers 7729 que nous voyons se décider la véritable guerre contre Pierre le Cruel, après l'entrevue à Toulouse de Du Guesclin et du comte d'Anjou. Mais (vers 7819) Du Guesclin n'oublie pas Grenade, quoique le roi d'Aragon s'efforce de lui persuader qu'il doit abandonner son intention première et qu'il ne saurait faire œuvre plus méritoire que d'aller châtier Pierre de Castille.

Après le couronnement de Burgos, Du Guesclin, toujours à son idée veut marcher droit sur Grenade. C'est alors Henri de Trastamare, qui le supplie de ne pas l'abandonner et lui montre qu'il y a assez de juifs et de sarrazins à combattre en Castille (vers 8980). Et voici même Pierre le Cruel proposant une croisade à Du Guesclin. Avant la prise de Cordoue, Pierre essaie de gagner Du Guesclin par d'alléchantes promesses et ajoute par la bouche de ses ambassadeurs :

Et si vous plaist d'aler vo voyage faisant
Vers le roy de Grenade, la félon mescréant
Et dedans Bel Marin. I. royaulme poissant (2).
XXX. mil Espaignolz vous iray promettant.

A partir de ce moment, il n'est plus question de croisade. La guerre contre Pierre le Cruel en tient lieu car il est soutenu par les armées des sultans de Grenade et des Mérinides. Il est même allé en personne chercher du secours au Maroc où il a renié sa foi et promis d'épouser la fille de « l'amirans » (1).

(1) Remarquer aussi l'anachronisme. Les Compagnies sont à Avignon fin octobre ou novembre 1365 (Delachenal, III, 294), et la mort de Pierre de Lusignan est de 1372.

(2) Sur cette appellation du royaume mérinide, voir Boissonnade, *Du nouveau sur la chanson de Roland*, 1923, p. 164.

Dans tous ces passages de Cuvelier, il n'est question qu'une fois d'une expédition outre-mer, la croisade de Chypre mise à part, et on n'y trouve aucune allusion au roi de Bougie et de Barbarie. Il n'y a donc de commun entre la légende de Cuvelier et celle que rapporte Guillaume d'Ancenis, que l'idée d'une croisade en général et le trait de la royauté en terre musulmane.

La *Chronique des quatre premiers Valois* contient à côté d'un petit nombre de faits historiques, quelques passages curieux. Elle mentionne à peu près dans les mêmes termes que Ayala, la soumission du roi de Grenade comme nous l'avons vu. Mais elle étend le renom de Du Guesclin, et la peur de son action, chez les Musulmans, jusqu'à l'Egypte. Partant de la défaite infligée en 1367 aux Sarrazins près de Tripoli par Pierre de Lusignan (2), elle ajoute « Les ceulx qui échappèrent de la bataille, comme le soudent et autres, vinrent au Kayre jouxte Babilone où estoit le jeune soudent et son conseil. Et distrent comme les Crestians les avoient desconfiz et comme le roy de Cypre couroit la marine. Et lors, par le conseil du soudent, l'amiral d'Egypte fut envoyé pour garder les portz et pour résister aux Crestiens. Car les Sarrazins et le conseil du soudent ne doubloient que les gens d'armes des compaignes. Car ilz avoient ouy parler du fait d'Espagne par le roy de Grenade et par le roy de Bellemarine. Si doubloient que le prince et Bertran de Clacquin ne les vensissent guerroier » (3).

(1) Le voyage au Maroc, longuement raconté, est de la plus haute fantaisie. On y voit apparaître les villes de « Surmontant, « Sormasere » (vers 15278 et 15289). Le sultan est « Sire de Bel Marin, de Pharise et d'Orblois. » (vers 15306), etc. Pharise est peut-être Fès.

(2) En 769/1367. Cf. Ibn Iyâs. *Histoire d'Egypte*, I, 222.

(3) *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 188

Les autres chroniques sont plus réservées (1). Froissart s'étend longuement sur la réputation légendaire faite à Pierre le Cruel, comme les autres chroniqueurs, mais il ne parle pour ainsi dire pas de projet de croisade et sait bien quel était le véritable but de la guerre (2). Il note cependant qu'Henri de Trastamare, une fois couronné à Burgos « si imagina et jeta son avis, pour son nom exaulcer et pour employer ces gens de compaignes... que il feroit un voyage sur le roi de Grenade. Si en parla à plusieurs chevaliers qui là estoient... » (2).

Toutes ces légendes ont été utilisées, sans grand discernement, par les historiens postérieurs de Du Guesclin, par exemple Hay du Chastelet. On sait d'ailleurs que pendant longtemps les histoires du connétable ont eu Cuvelier pour source principale.

---

(1) Il n'est pas question de croisade dans la *Chronographia règum Francorum*, éd. Moranvillé, 1891-1897, 3 vol. II, p. 324. et suiv. , ni dans le *Continuateur de Guillaume de Nangis*, éd. Géraud, 1844, p. 370 qui fait au contraire ressortir le pur esprit de lucre des Compagnies. La *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, éd. Delachenal, 4 vol. 1910-1920, II, 11, n'y fait allusion qu'au moment des négociations de Du Guesclin avec les routiers en mai 1365 : « li accorderent et promistrent que ilz yroient avecques luy contre les Sarrazins ».

(2) Froissart montre bien que le but est de « bouter hors ce roi Dam Pietre » et que la demande des Compagnies, à leur entrée en Espagne « qu'il vousist ouvrir les pas et les détroits de son royaume,et administrer vivres et pourvéances aux pèlerins de Dieu, qui avoient entrepris, et par grand dévotion, d'entrer et aller au royaume de Grenade, pour venger la souffrance Notre-Seigneur, et détruire les incrédibles et exaulcer notre foi », n'est qu'un prétexte. III, pp 504-505.

(3) Froissart, III, 506. Signalons ausai un petit poème en langue d'oc : *La Bertat* (la vérité) : Cançon ditta la Bertat, fatta sur la gnerra d'Espagnia, fatta pel generoso Guesolin, assistat des nobles moundis de Tholosa », à la suite de « *Las obras de Pierre Gondelin*, Toulouse, 1694, p. 21 de l'appendice. Les routiers y sont devenus de véritables saints :

L'Honor, la Fé. l'Amor de Deu,
Eron touts lous soulis moteus,
Quets portavan d'ana fa guerra
Contra lous cruels Sarrazis....

Des faits historiques précédemment exposés il ressort donc : 1° que l'idée de croisade ne fut pour ainsi dire jamais complètement abandonnée au cours de l'expédition d'Espagne ; 2° qu'Henri de Trastamare a dû proposer à Du Guesclin de conquérir Grenade, puisqu'il l'a proclamé, par anticipation, roi de ce pays. 3° que du Guesclin s'est engagé à faire, pour le compte du roi d'Aragon une guerre contre les Infidèles de Barbarie, après avoir soumis la Sardaigne révoltée.

Ces faits peuvent expliquer le projet précis que prête Guillaume d'Ancenis à Du Guesclin. On voit très bien comment l'idée d'aller conquérir un royaume en Barbarie avec l'aide des vaisseaux d'Henri de Trastamare est née de deux événements amalgamés et confondus : le couronnement de Du Guesclin comme roi de Grenade, avec les conséquences qu'il entraînait, et la proposition aragonaise. Henri de Trastamare a pris la place du roi d'Aragon, et la Barbarie la place de Grenade. Les soupçons du roi sarrazin s'expliquent par la peur qu'eut réellement le roi de Grenade de voir arriver les Grandes Compagnies dans son royaume. Et si Pierre d'Aragon a vraiment parlé de Bougie à du Guesclin, celui-ci a pu répéter ce nom devant ses compagnons et il n'y a rien d'étonnant à le retrouver dans le récit de Guillaume d'Ancenis.

Mais les documents espagnols cités ne nous permettent pas de penser que la proposition du roi d'Aragon ait revêtu cette forme concrète et précise. L'expression « roi de Bougie et de Barbarie » ne vient sans doute pas de Du Guesclin. Bougie a donc dû être ajouté au cours de diverses vicissitudes qu'a subies la légende, et probablement à une date assez voisine de la rencontre de Froissart et de Guillaume d'Ancenis.

Or, en 1390, on pouvait avoir en France, en dehors des milieux maritimes et commerçants du Languedoc, quelque connaissance du royaume de Bougie, qui ne semble pas avoir été mentionné avant cette date dans les chro-

niques. L'année 1390 est précisément celle de l'expédition contre al Mahdiyya, une place importante du royaume Ḥafṣide. Les Génois désiraient s'en emparer afin de dominer les eaux barbaresques et d'empêcher la piraterie. A la fin de 1389, des ambassadeurs de Gênes sont venus solliciter le concours du roi Charles VI. Ils ont dû faire remarquer, pour le décider, que les côtes françaises n'étaient pas à l'abri des incursions des pirates barbaresques, et en particulier de ceux de Bougie (1), si bien organisés à cette époque. A la suite de cette ambassade, l'oncle du roi, le duc de Bourbon, suivi de la fleur de la chevalerie française, est allé s'embarquer à Gênes. Les chevaliers français, de retour de l'expédition à la fin de l'année 1390, ont parlé de ce royaume de Barbarie où ils étaient allés. C'est d'eux que Froissart a recueilli toute sa documentation sur l'importance et le site d'al Mahdiyya clef de la Barbarie, et sur les différents royaumes de Barbarie, en particulier ceux de Tunis et de Bougie (2). On a pu savoir que Bougie était un repaire de pirates, et établir un rapport entre Aiquin, faisant une descente sur les côtes de Bretagne au temps de Charlemagne, et les pirates bougiotes du XIVe siècle. Ainsi Aiquin est devenu roi de Bougie, du même coup l'expédition projetée par Du Guesclin a reçu Bougie comme but.

On peut donc se représenter de la façon suivante la genèse de la légende entière. Après la mort de Du Guesclin, peut-être pas très longtemps avant 1390, apparaît la légende généalogique qui fait remonter la famille du connétable à un mystérieux Aiquin, roi de Barbarie. On en rapproche tout ce qui se colporte au sujet des projets de croisade de du Guesclin : expédition contre les Infidèles de Barbarie, conquête d'un royaume pour lui-même. Ce royaume devient celui où régnait l'ancêtre Aiquin et l'héritage de son descendant, et la conquête à faire se trouve, par surcroît, légitimée. Après la croisade d'al Mahdiyya, on précise que ce roi Aiquin était de Bougie.

(1) De Mas-Latrie, *ouv. cit.*, p. 416. Remarquer que, par une coïncidence frappante, la mention de Bougie, principal centre de piraterie des Ḥafṣides, se trouve chez Ibn Khaldûn dans le même chapitre que le récit de l'expédition franque contre al Mahdiyya qui semble être faite en représailles des ravages que les pirates de Bougie commettaient sur les côtes franques. Sur cette expédition voir Froissart, II$_{1}$: 57-60, 79-94 et 99-103 ; Delaville le Roulx, *ouv. cit*, I, 166 et suiv. ; de Mas-Latrie, 416 et suiv. ; Ibn Khaldûn, éd. Slane, I, 628-620, trad. III, 116-119, éd. Bûlâq, VI, 399-400.

(2) Froissart, *loc. cit.* Il énumère complaisamment, avec une précision géographique assez douteuse, les royaumes de Barbarie, pp. 58 et 80.

Si l'on admet cette conjecture, comme il est fort probable que la rencontre de Froissart et de Guillaume d'Ancenis eut lieu avant le retour des croisés d'al Mahdiyya, on pourrait penser que c'est à Froissart même qu'est due l'introduction dans la légende du nom de Bougie que n'aurait pas prononcé Guillaume d'Ancenis. Froissart aime beaucoup les précisions, même inexactes. Delachenal a fait remarquer qu'il a prêté à Du Guesclin en 1366-1367, après le licenciement de la majeure partie des Grandes Compagnies, des pérégrinations en Aragon, en Languedoc et même à Paris, qui n'ont existé que dans son imagination. De même il a attribué à Henri de Trastamare, après sa victoire, les royaumes de Castille, Galisse, Séville, Toulette et Luzebonne, ce qui fait beaucoup de royaumes en Espagne, et au moins un de trop (1). Bougie est peut-être ici une précision du même genre que Luzebonne (2).

(1) Delachenal, III, 359 et 355.

(2) Remarquer aussi le vague des expressions « à l'opposite d'Espagne » et « il n'y avait que la mer à traverser » qui ne concordent pas avec la position de Bougie (cf. Bekri. *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. Slane, p. 166 : Ici (à Bougie) la côte cesse d'avoir en face d'elle aucune partie de la péninsule espagnole). Cela ferait bien plutôt penser à la partie occidentale de l'Afrique du Nord et laisserait entendre que dans une forme antérieure de la légende, c'était au Maroc qu'on avait songé. Froissart, dans son ignorance des choses d'Espagne et d'Afrique du Nord n'a pas été choqué du rapprochement de Bougie et de ces expressions.

Quoiqu'il en soit de l'origine des différents traits du récit de Froissart, il n'était pas inutile de dire un mot de cette légende qui unit de façon curieuse la Bretagne et l'Afrique du Nord, la château Du Guesclin et la vieille tour de Saint-Servan à une métropole des Ḥafṣides ; on aimera à se rappeler, au seuil de l'année où l'on va commémorer l'établissement de la France en Algérie, que, à en croire Froissart ou Guillaume d'Ancenis, un des plus glorieux enfants de notre pays songeait, il y a près de six siècles déjà, à faire valoir les droits de sa famille sur le royaume de Bougie.

M. Canard.

Quelques Dessins et Inscriptions Rupestres

DU SAHARA CENTRAL

Au Sahara central, dans la zone comprise entre la lisière nord du Tademaït et le sud du Ahaggar, l'Ahnet et le pays des Azdjer, les inscriptions rupestres sont relativement nombreuses. On les trouve surtout dans les régions accidentées qui, étant en principe les mieux pourvues en eau et en pâturages, ont toujours été fréquentées par les nomades sahariens. Parfois, il en existe aussi au voisinage de centres de culture, en des points ou de petits groupes sédentaires paraissent fixés depuis longtemps.

Les inscriptions gravées dominent et beaucoup doivent être très anciennes ; d'autres, pour la plupart fort récentes, sont simplement tracées à l'ocre. Des dessins plus ou moins sommaires accompagnent quelquefois les inscriptions gravées. La presque totalité des inscriptions est en caractères tifinagh, d'une hauteur moyenne de 6 à 8 centimètres ; l'emploi de l'écriture arabe est tout à fait exceptionnel.

De 1900 à 1906, j'ai reconnu un certain nombre de stations dans la zone ci-dessus désignée, au hasard des itinéraires suivis. Une partie des documents recueillis a déjà été insérée dans diverses publications. (1) Le restant fait l'objet de la présente note.

(1) L. Voinot. *A travers le Mouydir*, dans *l'Afrique française*, Paris, 1904. — L. Voinot. *Le Tidikelt*, Oran, 1909.

La lecture des inscriptions en tifinagh est souvent impossible, généralement très difficile et toujours incertaine. Cela tient, non seulement au défaut de précision de cette écriture, mais aussi au fait que, dans bien des cas, les caractères sont assemblés de manière à former de véritables rébus, dont il faut d'abord trouver la clef. Quelques essais de déchiffrement, demandés à plusieurs indigènes ayant une grande habitude du tifinagh, ont donné des résultats plutôt décevants, comme on le verra plus loin.

Tademaït

Tilmas Djelguem. L'inscription est gravée au trait sur un pan de rocher vertical, au-dessous des djedar couronnant la falaise à hauteur du point d'eau. (Fig. 1).

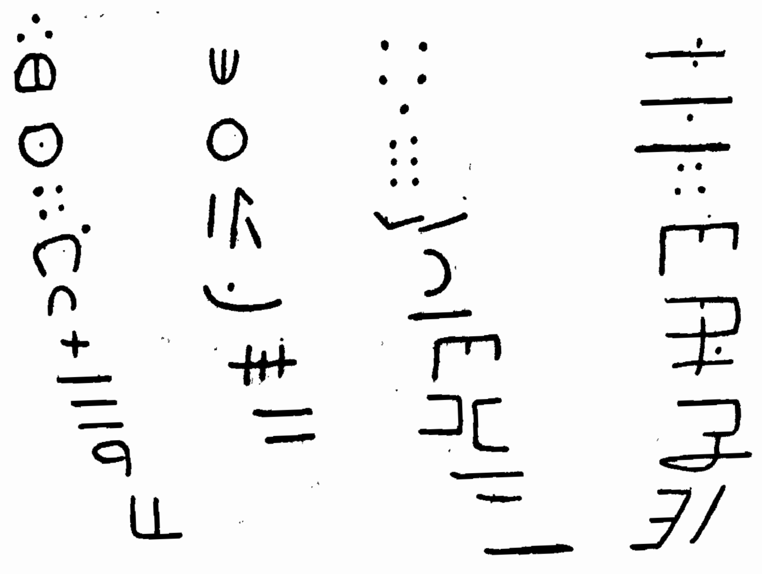


Fig. 1

Quelques lettres semblent appartenir à l'alphabet lybique ; d'autres ont une forme paraissant anormale ou même inconnue. Cette inscription a sans doute une certaine ancienneté.

Nord-Ouest de l'Immidir. (Mouydir)

Tilmas de l'oued In Tekoula. On y voit deux lignes tracées à l'ocre rouge avec le doigt, sur deux bancs de grès de l'escarpement de rive droite, devant le point d'eau. (Fig. 2).

Fig. 2

Un des caractères de la première ligne est illisible. Les divers lecteurs ont donné de ces inscriptions, pourtant récentes, diverses traductions en arabe dont le sens est indiqué ci-après :

1re ligne — Nous Khouila et Bâtha voudrions voir nos enfants — Je suis Khouila et je voudrais voir la famille — Je suis Khouila et j'ai la nostalgie de Berriane — Moi Khouila suis amoureuse de Bahamane — Nous Khouila et Fataba aimons être entourées d'hommes jeunes et vigoureux.

2e ligne — « Louini est parti en rezzou — Louini est un razzieur — Je suis Louini le razzieur. »

Si les interprétations de la deuxième ligne ont, à la rigueur, une concordance acceptable, celles de la première diffèrent totalement. Khouila, Batha et Fataba sont des noms de femmes. Khouila appartenait, dit-on, aux Taïtoq ; elle était cousine de Kenane, un des Touaregs faits prisonniers et internés à Alger, lors du rezzou d'Hassi Inifel en 1887. Louini serait un homme des Taïtoq.

Petite gorge de l'oued Tighatimine. Les inscriptions sont nombreuses sur les grandes dalles plates du lit de l'oued ; elles sont gravées au trait. Des dessins de sandales se mêlent aux inscriptions. Quelques-unes de ces dernières sont en caractères arabes ; il n'en a pas été vu d'autres dans toutes les régions visitées. Parmi les inscriptions tifinagh relevées à Tighatimine, celle ci-dessous n'a pas été reproduite. (Fig. 3).

Fig. 3

Les lectures faites par deux indigènes n'ont aucun rapport entre elles. Elles se traduisent comme suit :

Fig. 4

« Je suis Ilbak, j'ai gagné une fille folle, je l'élèverai. — J'aime une fille qui habite Akaraba ».

Ilbak est un nom commun au Ahaggar. Akaraba est un lieu dit du Milok, sur la rive gauche de l'oued Botha.

Aguelmane de Tahoulaoune. L'inscription est gravée au trait sur la face verticale d'un rocher, près de la mare. Fig. 4).

Cette écriture parait assez ancienne. Dans la partie gauche, les indigènes ont cru pouvoir lire, de la gauche vers la droite :

« Nous sommes passés au puits les uns et les autres. Je suis Talmamast, je regarde. Je donne l'eau et je mange. J'ai été dans l'oued. »

Tout le côté droit de l'inscription leur est resté indéchiffrable.

Gorges de Takoumbaret. Une inscription gravée au trait sur un rocher des gorges, à côté du deuxième aguelmane d'amont. (Fig. 5).

Fig. 5

Source de Tin Teraldjie (Aïn el Ghorab). — Nombreuses inscriptions, dont la plupart sont presque illisibles

sur les rochers voisins de la source. Trois d'entre elles ont pu être copiées.

La première (Fig. 6) est gravée au trait.

Fig. 6

Deux indigènes ont donné la lecture suivante des deux lignes de gauche, en commençant par celle du haut :

1. « Je gagne de vitesse l'antilope mohor — Dans la maison retourne la lampe. »

2. « C'est moi qui ai les couleurs de la soie — Ceci est de la soie de plusieurs couleurs. »

On est encore en présence de versions complètement différentes ; elles varient avec les individus consultés. Les lignes de droite n'ont d'ailleurs pas pu être déchiffrées.

La deuxième inscription (Fig. 7) comporte une seule ligne, également gravée au trait.

Fig. 7

Les lecteurs ont été d'accord pour lui attribuer la signification ci-après :

« Je me nomme Cheikh et j'aime Richate (ou Redichate). »

Enfin, la troisième inscription (Fig. 8), peinte à l'ocre rouge, paraît plutôt récente.

Fig. 8

Les indigènes ont lu, sur la ligne horizontale :

« Moi Terrachak et ma mère. »

Terrachack est un nom de femme.

Tahountarak. Les deux inscriptions relevées se trouvent sur les rochers, au-dessus de la mare permanente sise à l'entrée des gorges. Ces inscriptions sont gravées au trait.

La première (Fig. 9) renferme quelques signes ne paraissant pas d'usage courant.

Fig. 9

La deuxième (Fig. 10) est vraisemblablement moins ancienne.



Fig. 10

Région au sud-est de l'Ahnet.

Gour Iseddiyen. Des dessins, exécutés en pointillé assez grossier, apparaissent sur un énorme bloc de granit, au pied nord des gour Iseddiyen ; ils comprennent des girafes et des antilopes. Le croquis (Fig 11), établi à l'échelle d'environ 1/10, montre en détail la forme de ces gravures.

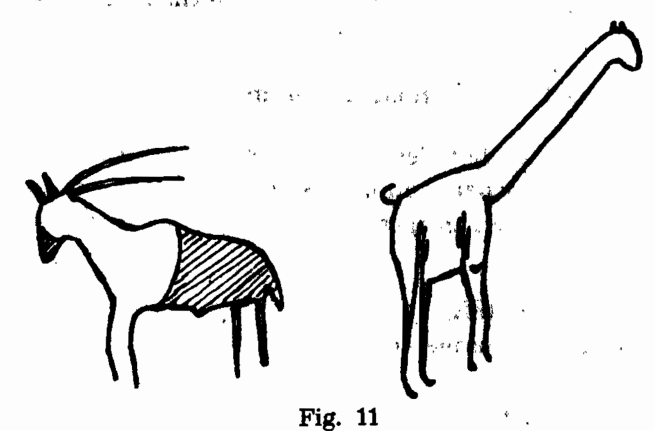


Fig. 11

La photographie hors texte (Fig. 12) est une vue d'ensemble d'une partie de la station.

Les gravures représentant des girafes sont plus nombreuses et plus patinées que celles d'antilopes ; elles doivent être d'une époque antérieure. Bien que le dessin soit sommaire, il dénote un certain effort pour traduire la nature.

Edjeré (Eguéré)

Source de Tazzeit. La sation se trouve sur la lisière ouest de l'Edjéré, dans la vallée de l'Igharghar. On y a relevé deux inscriptions, qui sont reproduites ci-après. (Fig. 13 et 14). La patine étant très accusée, le trait est peu apparent.

Fig. 13

Fig. 14

Ounane

Anou Ounane. A côté du puits, il existe un quartier de roc aux angles émoussés, qui a ses faces verticales

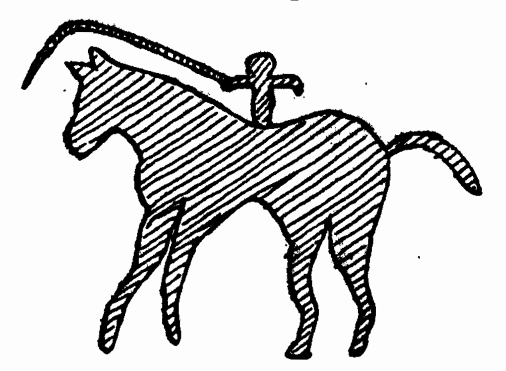


Fig. 15

couvertes de dessins et d'inscriptions (Fig. 16, hors texte).

La seule gravure saillante est celle représentant un cheval monté, dont le croquis est donné (Fig. 15) à l'échelle d'environ 1/5.

Sur la photographie (Fig. 16), ce cheval apparait dans le voisinage de la partie éclairée, en haut des inscriptions.

Cette gravure est creusée sur toute la surface ; elle a une patine très foncée. Le cheval est d'une assez jolie facture ; il n'en va pas de même du cavalier, personnage informe et tout à fait disproportionné avec sa monture.

Parmi les inscriptions, il en est une relativement récente, que l'on distingue en partie au bas de la photographie (Fig. 16). La copie est donnée ci-dessous (Fig. 17).

Fig. 17

Les lettres ont environ 5 centimètres de hauteur. Le trait, plutôt mince, est grossier et tremblé ; sa patine est légère.

Une vieille inscription, peu visible (Fig. 18), a été copiée sur le même bloc.



Fig. 18

Les lettres, de 9 centimètres en moyenne, ont une forte patine. Le trait est large et régulier.

Les autres inscriptions anciennes manquent pour la plupart de netteté. Les eaux ont fortement usé le roc aux époques de crues.

Il faut signaler la rareté des inscriptions autour du djebel Ounane, dans toute la zone comprise entre l'Igharghar, la falaise d'Ahellekane et Tighammar.

Lisière ouest de la Koudia du Ahaggar (*Hoggar*)

Tit. — La station se trouve près du centre de culture de Tit, sur la gara granitique située à l'est du Ksar ruiné. Elle comprend de nombreux dessins et inscriptions.

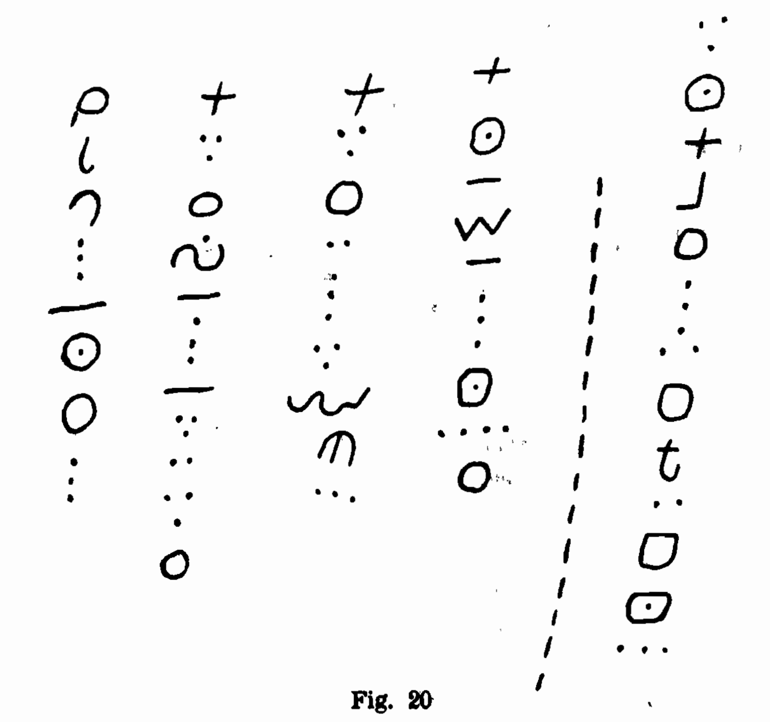


Fig. 20

La photographie ci-contre (Fig. 19 hors texte) reproduit une sorte de panneau, sur lequel des chevaux se suivent à la file. Les animaux sont assez bien rendus, mais, comme à Ounane, le dessin des cavaliers ne laisse pas d'être fort sommaire.

Sur la paroi occupée par les chevaux, on voit une inscription (Fig. 20), dont une des lignes est presque effacée.

Le trait, d'environ 1 centimètre de large, est fait d'une série de points très serrés, de manière à former une ligne continue. Les lettres ont de 5 à 10 centimètres de hauteur. La patine est accentuée, d'une teinte à peu près intermédiaire entre la cassure fraîche et le ton noir de la surface naturelle.

Une inscription voisine figure sur la photographie ci-contre (Fig. 21 hors texte). Elle est de la même nature et a la même teinte que la première.

L'inscription qui suit (Fig. 22) a été copiée sur un autre bloc de rocher.

Fig. 22

Elle est plus récente que les précédentes, avec une patine moins accusée. Les traits ont sensiblement le même caractère.

On distingue encore d'autres traces d'inscriptions et de dessins. Quelques uns de ces derniers sont exécutés au simple trait. Mais la patine est presque celle de la pierre et, avec le temps, les agents atmosphériques ont attaqué la roche, aussi rien n'est-il assez visible, pour

que l'on puisse utilement en prendre copie. On devine pourtant quelques chameaux ; ils paraissent moins sommaires que ne le sont d'habitude les représentations de ces animaux.

Lieutenant Colonel L. Voinot

La première inscription latine

publiée après la conquête française

Au mois de janvier 1836, Adrien Berbrugger, secrétaire-rédacteur du *Moniteur Algérien*, accompagna l'expédition de Tlemcen contre Abd-el-Kader.

Le 11 janvier, comme l'armée se trouvait au bivouac d'Aïn el-Bridge, sur la route d'Oran à Tlemcen, Berbrugger copia l'inscription suivante :

ANI........ MLXXX
OB MEMORIAM
PATRI FECERV
NT EREDES. H.
VINC...........

Cette inscription fut publiée dans le *Moniteur Algérien* du 25 février 1836, puis dans l'*Echo du Monde savant* du 17 mars.

Un lecteur de cette dernière publication, le comte de Barjon, compléta dans le numéro du 5 mai 1836, ce texte épigraphique de la façon suivante :

AN(*no Incarnationis*) MLXXX
OB MEMORIAM
PATRI(*ae*) FECERVNT
RE(*ligionem*) RED(*imen*) TES
VINC(*ulis*) .||.

et il ajoutait :

« Ainsi remplie, ainsi entendue, l'inscription ou la

mémoire, si concise qu'elle soit, offre un intérêt sous divers rapports. Historique, elle porte la date de 1080, rend témoignage de faits et d'offenses qui, à quinze années de là, concoururent à déterminer la première croisade. Religieuse, elle dit simplement et sans détour la cause sacrée pour laquelle de paisibles navigateurs, de dévots pèlerins souffrirent l'esclavage sur le sol africain. Patriotique, c'est à la Patrie absente qu'elle s'adresse ; c'est par elle que chacun des captifs chrétiens voulut consacrer à la science son plus cher souvenir. Les mots réunis *ob memoriam* forment un sens à part ; et, par conséquent, les mots *Patriae fecerunt*, pareillement liés entre eux, n'en dépendent aucunement. Enfin la figure .||. que je présume être la *compeda* marque l'état de captivité, comme la doloire ou l'*ascia*, tracée quelquefois en tête des épitaphes, désigne un mode particulier de sépulture.

On ne peut refuser à l'explication du comte de Barjon le mérite d'être ingénieuse mais elle ne tenait compte ni de l'histoire, ni de l'épigraphie, ni de la syntaxe latine, ni du texte publié. Berbrugger ne l'accepta pas pour bonne et dans le numéro du 27 mai 1836 du *Moniteur Algérien*, il donna la lecture des lignes 2, 3 et 4 du texte qu'il avait publié : *Ob memoriam, patri fecerunt* (*h*)*eredes*. En ce qui concerne la première et la dernière ligne, il avouait ne pas en comprendre le sens.

Dans son *Recueil des Inscriptions romaines d'Algérie* (*n° 3791 de là : C. I. L. VIII*, 9.825), Renier rétablissait ainsi le début du texte :

Vixit] *an*(*n*)*i*[*s, pl*(*us*)] *m*(*inus*) *octoginta*

et la fin :

[*A*(*nno*) *pro*]*vinc*(*iae*).....

Depuis 1836, la découverte de milliers de textes analogues et complets, cette fois, a montré que Berbrugger et Renier avaient raison et que les préliminaires de la première croisade n'ont laissé en Algérie aucune trace épigraphique.

P. Alquier.

Comptes rendus

Stéphane Gsell. — *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord.* T. VII. *La République romaine et les rois indigènes.* 312 pages, avec index alphabétique. Tome VIII. *Jules César et l'Afrique. Fin des royaumes indigènes.* 306 pages, avec index alphabétique. Paris, Hachette, 1928.

A quelques mois d'intervalle, M. Gsell vient de faire paraître les tomes VII et VIII de son *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord.* Dans les deux volumes précédents l'auteur avait tracé un tableau de la civilisation berbère, telle que l'ont connue les Carthaginois et, après eux, les conquérants latins. Il y avait là comme une introduction à l'histoire de la conquête romaine dont les tomes VII et VIII vont retracer les étapes successives. Les titres des volumes en marquent l'unité. Tome VII. *La République romaine et les rois indigènes.* Tome VIII. *Jules César et l'Afrique. Fin des royaumes indigènes.* Conçu ainsi, le sujet comportait des limites chronologiques nécessaires. La période qu'il embrasse s'étend de 146 avant J. C. à 40 après J. C. Point de départ : Prise et destruction de Carthage à l'issue de la troisième guerre punique. Point d'arrivée : Annexion par Caligula du royaume de Maurétanie. La dernière phrase du tome VII résume excellemment le contenu des deux volumes : « C'est ainsi que, presque deux siècles après avoir créé, autour des ruines désertes de Carthage, la petite province d'Afrique, Rome étendit enfin sa domination jusqu'aux rivages de l'Océan, au delà des Colonnes d'Hercule. »

Quelles sont les étapes et, pour ainsi dire, les péripéties de l'extension de la puissance romaine en Afrique ? En 146, après la destruction de sa vieille ennemie, Carthage, Rome, pour les mêmes raisons qui l'avaient poussée à faire la troisième guerre punique, organise la Province d'Afrique. Ces raisons, M. Gsell les indique en conclusion du livre I de son Tome VII : adoptant en partie un jugement de Mommsen, l'auteur constate que « la province d'Afrique, fort peu étendue, fut, avant tout, une zone interdite aux ambitions des rois Numides autour des ruines de Carthage. Rome, ajoute-t-il, s'assura ainsi la maîtrise du passage entre les deux bassins de la Méditerranée... Dans cette an-

nexion, elle ne chercha ni ne trouva un accroissement de ressources. » L'analyse détaillée de l'organisation de la province romaine (gouvernement, villes libres, sujets, citoyens romains, condition des terres, état matériel et civilisation) nous permet de voir que Rome au début n'a pas songé à romaniser les Africains, ni à constituer en Afrique un peuplement important de Romains. La République romaine, d'une part, ne se souciait nullement d'améliorer le sort matériel et moral des indigènes ; elle leur demandait seulement de s'acquitter de leurs obligations et de se tenir tranquilles même quand ils avaient des motifs d'être mécontents. D'autre part, une seule tentative d'installation officielle de colons eut lieu, ce fut celle, fameuse, de Caius Gracchus. En 122, la Colonia Junonia est fondée sur les ruines de Carthage. L'aristocratie, maîtresse de l'Etat, fit échouer la tentative et la colonie fut supprimée en 121. Toutefois la province restait un champ d'opérations fructueuses pour des Romains et des Italiens qui venaient dans le pays faire fortune par l'agriculture et le commerce, mais ces particuliers ne se sentent pas chez eux et leur influence sur les mœurs et la civilisation des Africains reste minime. Avant César, la civilisation latine fut comme une étrangère dans cette province de Rome « encore toute empreinte de civilisation punique. » Cependant la création de la province fut lourde de conséquences. Rome, par sa position en Afrique, va se trouver entraînée dans une série d'aventures militaires et d'expéditions coloniales où la politique intérieure interviendra. Moins de quarante ans après son installation en Afrique, s'ouvre l'affaire de la succession de Micipsa, fils de Masinissa, roi de Numidie. Dans la lutte qui éclate en 118 entre Hiempsal et Adherbal, les deux fils, et Jugurtha, le neveu de Micipsa, Rome, fidèle à sa politique, ne recherche aucune annexion mais s'efforce de conserver sur la Numidie une sorte de protectorat. Aussi, après le meurtre de Hiempsal par Jugurtha, elle intervient en conciliatrice et partage la Numidie entre Adherbal et Jugurtha. Celui-ci, ambitieux, et confiant dans l'influence que ses richesses lui assuraient à Rome, s'empare de Cirta, la capitale d'Adherbal, fait égorger le roi et massacrer des Italiens qui avaient pris fait et cause pour Adherbal. Le parti populaire, à Rome, soulevé d'indignation contre Jugurtha et les Sénateurs que le Numide avait achetés, pousse à la guerre. Elle fut longue et pénible : commencée en 111, elle se termina en 105 par la capture de Jugurtha. Nous renvoyons pour le détail des événements à l'ouvrage de M. Gsell. Utilisant le livre de Salluste mais en le contrôlant à chaque pas, grâce à sa profonde connaissance du pays où les opérations se sont déroulées, l'auteur rend vivantes ces expéditions difficiles dans une contrée rude, contre un adversaire plein d'agilité et de mordant. Bien que d'une chronologie parfois incertaine et écrit dans un esprit sou-

vent partial, l'ouvrage de Salluste fournit à M. Gsell une base pour reconstituer l'histoire de cette guerre coloniale dont l'intérêt est souvent actuel. Les questions de tactique, de politique aussi, traitées toujours par l'auteur dans le sens historique, prennent néanmoins un accent moderne. La guerre au début traîne en longueur. L'arrivée de Metellus marque l'inauguration d'une nouvelle tactique et les opérations militaires reçoivent une impulsion vigoureuse, mais comme il arrive en Afrique, la lutte prend soudain une extension plus grande par l'entrée en guerre de Bocchus, roi de Maurétanie. Sur ces entrefaites le commandement, sous la pression du parti populaire, passe aux mains d'un nouveau général. Marius mène de front la politique et la guerre, et, aidé par Sylla, s'empare de Jugurtha grâce à la trahison de Bocchus. Cette fois encore, Rome n'agrandit pas ses possessions d'Afrique. La Numidie reste aux mains d'un roi indigène. Viennent les guerres civiles, l'Afrique se soulève pour Marius. Pompée dans une rapide campagne soumet le pays, mais quoique le roi de Numidie ait fait alliance avec les Marianistes, ses territoires ne sont pas annexés. En un siècle Rome n'a pas étendu les limites de ses possessions africaines, et elle a été contrainte à des guerres de prestige qui lui ont coûté cher sans profit immédiat.

César comprendra que pour assurer la tranquillité des frontières et tirer des possessions d'outre-mer tout le profit possible, il fallait, d'une part, étendre la domination romaine au delà des étroites limites de la province primitive, d'autre part, accentuer la romanisation des territoires occupés, par l'assimilation et aussi le peuplement. La conquête de l'Afrique sur les Pompéiens, la réorganisation de la province, la création d'une nouvelle province « Africa nova », la création d'un Etat indépendant à Cirta, et surtout une romanisation active par la fondation de nombreuses colonies de citoyens, telle est l'œuvre réalisée par le génie de César en Afrique. Elle marque un changement radical dans la politique de Rome. Le geste le plus symbolique de cette politique est la fondation d'une Colonie à Carthage. Les possessions romaines d'Afrique recevraient une capitale et une capitale essentiellement romaine. Désormais avec l'occupation marche de pair la romanisation. Un moment même on put croire que la romanisation se ferait sans annexion. Octave en effet, à la mort du roi Bocchus, en 33 avant J. C., s'empare du royaume de Maurétanie, sans toutefois le convertir en province, et il y fonde des colonies. Puis sans doute pour des raisons d'économie et de prudence, il donne ce royaume en 25 avant J. C. à Juba, curieuse figure de berbère romanisé, élevé en Italie, citoyen romain. Le royaume de Maurétanie, de 25 avant J. C. à 40 après J. C., avec les rois Juba II et Ptolémée, va vivre d'une vie propre sous le protectorat romain. Grâce au roi Juba, la capitale

Caesarea devint non seulement une grande ville mais un centre artistique remarquable, et les vestiges que renferme le musée de Cherchell nous donnent une idée de la splendeur des monuments de cette ville, que son roi voulut plus grecque encore que romaine. Les lecteurs de cette revue ont eu la primeur du chapitre : Juba II, savant et écrivain (*Rev. Afr.* Tome LXVIII, n° 332, pages 169-197). La physionomie curieuse de ce roi Numide qui voulut être un grand écrivain et un érudit s'y trouve évoquée avec une sympathie qui n'exclut pas un certain humour. Son fils Ptolémée ne le valait pas, mais les raisons que l'empereur Caligula eut de le détrôner et de s'emparer de la Maurétanie ne furent peut-être pas les raisons personnelles de jalousie que donne la tradition. Il eut sans doute le désir d'achever l'unité des possessions africaines et de protéger les provinces d'Afrique et même d'Espagne contre des pillards et des pirates. Comme le fait remarquer M. Gsell en terminant l'histoire du royaume de Maurétanie : « sa valeur économique s'était accrue, l'annexion ne paraissait plus être une mauvaise affaire comme en 25 avant J. C., après la mort de Bocchus.

Là se termine l'histoire de la conquête de l'Afrique du Nord par les Romains. L'Afrique est désormais partie intégrante de l'Empire pour quatre siècles. La suite de l'ouvrage que nous souhaitons prochaine nous apportera le tableau et la vie de l'Afrique romaine. L'intérêt égalera sans aucun doute celui des volumes dont nous venons de retracer les grandes lignes. Il ne le surpassera pas. Outre le récit des événements historiques en effet, récit établi d'après les meilleures sources et selon la méthode critique la plus rigoureuse, les deux derniers volumes de M. Gsell renferment d'importants passages d'étude des institutions et aussi d'analyse littéraire qui donnent à l'œuvre un intérêt général en même temps qu'une très grande variété. Ce n'est pas seulement la description de la Province d'Afrique, c'est l'administration détaillée d'une province sous la République Romaine que retrace tout le premier livre du Tome VII. Ce n'est pas seulement l'histoire de la conquête, c'est toute la politique extérieure et aussi, bien souvent, la politique intérieure de Rome aux derniers siècles de la République qui se reflète dans l'ouvrage. A propos des sources historiques de la guerre de Jugurtha, M. Gsell étudie la valeur de l'œuvre de Salluste, et nous avons en une dizaine de pages une critique extrêmement poussée et dont il faudra toujours tenir compte pour étudier cet auteur. Enfin, M. Gsell, dans son ouvrage, résout un très grand nombre de questions concernant l'histoire ancienne de l'Afrique, et en outre, soulève en passant une série de problèmes dont la solution était en attente. Faisant pour ainsi dire le point des connaissances actuelles sur l'Afrique ancienne, l'auteur n'hésite pas à l'occasion à souligner nos ignorances. Problèmes d'histoire, problèmes

de chronologie, problèmes de topographie. M. Gsell s'attache à les résoudre, chemin faisant. Si la solution parfois reste en suspens, du moins, le problème est-il posé, et la voie ouverte à des recherches futures. Ouvrage d'historien, ouvrage aussi d'humaniste, l'*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* est un instrument de travail de premier ordre en même temps qu'un beau livre, de lecture attrayante et facile, où, par ces temps de commémoration et en quelque sorte de bilan de l'œuvre française dans l'Afrique du Nord, nous aimons voir revivre ce que l'on pourrait appeler « l'expérience romaine ».

L. Leschi.

Docteurs Edm. et Et. Sergent et L. Parrot. — *L'œuvre médicale de la France en Algérie. La découverte de Laveran. Constantine,* 6 *novembre* 1880 (Collection du Centenaire de l'Algérie, Etudes scientifiques). Paris, Masson, 1929, in-4°, 48 pages avec 22 planches hors texte.

Un tel sujet, *L'œuvre médicale de la France en Algérie*, aurait pu être prétexte à un volumineux Bottin où le lecteur se serait perdu dans un dévidage impressionnant de fiches. Esprits précis, épris de clarté, MM. les docteurs Sergent et Parrot ont strictement limité leur travail à l'essentiel : l'acquisition scientifique capitale dont l'Algérie a enrichi le patrimoine commun des nations civilisées, la découverte par Laveran du parasite du paludisme. Ils ont fait revivre de façon impressionnante dans la simplicité de l'exposé, la genèse et les conséquences de cette découverte.

Dans leur introduction les auteurs ont brossé une fresque ample et sobre de l'œuvre accomplie par la France dans l'Afrique du Nord. Nous avons plaisir à en reproduire les passages suivants qui donnent une juste idée des qualités de l'ouvrage :

« Dans cette Afrique du Nord restée si profondément barbare, l'œuvre de la France, depuis 1830, a été, on le sait, considérable. D'autres en préciseront la qualité, l'étendue, les aspects divers, les difficultés et les victoires. Pour la définir brièvement, constatons qu'elle a tiré d'un état en quelque sorte larvaire, régénéré et élevé jusqu'au plan de la société moderne un humble peuple de douze millions d'hommes, en lui apportant d'un coup tous les moyens techniques acquis lentement outre mer depuis la Renaissance. Et, par bien des côtés, cela fut œuvre médicale. Sans verser dans le paradoxe, on peut affirmer, en effet, que les premiers médecins de l'Algérie ont été : le soldat, l'ingénieur, le colon. Le soldat a imposé d'abord la paix aux tribus, toujours dressées les unes contre les autres ; or, sans la sécurité, pas de culture ni de moissons régulières, pas de ravitaillement pour

parer aux disettes et prévenir ces famines périodiques qui engendrent les épidémies et les font si meurtrières. L'ingénieur a tracé les routes, établi les chemins de fer, c'est-à-dire facilité la mobilisation et l'échange des produits et, par ainsi, complété et couronné l'effort du soldat ; il a creusé les canaux de dessèchement, pour assainir le sol et soustraire les hommes au danger des fièvres malignes, et les canaux d'irrigation qui accroissent la fortune et le bien-être publics. Le colon enfin, en fécondant la terre que le nomade laissait en friche, en associant l'indigène à son labeur quotidien, lui a donné l'exemple de son courage et la leçon de ses pratiques agricoles ; il l'a initié, comme le laboureur du fabuliste ses enfants, aux secrets du mieux-vivre ; il lui a appris à se libérer d'une paupérisme millénaire qui, tant de fois, le livrait, sous-alimenté, débilité, donc sans défense, aux atteintes de la maladie.

« A son tour, trop souvent au prix de sa vie, le médecin français a apporté aux populations indigènes les bienfaits de son art et la charité de son cœur pitoyable. Médecin de l'armée ou médecin des services civils, il a exercé pleinement son apostolat paisible partout où le devoir l'a conduit. Il a guéri, soulagé, consolé et, montrant à tous le vrai visage de la France, il lui a concilié les âmes... »

Ce livre écrit d'un style ferme, net, élégant, est complété par 22 hors texte (portraits, vues, reproduction en fac-similé de la communication faite en 1881 par Laveran à l'Académie des Sciences).

G. Esquer.

Henriette Célarié. — *L'épopée marocaine.* Paris, Hachette, 1928, 250 pages.

Le livre de Mme Célarié contient le récit d'un certain nombre d'épisodes de la campagne du Rif (1925-1926). Les premiers nous montrent la résistance acharnée des petits postes de la vallée de l'Ouergha, dont les défenseurs, au prix de cruels sacrifices, barrèrent aux assaillants la route de Fez. L'arrivée de renforts ayant permis de rétablir la situation, les Français purent au printemps de 1925, passer à l'offensive, selon un plan concerté avec les Espagnols. L'enlèvement des massifs montagneux défendant la ligne de l'oued Kert ouvrit aux Français l'accès du Rif oriental et contraignit Abd-el-Krim à se rendre à discrétion. Il ne restait plus, pour achever la pacification, qu'à « réduire la tache de Taza ». La dernière partie du livre est consacrée à ces opérations particulièrement difficiles, en pays accidenté, à peu près inconnu, et qui tiennent de l'alpinisme presqu'autant que de la guerre. Sur tous ces théâtres et en toutes circonstances la campagne du Rif exigea de ceux qui y prirent part un effort

soutenu, une endurance à toute épreuve ; elle donna lieu à des actes d'héroïsme qui méritaient de ne pas rester ignorés. Le livre de Mme Célarié rend à la vaillance et à l'abnégation des soldats et des chefs, un hommage d'autant plus émouvant que l'auteur s'est contenté de retracer avec simplicité et sans commentaires superflus les faits eux-mêmes. Ce n'est pas une histoire de la guerre du Rif, mais, rempli de renseignements, fournis par les acteurs eux-mêmes ou par des témoins oculaires, il apporte aux historiens un élément d'information que ceux-ci ne sauraient négliger. Des croquis insérés dans le texte permettent, quoi qu'un peu sommaires, de suivre aisément les opérations.

Georges Yver.

A. G. P. Martin. — *Le Maroc et l'Europe.* Paris (Leroux), 1928, 146 pages.

L'ouvrage de M. Martin est, avant tout, un livre de circonstance. Les chapitres où l'auteur passe rapidement en revue les relations du Maroc et des puissances européennes depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours servent seulement d'introduction au véritable sujet : le règlement du statut international de Tanger. Prévu par l'accord franco-anglais de 1904, retardé par la guerre de 1914-1918, ce règlement fut établi par la convention franco-espagnole du 18 décembre 1923. Les solutions adoptées ne donnèrent pas entière satisfaction à l'Espagne qui en demanda presque aussitôt la modification ; elles provoquèrent aussi les réclamations de l'Italie mécontente de n'avoir pas obtenu dans l'organisation internationale, une part en rapport avec son rôle de grande puissance méditerranéenne. M. Martin expose par le détail les négociations relatives à cette question épineuse et leur répercussion sur la politique générale. Il indique les raisons qui firent échouer la conférence franco-espagnole de 1927 et les intrigues qui amenèrent la transformation de cette conférence à deux, en conférence à quatre (Espagne, France, Angleterre, Italie). L'appui de l'Espagne, la connivence de l'Angleterre, enfin les manœuvres de Mussolini assurèrent le triomphe des revendications italiennes. Un appendice est consacré à la confrérie des Remaia (confrérie groupant les Musulmans pour le tir, l'équitation et la guerre sainte) qui, selon M. Martin « a été, depuis treize siècles, l'inspiratrice réelle et constante des attitudes du Maroc comme de tous les pays musulmans devant l'Europe ». L'auteur donne les passages les plus caractéristiques d'un « manuel » ou « bréviaire » de « mokaddem » des Remïa d'après deux copies identiques provenant l'une du Maroc, l'autre des oasis sahariennes.

Georges Yver.

J. Rosintal. — *Pendentifs, trompes et stalactites dans l'architecture orientale*, 106 pages, avec 10 planches hors texte. Paris, Librairie orientaliste, Paul Geuthner, 1928.

Rosintal dans son travail cherche à nous donner avec précision et clarté la solution d'un problème qui passionne les archéologues depuis longtemps déjà : l'origine, la construction et l'exécution des stalactites de l'architecture orientale.

L'auteur, afin d'arriver à une conception exacte des stalactites, donne une étude sommaire mais serrée sur les formes intermédiaires entre le plan carré et la coupole, sur la trompe byzantine et ses désavantages, privée qu'elle est de relations organiques avec les murs d'appui et la coupole.

Il signale les types primitifs de pendentifs byzantins dont les premiers essais se retrouvent en Syrie centrale.

L'auteur poursuit son étude en jetant un coup d'œil rapide chez les Romains de l'Occident, signalant les constructions en saillie, telles que celles de la *Minerva médica* ; puis chez les Grecs, attirant tout spécialement l'attention sur le *Tumulus royal* de Kertsch, que Durn date du Ve ou VIe siècle avant notre ère.

Rosintal revient chez les Romains de l'Est, dans les ruines de *Gerasa* où, pour la première fois, on trouve une application de la coupole avec pendentif au-dessus d'un espace carré.

Il consacre quelques pages aux formes intermédiaires de l'architecture turque, notamment celle qui se compose de plans triangulaires, construits en saillie.

Après avoir énuméré les différentes méthodes, l'auteur a soin de faire remarquer que les grands triangles, surmontés de frises, formées elles-mêmes de triangles, font songer aux stalactites de l'art perse et arabe.

Il passe ensuite à la trompe perse, qui a eu son évolution propre. Son exposé sur les trompes semi-circulaires mérite de retenir particulièrement l'attention non moins que celui qui traite de la trompe ogivale, la meilleure solution qu'on ait pu trouver et dont les mosquées et medressés de *Ispahan*, d'*Erivan*, de *Kum*, de *Chouster*, de *Tauris* et d'*Ardebil* etc..., sont les témoins encore vivants.

L'origine des huit coins triangulaires de la *Mosquée Bleue de Tauris* n'a, d'après l'auteur, rien de commun avec le pendentif byzantin.

Rosintal réfute assez heureusement certaines théories de Dieulafoy notamment sur la trompe perse et établit une séparation rigoureuse entre le pendentif byzantin et la zone de trompe perse.

Il termine par quelques explications sur le plan octogonal et la façon de prévenir la déformation des archivoltes des trompes

Il récapitule en donnant quatre types de formes intermédiaires :

1) La trompe perse ;
2) La trompe byzantine ;
3) Le pendentif byzantin ;
4) Les triangles turcs.

Dans la partie B, l'auteur traite des stalactites « sortes de formations cellulaires, qui datent du XIe siècle. Elles rappellent souvent la forme de la trompe et sont devenues une partie typique, un élément important, dans la chaîne des motifs de l'Islam ».

Il est regrettable que l'auteur passe sous silence l'apparition de la stalactite en Berbérie, au XIe siècle, qui semble avoir son origine dans les parallépipèdes de terre cuite mentionnés par G. Marçais dans son *Manuel d'art musulman*, t. I, p. 151.

Selon Rosintal l'origine de la stalactite se retrouve dans la trompe perse. De même que l'architecte turc a utilisé le triangle comme motif décoratif, son confrère perse a très bien pu choisir la trompe pour la même raison.

L'auteur s'étend longuement sur la construction des stalactites, donnant à l'appui de nombreux plans, projections et illustrations.

Il passe en revue la construction des stalactites de l'architecture perse par l'intermédiaire des trompes, des pendentifs. La construction des stalactites de l'architecture arabe, sur pendentifs, sur trompes, des stalactites turques et enfin l'exécution des stalactites.

Rosintal examine les différentes théories, partant de ce principe qu'aucune ne répond à la réalité, non plus que celles de de Vogüé, de Herzfeld, de Schulz ou de Strzygowski.

Il convient de rappeler que Van Berchem (*Notes d'Archéologie arabe* in *Journal Asiatique*, 1891) avait déjà émis l'opinion que l'origine de la stalactite « ne peut être que la trompe persane ». On s'étonne que ce nom ne figure nulle part dans ce travail.

Il termine en donnant les types principaux de stalactites :

Stalactites sur trompes ;
Id. sur pendentifs ;
Id. sur triangles turcs ;
Id. en pierres représentant une imitation des trois types mentionnés.

Ce sujet déjà exposé par l'auteur dans une publication allemande se recommande au monde scientifique par son originalité et l'intérêt de la question.

A. Dessus Lamare.

M. Vonderheyden. — *La Berbérie orientale sous la dynastie du Benou'l-Arlab* (800-909), avec une carte, 1 vol. in-8, 344 pages, Paris, Geuthner, 1927.

Après le rude assaut donné à la suprématie arabe et à l'Islam sunnite en Berbérie par le nationalisme berbère et le grand mouvement schismatique Kharédjite, au moment du danger, que courait le Maghreb, d'un retour à la barbarie après l'épanouissement sur ces terres des civilisations carthaginoise et romaine, le IXe siècle arlabide apparaît, surtout pour l'Ifriqiya — la plus orientale des provinces nord-africaines — comme l'une des époques vraiment attachantes de l'histoire de ce pays : c'est le siècle de l'installation décisive en Maghreb de la civilisation islamique et du triomphe des doctrines de l'Ecole malékite, à peine éclipsées par intervalles dans les siècles suivants. Malgré des retours aux schismes islamiques, malgré des bouleversements politiques, dont tout le moyen-âge donne le spectacle, c'est le siècle arlabide qui a marqué d'une empreinte définitive l'Islam en Berbérie.

Voilà pourquoi le livre consciencieux analysé ici constitue — malgré les lacunes des documents dont on dispose — une étude particulièrement attachante pour comprendre l'histoire de la Berbérie dans la civilisation musulmane, qui devait prendre désormais la place de la civilisation chrétienne dans ce pays.

Cette préoccupation de marquer « comme le Maghreb a passé de la civilisation chrétienne aux Almoravides » comme le dit M. E.-F. Gauthier (1), a inspiré à ce dernier un livre plein d'hypothèses souvent séduisantes et de suggestions intéressantes, malgré la faible documentation arabe de l'auteur qui s'est surtout inspiré des dires d'Ibn Khaldoun. Si M. Vonderheyden arrive parfois à des conclusions analogues — notamment en ce qui concerne le rôle des nomades et des sédentaires — il ignorait du moins le livre de M. E.-F. Gauthier, qui a paru alors que le sien était sous presse. Il s'est placé d'ailleurs d'un point de vue assez différent et a étudié une période plus restreinte de l'histoire du Maghreb. Utilisant avec prudence les sources arabes variées dont on dispose (notamment les *Tabaqat'Ulamâ Ifriqiya* si précieuses pour cette époque), M. Vonderheyden a jeté sur ce IXe siècle arlabide une lumière suffisante pour en éclairer l'importance et en dégager le rôle dans les divers domaines de la civilisation.

Dans une introduction historique, M. Vonderheyden a démêlé, d'après les auteurs anciens relatant l'histoire de la conquête

(1) *Les Siècles obscurs du Maghreb*, p. 60 (1 vol. in-8, chez Payot, Paris, 1927).

arabe, si difficile, si troublée par les insurrections Kharédjites, les événements politiques essentiels, les caractères historiques de l'Ifriqiya — la vieille Africa romaine — au temps des premiers gouverneurs arabes. Il s'est attaché surtout à montrer comment Haroun ar-Rachid, le Khalife de Bagdad, préoccupé par les difficultés incessantes que lui créait le gouvernement du Maghreb, fut amené, en 800, à choisir Ibrâhim ben el-Arlab, préfet arabe du Zâb, pour la Vice-Royauté, héréditaire dès lors, de la province orientale de la Berbérie (l'ouest du Maghreb ayant depuis longtemps échappé à la suzeraineté du Khalifat'abbasside).

La situation géographique et les conditions historiques, ainsi qu'un exposé critique des sources mises en œuvre, terminent utilement cette introduction.

En 800 de notre ère, le Khalifat oriental — dont dépendait l'Ifriqiya — fortement centralisé tenait bien en main ses Gouverneurs provinciaux. S'il donne une large indépendance aux Arlabides ce n'est pas par faiblesse, mais par intérêt politique. Il fallait là un chef stable, revêtu d'une autorité suffisante, ayant la liberté d'agir en véritable souverain. Comment s'exerça cette souveraineté des Arlabides ? Quelle fut leur situation vis-à-vis de leurs suzerains de Bagdad ? leurs rapports avec les principales classes de leurs sujets et administrés : Indigènes, milices arabes, gens de science et de religion, fonctionnaires ? Quelle fut la vie de la cour, la politique intérieure et extérieure des Arlabides ? Comment se prépara et se produisit la conquête chi'ite — fatimite qui amena la fin de la dynastie ? Tels sont les problèmes traités dans les divers chapitres de ce livre.

Pour cette époque, comme pour bien d'autres, il est difficile, faute de documents, de préciser ce qu'était la repartition des tribus berbères. Il semble bien cependant que le mouvement Kharedjite se soit concrétisé, à la fin du VIIIe siècle et pendant le IXe siècle, autour des Emirs rostémides de Tiaret. Les nomades berbères, zénètes et Kharédjites, ont presque fait le vide en Ifriqiya, terre arlabide, pour se tenir sur la périphérie. Les sédentaires Sanhadjiens des Kabylies sont restés sur leurs terres. Ils n'ont pas été des sujets très sûrs et ont saisi avec empressement l'occasion chi'ite pour écraser les sunnites arlabides. Mais les divers tronçons du bloc berbère qui se trouvent, toujours menaçants, sur le pourtour de l'Etat arlabide, sont coupés les uns des autres par des couloirs qu'occupent fortement les Arlabides ; les anciennes forteresses byzantines sont, pour la plupart, utilisées par ceux-ci pour tenir en respect le berbère.

Une carte (page 335) marque de façon suffisante que le royaume arlabide représentait assez bien le territoire de l'Africa byzantine : c'est la Tunisie actuelle, jusqu'à Tripoli (moins le Djebel Nefousa), les hauts-plateaux Constantinois, sans l'Aurès, ni les Kabylies, et quelques couloirs entre les zones montagneuses du sud.

Les Arabes, encore peu nombreux alors, dans les villes ou les garnisons de l'intérieur et des frontières, ne dépassent pas à l'ouest le méridien de Bougie.

La civilisation arlabide est surtout citadine. On a voulu y voir un effet de l'influence du milieu, vieux pays urbain. Cette cause n'est pas la seule, ni même la principale, comme l'observe M Vonderheyden. Le fait que les gouvernements musulmans, sunnites ou non, aient développé — ou créé quand elle n'existait pas — une civilisation urbaine en Maghrib, n'est pas spécial aux Arlabides, ni à cette partie de la Berbérie ; il est général. Partout naissent avec l'Islam, en Berbérie comme ailleurs, des villes, des capitales, des métropoles musulmanes. C'est que l'Islam est citadin par ses règles religieuses, sociales et juridiques. Son fondateur était un citadin, le berceau de la religion et de la loi fut dans les cités de la Mekke et de Médine, les premiers Khalifes, les grands généraux, les gouverneurs de provinces étaient des Mekkois et des Médinois. Les pays conquis furent tout naturellement organisés suivant les règles de l'urbanisme. L'Islam est une civilisation de citadins dans cette Afrique du Nord, jusqu'au temps (15e-16e siècle) où le grand mouvement mystique populaire a transfiguré la religion musulmane, l'a propagée dans les campagnes par les confréries religieuses et le maraboutisme et a modifié dans tous les domaines les caractères qu'avait eus cette civilisation pendant le Moyen-Age, dans les villes de l'Afrique du Nord.

Dans le royaume arlabide, ancienne Africa, les descendants des anciens Romains subsistaient encore, plus nombreux qu'ailleurs. Ce sont eux que les auteurs arabes appellent les *Afarik*. Les uns avaient gardé leur religion, d'autres s'étaient faits musulmans. Vis-à-vis des chrétiens, leurs sujets, les Arlabides se sont montrés plus tolérants que les Idrissides dans l'ouest.

Au surplus, Chrétiens et Juifs semblent, en Ifriqiya, comme dans le reste de la Berbérie, comme en Espagne, avoir constitué alors un élément actif, intelligent et pacifique.

Le *djond* arabe qui formait le noyau le plus important de l'armée arlabide fut, bien souvent, par son arrogance la cause de révoltes des populations indigènes ; par ses dissensions (entre les Modarites et les Yamanites), par son esprit d'indépendance, il fut une cause de grande préoccupation de la dynastie. Celle-ci finit par le réduire à peu près à l'impuissance, tant en l'usant dans la conquête de la Sicile, qu'en organisant une garde noire qui en fut comme le contre-poids. Toutefois, la garde noire n'était pas une force militaire comparable au *djond* arabe. Lorsque, devant le péril chi'ite, les derniers arlabides songèrent à réorganiser leur *djond* arabe, il était trop tard.

Si les auteurs arabes sont trop sobres de renseignements sur l'organisation et le rôle du *djond* arlabide, par contre on est

beaucoup mieux instruit sur le milieu religieux et l'activité intellectuelle et artistique, au 9e siècle, à Qairouan et en Ifriqiya.

En vérité ce sont les « gens de science et de religion », ces 'Uléma du 9e siècle, qui ont donné au pays la forme de sa civilisation musulmane, aux habitants — ces Berbères si profondément religieux — les assises de la foi et de la règle canonique de l'Islam.

Si le nombre des savants était assez limité, nombreux étaient, à côté d'eux, ceux qui suppléaient à leur ignorance relative par l'austérité de la vie et la pratique de l'ascétisme. Dès cette époque l'Afrique musulmane manifeste une particulière piété qu'elle gardera toujours, parce qu'elle est due au tempérament berbère « plus religieux, comme on sait, que l'esprit arabe », (p. 111).

Le chapitre IV de ce livre est peut-être le plus intéressant, le plus suggestif, pour comprendre le caractère de l'Islam en Afrique du Nord. Après une période d'étroite religiosité au début de la dynastie — période de religion plus formaliste, plus ascétique qu'intellectuelle — vient le temps (moins d'un siècle) durant lequel se manifestent de hautes discussions théologiques, au cours desquelles s'affrontent, à Qairouan comme en Orient, rationalistes de l'école 'iraqoise et traditionnalistes irréductibles. Mais la spéculation philosophique et théologique n'est pas du goût de l'esprit berbère ; les indigènes n'attendront pas la fin des Fatimites pour embrasser les doctrines étroites de l'école malékite. Celles-ci sont tellement bien au niveau de l'esprit de ce peuple qu'il y revient sans cesse et y est définitivement resté. C'est sur les textes de cette école que, dès lors, les théologiens et les juristes berbéro-arabes de ce pays ont exercé leur amour de la casuistique, leur talent en matière de dialectique et de controverse sur les sujets les plus futiles. Déjà à cette époque les savants musulmans redoutent la critique de leur savoir et de leur conduite faite par leurs collègues aussi bien que par les gens du peuple. Cette crainte du qu'en dira-t-on, en matière de religion et de vie sociale, est demeurée, dans ce pays, le trait dominant des musulmans de quelque classe sociale que ce soit.

On se réunissait alors entre savants, chez l'un ou chez l'autre, et l'on tenait des « séances » publiques où chacun intervenait dans la discussion savante, pour donner son opinion appuyée d'autorités connues.

L'esprit de libre discussion et de critique se donnait carrière dans ces cénacles de savants arabo-berbères de Qairouan. Dans la lutte oratoire sous les *Arlabides* entre hanafites et malikites, ceux-ci devaient l'emporter et le libéralisme relatif de l'école hanafite fut vaincu par le traditionalisme malikite, si cher au peuple de ce pays. Il est juste de dire que les Malikites étaient représentés en Ifriqiya par des hommes remarquables, au premier rang desquels se place le grand Sohnoun (777 à 854), correcteur de

la *Modawwana* qui est restée jusqu'ici le livre vénéré des juristes musulmans de l'Afrique du Nord. Il n'est pas outré de dire que c'est grâce à Sohnoun et à ses disciples que le malikisme — malgré les éclipses 'obaïdite et almohade — a triomphé dans le Maghreb.

Dès cette époque ancienne, les souverains musulmans de la Berbérie savent qu'ils ont à compter avec les docteurs de la loi, avec les juristes et les théologiens, seuls interprètes des « sources » canoniques ; ils les ménagent et leur offrent de hauts emplois dans le culte et la magistrature. Mais les plus vertueux de ces 'Uléma ne tiennent pas à accepter des fonctions qui, à leurs yeux, sont susceptibles d'entraver leur liberté de critique — du point de vue religieux — des actes du gouvernement. Ils ont toujours eu une très grande indépendance vis-à-vis du pouvoir temporel et, dans l'intérêt de leur propre salut, ils ont alors, plus qu'aujourd'hui, évité toute compromission avec la cour et les monarques. On reconnaît dans nombre de savants de l'époque arlabide des hommes comme tels professeurs de l'Université de Qarouiyine à Fès, dont la science juridique et une foi robuste étaient la seule fortune ; comme on proposait à l'un d'eux en 1914 la charge lucrative de Chef de cette Université, il refusa cette fonction en disant : « Je n'ai pas d'autre maître qu'Allah, je n'ai jamais été ni commandant, ni commandé, et ne désire point changer ma règle de conduite. »

Au temps des Arlabides déjà, les Indigènes, les Berbères islamisés, montrent une grande confiance dans les dévots et les pieux savants. Avant même l'entrée du mysticisme et du culte des Saints dans l'orthodoxie, on aperçoit — au 9ᵉ siècle — en quelle vénération sont tenus par le peuple les ascètes musulmans, ces précurseurs des marabouts, et l'on conçoit que cette situation de fait ait puissamment contribué au triomphe — au 12ᵉ siècle — du maraboutisme dans ce pays.

Qu'était sous les Arlabides l'administration ? M. Vonderheyden y répond dans son chapitre V.

Pour appliquer les principes administratifs de leurs suzerains abbasides — inspirés eux-mêmes de l'administration byzantino-persane — les Arlabides trouvèrent dans cette Berbérie orientale habituée depuis Carthage à une administration citadine, un terrain bien préparé, des populations, surtout urbaines, habituées depuis longtemps à une organisation convenable de la cité et de l'Etat.

M. Vonderheyden insiste à diverses reprises sur le caractère démocratique de la société musulmane (p. ex. pp. 161, 331 et pass.). Il ne faudrait pas exagérer l'importance de ce vocable qui, pour les musulmans, prend un sens spécial : il ne s'agit que de l'égalité des hommes devant Dieu et d'une conception sentimentale des rapports d'homme à homme qui fait que l'on voit fréquemment des gens de haut rang social s'entretenir familièrement et avoir des relations amicales même avec des gens du peuple ; il ne faut pas conclure de là à un nivellement démocratique des classes sociales sous le signe de l'Islâm. Rien n'est aussi peu démocratique, du point de vue législatif, politique et social, que la société islamique, avec son organisation patriarcale de la famille et de l'Etat. Tout repose ici sur la volonté, sans contrôle, d'un chef (sultan ou paterfamilias) et sur l'inégalité des droits des individus et des classes.

Cette administration arlabide ressemble à toute l'administration musulmane, dans les divers pays et aux différentes époques. On ne demande aux fonctionnaires ni spécialisation, ni préparation technique ; on ne conçoit pas le recrutement par voie d'examen, on exerce peu ou pas de contrôle sur les fonctionnaires. Ici plus encore qu'ailleurs la valeur de l'homme — surtout de l'homme pieux — fait l'importance de la charge qu'il occupe.

Il n'était pas mauvais, comme l'a fait l'auteur, de souligner le contraste entre les princes et leurs sujets indigènes. Les Emirs arlabides, ces vassaux de Bagdad, ces Arabes qui ont transplanté en Ifriqija les mœurs de l'Orient, ce sont « des artistes, tolérants et amoraux, tout-à-fait différents de leurs sujets berbères, mal dégrossis, fanatiques et vertueux » (p. 187). Ils mènent une existence fastueuse dans de splendides palais et contribuent par là à développer un art musulman très influencé par l'Orient.

Ces souverains ont eu leur politique intérieure et extérieure, mais ils savent bien que l'une et l'autre doit s'appuyer sur une force militaire qui en impose à tous. Il fallait d'abord faire régner une tranquillité relative parmi les éléments si mélangés, hostiles les uns aux autres, de cette Ifriqiya du 9ᵉ siècle. On trouve là, à côté d'une minorité d'Arabes envahisseurs, une majorité de Berbères, auxquels se sont mêlés les descendants des Romano-Byzantins. Le tout est réuni, sous l'autorité plus ou moins puissante du Gouvernement, par le lien social et religieux de l'Islâm, à l'exception de petites communautés juives et chrétiennes, les *dimmis* ou tributaires, qui vivent tout à fait à part. Ce qui frappe déjà, c'est la supériorité morale qui s'attache à l'origine arabe. « L'Arabe craint le Berbère et en même temps le méprise », et cette constatation s'est confirmée avec le temps. Il n'empêche que la fusion se fait entre les deux éléments ; elle est réalisée au 10ᵉ siècle. Les Arabes qui avaient apporté l'Islâm à tous et la langue arabe aux citadins surtout « s'harmonisent sur le fond ethnique berbère et latin ».

Si les Arlabides voulurent développer l'agriculture et y réussirent, s'ils eurent notamment, une « politique de l'eau » à la suite des Romains, ils eurent surtout une politique religieuse.

Ces Emirs qui, souvent, furent loin d'être des modèles de vertu religieuse et morale, étaient du moins, de par leur fonction, les gardiens de la religion et de la constitution islamique et furent ainsi conduits, à cette époque de gestation de la doctrine et de la législation, à prendre parti pour telle ou telle école de théologiens ou de juristes. Ils se rangèrent, en général, du côté de l'orthodoxie traditionaliste contre les doctrines rationalistes des Mo'tazilites. Toutefois leur orthodoxie fut partagée entre le libéralisme relatif des Hanafites et le Malékisme étroit qui finit par l'emporter, avons-nous dit.

Ce fut surtout pour leur système fiscal, qui n'avait rien de la primitive légalité sunnite — comme d'ailleurs celui de la plupart des autres Etats musulmans orthodoxes — qu'ils encoururent le blâme des rigides docteurs et provoquèrent le mécontentement du peuple. A la fin de la dynastie, les Chi'ites-Fatimites surent bien exploiter le mécontentement populaire à ce propos.

Les souverains arlabides semblent s'être contentés de conserver la province d'Ifriqiya, sans développer au loin leur domaine, ni du côté de l'Ouest, ni du côté de l'Egypte. Si Zyadet Allah Ier a entrepris en 827 la conquête de la Sicile, c'est bien moins peut-être par désir d'agrandir son royaume que pour donner une occupation et un dérivatif à nombre de ses sujets agités, en révolte contre son gouvernement, pour maintenir par une expédition fructueuse en butin l'esprit militaire, si nécessaire au gouvernement pour assurer son autorité.

Pendant le siècle (800-909) que dura la dynastie arlâbide, onze Emirs se succédèrent sur le trône et, selon leurs qualités et leurs défauts variés de bons ou de mauvais tyrans, marquèrent de leur empreinte le royaume d'Ifriqiya, fait d'un agrégat d'Arabes et de Berbères qu'il fallait maintenir dans l'ordre par la force et par une habile politique, de citadins efféminés ne demandant au gouvernement que la sécurité pour leurs personnes et leurs biens. Il suffisait d'un fléchissement dans la puissance gouvernementale pour créer l'anarchie et ébranler le trône. Or, dès la fin du 9e siècle un autre danger, dont ne semble pas s'être inquiété le souverain, naissait sur la frontière O.-N.-O. du pays. Des missionnaires schismatiques, des Chi'ites, groupaient les Berbères Kotama de la Petite Kabylie sous leur doctrine et contre le gouvernement arlabide. C'est justement à ce moment que les souverains se rendent impopulaires par leur conduite et par l'excès des impôts dont ils accablent leurs sujets ; une révolution de palais fait le reste. Le dernier des souverains, Zyadet Allah III, fait assassiner son père pour prendre sa place — ce qui s'est vu bien souvent dans ce pays — poursuit son existence dans le meurtre, l'insouciance et la corruption vile. Moins de six ans après son avènement, il s'enfuit — en 909 — vers l'Orient, abandonnant son royaume aux Chi'ites-Fatimites.

Un des mérites de ce livre et de sa conclusion (p. 317-327) n'est pas seulement d'avoir retracé ce que fut le royaume arlabide du point de vue politique et social et ce que lui doit l'Afrique du Nord musulmane, c'est d'avoir marqué comment l'Ifriqiya, avec ses deux capitales, Carthage-Tunis, la vieille cité punique, romaine et byzantine, Qairouan la capitale orientale, musulmane, avec aussi ses nombreuses cités, avec ses habitudes de vie sédentaire, fixa les nomades arabes et fut vraiment le berceau de la civilisation islamique en Berbérie.

C'est un fait que l'Islâm, né dans les villes de sédentaires du Hidjâz était, dès ses débuts, une religion de sédentaires. Montrer comment cette civilisation musulmane sut s'adapter au pays africain, emprunter aux civilisations sédentaires qui l'y avaient précédée et recevoir, plus sensiblement dans cette province de l'Est que partout ailleurs, l'influence orientale, mésopotamienne et persane, est le trait dominant des conclusions de l'auteur.

En vérité le siècle arlabide qui réussit à faire triompher si pleinement l'esprit musulman, les croyances et la législation islamiques dans les milieux indigènes, qui écrasa plus vite et plus complètement que partout ailleurs le christianisme, fait apparaître un fait dont on peut sans doute rechercher les causes dans une aptitude particulière des Berbères pour l'Islâm, mais qui est particulièrement remarquable.

Ce n'est pas seulement la religion chrétienne qui s'éteint et fait place à l'Islâm dans ce pays nord-africain, le plus christianisé et le plus latinisé de la Berbérie, c'est en même temps l'effondrement de la civilisation romano-byzantine, dont les langues mêmes disparaissent. « Il n'est plus trace du latin, ni du grec, qui, s'ils subsistent, ne sont pas écrits. »

N'est-il pas utile, encore aujourd'hui, de rappeler aux modernes assimilateurs des indigènes nord-africains à la civilisation occidentale, le témoignage de l'histoire, de leur montrer combien peu profonde fut, sur l'âme berbère, la marque de la civilisation romaine lentement appliquée pendant des siècles, puisqu'elle disparut au premier souffle de la civilisation islamique et orientale.

Alfred BEL.

M. VONDERHEYDEN, *Histoire des Rois 'Obaïdides (les Califes fatimides) par Ibn Hammâd* (édition et traduction annotées, en 1 vol. in-8° de pages 64+XIII+100). Alger, J. Carbonel et Paris, P. Geuthner.

Cette histoire des Fatimites, depuis l'installation en maître du Mahdi Obaïd Allah en Berbérie en 909 de J.-C., jusqu'à la mort du dernier souverain de la dynastie, au Caire, en 1171, ne nous

était pas inconnue puisque Cherbonneau (*Journal asiatique*, de 1852, II et 1855, I) l'avait signalée et avait même traduit la partie de l'ouvrage concernant le règne des trois premiers souverains.

Nous ne sommes guère renseigné sur l'auteur qui était de la famille des Hammadides de la Qal'a et qui naquit en 1150, juste l'année avant la prise de Bougie par 'Abd al-Mumin et la chute de la dynastie de ses parents.

Il vécut donc entièrement sous la dynastie almohade et si l'on en croit son biographe Al-Ghobrini (qui naquit 16 ans seulement après la mort d'Ibn Hammâd), il fit d'abord des études juridico-théologiques, d'après les « Sources », Qoran et Hadit, selon l'usage à cette époque, ainsi que des études littéraires et historiques.

Il s'était certainement rallié entièrement à la doctrine juridico-religieuse du Mahdi Ibn Tumart, puisqu'il fut, sous le gouvernement des premiers grands Khalifes almohades, qâdi en Espagne et en Maghrib. On ne saurait dire s'il épousa par conviction ou par nécessité la doctrine unitaire. Petit-fils de ceux qui furent les soutiens de l'empire et de la doctrine fatimites et de ce Hammâd, seigneur de la Qal'a, qui répudia ce schisme, au début du onzième siècle, pour revenir au traditionalisme de l'Ecole malékite (combattu par le Mahdi Ibn Tumart) Ibn Hammad nous offre le curieux exemple d'un savant berbère qui a suivi jusqu'à sa mort les règles imposées à l'Islâm occidental par la réforme almohade.

Aussi bien son histoire des Fatimites, écrite d'un point de vue parfaitement objectif, une cinquantaine d'années après la chute au Caire de cette dynastie, est-elle aussi impartiale que l'on puisse le souhaiter. N'oublions pas toutefois qu'il faut tenir compte des documents dont disposait l'auteur et du manque de critique de ces sources, ce qui a engendré un certain nombre d'erreurs. Il est vrai aussi qu'il se servit souvent de renseignements verbaux de médiocre valeur.

Quand par exemple il donne la généalogie du Mahdi Obaïd Allah il apporte les témoignages contradictoires à ce sujet et se garde de prendre parti pour les uns ou les autres. Quand il signale l'invasion des Arabes hilaliens en Berbérie, invasion qui devait notamment amener son parent Al-Mansûr, en 1090, à abandonner Al-Qal'a, sa capitale, pour Bougie, il se borne à dire du Fatimite : « c'est lui qui fit entrer les Arabes en Afrique, au moment où Al-Mo'izz ben Bâdis, le sanhadjien renia les 'Obaïdides ». On ne peut être plus bref ! il signale le fait brutal et la cause qui l'a provoqué, sans aucun commentaire. Il est vrai qu'il commet une erreur sur le nom du souverain d'Egypte et la date de l'émigration hilalienne. Mais il y revient un peu plus loin, sous le règne d'Al-Mostansir, et montre que ce fut sur les con-

seils du vizir que les Arabes furent envoyés en Berbérie où « ils provoquèrent la ruine du pays et la chute de la dynastie sanhadjienne ».

A l'inverse de tant d'auteurs musulmans, il ne croit pas à l'influence des astres sur les affaires humaines. A propos du Khalife fatimite Al-Hâkim (1) qui a passé son règne à faire de l'astrologie et qui avait des rapports particuliers, pensait-il, avec la planète Mars, Ibn Hammâd ajoute : « (les hommes) fixent (leurs affaires) selon des décisions tirées des astres ; or ceux-ci n'en ont cure » (p. 52 et tr. p. 79 et encore plus nettement p. 55 et trad. p. 82-83).

Cette histoire des Fatimites est extrêmement abrégée et passe sous silence des faits importants. On y trouve cependant quelques renseignements intéressants sur des points de détail. A propos des prescriptions cultuelles et de modifications qu'y ont apporté les Fatimites, on lira avec profit ce qui est dit aux pages 16 et 41 du texte et 29-30 et 64 de la traduction. A ce propos il convient de compléter (p. 64) la phrase : « Abd-es-Samî' récita la formule du *qonout* avant l'inclination (*rukû'*) », par les mots qui figurent dans le texte : « puis il accomplit le *sujûd* et oublia le *rukû'* » et qui ont été omis dans la traduction, sans quoi la suite est incompréhensible.

Les renseignements sur l'astrologie chez les Fatimites et surtout sous le Khalife Al-Hâkim bien qu'ils ne nous apprennent rien de nouveau ou presque rien, sont pourtant utiles, ne serait-ce que pour confirmer ce que l'on sait par ailleurs. Mais les deux manuscrits sur lesquels le texte arabe a été établi semblent bien médiocres et nombre de ces passages sur l'astrologie manquent de clarté.

Le principal intérêt de cette chronique est dans la partie qui traite du gouvernement fatimite-'obaïdide en Maghrib et particulièrement tout ce qui concerne la lutte contre le schismatique Abû Yazid.

Il est de toute évidence que c'est sur ces faits historiques qu'Ibn Hammâd a consulté les meilleures sources et que c'est sur ce pays de l'Est de la Berbérie — qui était le sien, celui où il a passé sa jeunesse — qu'il était le mieux renseigné.

On aurait pu souhaiter que M. Vonderheyden fasse dans sa préface un examen critique des sources auxquelles a puisé l'auteur de l'histoire des Khalifes 'Obaïdides. Il aurait ainsi mieux marqué qu'en se bornant à mentionner les principaux auteurs

(1) Celui même qui a joué un si grand rôle dans les croyances chi'tes, qui fut considéré comme une incarnation de Dieu et disparut mystérieusement en 1021, pour reparaître un jour, selon l'opinion de ses partisans. On sait que c'est ce même Al-Hâkim qui a divinisé la croyance des Druzes.

musulmans ou européens postérieurs qui ont utilisé la chronique en question, la véritable valeur du livre d'Ibn Hammâd.

Quoi qu'il en soit, le texte arabe et la traduction française de cette chronique constituent de la part de M. Vonderheyden le travail consciencieux d'un jeune arabisant qui débute dans ce genre de publications ; il a réussi à nous donner un texte dont les quelques imperfections sont dues sans doute aux manuscrits utilisés. La traduction est généralement bonne ; elle vaut beaucoup mieux que celle qu'en avait publié Cherbonneau, sur d'autres manuscrits, et pour la première partie du livre d'Ibn Hammâd seulement.

M. Vonderheyden a mis ainsi à la portée des historiens de l'Afrique du Nord un document très utilisable, enrichi de notes judicieuses et opportunes, qui rendra service à quiconque veut se renseigner sur le Maghrib du Xe siècle et sur l'Egypte fatimite.

Alfred BEL.

Dépouillement des Périodiques

Afrique française. — 1929. *Janvier.* — Les deux nouveaux résidents généraux. — La montagne berbère, lettre du colonel Huot. — A. Lebrun : La question du Rio de Oro. — P. Berne de Chavannes : L'Italie en Afrique. — Echos. C. Martin : L'Ethiopie d'aujourd'hui. — Algérie. Le drame de Menerourar. — Tunisie. Nomination de M. Lucien Saint au Maroc. La propagande communiste. Dans la presse tunisienne. Un attentat contre l'*Unione*. — Maroc. La sécurité du front sud-est. — Le Maroc devant le Parlement. Le corps d'occupation. — A. O. F. Une rectification. — A. E. F. Les dernières concessions. — Madagascar. L'industrie minière en 1927. — Zone de Tanger. Les aspirations de la colonie française. — Egypte. L'Egypte en 1928. — Possessions italiennes. L'unification de la Lybie. La cathédrale de Tripoli. Les opérations militaires. — Les questions coloniales. A propos du budget. — H. Labouret : Le Président Hoover et l'Afrique. — *Renseignements coloniaux.* — Capit. Sala Guennoun : La montagne berbère. — La situation générale de l'A. O. F. Discours de M. Antonetti. — R. Théry et J.-L. Gheerbrandt : Le congrès national des travaux publics français et le Transsaharien. — Au congrès des Chambres de Commerce françaises de la Méditerranée. — La situation générale du Maroc. Discours de M. Steeg. — D'Anfreville de la Salle : La colonie espagnole du Maroc français. — Autour du Transsaharien. — *Février.* — A. Terrier : Les mensonges et les calomnies contre l'A. E. F. — C. Guy : Le canal de Sotuba. — H. Labouret : Politique indigène et questions de principe. Le rapport de la commission Hilton Young. — P. Berne de Chavannes : L'Italie en Afrique. — Les richesses de l'A. O. F. VI. Les peaux. — Echos. L. Baréty : Le centenaire de l'Algérie. — Afrique du Nord. La seconde rocade algéro-tunisienne. — Algérie. Le statut de la femme kabyle. — Tunisie. La mort du bey et le nouveau bey. — L'arrivée de M. Barduzzi à Tunis. — Un attentat contre le consulat d'Italie. — Le fascisme et les Italiens de Tunis.

— La presse destourienne. — A la manière d'El-Azhar. — Maroc. Le nouveau résident général. — La protection de l'armature. — L'éveil du Maroc oriental. — A. O. F. Le renouvellement du privilège de la banque. — Zone de Tanger, Le budget. L'application du statut. — Possessions italiennes. Le départ du général de Bono et du maréchal Badoglio. — Les opérations militaires. — L'œuvre du général de Bono. — Possessions espagnoles. Le service des renseignements du Maroc. — *Renseignements coloniaux.* — Ct Messal : L'armée coloniale italienne. — H. N. : L'œuvre cartographique du service géographique de l'armée en Algérie. (1830-1928). — Le Mékrou et le double W. — M. Etesse : Les grands produits africains. III. Le palmier à huile. — Une manifestation nord-africaine. La réception des deux Résidents généraux par le Comité Algérie-Tunisie-Maroc. — L'organisme d'études du Transsaharien. — Pour un ministère de la France extérieure. Un rapport de M. Gheerbrandt à l'Institut colonial. — Général R. Normand : La colombophilie militaire dans l'Afrique du Nord. — L'Armée d'Afrique : Une conférence du général Paul Azan. — *Mars.* —A. Lebrun : Impressions d'A. O. F. — Les frontières de la Lybie. — Les ailes africaines. — M. Besson : Le mouvement historique colonial. — P. Berne de Chavannes : L'Italie en Afrique. — Les richesses de l'A. O. F. VII. La gomme arabique. — Echos. M. Besson : M. Albert Duchêne. — Algérie. Les décorations pour les indigènes citoyens français. — Tunisie. L'arrivée de M. Manceron. — L'activité du consul général d'Italie. — La Corse, Malte et l'Italie. — Les pourparlers franco-italiens. — Maroc. L'arrivée de M. Saint. — Le trafic du port de Casablanca. — A. O. F. Une mise au point. — Togo. La propagande. — Zone de Tanger. Le régime douanier entre Tanger et la zone espagnole. — La population française. — Possessions espagnoles. Le délégué général au Maroc. — Possessions italiennes. Les « Fils du Licteur ». — Impressions égyptiennes. — R. Vanlande : L'exposition française du Caire. — Le voyage transafricain de M. A. Maginot, ministre des colonies. — *Renseignements coloniaux.* — En souvenir du colonel Monteil. — M. Etesse : Les grands produits africains : III. Le palmier à huile (*suite*). — E. Payen : Le tabac dans l'Afrique du Nord. — La sécurité du Sahara et du Tafilalet. I. Questions sahariennes, par le général Dinaux. — II. Le Tafilalet par le rail, par Caïd Reha. — III. M. Lucien Saint au Maroc, par le Ct Messal. — Le Sahara marocain et ses

limites, par le Capit. Vanèque. — Les travaux de l'organisme d'études du Transsaharien. Le rapport de M. Maitre-Devallon. — La situation économique de l'Algérie. Discours de M. Bordes, gouverneur général. — Les droits politiques des indigènes d'Algérie et des colonies. Discours de M. Tardieu, ministre de l'Intérieur. — La propagande communiste en Tunisie. —Le commerce africain de l'Italie. — Ladreit de Lacharrière : l'Algérie, par A. Bernard. — *Avril.* — Les événements de la Haute Sangha. — H. Labouret : Les indigènes et le travail forcé. — Général Dinoux : Une solution à la question du Rio de Oro. — H. Bobichon : Au vieux Congo qui s'éveille. — La vie mouvementée de Senoussi. — Les Italiens en Tunisie. — La crise des contrôles civils de Tunisie et du Maroc. — P. Berne de Chavannes : L'Italie en Afrique. — Echos. H. Bobichon : Savorgnan de Brazza. — Algérie. La sécurité et le Parlement. — Tunisie. L'accord aérien franco-italien. — Paganisme fasciste. — A. O. F. Le budget général en 1929. — La garde de la Mauritanie. — A. E. F. Le chemin de fer. — Possessions italiennes. Les opérations militaires en Cyrénaïque. — L'essor de nos Colonies. Les projets de M. Maginot, ministre des colonies. — Ct Messal : En souvenir des morts du Maroc. — H. Hubert : Sept années d'activité géographique de l'A. O. F. — *Renseignements coloniaux.* — A. Bernard : L'administration de l'Algérie. — Capit. Lehuraux : Le voyage du gouverneur général de l'Algérie dans les Territoires du Sud. — M. Moncharville : Cameroun et mandat. — M. Etesse : Les grands produits africains. Le palmier à huile (suite). — R. Raynaud : L'« erreur » transsaharienne. — La situation générale de l'Algérie. Discours de M. Bordes, gouverneur général, aux Délégations financières. — Dans les milieux indigènes de la Tunisie. — Les réseaux de T. S. F. sahariens. — Erreurs ou mensonges ? Un article du *Corriere d'Italia* sur Abd-el-Kader. — *Mai.* — En vue du glorieux centenaire de l'Algérie française : Un corsaire algérien, Hussein-Bey (*sic*), dey d'Alger. — R. Millet : Les revendications allemandes. — La politique indigène dans la région de Marrakech. — E. Rouard de Card : A propos des frontières de la Lybie. — Les prétendus déserteurs de l'A. O. F. en territoire britannique. — H. Bobichon : Les artères de l'A. E. F. — Les Italiens en Tunisie. Pétards et pétardiers. — La visite du sultan du Maroc aux tribus nord de l'Ouergla. — P. Berne de Chavannes : L'Italie en Afrique. — Les richesses de l'A. O F. : VIII. Le caoutchouc. — Echos. Général Lyautey : Fez en 1912.

— A. E. F. : Le chemin de fer. — Une expulsion. — La lutte contre la maladie du sommeil. — Zone de Tanger : les aspirations espagnoles. — La gendarmerie. — Egypte : L'élargissement du barrage d'Assouan. — Possessions britanniques : Le programme colonial britannique. — Possessions belges : L'œuvre du Comité spécial du Karanga. — Possessions espagnoles : Les routes en zone espagnole. — Le projet de tunnel sous le détroit de Gibraltar. — H. Bobichon : Au vieux Congo qui s'éveille : L'œuvre de Victor Listard. — La situation générale au Maroc : La prise de contact de M Lucien Saint et les conférences algéro-marocaines. — *Renseignements coloniaux.* — Lieutenant Riou : L'Azalay d'automne 1928. — A. M. Goichon : La femme dans le milieu familial à Fez. — P. Odinot : L'importance politique de la confrérie Derkaoua. — E. de Warren : La France de la mer du Nord au Congo français. — E. Payen : Le palmier-dattier et la production et le commerce des dattes dans l'Afrique du Nord. — La main-d'œuvre nord-africaine : Enquête du comité Algérie-Tunisie-Maroc. — Pour le centenaire : G. Mercier : L'œuvre du Centenaire. — Le programme du Centenaire. — Général Aubier : La propagande pour le Centenaire. — Autour du Transsaharien : Sources d'énergie au Sahara — *Juin.* — Trois milliards pour l'essor économique des colonies. — Un Saharien : La conférence algéro-marocaine de Colomb-Béchar. — L'abus des pétitions à la Commission des mandats. — P. Berne de Chavannes : L'Italie en Afrique. — Les richesses de l'A. O. F. : IX. Le Karité. — Echos. H. Barbichon : De Fachoda. — Algérie. Le musée historique d'Alger. — Tunisie : Le départ de M. Baduzzi. — Les Italiens et la Tunisie. — Maroc : Les relations franco-espagnoles. — La sécurité intérieure. — A l'ordre de l'armée. — Zone de Tanger : La situation du commerce britannique. — Possessions italiennes : Généralités. — Les opérations en Lybie. — Essor de la Cyrénaïque. — Possessions espagnoles : Ceuta contre Tanger. — Le budget municipal de Chechaouen. — Possessions britanniques : Les chemins de fer de la Rhodesia. — La question du Tafilalet : L'affaire d'Aït Yacoub. — *Renseignements coloniaux.* — Capitaine Lehureaux : Un circuit automobile transsaharien. — M. Etesse : Les grands produits africains (*suite*) : Le Karité et le ricin. — Une menace pour la viticulture algérienne : La question du contingentement des vins. — La crise de la main-d'œuvre dans l'Afrique du Nord : Circulaire du Résident général au Maroc et délibération de la Chambre de Commerce

d'Alger. — L'importation des produits marocains en France Décret du 6 juin 1929. — Paul Cambon et le protectorat tunisien : Le monument de Tunis. — Pour le Centenaire de l'Algérie : La France et le Centenaire. — Dans les milieux indigènes de la Tunisie.

Annales de Géographie. — 1929. *Janvier.* — J. Despois : La structure et le relief de la Tunisie septentrionale. — Chronique géographique. Afrique : Découverte d'un bassin houiller au Maroc oriental. — *Mars.* — V. Bérard : L'Atlantide de Platon.

L'Armée d'Afrique. — 1929. *Février.* — J. Franc : La colonisation de la Mitidja. — Lieutenant-Colonel G. Besnard : Le combat offensif du bataillon type marocain. — Capit. Loustaunau-Lacau et Montjean (*suite*). — Questions musulmanes. Le centre français de transmission de Douéra. — Courrier des Territoires du Sud. — *Mars.* — Capit. Loustaunau-Lacau et Montjean : Au Maroc français en 1925. — Colonel Goubard : Les concentrations d'artillerie et l'appui direct de l'infanterie. — Commandant Mellier : Les gaz de combat. — Questions musulmanes. — J. Franc : La colonisation de la Mitidja (*suite et fin*). — Courrier des Territoires du Sud. — Informations. — Les officiers de réserve et le service d'un an. — *Avril.* — Commandant Cauvet : La reconnaissance du Capitaine Touchard à Djanet (janvier 1905). — Général Paul Azan : L'armée d'Afrique. — Capit. Lehuraux : Les auxiliaires de l'armée. Goums et Maghzens algériens. — Questions musulmanes. — Courrier des Territoires du Sud. — *Mai.* — G. Mercier : Le Centenaire de l'Algérie. — Lieutenant Fchenkell : Le 6e bataillon de la Légion Etrangère au combat d'El-Argoub (mai 1926). — Lieutenant Martel : Combat des Unités d'infanterie au Maroc. — Questions musulmanes. — Médecin-Capitaine Blot : L'avion sanitaire en région saharienne. — Courrier des Territoires du Sud. — Informations. — Lieutenant-Colonel Gautsch : D'Alger au Tchad. La mission de S. A. R. le prince Sixte de Bourbon. — Commandant Poulain : L'occupation d'Agadir. — Lieutenant Tingry : Les confins Glaoua. — Questions musulmanes. — Courrier des Territoires du Sud. — Informations. Le Commandant Lemouland.

Comptes-rendus des Séances de l'Académie des Sciences Morales et Politiques. — M. Lorin : Comment se pose aujourd'hui le problème du transsaharien.

Le Correspondant. — 1929. *10 janvier.* — R. Labonne : Grandeur et servitude marocaines. — F. Levray : Les trois ans de M. Steeg au Maroc. — *25 mai.* — De Lanzac de Laborie : L'Afrique du Nord après la ruine de Carthage.

Documentation catholique. — 1929. *5 janvier.* — La langue arabe au Séminaire d'Alger. — *26 janvier.* — Organisation du statut de la zone de Tanger.

Economiste français. — 1929. *13 avril.* — L. G. Numile : Le tunnel entre l'Espagne et le Maroc. — *4 mai.* — L. G. Numile : La mer saharienne.

En Terre d'Islam. — 1928. *Janvier.* — P. Bohain : Une tare de l'Islam : La polygamie. — Opinion d'un avocat turc sur la polygamie en Islam. — *Février.* — Les aspirations du nationalisme indigène dans l'Afrique du Nord. — Si Ben Zeian : Hommage d'un chef religieux musulman à Mgr Nouet, Préfet apostolique de Ghardaïa. — Alfarquade : Sourdes menées des missionnaires en pays musulman. — A propos des exercices illuminatoires du Soufisme. — L'enseignement religieux dans les Ecoles de l'Etat en Turquie. — *Mars.* — H. Marchal : Les méthodes catholiques de pénétration de l'Islam. — La situation religieuse des Berbères marocains. — R. Foca : Missions chrétiennes en pays d'Islam. Réactions musulmanes. — H. Charles : L'œuvre missionnaire de l'Eglise anglicane dans le proche Orient. — *Avril.* — H. Marchal : Le méthodes catholiques de pénétration en Islam (*suite*). — L. Théolier : La Bible et l'Islam. — Un missionnaire : La pénétration des âmes musulmanes. — Ch. A. Foissonnier : Les Berbères et l'histoire du Maroc. — Dali Yahya Mohammed : L'évolution du monde musulman par l'instruction de la femme (action coloniale). — Agence Fides : Sous quelle direction sont les musulmans ? — Féminisme (Missions des Augustins de l'Assomption). — *Mai.* — H. Marchal : Les méthodes catholiques de pénétration de l'Islam (*fin*). — *Juin.* — M. Gillet : Issa Wafa Al-Alamy. — Et Tariqua : Ce qu'un homme instruit remarque en lisant le Qoran. — Ethnographie traditionnelle de la Kabylie du Djurdjura. — J. D. La terre d'Islam. Statistique en 1923. — *Juillet.* J. Nexisière : Un manifeste féministe musulman. — H. Charles : Aperçu sur la doctrine religieuse du Coran. — *Novembre.* — P. Foca : La prière musulmane. — H. Murat : Il y a cent ans. — La langue arabe au Séminaire d'Alger. Extrait d'une lettre pastorale de Mgr Leynaud. — 1929. *Janvier.* — P. Mersen : L'apostolat intellectuel en Islam. — M. Callens : La femme kabyle. — Les jeunes musulmans en Chine. — Guichen : L'Islam égyptien et les tendances nouvelles. — P. Dahmen : L'expansion de l'Islamisme aux Indes anglaises. — Mme Lame-Desprès : Chez les missionaires de N.-D. d'Afrique. — H. Murat : La vierge Marie et les musulmans. — A. Bessières : Nos responsabilités coloniales. — *Mars.* — P. Dahmen : L'expansion de l'Islamisme aux Indes (*suite*). — R. Ricard : Conversion et mort édifiante d'un jeune musulman marocain. — Ct R. Vanlande : Trois stations chez les PP. Blancs. — *Avril-mai.* — Ch. Lainné : Notre politique indigène. Historique. — F. Perrier : Arabe littéral et arabe parlé. — C. Seinier : La station d'Aucam d'Alger. — H. Koeller : Un Institut d'Etudes des religions à Rabat. — Ct René Vanlande : Trois stations chez les PP. Blancs (*suite*).

La Géographie. — 1928. *Novembre-décembre.* — Desnottes et Célérier : La vallée de Debdoù (Maroc oriental).

L'Illustration. — 1928. — *10 mars.* — Jeanne Alquier : Découverte d'une mosaïque antique à Constantine. — *5 mai.* — J. Thomas : Tunis. L'œuvre accomplie par les Territoires du Sud. — *9 juin.* — F. Crucy : Le Sultan à Agadir. — *8 septembre.* — R. Callaud-Belisle : A travers l'Afrique du Nord. — *27 octobre.* — Jean du Taillis : Au cœur du prestigieux Aurès. — *29 décembre.* — François Crucy : Au pays des Ida ou Tanan.

Journal Asiatique. — *Octobre-décembre 1928.* — P. Pelliot : Une ville musulmane dans l'Afrique du Nord sous les Mongols. — F. Nau : Deux textes de Bar Hebraeus sur Mahomet et le Qoran.

Larousse mensuel illustré. — 1929. *Janvier.* — S. Rocheblave : L'Algérie dans la littérature (d'après la thèse de M. Tailliart).

La Nature. — 1929. — *1er mars.* — Lieut. F. Demolin : Le Nomadisme en Afrique du Nord et au Sahara.

Quinzaine Coloniale. — 1929. — *10 avril.* — Outillage économique : G. de Caqueray : L'outillage au Maroc. Les ports. — Chronique parlementaire. Les travaux de la Commission de l'Algérie et des Colonies ; le Centenaire de l'Algérie ; la viticulture algérienne ; les congrégations missionnaires. — Opinions étrangères : La colonisation française en Tunisie. — A l'Union coloniale. Section du Maroc : Correspondance ; colonisation ; budgets régionaux ; ouverture du Sous ; maroquinerie ; budget de Tanger. — *25 avril.* — Au Maroc : réduction de la dissidence. — Sources d'énergie au Sahara. — Productions et marchés : Le commerce britannique au Maroc. — L'outillage économique : G. de Caqueray : L'outillage au Maroc. Les ports (*suite*). — *10 mai.* — Général H. Simon : La sécurité des confins de l'Algérie et du Maroc. — G. de Caqueray : L'outillage au Maroc. Les voies de communication. — Informations : Les blés marocains. — *25 mai.* — G. de Caqueray : L'outillage au Maroc. L'hydraulique. — *10 juin.* — Général H. Simon : Les cadres de l'armée d'Afrique. — G. de Caqueray : L'outillage au Maroc. Les conditions d'exploitation de l'outillage. — *25 juin.* — Général H. Simon : Au lendemain de l'affaire des Aït Yacoub. — G. de Caqueray : Le régime douanier du Maroc.

Revue algérienne, tunisienne et marocaine. — 1929. — *Janvier.* — Loubignac : Du partage des successions musulmanes. — *Février.* — Tabbe : Les droits de Haoua et d'Alou devant l'immatriculation en Tunisie. — *Mars-avril.* — G. Rectenwald : De l'option de juridiction en Algérie et en Tunisie et des difficultés qu'elle entraîne au point de vue du caractère de la compétence (*suite en mai*). — F. Guay : Des origines du droit de propriété au Maroc. — *Mai.* — M. Milliot : Les Qânoûn des Aït Hichem.

Revue bleue. — 1929. — *4 mai.* — C. Guy : L'Algérie sous la monarchie de juillet. — *1er juin.* — J. d'Espagnat : L'Oasis de Figuig.

Revue des Deux-Mondes. — 1929. *15 février.* — P. Hazard : Croquis marocains.

Revue des Etudes Islamiques. — 1929. *N° 1.* — A. M. Goichon : La femme de la moyenne bourgeoisie fasiga. — A. Sékaly : Le problème des Wakfs en Egypte. — R. Blachère : Le poète arabe Al Motanabbi et l'Occident musulman. — A. Vissière : Le traité d'amitié sino-turc et l'opinion musulmane en Chine. — *N° 2.* — Le mouvement d'émancipation de la femme en Orient.

Revue d'Etudes militaires. — 1929. — *1er juin.* — Général Descoins : Principales caractéristiques des campagnes coloniales (Algérie-Maroc). — *1er juillet.* — Général Descoins : La France en Afrique, Algérie, Tunisie, Maroc.

Revue hebdomadaire. — 1929. *12 janvier.* — E. Dermenghem : La vie intime de Mahomet. — *9 février.* — Général Azan : A la veille du centenaire de l'expédition d'Alger.

Revue indigène. — 1929. — *Janvier-février.* — L'accession aux droits politiques des indigènes d'Algérie et de Tunisie. — P. B. : Un grand ennemi du Transsaharien.

Revue des Jeunes. — 1928. *25 novembre.* — E. Dermenghem : Mahomet et les païens de la Mecque.

Revue militaire française. — 1929. *1er avril.* — Général Meynier : Après la conférence de Rabat.

CHRONIQUE

CENTENAIRE DE L'ALGERIE (1).

Congrès des Sociétés Savantes.

Le soixante-troisième Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrira à Alger, le jeudi 24 avril 1930, à 2 heures. Les journées des jeudi 24, vendredi 25, samedi 26 et lundi 28 avril seront consacrées aux travaux du Congrès. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts présidera la séance générale de clôture, le mardi 29 avril, à 2 heures.

Communications faites au Congrès. — Les manuscrits, entièrement terminés, lisiblement écrits sur le recto, accompagnés des dessins, photographies, cartes, croquis, etc., nécessaires, devront être adressés, avant le 15 février 1930, au 2e Bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur. Il ne pourra être tenu compte des envois parvenus postérieurement à cette date.

En vue de la publication au *Journal officiel* des procès-verbaux des séances du Congrès, un *résumé succinct* de chaque communication devra être joint au manuscrit.

Il est laissé aux congressistes toute latitude dans le choix des sujets traités, qu'ils aient ou non un lien avec le Programme ci-joint, dressé par le Comité des travaux historiques et scientifiques. Toutefois l'inscription à l'ordre du jour du Congrès des communications présentées sera subordonnée à l'approbation dudit Comité.

Ces prescriptions ne restreignent pas le droit, pour chaque congressiste, de demander la parole sur les questions du programme.

(1) *Revue Africaine*, années 1928, p. 325, 487 : 1929, p. 199.

Conditions de participation au Congrès. — Les personnes désireuses de prendre part aux travaux du Congrès recevront, sur demande adressée, avant le 31 mars (1), à M. le Ministre — 2e Bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur, — une carte de congressiste donnant accès dans les salles des séances.

Ainsi que cela avait eu lieu jusqu'en 1914, les diverses Compagnies de chemins de fer accorderont aux Congressistes qui auront à effectuer, pour se rendre à Marseille ou à Port-Vendres, têtes de lignes des paquebots des Compagnies de navigation, un parcours simple d'au moins cinquante kilomètres, ou qui payeront pour ce trajet minimum, des *lettres d'invitation* donnant droit au transport à tarif réduit. Ces lettres, valables sans arrêt dans les gares intermédiaires, comporteront :

L'aller, en toutes classes, au prix ordinaire des billets à plein tarif et le montant de l'impôt établi par les lois des 29 juin 1918 et 3 août 1926, correspondant à 15 p. 100 de l'exemption dont le Congressiste bénéficiera ;

Le retour, gratuit, après visa du Secrétaire du Congrès, en même classe qu'à l'aller et par le même itinéraire.

Les Congressistes désireux de profiter de ces facilités devront en aviser le 2e Bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur avant le 31 mars 1930 *dernier délai* (1), en indiquant exactement leur itinéraire.

Ces lettres seront valables, *à l'aller :* du jeudi 10 au lundi 28 avril 1930 inclus, et, *au retour :* du mercredi 30 avril au lundi 12 mai 1930 inclus.

D'autre part, il a été entendu avec les Compagnies de navigation que les délégués du Congrès bénéficieront, en 1re, 2e et 3e classes, sur le montant de deux billets simples additionnés, d'une *réduction de tarif* de 35 %, s'ils forment, au moment de l'embarquement, un groupe de 100 personnes au moins, et de 30 % par groupes de 25 à 99 personnes.

N. B. — On croit devoir faire remarquer, en ce qui concerne les dispositions qui précèdent, que le Commissariat général du Centenaire de l'Algérie a bien voulu mettre à la disposition du Ministère, à l'occasion du Congrès, une sub-

(1) En raison du nombre des Congrès prévus à Alger en 1930, il y aurait intérêt à ce que les demandes fussent envoyées avant cette limite extrême. *(R. A.)*.

vention qui permettra de couvrir, dans une mesure appréciable, les frais de voyage et de séjour des congressistes ; mais la mesure dans laquelle chacun en pourra profiter dépendra, bien entendu, du nombre des délégués inscrits dans les délais ci-dessus mentionnés.

Voici parmi les questions inscrites au programme du Congrès, celles qui intéressent plus particulièrement l'Afrique du Nord.

SECTION DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE

(Jusqu'en 1715)

14° Compléter et mettre à jour les listes des évêques de l'Afrique Mineure.

23° Signaler les sources et relever les documents pouvant servir à l'iconographie historique de l'Afrique du Nord.

SECTION D'ARCHEOLOGIE

Le Comité examinera très volontiers les propositions qui pourraient être faites de joindre, à titre d'illustration, des projections à la lecture de certains mémoires et à l'exposé de certaines communications. Mais il est indispensable que, dans ce cas, une épreuve des clichés proposés lui parvienne en même temps que le mémoire manuscrit.

I. Archéologie préromaine

6° Etudier dans une région déterminée de la France ou de l'Afrique du Nord les sépultures préromaines en décrivant leur mobilier funéraire.

7° Etudier le monnayage de l'Afrique du Nord antérieurement à l'époque romaine.

8° Rechercher et décrire les monuments inédits, puniques ou indigènes, antérieurs à la conquête romaine.

9° Etudier les cultes africains antérieurs à la conquête romaine.

II. Archéologie romaine

10° Etudier les divinités et les cultes en Afrique d'après les monuments figurés et les documents épigraphiques. Signaler ceux de ces monuments qui seraient encore inédits ou imparfaitement publiés.

11° Etudier les monuments figurés concernant l'industrie, l'agriculture ou le commerce en Gaule et en Afrique.

12° Etudier une catégorie de monuments : forums, baptistères, aqueducs, etc.

13° Décrire les mosaïques antiques non relevées jusqu'à présent en France et en Afrique. Rechercher et étudier les anciens dessins conservés dans les collections publiques ou particulières et qui reproduisent des mosaïques aujourd'hui détruites.

(Se référer au *Catalogue des mosaïques romaines* publié par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)

14° Signaler les peintures antiques découvertes en France et en Afrique, les dessins ou les aquarelles qui les reproduisent.

(Se référer à l'Essai d'inventaire de ces peintures donné par M. A. Blanchet dans son *Etude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*, Paris, 1913.)

15° Rechercher les centres de fabrication de la céramique en Gaule et en Afrique à l'époque romaine ; voir si les anciens établissements de potiers n'ont pas persisté à travers le moyen âge.

(Dresser la liste des noms de potiers inscrits sur les vases ou fragments de vases, lampes et statuettes, conservés soit dans les musées, soit dans les collections privées. Se référer à l'ouvrage de J. Déchelette sur *Les vases ornés de la Gaule romaine*, et, pour les noms de potiers, aux tomes VIII, XII et XIII du *Corpus inscriptionum latinarum*.)

16° Décrire les pièces de verrerie antique les plus importantes conservées dans les musées ou les collections particulières de la France et de l'Afrique, en indiquer la provenance, relever les inscriptions qu'elles portent.

(Se référer au volume de M. Morin-Jean intitulé *La verrerie en Gaule*, ainsi qu'aux tomes VIII, XII et XIII du *Corpus inscriptionum latinarum*.)

17° Etudier les pierres gravées recueillies en France et en

Afrique, en particulier les pierres gnostiques ; en faire connaître les sujets, les inscriptions, les dimensions et la matière.

(Cette étude devra être accompagnée des empreintes des pierres gravées, de préférence à des images.)

21° Rechercher le tracé des voies romaines en France et dans l'Afrique du Nord ; en étudier la construction ; signaler les bornes milliaires inédites.

III. Archéologie du moyen age

22° Donner, avec plans et dessins à l'appui, la description d'un édifice réputé antérieur à la période romane, et notamment d'une basilique ou d'une catacombe chrétienne d'Afrique.

28° Décrire les monnaies occidentales du moyen-âge découvertes en Afrique.

IV. Archéologie orientale

40° Signaler, dans les collections particulières et les musées de France et d'Afrique du Nord, les monuments se rapportant aux civilisations de l'Orient, et spécialement les monuments inédits de provenance africaine ou syrienne.

41° Signaler, dans les collections publiques ou privées de la France et de l'Afrique du Nord, les monnaies et les inscriptions arabes inédites, les objets d'art musulmans, et en particulier les monuments céramiques provenant de nos possessions de l'Afrique du Nord et de la Syrie.

42° Rechercher et signaler, dans les collections publiques et particulières, les manuscrits arabes, persans et turcs provenant des contrées de l'Orient et de l'Afrique du Nord.

43° Signaler, décrire et photographier, dans les collections publiques et privées de France, les monuments (sculptures, peintures, inscriptions, manuscrits, bronzes, sceaux, médailles, objets préhistoriques, etc.) provenant de l'Indo-Chine.

44° Signaler, dans les collections particulières et les musées de l'Afrique du Nord, les monuments se rapportant aux Vandales.

45° Rechercher et étudier les monuments relatifs à l'architecture, soit à l'architecture chrétienne, soit à l'architecture musulmane.

SECTION DES SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

1° Dans plusieurs régions de la France et de l'Afrique du Nord, des étrangers sont venus se fixer en grand nombre. Etudier dans un ou plusieurs départements déterminés les relations de ces immigrants avec la population nationale, en particulier les sentiments que l'arrivée de ces étrangers a provoqués chez cette population et les influences psychologiques et morales qu'exercent ces étrangers sur nos compatriotes ou nos compatriotes sur ces étrangers.

13° Le problème de l'organisation rationnelle et moderne des bibliothèques : quels avantages pourrait en retirer l'Algérie, notamment pour ses populations rurales ?

14° Exposer l'état actuel des études portant sur les mœurs, coutumes et langues des diverses populations indigènes de l'Algérie.

15° Présenter une étude sur les mœurs, coutumes et langues d'une population indigène déterminée.

16° L'exploitation du sol en Algérie avant 1830.

17° L'habitation indigène en Afrique du Nord.

18° La propriété en Afrique du Nord (étude par région).

19° La colonisation privée (étude par région ou famille) et la colonisation officielle en Algérie (étude par région).

20° La musique indigène en Afrique du Nord, — ses sources.

SECTION D'HISTOIRE MODERNE (DEPUIS 1715) ET D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

XIX° siècle

26° Etudier l'histoire des bibliothèques de l'Algérie, tant privées que publiques, et faire en particulier l'historique d'un des fonds qui les constituent.

27° Faire l'historique des bibliothèques de médersas et étudier en particulier une de ces bibliothèques.

28° L'opinion publique en Algérie :

a. Sous la monarchie de Juillet ;
b. Sous la seconde République ;
c. Sous le second Empire.

SECTION DES SCIENCES

4° La physique du Globe dans l'Afrique du Nord.

6° Etudes géophysiques et météorologiques se rapportant à l'Afrique du Nord.

9° Rechercher des documents concernant des chutes de météorites en France et en Afrique du Nord.

11° Etudes océanographiques appliquées aux pêches maritimes en Afrique du Nord.

12° Etudes sur la répartition des animaux dans les montagnes et dans les cours d'eau du nord de l'Afrique.

13° Caractères biologiques et biographiques de la faune de la Berbérie, de l'Algérie en particulier.

SECTION DE GEOGRAPHIE

8° Etude hydrographique d'un fleuve de France ou d'Afrique et de ses affluents à travers les âges. Rechercher les documents anciens relatifs aux inondations.

17° Rechercher les documents concernant le premier projet de protectorat français sur Alger en 1571.

18° Les premiers établissements français sur les côtes barbaresques ; les Compagnies du Corail (s'appuyer, dans les recherches de documents nouveaux, sur les ouvrages de M. Paul Masson).

19° L'hydrographie des côtes algériennes dans les portulans du Moyen Age et dans les cartes levées par les ingénieurs de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI.

20° Voyages et voyageurs français dans l'Afrique du Nord et au Sahara ; rechercher les récits et documents nouveaux, en particulier d'après les archives de famille.

21° Relations de la Provence avec l'Afrique du Nord avant 1830.

22° Modifications anciennes et actuelles des côtes de la Méditerranée.

23° Changements et variations de climat dans les pays méditerranéens (en particulier France et Afrique du Nord).

24° La déforestation dans le bassin de la Méditerranée (France et Afrique du Nord).

25° Origine des colons algériens : leurs ascendants et leurs descendants d'après les archives provinciales et familiales.

26° L'émigration des indigènes nord-africains en France : causes, modalités, conséquences.

27° Pêcheries de la Méditerranée occidentale ; migrations des poissons, en particulier des thons.

28° Relations maritimes entre l'Afrique du Nord et la métropole ; passé, présent, avenir.

29° Etudier si les expéditions navales faites sur les côtes barbaresques, à Tunis, El-Mehdiah, Alger, Oran, etc., du XIII° au XVIII° siècle, ont eu quelque écho dans la cartographie contemporaine des divers événements.

30° Cartes de reconnaissances militaires lors de la conquête de l'Algérie.

31° L'eau en Afrique du Nord : travaux dans l'antiquité et de nos jours ; utilisation de l'eau dans le Tell, sur les Hauts-Plateaux, au Sahara et dans les nouvelles régions à mettre en valeur, Zab en particulier.

32° Voies ferrées en Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc).

33° Zones d'extension des villes : urbanisme, banlieue, fortifications et terrains militaires.

34° Le commerce de l'Afrique du Nord (périodes arabe et turque).

35° La piraterie en Méditerranée.

36° Monographie d'un port algérien.

Un Film sur l'Algérie (1).

Sous ce titre « Le Bled », un film, tourné à l'occasion du Centenaire a été projeté à Paris sur de nombreux écrans. On y voit des choses assez curieuses : qu'en Algérie les indigènes passent leur temps à chasser au faucon (2) la gazelle et le méhari — nous disons bien : le méhari —. Lorsque, dans le désert, un traitre enlève une jeune fille, il la jette en travers

---

(1) V. *Revue Africaine*, année 1928, p. 690.

(2) Il paraîtrait que devant l'impossibilité de se procurer des faucons sur place, on fut obligé d'en faire expédier par un éleveur de France.

du col d'un dromadaire et gagne le large. La poursuite s'organise, d'abord en auto, mais celle-ci s'enlise. On continue ensuite à dromadaire, mais le quadrupède poursuivant va naturellement moins vite que le poursuivi. Alors, on emploie les grands moyens : on lance les faucons qui coiffent le méhari ravisseur, lui crèvent les yeux, l'abattent. Ce sont là choses fréquentes, parait-il, en Algérie.

Ce film nous apprend aussi que les « riches » colons sont de sordides culs terreux qui mangent à la même table que leurs ouvriers, leurs moyens ne leur permettant pas sans doute d'avoir une salle à manger à eux, etc. Un tel film aurait dû logiquement évoquer cette œuvre française qui, du néant, a fait l'Algérie que nous voyons. En fait il ne nous montre ni une école, ni un laboratoire, ni une institution d'assistance ; rien non plus n'y rappelle la conquête du sol sur l'infertilité et la maladie.

Que reste-t-il donc ? Le développement d'un scénario d'une vacuité rare, réalisé avec des procédés qui, lorsqu'on les compare avec telles autres projections, paraissent singulièrement retardataires. L'Algérie du Centenaire méritait mieux que ce film lequel en donne, comme à plaisir, une image choquante à force d'être inexacte.

Le « Bled » devait comprendre tout d'abord une partie rétrospective. Une reconstitution du débarquement à Sidi-Ferruch fut en effet tournée. Il n'en est plus resté à la projection que de brèves images surimposées, où passent les silhouettes des soldats de Bourmont puis de Bugeaud, silhouettes d'une imprécision opportune car le spectateur ne peut distinguer que les soldats sont affublés de fausses barbes, de shakos aux aigles impériales et, par compensation, de molletières à la mode de 1929, etc... et qu'ils débarquent en colonne par quatre, tambours et clairons en tête, ainsi que nous le montrent les photographies, témoins du soin avec lequel fut faite cette reconstitution historique.

Un monument à la colonisation.

Un monument sera élevé à Boufarik en 1930, à la gloire du génie colonisateur de la France. Le projet classé premier par les Commissions des Beaux-Arts et d'Architecture du Centenaire a pour auteurs MM. Bouchard et Bigonnet, statuaires, M. Salvador, architecte.

Le monument, qui se détachera sur un fonds d'arbres

comporte, de chaque côté d'un motif central deux fresques en haut relief représentant en une série de scènes, l'évolution de la Mitidja depuis la lutte contre un sol inculte et pestilentiel jusqu'à l'épanouissement actuel. Le motif central reproduit ci-contre est constitué par le groupe, en pied, des hommes en qui l'on peut incarner l'histoire de la colonisation algérienne : Bugeaud, Lamoricière, le comte Guyot, de Vialar, de Franclieu, de Tonnac, du Pré de Saint-Maur, Borély-la-Sapie. On y a joint le docteur Pouzin qui dirigea à Boufarik, en 1835, la première infirmerie indigène, et Bou Zéid ben Chaoua, notre caïd de Beni Khelil qui fut assassiné en 1833. Le tout, d'un beau mouvement, ne rappelle en rien ces monuments allégoriques, trop fréquents, sans caractère et passe-partout.

Publication d'un Atlas historique.

Une subvention de 400.000 francs a été accordée à M. Khanzadian, capitaine de corvette, ancien inspecteur de la flotte ottomane, pour un *Atlas historique de l'Algérie*.

Œuvres d'Assistance.

Le Congrès de la Rose et de l'Oranger classé à tort comme touristique (*Revue Africaine*, année 1929, p. 200 *in fine*) est un Congrès d'assistance. La somme de 250.000 francs qui lui a été affectée a été prélevée en effet sur le crédit de cinq millions réservé par la Métropole pour des œuvres d'assistance indigène et des travaux d'utilité générale. Ce crédit est ainsi réparti :

Cité d'Assistance indigène	2.000.000 fr.
Asile pour la suppression de la mendicité à Constantine	300.000 »
Orphelinat indigène à Constantine	200.000 »
Création d'un foyer de l'assistance indigène à Bône	400.000 »
Cité de l'Assistance indigène à Philippeville	500.000 »
Œuvres de l'Assistance indigène à Oran	600.000 »
Agrandissement de l'hôpital Lavigerie à Biskra	150.000 »
Infirmeries indigènes	600.000 »
Congrès de la rose et de l'oranger à El-Goléa	250.000 »
	5.000.000 »

Collection du Centenaire.

Viennent de paraître :

***Iconographie historique de l'Algérie depuis le 16e siècle jusqu'à 1871*, par G. Esquer. — Paris, Plon, XL-114 pages et 354 planches 34×45, en noir et en couleur, tirées par D. Jacomet, réparties en trois portefeuilles.**

***Un siècle de colonisation. Etudes au microscope*, par E.-F. Gautier. — Paris, Alcan, un volume in-4° couronne de 360 pages, avec illustrations et cartes.**

Sous presse :

***Les recherches zoologiques en Algérie, avant et depuis 1830*, par G. Seurat, avec illustrations.**

***Alger, Etudes de géographie et d'histoire urbaines*, par R. Lespès, avec illustrations et cartes.**

***Les ports de l'Algérie*, par E. Balensi, L. Billiard et F. Vergnieaud.**

***Les faïences algériennes*, par le Général Broussaud, avec 38 planches en couleur et en noir.**

***L'Orient et les artistes*, par J. Alazard, avec 160 planches en noir et en couleur.**

***Le costume algérois*, par G. Marçais, avec 60 planches en noir et en couleur.**

***L'Algérie agricole. — L'Algérie industrielle*, par V. Demontès.**

***Les forêts de l'Algérie*, par H. Marc, avec illustrations.**

***La monnaie et le crédit en Algérie*, par P. Ernest-Picard.**

***Un siècle de finances*, par M. Douël.**

Manuscrits déposés :

***L'œuvre législative de la France en Algérie*, par M. Morand, L. Milliot, F. Godin, M. Gaffiot.**

***Le temps et la prévision du temps en Algérie et au Sahara*, par L. Petitjean.**

PUBLICATIONS NOUVELLES.

G. Esquer : *Les commencements d'un empire. La prise d'Alger* (1830), nouvelle édition revue, illustrée, augmentée de trois appendices, avec deux cartes. Un vol. in-4° de 570 pages.

M. Louis Bertrand commence dans la *Revue des Deux Mondes* le *Roman de la conquête*, et M. Constantin-Veyer annonce *Une vie romancée du général Yusuf.*

ERRATUM.

Dans la liste des Congrès parue dans le dernier fascicule de la *Revue Africaine* (nos 338-339, 1er-2e trimestre 1929),

Page 200, ligne 13, *au lieu de :* I) Touristique, *lire :* D) Religieux.

TABLE DES MATIÈRES

DU

Soixante-dixième volume de la « Revue Africaine »

(1929)

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)



FIG. 5. — A. GENET. La brigade de Nemours part de Bône, 1837 (*Musée de Versailles*).

Iconographie de l'Algérie n° 457.



N° 2.

SIDY-FERRUCH, 5 Juillet 1830.

280

L'Estafette d'Alger paraîtra deux fois par semaine ou 8 fois par mois.

Le prix de l'Abonnement est de 15 fr. pour 3 mois, pour la France et de 18 fr. pour l'Etranger.

On s'abonne au Dépôt général chez Mr. Labade, Libraire, rue d'Angoulême, n° 1, à Toulon, et au Bureau de l'Imprimerie, au Quartier général de l'Armée.

L'ESTAFETTE D'ALGER

Journal Militaire, Historique et politique.

FIG. 3. — « En-tête » de l'*Estafette d'Alger*, imprimée à Sidi-Ferruch.



FIG. 28. — A. RAFFET. Le Maréchal Baraguey d'Illiers.
Aquarelle (*Musée de Chantilly*).
Iconographie de l'Algérie n° 678.



FIG. 29. — A. RAFFET. Mustapha Bounnemain
Aquarelle (*Musée de Chantilly*).
Iconographie de l'Algérie n° 338.



L'ESTAFETTE D'ALGER, JOURNAL DE L'ARMÉE EXPÉDITIONNAIRE.

[illegible] LA MÉDITERRANÉE, POLITIQUE, MILITAIRE, INDUSTRIEL, HISTORIQUE ET MARITIME.

N° 1er.

SIDI-FERRUCH, 25 JUIN 1830.

L'Estafette d'Alger paraîtra deux fois par [illegible] par mois.

Le prix de l'Abonnement est de 15 francs pour trois mois, pour la France, et de 18 fr. pour l'étranger.

On s'abonne au Dépôt général, chez M. [illegible], libraire, rue d'Angoulême, n° 1, à Toulon et au bureau de l'imprimerie, au Quartier-général de l'Armée.

COPIE LITTÉRALE DE

L'ESTAFETTE D'ALGER,

Journal Militaire, Historique et Politique.

284

FIG. 6. — « En-tête » de la copie imprimée à Toulon de l'*Estafette d'Alger* imprimée à Sidi-Ferruch.

FIG. 4. — S. FORT. Les Portes de Fer (*Musée de Versailles*).



Fig. 26. — A. RAFFET. Etude pour la mort du Sergent Blandan.
Dessin (*Musée de Chantilly*).

Iconographie de l'Algérie n° 610.



Fig. 27. — A. RAFFET. Etude pour la mort du Sergent Blandan.
Dessin (*Musée de Chantilly*).

Iconographie de l'Algérie n° 613.



Fig. 1. — Alophe : Jean Toussaint Merle
(Bibl. Nation. Estampes n° 2).

Esquer, *Iconographie de l'Algérie*, n° 196.

Fig. 6. — Th. LEBLANC. Combat de l'Habra, 1835. (Lithographie).

Iconographie de l'Algérie n° 410.

Fig. 7. — Th. LEBLANC. Etude pour le combat de l'Habra. Aquarelle (*Musée de Chantilly*).

Iconographie de l'Algérie n° 411

BOUCHARD et BIGONNET. — Monument à la gloire du génie colonisateur de la France
(Maquette du motif central).

FIG. 1. — S. FORT. Vue de Tlemcen. 1836 (*Musée de l'Armée*).

FIG. 3. — Th. JUNG. Attaque de Constantine, 23 novembre 1836 (*Musée de l'Armée*).
Iconographie de l'Algérie n° 444.



MARDI
29 *Juin* 1830.

Ce journal paraît deux fois par semaine à des jours indéterminés.

On s'abonne, à Toulon, au bureau du journal chez BELLUE, libraire, rue d'Angoulême n.° 1, et chez les libraires et directeurs des postes de la France et de l'Etranger..

N.° 1.
1.re *Année.*

Abonnement franc de port pour Toulon et la France pour 3 mois 18

Abonnement pour l'Etranger pour mois 18 francs.

L'ESTAFETTE
D'ALGER,
Journal de l'Armée Expéditionnaire
ET DE LA MÉDITERRANÉE,
POLITIQUE, MILITAIRE, INDUSTRIEL, HISTORIQUE ET MARITIME.

FIG. 4. — « En-tête » de l'*Estafette d'Alger*, imprimée à Toulon.

Fig. 1. — Pierre BONNARD. Intérieur.

Fig. 2. — Eugène CARRIÈRE. Portrait de Mme Carrière

Fig. 2. — Th. JUNG. Route de Mascara, 1835 *(Musée de l'Armée)*.

Iconographie de l'Algérie n° 417.



JEUDI

L'ESTAFETTE D'ALGER,

Journal de la grande Armée,

ET DE LA MÉDITERRANÉE,

POLITIQUE, MILITAIRE, INDUSTRIELLE, HISTORIQUE ET MARITIME.

Fig. 5. — « En-tête », avec variante, de l'*Estafette d'Alger*, imprimée à Toulon.

Fig. 32. — A. RAFFET. Le Capitaine Dargent. Aquarelle *(Musée de Chantilly)*.
Iconographie de l'Algérie n° 573.

Fig. 30. — A. RAFFET. Le drapeau du 17ᵉ léger. Lithographie.
Iconographie de l'Algérie n° 615.



FIG. 18. A. RAFFET. Arabe de Constantine. Aquarelle. *(Musee de Chantilly).*

Iconographie de l'Algerie n 545.



FIG. 19. — A. RAFFET. Le chef d'escadron Richepance. Aquarelle *Musee de Chantilly*.

Iconographie de l'Algerie n 479



FIG. 20. — A. RAFFET. Etude pour la mort du Capitaine Leblanc. Dessin *(Musee de Chantilly).*

Iconographie de l'Algérie n° 491

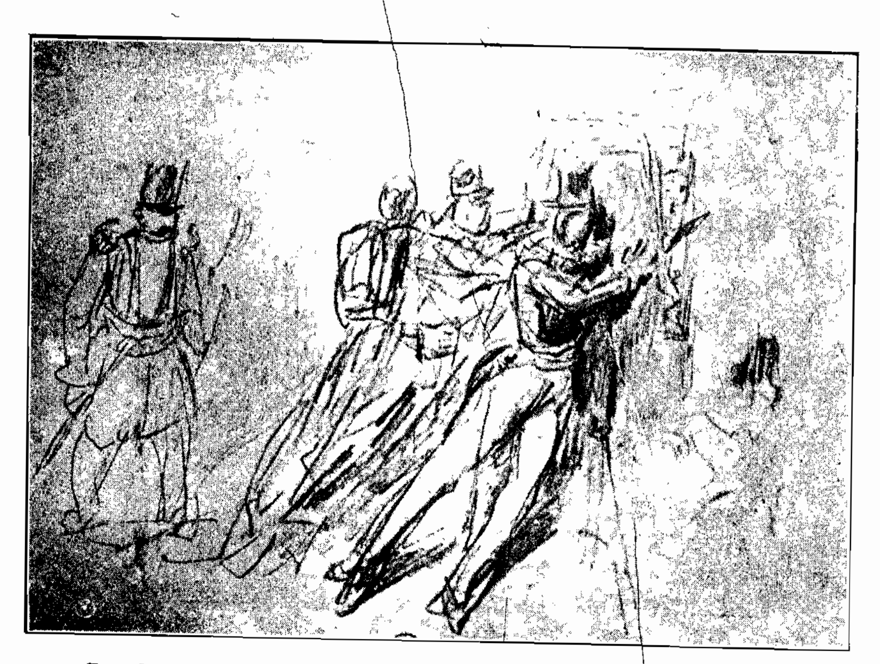


FIG. 21. — A. RAFFET. Etude pour la mort du Capitaine Leblanc. Dessin *(Musee de Chantilly).*

Iconographie de l'Algérie n° 492.


MERCREDI
4 Août 1830.
278
L'ESTAFETTE
D'ALGER,
Journal de l'Armée Expéditionnaire
ET DE LA MÉDITERRANÉE,
POLITIQUE, MILITAIRE, INDUSTRIEL, HISTORIQUE ET MARITIME.

FIG. 7. — « En-tête » de l'*Estafette d'Alger*, imprimée à Toulon, après la révolution de Juillet.

Fig. 19. — Station près du centre de culture de Tit (lisière ouest de la Koudia du Hoggar).



Fig. 5. — Musée d'Alger. — Mustapha.
Mudd en cuivre gravé, arcature n° 3.



Fig. 6. — Musée d'Alger. — Mustapha.
Mudd en cuivre gravé, arcature n° 4.



Fig. 3. — Musée d'Alger. — Mustapha.
Mudd en cuivre gravé, arcature n° 1.



Fig. 4. — Musée d'Alger. — Mustapha.
Mudd en cuivre gravé, arcature n° 2.



Fig. 22. — A. RAFFET. Constantine. Mort du Capitaine Leblanc. Lithographie.
Iconographie de l'Algérie n° 489.

Fig. 21 — Inscription (voir texte).

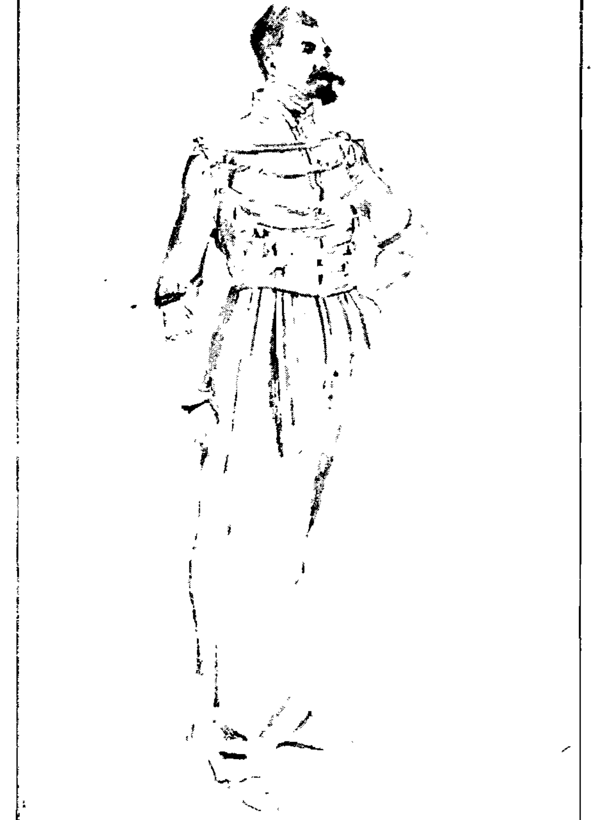


Fig. 34. — A. DAUZATS. Le Lt-Cl. Miltgen.
Dessin (*Musée de Chantilly*).
Iconographie de l'Algérie n° 533.

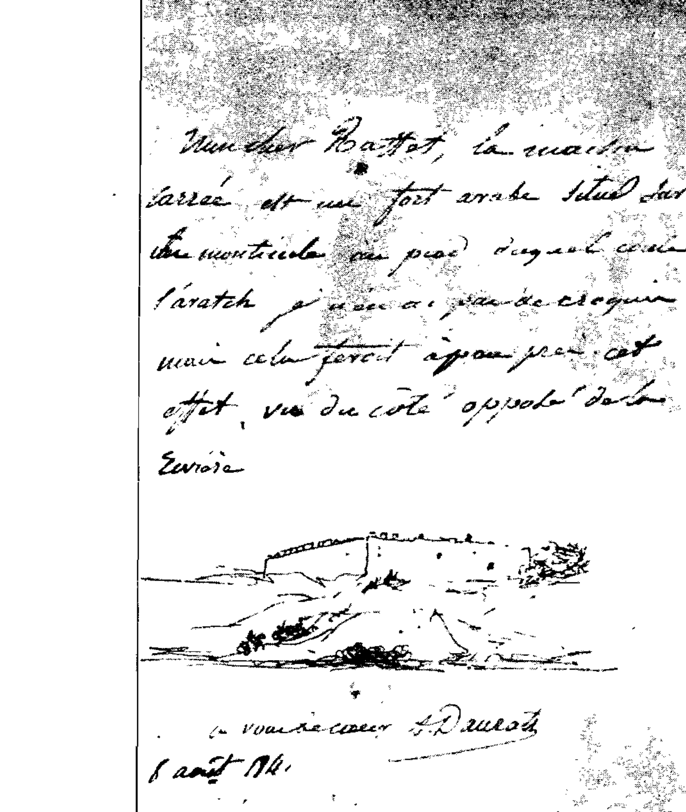


Fig. 35. — A. DAUZATS. La Maison Carrée, 1839.
Dessin à la plume.
Iconographie de l'Algérie n° 538



Fig. 9. — Th. LEBLANC. Le Lt-Cl. Marey.
Agha des Arabes (Lithographie).



Fig. 10. — Th. LEBLANC. Yusuf (Lithographie).
Iconographie de l'Algérie n° 122

Fig. 11. — Th. LEBLANC. Marabout de Sidi Oulid Dada. Aquarelle (*Bibl. Nationale. Estampes*).
Iconographie de l'Algérie n° 390.

Fig. 31. — A. RAFFET. Le Maréchal de Saint-Arnaud. Lithographie
Iconographie de l'Algérie n° 857.



Fig. 2. — D'Esclaibes : Le bivouac de Sidi-Ferruch (16 juin 1830)
Collection de M. de Mussy
(Le lieutenant colonel d'Esclaibes était chef d'Etat-Major de l'armée expéditionnaire)

ESQUER, *Iconographie de l'Algérie*, n° 215.

Fig. 12. — A. RAFFET. Marche sur Constantine. 20 novembre 1836. Lithographie.

Iconographie de l'Algérie n° 445.

Fig. 14. — A. RAFFET. L'Armée prend position devant Constantine. 6 octobre 1837. Lithographie.

Iconographie de l'Algérie n° 463.

Fig. 1. — Musée d'Alger. — Mustapha.
Ecoinçon sculpté merinite, de Fès.



Fig. 2. — Musée d'Alger. — Mustapha.
Mudd en cuivre gravé, vue d'ensemble



Fig. 8. — Wachsmut : Alger, rue de la Marine, 1830.
(*L'Artiste*, 1832, t. iii, p. 271).



Fig. 16. — A. RAFFET. Mort du Général Damrémont, 12 octobre 1837 Lithographie
Iconographie de l'Algérie n° 471

Fig. 16 — Le cheval n° 15 apparait dans la partie éclairée; en haut des inscriptions.

Fig. 13. — A. RAFFET. Retraite de Constantine. Charge de Chasseurs d'Afrique, 27 novembre 1836. Lithographie.
Iconographie de l'Algérie n° 446.

Fig. 12. — Région au Sud Est de l'Ahnet (vue d'ensemble d'une partie de la Station)